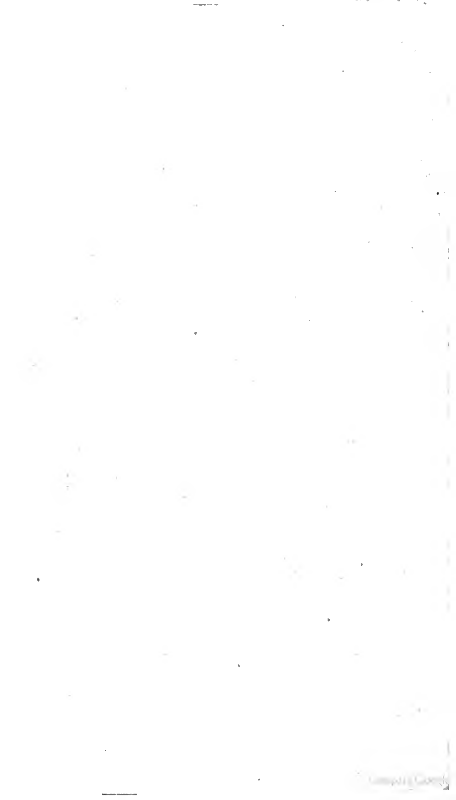






HISTOIRE
DE FRANCE,
SECONDE PARTIE.

TOME SEPTIÈME.

HISTOIRE DE FRANCE,

COMMENCÉE PAR VELLY, VILLARET ET GARNIER.

SECONDE PARTIE,

DEPUIS LA NAISSANCE DE HENRI IV JUSQU'A LA MORT DE LOUIS XVI,

PAR ANT. FANTIN DESODOARDS.

DYNASTIE CAPÉTIENNE—BRANCHE DE BOURBON

Statui res gestas quæ memoriæ dignæ videbantur præscribere, eò magis quòd mihi à spe et metu animus liber erat. SALL. bell. Cat.

TOME SEPTIÈME.

PARIS,

Chez l'AUTEUR, cul-de-sac Sainte-Marine en la Cité, près le parvis de Notre-Dame, n°. 4.

DE L'IMPRIMERIE DE J. GRATIOT.

1809.

HISTOIRE
DE FRANCE.

SECONDE PARTIE.

LIVRE SEIZIÈME.

HENRI IV.

CHAPITRE PREMIER.

Les Espagnols s'emparent de la Capelle; hostilités en Picardie et en Bretagne.

PENDANT l'année 1594, l'autorité du roi était généralement reconnue à la gauche du Rhône et de la Saône, depuis la Franche-

Comté jusqu'aux rivages de Nice, et à la droite dans toutes les provinces depuis les Pyrénées jusqu'au sud de la Loire. La guerre civile ne continuait sur les bords de la Loire que dans la Bretagne ; mais dans les provinces septentrionales de France, la ligue présentait le front le plus menaçant. Le duc de Mayenne régnait dans la Bourgogne, le duc de Guise dans la Champagne, le duc de Mercœur dans la Bretagne. L'archiduc Ernest, gouverneur du Brabant, menaçait la Picardie, dont un grand nombre de villes tenaient encore le parti des ligueurs. On avait présenté à ce prince les affaires de France sous le jour le plus faux, en même temps (1) qu'on exagérait à ses yeux les forces des armées espagnoles ; il

(1) Daniel, Histoire de France, tom. 7. — Mézerai, Hist. de France, tom. 3.—De Thou, liv. 109.

changea d'opinion lorsqu'ayant pris possession de son gouvernement, il fut instruit que plus des trois quarts de la France obéissaient au roi. Perdant l'espoir dont on l'avait flatté, de monter sur le trône à Paris, par son mariage avec l'Infante d'Espagne, il se bornait à conserver la ville de la Fère, livrée par le duc de Mayenne aux Espagnols, quand le duc de Parme vint au secours de Rouen, et à s'emparer de quelques autres villes françaises sur les frontières des Pays-Bas.

Charles, comte de Mansfeld, reçut ordre d'assiéger la Capelle, ville de Picardie dans la Thiérache; ce fut toute la diversion obtenue par le duc de Mayenne, tandis qu'il retenait, avec beaucoup de peine dans le parti de la ligue, Amiens, Laon, Beauvais, Péronne, Dourlens et quelques autres villes de la Picardie. La Capelle, petite ville, mais très-forte pour ce temps-là, attaquée par une

armée nombreuse, se rendit par capitulation le 9 mai. Le maréchal de Biron accourait à son secours; il arriva trop tard : n'ayant pu engager Mansfeld à accepter une bataille, il fit le siége de Laon, et Henri IV se rendit lui-même devant cette place : c'était un des principaux boulevards de la ligue. Charles-Emmanuel de Lorraine, second fils du duc de Mayenne, s'y trouvait enfermé avec une garnison nombreuse.

A la nouvelle de ce siége, Mayenne vint lui-même à Bruxelles auprès de l'archiduc, et ayant reçu les ordres les plus précis, il se hâta de retourner en Picardie. L'armée royale se composait de six mille Suisses, six mille fantassins français, et trois mille cinq cents chevaux. Mansfeld avait perdu beaucoup de monde au siége de la Capelle, son armée se trouvait réduite à sept mille fantassins et neuf cents chevaux : malgré les instances réi-

térées du duc de Mayenne, tout le secours donné par lui à la place assiégée, consista en deux convois qu'il voulait y faire entrer. Le premier, escorté par sept cents hommes, fut surpris et enlevé par les royalistes ; à peine quarante guerriers purent entrer dans la place. Le second convoi, beaucoup plus considérable, ne réussit pas mieux que le premier ; treize cents fantassins et trois cents chevaux l'accompagnaient (1). Biron les attaqua lui-même et les défit entièrement. Les Espagnols perdirent huit cents hommes ; le reste se dissipa dans les bois : les chariots chargés de munitions et douze cents chevaux qui les tiraient, restèrent au pouvoir des vainqueurs.

Après cette action, le comte de Mansfeld demeura encore trois jours dans son camp retranché à une lieue de Laon ; s'étant ensuite

(1) Mém. de Sully, tom. 1.

approché de la ville en feignant de vouloir livrer bataille à l'armée royale, il prit le chemin de la Fère, et rentra brusquement dans le Pays-Bas. Une diversion du prince Maurice de Nassau nécessita cette retraite : ce prince avait fait lever le blocus de Couverden, formé par les Espagnols depuis plus de huit mois; il assiégea ensuite Groningue, et entra dans cette place le 22 juillet, jour auquel la ville de Laon s'était soumise au roi.

Ces mauvais succès déconcertaient l'archiduc et le duc de Mayenne; ils apprirent dans le même temps que les bourgeois d'Amiens avaient chassé le duc d'Aumale de leur ville. Cet exemple fut imité par Château-Thierry, Beauvais, Péronne, Dourlens et Noyon; il ne resta aux ligueurs en Picardie que Soissons, Ham et la Fère, où les bourgeois n'étaient pas aussi nombreux que les garnisons.

En Bretagne, Louise de Lorraine-Vaudemont avait inutilement sollicité le duc de Mercœur, son frère, à se soumettre au roi. Ce prince, sans conserver aucune liaison politique (1) avec Mayenne, se maintenait dans cette province à la faveur des troupes et de l'argent du roi d'Espagne. Saint-Malo venait de se soumettre au roi : la conduite de cette ville célèbre par la bonté de son port, ses richesses, et la valeur de ses habitants, fut imitée par les villes de Rhedon et de Concarneau. Le maréchal d'Aumont, commandant en Bretagne pour le roi, après avoir soumis Laval dans le Maine, était venu se présenter devant Morlaix, qui lui ouvrit ses portes. Le baron de Carné, gouverneur de cette place, se jeta dans le château avec environ six cents hommes, dans l'espoir de se dé-

(1) Cayet, tom. 2.

fendre jusqu'à l'arrivée des secours que le duc de Mercœur lui promettait : ce secours arriva, composé de cinq mille Espagnols aux ordres de Jean d'Aguilar, et de toutes les troupes du duc. Le général Norris, à la tête des Anglais envoyés par la reine Elisabeth au secours de Henri IV, venait de se réunir aux troupes commandées par le maréchal d'Aumont; elles formaient un corps de six mille hommes, parmi lesquels se trouvaient le marquis de Coëtquen, les barons de Molac, de Liscouët, et plusieurs autres gentilshommes de la province. Le maréchal se préparait au combat; mais le général espagnol ne jugea pas convenable de le tenter; il se retira sans même jeter de secours dans le château de Morlaix. Carné voyant l'armée s'éloigner, se rendit aux royalistes; ils s'emparèrent ensuite de Quimper et de plusieurs autres places. Le peu d'intelligence qui régnait entre le duc de Mercœur

et Jean d'Aguilar, facilitait ces conquêtes. La mauvaise saison força le maréchal à mettre ses troupes en quartier d'hiver.

CHAPITRE II.

Projet formé par les grands de rétablir la féodalité en France.

PARMI les principaux capitaines du parti d'Henri IV, plusieurs jouissaient dans leurs gouvernemens d'une autorité presque souveraine : tels étaient Lesdiguières en Dauphiné, Montmorency en Languedoc, Matignon en Guienne, d'Epernon dans le Limousin, l'Angoumois et la Saintonge, et une partie de la Provence. Ces guerriers s'apercevant que les princes de la maison de Lorraine cherchaient à se rendre indépendans dans les provinces qu'ils gouvernaient, se flattaient d'un succès

égal. Le projet des grands du royaume, catholiques et protestants, n'était rien moins que de rétablir en France le gouvernement féodal. On trouve des preuves de ce projet dans les économies royales de Sully. Le duc de Montpensier fut chargé d'en faire la proposition au roi. Les gouverneurs des principales provinces offraient de procurer tous les secours dont la couronne aurait besoin pour terminer glorieusement la guerre avec l'Espagne, si le roi consentait que ceux auxquels ces gouvernements étaient accordés par commission, les possédassent dans la suite en propriété héréditaire de mâle en mâle par ordre de primogéniture, à l'exclusion des filles, à la charge de l'hommage d'une prestation en argent et du service militaire; ces états seraient revenus à la couronne, à l'extinction de la ligne masculine de ceux qui en auraient été investis.

Les possesseurs de ces gouver-

nements consentaient qu'il en fût démembré quelques districts pour former des arrières-fiefs en faveur d'autres capitaines qui, n'ayant alors aucun gouvernement et ne trouvant aucun avantage dans l'anarchie féodale qu'on voulait reproduire, s'y seraient opposés de tous leurs moyens, pour ne pas se voir dégradés et avilis par la fortune de leurs égaux, passant tout à coup au rang des souverains, tandis qu'ils restaient dans celui des sujets.

Trente ans de guerre avaient réduit la France à un état presque semblable à celui dans lequel s'établit autrefois le gouvernement féodal au sein d'une générale et profonde anarchie. Les gouverneurs des provinces avaient alors rendu héréditaire dans leurs familles le pouvoir qu'ils tenaient des rois ou de la nation; et la plupart des hommes libres qui restaient dans des contrées dévastées par les soldats, se trouvant

perpétuellement sur le point d'être exterminés durant des guerres sans cesse renaissantes, vendaient leur liberté aux feudataires pour obtenir de la protection.

Combien eût été embarrassante l'étrange proposition du duc de Montpensier, au nom des hommes entre les mains desquels se trouvaient les principales forces de l'état, dans le temps où les Espagnols s'emparaient de la Capelle, de Calais, de Cambray, d'Ardres, et lorsque Henri IV possédait si peu de ressources pécuniaires, qu'il écrivait au duc de Sully : « Je suis fort proche de mes ennemis, et je n'ai presque pas un cheval sur lequel je puisse combattre ; mes chemises sont toutes déchirées, mes pourpoints troués ; et, depuis quelques jours, je mange chez les uns et chez les autres, parce que mes pourvoyeurs n'ont plus moyen de rien fournir pour ma dépense. »

Mais la satire Menippée avait

dessillé les yeux de tout le monde; les gens d'église craignaient que cette nouvelle distribution de l'autorité publique ne rendît le gouvernement français semblable à celui d'Allemagne, et que, par une conséquence de cette ressemblance, les nouveaux souverains, pour se procurer des domaines dans leurs états, n'embrassassent la religion réformée et ne s'emparassent des biens ecclésiastiques. Les grandes villes n'auraient consenti à ce changement, que dans la supposition que chacune d'elles obtenant les priviléges des villes libres et impériales d'Allemagne, se seraient gouvernées en république, et la plupart d'entr'elles ne pouvaient pas se flatter d'obtenir cet avantage. Le plus grand nombre des familles nobles redoutaient un évènement qui les eût assujettis à ces hommes que la fortune élevait au rang suprême. Enfin, les peuples n'étaient pas disposés à s'exposer pour l'intérêt

de quelques grandes familles, à des horreurs semblables à celles dont ils venaient d'être les victimes. La lassitude du passé et l'espoir d'un avenir plus heureux, donnaient aux Français un nouvel esprit; loin de concourir à augmenter la puissance des grands, ils en désiraient l'abaissement. Cette disposition inclinait la très-grande majorité des Français pour Henri IV; chacun voyait en lui le seul homme en état de s'opposer au morcellement de la France. Les catholiques n'avaient été touchés d'abord d'aucune des bonnes qualités de ce prince; mais lorsqu'on craignit de tomber sous le joug de la féodalité, passant d'un excès à un autre, on ne voulut voir aucun de ses défauts, tout s'aplanit devant lui.

CHAPITRE III.

Le duc d'Elbœuf se soumet au roi. Les Espagnols prennent la résolution d'abandonner la ligue. Mort de l'archiduc Ernest d'Autriche.

A l'exception de quelques fanatiques aveuglés par leur haine envers les protestants, le peuple se livrant à son engouement, voulait un monarque dont le pouvoir contînt dans l'obéissance tous les ordres de l'état. Les chefs des ligueurs, comprimés par la force de l'opinion publique, furent forcés de se soumettre les uns après les autres. Le duc d'Elbœuf, de la maison de Lorraine fut le premier qui se somit au roi; ce prince s'était saisi du gouvernement du Poitou, et s'y maintenait sans prendre les ordres du

duc de Mayenne; il remit cette province au roi, à condition qu'il en conserverait le gouvernement avec trente mille francs de pension. Scevole de Sainte-Marthe, aussi célèbre par ses talents littéraires, que par son expérience dans les affaires publiques, avait gagné le duc d'Elbœuf. Ce prince souhaita que son traité restât secret durant quelque temps, dans l'espoir que le duc de Mayenne se soumettant de son côté, les conditions seraient communes à l'un et à l'autre. Ce duc n'y était pas encore déterminé, ou du moins, il attendait quelques circonstances qu'il croyait favorables à l'agrandissement de sa famille.

En apprenant la réduction de Paris, il vint d'abord à Bar-le-Duc pour conférer avec les ducs de Lorraine, d'Aumale, de Guise et les autres princes de sa maison. Ce dernier ne put se rendre à Bar, à cause des mouvements en faveur du roi, qui se manifestaient en

Champagne; la ville de Troyes venait de chasser le prince de Joinville de ses murs, et de reconnaître Henri IV; d'autres villes imitaient cet exemple. Guise restait en Champagne pour arrêter les effets de cette insurrection. Péricard, son secrétaire intime, fut chargé d'assister de sa part au congrès de Bar. Les sentiments y furent partagés; le duc de Lorraine, dont les troupes allemandes traversaient les états en venant en France au secours du roi ou au secours des ligueurs, se déclarait pour la paix. D'Aumale, au contraire, d'un caractère ferme et opiniâtre, paraissait déterminé à livrer au roi d'Espagne les places dont il était le maître, plutôt que de se soumettre au roi. Péricard, sous prétexte d'informer le duc de Guise des objets de la délibération et d'attendre son aveu, donnait des réponses équivoques. Enfin on prit un milieu; il fut décidé que le duc de Lorraine pour-

rait traiter avec Henri IV au nom de tous les princes de sa maison, mais qu'en même temps toutes les forces dont on pouvait disposer seraient réunies aux troupes espagnoles, pour donner plus de poids aux propositions du duc de Lorraine.

En conséquence, Bassompierre, ministre du duc de Lorraine, vint négocier avec Schomberg et Villeroi, ministres du roi. Dans le même temps, les troupes du duc de Lorraine s'étaient combinées avec celles du comte de Mansfeld, sous les murs de Laon; mais une trève ayant été publiée peu de temps après, entre le roi et le duc Lorraine, ces troupes abandonnèrent l'armée espagnole pour rentrer dans leurs garnisons.

Il était difficile de démêler les sentiments de la cour de Madrid; le comte Charles de Mansfeld, le comte Pierre Ernest, son père, et la plupart des membres du conseil de Bruxelles, abandon-

nant des espérances chimériques et ruineuses, proposaient de traiter avec Henri IV, à des conditions avantageuses, et de concentrer les troupes espagnoles dans la Belgique, où les Hollandais faisaient des progrès alarmants. Le comte de Fuentès et d'autres conseillers espagnols, induits en erreur par les rapports du duc de Féria, persistaient à vouloir porter l'Infante d'Espagne sur le trône de France, ou du moins à se fortifier dans les provinces de Picardie et de Bourgogne, voisines des pays appartenants à la cour d'Espagne, afin qu'à la paix ces possessions pussent dédommager Philippe II des pertes énormes qu'il avait faites avec profusion depuis tant d'années.

Dans ces circonstances, l'archiduc Ernest pensa qu'il était prudent d'éluder les engagements contractés avec les ligueurs, et de continuer la guerre au profit du roi d'Espagne; dans cette vue, il

traitait avec de Rosne, nommé maréchal de France par Mayenne. Ce guerrier passa au service du roi d'Espagne, moyennant un traitement de cinquante mille francs. La garnison de la Fère fut augmentée. Les Espagnols s'attachèrent le duc d'Aumale, en lui faisant une pension de deux cent mille francs; il leur livra les villes dont il était le maître, et le corps de troupes qui lui obéissait. Le conseil de Bruxelles ne négligea pas de former des intelligences en Picardie et en Bourgogne, et ordonna au comte de Mansfeld de rassembler l'armée pour pénétrer en France; il envoya le détail de son projet à la cour de Madrid, en lui remontrant que jusqu'alors on avait fait des dépenses inutiles pour contenter en vain la légèreté des Français, mais qu'il était temps d'abandonner des chimères pour se procurer des solides avantages; qu'on ne devait plus compter sur la ligue, abandonnée par ses meil-

leurs défenseurs et par les principales villes de France ; qu'il ne convenait donc pas à la dignité du roi d'Espagne de commettre les droits de l'Infante aux caprices des Français ; mais qu'il fallait les soutenir par la force des armes. Il observait qu'on était maître de quelques places sur les frontières de Picardie ; qu'en s'attachant le duc de Mayenne, non plus comme chef de la ligue, mais en qualité de général du roi d'Espagne, on serait maître de plusieurs places importantes dans le duché de Bourgogne ; qu'on pouvait traiter sur le même pied avec le duc de Guise, le duc de Mercœur, le duc d'Aumale, le marquis de Saint-Sorlin, et plusieurs autres chefs de la ligue.

Il demandait les plus pressants renforts d'hommes et d'argent pour l'exécution de ces vastes projets. Philippe, ébloui par ce plan, pressant plus qu'à l'ordinaire ses résolutions, auxquelles il avait cou-

tume d'apporter beaucoup de lenteur, avait donné les ordres nécessaires en Italie, en Flandre et dans la Franche-Comté, pour qu'on agît avec toute la promptitude possible ; mais, dans cet intervalle, l'archiduc Ernest mourut ; l'archiduc Albert lui succéda, et les grands projets de subjuguer la France tombèrent avec la ligue, qui en avait été le premier prétexte.

CHAPITRE IV.

Le duc de Guise imite le duc d'Elbœuf. Conditions de son accommodement.

HENRI, informé de ces projets, se mettait en mesure de combattre les Espagnols. Le duc de Mayenne, trompé dans son attente, n'avait plus que l'alternative de s'accommoder avec le roi,

ou de se livrer aux Espagnols. Il apprit alors que le duc d'Elbœuf s'était soumis au roi, et que le duc d'Aumale, abandonnant les intérêts de la ligue, s'était vendu au roi d'Espagne. Dans ses perplexités, tantôt il penchait à suivre le conseil du duc de Lorraine et de conclure la négociation entamée entre Bassompierre et Schomberg; tantôt il voulait aller à Bruxelles, pour tâcher de ramener l'archiduc à ses premières idées. Prenant un parti moyen, il écoutait les propositions de paix que lui faisaient la duchesse de Nemours sa mère, et la duchesse de Montpensier sa sœur, qui avaient eu de fréquents entretiens de Paris avec le roi sur les moyens de rétablir la paix en France, et qui venaient auprès de lui avec l'agrément de ce monarque. Ce fut un soulagement pour lui de savoir que la reine douairière, veuve de Henri III, allait en Bretagne pour régler les conditions

de l'accommodement du duc de Mercœur. Il consentit que la duchesse douairière de Guise traitât, avec la duchesse de Nevers, des conditions auxquelles le duc de Guise se soumettrait au roi.

Ces deux dames étant d'accord entr'elles (1), le duc de Guise choisit trois agents, Péricard, Bigot et la Rochelle. Le roi leur ayant accordé les passe-ports nécessaires, ils vinrent à Paris pour traiter avec le chancelier de Ghiverny, le duc de Retz, et les conseillers d'état Rusé et Gesvres. Ils s'assemblèrent assez long-temps sans pouvoir s'accorder sur trois articles demandés par Guise : la charge de grand-maître de la maison du roi possédée par son père, le gouvernement de la Champagne, et les bénéfices du cardinal de Guise, son frère, qui venait de mourir, et dont il voulait

(1) Mém. de Sully, tom I.

gratifier ses serviteurs. Ces trois demandes ne pouvaient être obtenues, parce que la charge de grand-maître avait été conférée au duc de Soissons, celle de gouverneur de Champagne au duc de Nevers, et l'archevêché de Reims à l'évêque de Nantes, Philippe Dubec. Ce duc s'en désista : il remit au roi Reims, Vitri, Rocroi, St.-Dizier, Guise, Montcornet, et les autres places qu'il possédait en Champagne et dans les environs. Il prêta serment de fidélité, à condition qu'on lui donnerait cent mille écus pour payer ses dettes, qu'il aurait pour lui ou pour ses amis le gouvernement des villes dont il avait été auparavant le maître, et qu'on lui donnerait le gouvernement de Provence en échange de celui de Champagne qu'il demandait.

Les commissaires du roi se refusaient de signer ce traité. La duchesse douairière de Guise ob-

tint que Rosny fût chargé de le terminer. Plusieurs personnes le désapprouvèrent dans le conseil. Ils observaient qu'on ne pouvait, sans de graves inconvénients, confier le gouvernement de Provence à un prince dont la maison réclamait des droits à la souveraineté de ce pays. Ils ajoutaient que la Provence étant limitrophe des états du duc de Savoie, si le duc de Guise formait des liaisons avec ce prince, ou avec le roi d'Espagne, les ports de Marseille et de Toulon donneraient une porte aux Espagnols pour pénétrer aisément jusqu'au cœur du royaume. Ces observations n'arrêtèrent pas le roi; mais le chancelier fit une protestation dans le conseil, et l'inséra dans les lettres patentes accordées au duc de Guise.

Rosny fut contraint, par la voix publique, de rédiger son apologie. Il la présenta au roi, qui lui défendit de la publier. Elle fut

insérée, dans la suite, dans ses mémoires.

Cette apologie contenait des raisons solides. La première, qu'il était question d'un dédommagement pour la charge de grand-maître de la maison du roi, pour le gouvernement de Champagne, et pour les bénéfices possédés par le cardinal de Guise-Lorraine; la seconde, qu'il convenait au bien de l'état d'éloigner le duc de Guise des frontières de Picardie, des Pays-Bas et de la Bourgogne, d'où supposé qu'il ne fût pas sincèrement réconcilié avec le roi, il pouvait être appuyé par les Espagnols et par le duc de Mayenne; la troisième consistait dans la nécessité où se trouvait le roi, pour rendre la paix à la Provence, d'éloigner le duc d'Epernon de cette province, ce qui était difficile, si on ne lui opposait un homme du rang et de l'autorité du duc de Guise.

En même tems Henri IV signait

la paix avec le duc de Lorraine (1). Par ce traité, le roi promettait de faire droit au duc de Lorraine et à ses enfans, de la succession de Catherine de Médicis, leur grand'-mère, sans préjudice de ce que ce duc prétendait, tant de son chef que de celui de ses enfants, sur les duchés de Bretagne et d'Anjou, sur les comtés de Provence, de Blois et de Coucy. Il lui abandonnait Marsal, Dun et Stenay, en échange du comté de Jamet, que le duc rendait à la couronne. Il lui promit le gouvernement de Toul et de Verdun pour un de ses fils. Bassompierre eut en engagement la terre de Vaucouleurs, pour la somme de trente-six mille francs (2).

Ces exemples ne suffisaient pas pour éloigner le duc de Mayenne des bords de l'abîme dans lequel

(1) Le 26 novembre.
(2) Mézerai, Hist. de France, tom 3.

il était sur le point de tomber. Ne pouvant se résoudre à se dépouiller du beau titre de lieutenant-général de la couronne de France, il s'était retiré dans son gouvernement de Bourgogne. Le duc de Lorraine ayant congédié ses troupes, le roi les prit à son service.

CHAPITRE V.

Les finances sont confiées à Rosny, depuis duc de Sully.

Peu de temps auparavant, François d'O, surintendant des finances, étant mort dans son hôtel, à Paris, peu regretté du roi et des courtisans, Henri confia d'abord l'administration des deniers publics à un conseil. Ces ministres ne pouvant s'accorder entr'eux, il rétablit la surintendance et la confia à Maximilien, baron de Rosny. Les finances prirent dès

lors une force nouvelle. A peine Rosny était chargé de ce fardeau immense, que, dans une lettre au roi, il traçait le plan de conduite le plus propre à ressusciter le crédit public, entièrement anéanti.

Ses premières vues à l'égard des finances (1) étaient de faire 1°. une perquisition exacte de tous les revenus de l'empire, de quelque nature qu'ils pussent être, avec un éclaircissement contenant leur origine, leur mode de perception, les changements qu'y avaient apportés les circonstances particulières ou la négligence des préposés, et les améliorations dont ces droits ou ces redevances pouvaient être susceptibles.

2°. Un état circonstancié de toutes les dettes contractées par la cour de France, en examinant les moyens de les diminuer, ou de

(1) Forbonnais, Recherc. sur les finances, pag. 19.

les rembourser peu à peu, suivant l'état des affaires ou la condition des personnes.

3°. De tenir un registre exact de tous les officiers royaux, tant commensaux et militaires, que de ceux de judicature, police, finances, avec une spécification des officiers nécessaires, et de ceux dont on pouvait se passer, afin de prendre, à leur égard, un parti convenable, suivant les circonstances.

Ainsi, un esprit droit et pénétrant se formait avec netteté, un plan dont on voyait clairement les avantages. Non-seulement dans un temps de désordre, il sera toujours impossible de régler les finances d'un grand état sans ces connaissances préliminaires, mais elles ne sont pas moins nécessaires aux époques les plus heureuses, parce que le bonheur public n'est jamais si parfait, qu'il ne reste dans un gouvernement quelque réforme utile à entreprendre.

* Une exacte connaissance des revenus de l'état, conduit un administrateur à distinguer avec facilité ceux dont la ressource se trouve la plus étendue, la plus prompte, la plus assurée; ceux qui sont le plus également répartis; ceux qui sont le plus à charge au peuple et les moins utiles à l'état; ceux enfin dont la perception peut nuire aux autres. Cette recherche conduit encore à connaître la dépense des régies et les profits des régisseurs; connaissance qui peut devenir la source la plus abondante, soit d'une augmentation de revenus, soit du soulagement des contribuables, sans recourir à de nouveaux impôts.

En général, après les grandes commotions qui ont changé beaucoup de rapports, brisé beaucoup de rouages dans la machine du gouvernement, la dette nationale est d'un examen indispensable. Cette recherche doit être le fon-

dement de toute réforme, lorsque les temps deviennent plus sereins. La conduite des états n'est pas différente de celle des particuliers. Un homme emprunte, parce que ses revenus ne suffisent pas à l'objet qu'il se propose ; mais, dès qu'il devient débiteur, son revenu diminue de l'intérêt qu'il est obligé de payer pour les sommes empruntées. Si sa dépense reste la même, il sera obligé d'emprunter de nouveau. Les prêteurs le voyant obéré, exigeront de lui des intérêts exorbitants, et bientôt le ruineront sans ressources. Ainsi les états, dans les momens malheureux, marchent vers leur décadence.

Il existe cependant une différence assez marquée entre un état et un particulier. Ce dernier étant propriétaire des biens qu'il grève par des emprunts, en peut, du moins, disposer à sa volonté ; au lieu qu'un gouvernement n'est pas propriétaire des biens qu'il

surcharge par des emprunts sans mesure ; et s'il ruinait les propriétaires en abusant de cette manière facile de se procurer de l'argent, il aurait disposé du bien d'autrui. Tout gouvernement se trouvant, à cet égard, dans la situation des mineurs, ne saurait trop se hâter, lorsque la voix de la justice peut être entendue, de faire la distinction entre les dettes légitimes et celles qui ne le sont pas, s'il veut empêcher la destruction de la fortune publique.

Un dénombrement exact des officiers royaux n'est pas moins important au soulagement des finances qu'à la police d'un grand état. Rosny entra dans l'administration publique avec ces principes économiques; ils devinrent successivement la base de toutes ses opérations ministérielles.

La première fut de se transporter dans les principales généralités, et d'envoyer des hommes de confiance dans les autres, pour

vérifier l'état des revenus publics, et tout ce qu'on pouvait sur-le-champ recouvrer d'argent, dont le roi avait le besoin le plus urgent. Les membres du conseil des finances, ses collègues, avaient employé toutes sortes de moyens pour entraver ses opérations, par leurs mauvais offices. Les officiers des bureaux des finances et des élections s'absentaient, ou refusaient la connaissance de leur état de situation. Les bruits les plus odieux circulaient de toutes parts pour jeter la défaveur sur les opérations du nouveau ministre. Rosny opposa d'abord la patience, ensuite la fermeté. Les officiers qu'il avait trouvés négligents furent suspendus de leurs fonctions; il les fit exercer par des hommes actifs, éclairés et probes. Il obtint alors tous les éclaircissements dont il avait besoin.

Il se fit représenter les états de l'année courante avec les mandements, acquits, rescriptions et au-

tres assignations sur les revenus publics de toutes les sortes, et en même temps les comptes et les états des trois années précédentes. Le premier fruit de ce travail fut de connaître une grande quantité d'assignations pour de vieilles dettes, des remboursements de prêts, des arrérages de gages, de rentes, de pensions à des gens obscurs et suspects de non existence ; des rescriptions en blanc ou sous des noms supposés, sans qu'il y fût pourvu sur ces états. Cette première vérification faite à la hâte, produisit quinze cents mille francs. Les receveurs furent obligés de les rapporter, comme ayant payé sans titres suffisants. Il se trouva, en y regardant de plus près, que c'était pour eux-mêmes que ces sommes avaient été détournées.

Un second fruit de cet examen fut d'indiquer la méthode employée par les agents des finances pour les dissiper à leur profit, et

les moyens de les contraindre à restitution. Enfin, il démontra la nécessité de mettre plus d'ordre dans l'administration des finances, si on voulait prévenir les doubles emplois et les falsifications qui peuvent se commettre, à la faveur de la confusion des comptes, et des enjambements des états les uns sur les autres. Le pillage du trésor public était tellement en usage, et Rosny connaissait si bien les hommes, que, pour tendre un piége à ses envieux, il feignit d'avoir perdu les bordereaux des sommes qu'il rapportait, et se contenta de faire déposer ces sommes chez le trésorier de l'épargne, par les huit receveurs généraux.

Quelque temps après, quoique rien ne dût se payer sans les ordonnances du conseil, ces sommes se trouvèrent diminuées de quatre-vingt mille écus sur les registres du contrôleur général d'Incarville, qui s'en excusa, sans pudeur, sur la négligence d'un commis.

Rosny s'aperçut aussi, en parcourant les provinces, que la plupart des élus dans les élections, jouissaient de l'exemption de la taille, sans avoir payé la finance ordonnée en 1577, et que, dans certaines années, le produit de leurs taxations les avaient remboursés de leurs charges. On leur imposa un supplément.

CHAPITRE VI.

Henri est blessé à la bouche par un assassin.

PENDANT que Henri IV se procurait laborieusement les sommes nécessaires pour acheter la soumission des chefs de la ligue, et pour repousser les attaques des Espagnols, le fanatisme s'agitait auprès de sa personne. Henri était reconnu pour roi dans Paris par le parlement, et non par les moi-

nes. Entrant dans cette capitale, il porta l'attention jusqu'à faire garder la maison du cardinal légat, dans la crainte qu'elle ne fût pillée par les soldats ou par la multitude. Il fit prier ce prélat de venir conférer avec lui sur les moyens de hâter sa réconciliation avec le pape. Le légat rejeta ce moyen de paix ; il ne regardait Henri ni comme roi, ni comme catholique, sous prétexte que ce prince n'avait pas été absous, ni réhabilité dans sa royauté par l'évêque de Rome. Ce préjugé était enraciné dans le cœur de la plupart des prêtres ; ils oubliaient qu'ils étaient Français, avant que d'appartenir à l'église.

Si, pour obtenir la miséricorde de Dieu, il ne suffit pas de se repentir de ses fautes et de les réparer de son mieux ; s'il est nécessaire qu'un homme soit absous par un autre homme, Henri IV s'était soumis à cette cérémonie, aux pieds de l'archevêque

de Bourges, son sujet. On ne voit pas ce que l'absolution d'un prêtre italien pouvait ajouter à celle d'un prêtre français; ce n'est pas d'ailleurs l'usage des rois de se confesser aux papes. Enfin, sans l'absolution, Henri IV n'était pas moins roi de France; il devait le trône à sa naissance et à sa valeur.

C'était bien le cas de l'appel comme d'abus. Henri, affermi sur le trône, n'aurait eu aucun besoin de la cour papale; tous les parlements l'auraient déclaré bon catholique, sans consulter la vieille Rome; mais qui ne sait ce que peuvent les préjugés dans un temps d'ignorance et de trouble. Henri IV s'était vu forcé à faire des excuses à Clément VIII d'avoir reçu l'absolution par un autre prêtre; il avait poussé l'humiliation jusqu'à alléguer qu'il avait commis cette faute pressé par la nécessité, et ses excuses n'avaient pas été reçues; ce fut l'ob-

jet de l'inutile négociation du duc de Nevers et du cardinal de Gondi, évêque de Paris. Le pape, par une dureté qui paraît aujourd'hui inconcevable, montrait moins une extrême fierté, qu'une extrême faiblesse; redoutant de déplaire à Philippe II, il n'osait répondre aux mémoires du négociateur français, que par l'organe du jésuite Tolet, promu au cardinalat par la protection de la cour d'Espagne.

Il n'est pas inutile d'observer les raisons que ce jésuite cardinal alléguait au duc de Nevers. «Jésus-Christ, lui disait-il, n'est pas obligé de remettre les errants dans le bon chemin: il leur a commandé de s'adresser à ses disciples; c'est ainsi que saint André en usa envers les gentils.» Le bon homme Tolet ne savait ce qu'il disait, et prenait André pour Philippe, lequel ayant rencontré l'eunuque de Candace, reine d'Ethiopie, lisant dans un chariot un chapitre

d'Isaïe, apparemment traduit en éthiopien, et n'y comprenant rien du tout; Philippe qui savait sans doute l'éthiopien, comme toutes les langues du monde, puisqu'il avait reçu l'esprit le jour de la Pentecôte, lui expliqua ce chapitre, le convertit, le baptisa, après quoi il fut enlevé par l'esprit.

Mais, quel rapport de cet eunuque avec Henri IV, de l'apôtre saint Philippe avec le pape Clément VIII? et pourquoi l'archevêque de Bourges ne pouvait-il pas être comparé à saint Philippe aussi bien que Clément? Philippe n'était pas pape. C'est se jouer étrangement de la religion que de soutenir, par de telles allégories, la conduite de l'évêque de Rome, tendante à exposer la France à retomber dans les horreurs des guerres civiles, tendante aussi à aiguiser les poignards levés contre Henri IV.

Un jeune insensé, nommé

Jean Châtel (1), fils d'un marchand de drap de Paris, ayant étudié chez les jésuites, avait été admis dans une de leurs congrégations, à certains exercices spirituels qu'on faisait dans un réduit mystique, appelé la chambre des méditations. Dans celle de ces chambres décorée le plus tragiquement, les murailles étaient couvertes de représentations de diables, occupés à tourmenter les damnés en enfer. L'horreur de ces images, augmentée par la lueur des torches enflammées, avait troublé l'imagination du jeune Châtel. On prétend qu'un jésuite l'assura dans la confession qu'un moyen infaillible d'échapper aux châtiments éternels, était de délivrer la France d'un monarque hérétique, ennemi de Dieu et de son église. Ce

(1) Jean Châtel attente sur la personne du roi, le mardi 27 décembre, et heureusement ne lui fait qu'une légère blessure à la lèvre. L'assassin est puni de mort deux jours après, *Hénault*, *Abr. chron.*, tom. 2.

malheureux, âgé de dix-neuf ans, se persuada que du moins, s'il assassinait Henri IV, il rachèterait une partie des peines de l'enfer, « Je pense bien que je serai damné, disait-il, mais j'aime mieux être damné comme quatre que de l'être comme huit. » Ces paroles recueillies dans son procès, prouvent que ce jeune homme était fou.

Henri IV (1) avait fait un voyage en Picardie pour prendre possession solennellement d'Amiens, et pour visiter les villes de cette frontière, De retour à Paris, le 27 décembre, il descendit de cheval à l'hôtel du Bouchage, où demeurait Gabrielle d'Estrées : cet hôtel, situé auprès du Louvre, occupait l'emplacement sur lequel fut bâtie la maison de l'Oratoire. Une cour nombreuse environnait le roi ; un jeune homme s'étant glissé parmi eux, frappe ce prince

(1) De Thou, liv. 111. — Mém. de Chiverny. — Lettre de Henri IV à Duplessis-Mornay.

d'un coup de couteau : le coup était porté au cœur; mais le roi s'étant subitement incliné pour embrasser un de ses amis qui arrivait, le reçut dans les lèvres; la violence était si forte, qu'elle lui cassa une dent. Au mouvement des assistants, le jeune homme laissant tomber son couteau à terre, se mêla dans la foule : on le reconnut aisément; il fut arrêté sur-le-champ et mis dans les mains du prevôt de l'hôtel.

On trouva dans les poches de ce malheureux un écrit contenant sa confession. Il était bien horrible qu'une institution aussi ancienne, imaginée pour expier ou pour prévenir les crimes, pût servir quelquefois à les faire commettre; c'est un des inconvénients sans nombre de la confession auriculaire, introduite dans l'église par les moines. La confession publique, en usage dans les premiers siècles du christianisme, ne la partageait pas; et en cela sa pra-

tique semblait devoir être constamment préférée. Le grand prevôt de l'hôtel avait commencé l'instruction du procès; le président Auguste de Thou, l'historien, obtint que le parlement en serait le juge.

Châtel avoua dans son interrogatoire qu'il avait souvent entendu dire chez les jésuites qu'il était permis, et même méritoire devant Dieu, de tuer Henri de Bourbon, dont le pape ne reconnaissait pas la catholicité (1), et qui s'arrogeait faussement le titre de roi de France. Le bruit se répandit aussitôt dans Paris que ce crime avait été commis par un jésuite déguisé : la multitude se soulevait, et sans une garde qui fut placée sur-le-champ aux portes de leur collége et de leur maison professe, ils couraient risque d'être mis en pièces par le peuple.

En conséquence des déposi-

(1) Dupleix, Hist. de Henri IV, sous l'an 1594. — Mézerai, tom. 3. — Daniel, tom. 7.

tions de Châtel, le parlement fit saisir et examiner les papiers des jésuites. On trouva dans la chambre du P. Jean Guignard, bibliothécaire du collége, un écrit de sa main, dans lequel on lisait ces paroles : « On a fait une faute irréparable à la Saint-Barthelemi de ne point saigner la veine basilique (1). Ni Henri III, ni Henri IV, ni la reine Elisabeth, ni le roi de Suède, ni l'électeur de Saxe, ne sont de véritables rois. Le Béarnais est un renard, Elisabeth une louve, le roi de Suède un griffon, l'électeur de Saxe un porc. Jacques Clément fit une action héroïque en donnant la mort à Henri III. Si on peut vaincre le Béarnais par la guerre, il faut le guerroyer, sinon qu'on l'assassine. » Guignard prétendit se justifier en assurant que ces écrits avaient été rédigés avant la réduction de Paris sous l'obéissance du

(1) De Thou, liv. 112.

roi, et en réclamant l'amnistie proclamée pour tous les délits des ligueurs, à l'exception de tout ce qui concernait l'assassinat commis contre Henri III, ou les conspirations formées contre la vie de Henri IV; mais ce jésuite se condamnait lui-même : celui-là conspirait assurément contre le roi qui conseillait de l'assassiner. Il est bien étrange que Guignard n'eût pas brûlé cet écrit atroce dans le moment qu'il apprit l'attentat de Châtel : son fanatisme l'aveugla ; ce fanatisme était celui de tous les ligueurs.

CHAPITRE VII.

Les jésuites sont bannis de France par arrêt du parlement de Paris.

GUIGNARD fut arrêté et conduit dans la prison de la conciergerie du palais. On prouva que dans les

fureurs de la guerre civile, les PP. Alexandre Hay, écossais de nation, et Jean Guéret, professeur de philosophie, avaient enseigné les mêmes choses de vive voix. Un arrêt, rendu le 29 décembre, ordonna que Jean Châtel serait mené à la place de Grève, dans un tombereau; que là, il serait tenaillé aux bras et aux cuisses avec des tenailles ardentes, et qu'après qu'on lui aurait coupé la main dans laquelle serait placé le couteau dont il s'était servi pour attenter à la vie du roi, il serait tiré à quatre chevaux, son corps brûlé et ses cendres jetées aux vents. Il souffrit ces supplices affreux sans témoigner d'autres sentiments que le regret de n'avoir pas réussi à tuer le roi.

A l'égard des jésuites, le même arrêt les bannit de France (1),

(1) Cet arrêt ne fut pas exécuté dans l'étendue des parlements de Bor-

comme ennemis de la tranquillité publique. Le P. Guignard fut pendu. Pierre Châtel, père du coupable, possédait une maison en face de la grande porte du palais ; il fut ordonné qu'elle serait démolie, et qu'à la place on érigerait une pyramide, sur laquelle serait gravé l'arrêt tant contre Jean Châtel, que contre la société des jésuites. Cette pyramide fut démolie lorsque Henri IV permit aux jésuites de reprendre possession de leurs colléges en France.

A l'arrêt du parlement fut jointe une déclaration des docteurs de Sorbonne, assemblés dans la maison du cardinal de Gondi, évêque de Paris ; elle condamnait la doctrine qui enseignait le régicide comme hérétique et diabolique. Ces docteurs enjoignaient expressément à tous les moines de re-

---

deaux et de Toulouse. *Hénault, Abr. chron.*, tom. 2.

connaître Henri IV pour roi de France, et de lui obéir comme à leur souverain légitime. A la fin de ce décret, les sages maîtres engageaient le cardinal de Gondi à supplier le roi de vouloir bien envoyer une nouvelle ambassade à Rome, afin de faire cesser par sa parfaite réconciliation avec le saint siége, le danger d'un schisme dont on était menacé en France.

CHAPITRE VIII.

La guerre est déclarée à l'Espagne; premières hostilités.

HENRI avait résolu de déclarer la guerre à l'Espagne. Quoique dès les commencements de l'année précédente, le duc de Bouillon, joint au prince Philippe de Nassau, eût enlevé quelques petites places dans le comté de Hainaut et dans le duché de Luxembourg,

ces expéditions ressemblaient plutôt à des courses irrégulières, qu'à une guerre véritable. Les Espagnols n'avaient cessé, depuis le commencement des troubles de faire la guerre à la France; un corps espagnol assez nombreux combattait en Bretagne, et sous prétexte de défendre les ligueurs ou le duc de Mercœur, s'étant emparé de Blavet, il se fortifiait dans les environs de ce port : d'autres troupes de cette nation étaient répandues dans d'autres provinces, et excitaient partout des désordres; cependant il existait entre Henri IV et Philippe II des négociations secrètes, et plusieurs blâmaient la résolution du roi; ils lui conseillaient de faire la paix avec la cour de Madrid aux meilleures conditions possibles, plutôt que d'entrependre une guerre étrangère, lorsque la guerre civile n'était pas entièrement finie.

Des raisons très-fortes déterminaient Henri IV. Il prévoyait

que le meilleur moyen d'éteindre la guerre civile, était de commencer une guerre étrangère. Ainsi un habile médecin détourne par un cautère appliqué à propos, les humeurs pernicieuses qui affligent un malade. En effet, rien n'était plus propre à rapprocher tous les Français les uns des autres, qu'une guerre contre les Espagnols; d'ailleurs, Henri ne pouvait se dissimuler que Philippe II donnerait toujours des secours aux mécontents de France; une guerre ouverte lui paraissait préférable à une guerre cachée.

Depuis trente ans, tous les Français étaient soldats; les chances d'une nouvelle guerre devaient donner une nouvelle direction aux idées générales; elles procuraient de l'occupation aux militaires catholiques et protestants; elles leur offraient la prespective du butin et de la gloire, en prévenant de nouveaux complots

que les uns et les autres auraient pu former.

Henri avait conclu une ligue offensive et défensive avec les Hollandais (1); il se flattait d'y faire accéder la reine d'Angleterre et les princes protestants d'Allemagne, en attaquant vigoureusement les Espagnols dans les Pays-Bas et dans la Franche-Comté. Enfin, comme il devait traiter de nouveau de sa réconciliation avec le pape, et comme le roi d'Espagne traversait de tout son pouvoir cette négociation, la majorité du conseil de Paris jugeait que le meilleur moyen de neutraliser l'influence de Philippe II à Rome, était une guerre dans laquelle les Espagnols auraient du désavantage.

Une déclaration de guerre fut publiée le 17 janvier contre Phi-

---

(1) Mém. de la Ligue, tom. 6. — Ann. de Grotius.

lippe II ; des hérauts d'armes allèrent la signifier aux Espagnols sur les frontières. Le conseil de Paris ayant inséré dans cet acte tous les outrages faits par la cour de Madrid à Henri III et à Henri IV, autorisait les Français à ravager les pays soumis à la domination de Philippe II (1). Ce prince répondit à cet écrit le 7 mars suivant par un manifeste, dans lequel il parlait des services par lui rendus aux rois de France, ses parents ; et il protestait qu'il ne voulait pas rompre la paix subsistante entre les deux empires, mais qu'il continuerait à protéger de tous ses moyens les bons catholiques de France, pour empêcher le prince de Béarn et les huguenots, ses adhérents, de les opprimer. Il défendait à ses sujets de porter le moindre préjudice aux Français du parti de la sainte union; et leur

(1) De Thou, liv. 111.

ordonnait de combattre partout le prince de Béarn et les huguenots. Ainsi, Henri IV voulait éteindre une guerre de religion en entreprenant une guerre politique, et Philippe II cachait ses vues ambitieuses sous le voile de son attachement à la religion romaine.

A peine cette proclamation était publiée, que les Espagnols renforçaient l'armée du comte de Mansfeld, chargé de pénétrer en Picardie. La guerre se faisait sur cette frontière avec différents succès ; le duc de Bouillon dévastait le duché de Luxembourg, mais le comte de Mansfeld pénétrait jusqu'aux portes de Péronne. Les places de la ligue qui incommodaient le plus Henri IV, étaient la Fère et Soissons; la garnison de cette dernière place était si (1)

(1) Cayet, tom. 3.—Ann. de Grotius. —Mém. de la Ligue.

nombreuse, surtout en cavalerie, qu'elle faisait des courses jusqu'aux environs de Paris. Le roi, pour les arrêter, plaça une forte garnison dans Crépy en Valois, et ordonna aux gouverneurs des places voisines, d'envoyer continuellement des piquets de cavalerie entre Soissons et Paris. Les troupes de Lorraine que le roi avait pris à sa solde, formaient un corps de deux mille hommes de pied et mille chevaux, sous les ordres des barons de Tremblecourt et d'Aussonville. Le comte Maurice, stathouder de Hollande, leur ayant envoyé quelques secours, ces généraux entrant brusquement dans la Franche-Comté, s'étaient rendus maîtres de Vesoul, et mettaient à contribution cette province. S'ils avaient pu s'y établir solidement, et si le duc de Bouillon avait fait de nouveaux progrès dans les Pays-Bas, il n'aurait plus été possible aux Espagnols de communiquer avec la

Belgique par l'Italie et par l'Allemagne.

CHAPITRE IX.

Le maréchal de Biron se rend maître de Beaune.

FERDINAND de Velasco, connétable de Castille et gouverneur du Milanais, reçut ordre de rassembler une puissante armée, de traverser la Suisse, et de pénétrer en Bourgogne par la Franche-Comté. Dans le même temps on levait en Espagne de nouvelles troupes destinées pour la Bretagne, où commandait, pour Philippe II, le général d'Aguilar. Les préparatifs n'étaient pas moindres en France pour combattre les Espagnols. Henri IV, guéri de sa blessure, après avoir tenu un chapitre de l'ordre du Saint-Esprit, dans le-

quel il renouvela son serment de vivre et de mourir dans la religion catholique, se préparait à se mettre à la tête de son armée.

Il avait chargé le duc de Biron de la rassembler dans les environs de la Bourgogne. La première expédition de cette armée fut la prise de Beaune : cette ville avait voulu se donner au roi dès l'année précédente. Mayenne, pour la retenir sous son obéissance, fit arrêter l'avocat et le procureur du roi au présidial, et quatorze des principaux bourgeois ; il s'efforçait alors de prouver aux habitans de Beaune, que travaillant à conclure une paix générale par la médiation des cours de Rome et de Venise (1), il serait plus honorable pour eux d'être compris dans la pacification, que de traiter en particulier, et de l'abandonner,

(1) De Thou, liv. III. — Cayet, tom. 3.

lui dont ils n'avaient pas à se plaindre, pour confier leur sort à un gouvernement dont ils ne connaissaient pas les principes. Croyant avoir gagné les habitans de Beaune par ses observations, il laissa une garnison dans le château, sous les ordres du capitaine Montmoyen. Il vint à Dijon, dont les habitants se disposaient aussi à se soumettre au roi.

A peine parti, Montmoyen l'informa qu'une insurrection s'annonçait dans Beaune, et que les officiers municipaux entretenaient une correspondance avec le duc de Biron. Ce général venait d'être nommé gouverneur de Bourgogne. Entrant dans cette province à la tête de deux mille Suisses, de quatre mille hommes d'infanterie française et de douze cents che-

(*) Erection de la terre de Thouars en duché pairie. Les lettres n'en furent enregistrées qu'en 1599.

vaux, il assiégeait Moutier-St.-Jean. Mayenne, pour arrêter les suites de cette émeute, résolut de fortifier régulièrement cette ville. Ce projet ne pouvait être exécuté sans détruire la plus grande partie des faubourgs. Les propriétaires des maisons s'opposent à cette démolition : la défiance des habitants augmente ; on savait que le duc envoyait des troupes pour travailler aux fortifications projetées. Le maire, nommé Belin, homme d'une grande autorité dans la ville, avait envoyé des agents secrets à Biron. Ils convinrent avec lui que l'armée royale se présenterait devant Beaune le 5 février, et qu'on lui en ouvrirait les portes.

Montmoyen ayant eu des avis de cette négociation, fait arrêter le maire, mais il le relâche dans la crainte d'un soulèvement général. Belin, de concert avec plusieurs des principaux habitants de la ville, détermine tous les hommes en état de porter les armes à se

tenir prêts à marcher, lorsque le tocsin sonnerait à l'horloge de la ville. Le signal est donné au jour convenu : tous les habitants de Beaune sortent en armes de leurs maisons. Le maire, décoré de l'écharpe blanche, se met à leur tête : ils se rendent maîtres de deux portes, dont la garde surprise, prend la fuite dans la campagne. Un fort détachement, envoyé par les officiers municipaux, se porte à l'hôtel du gouverneur Montmoyen; ne le trouvant pas, parce qu'il venait d'entrer dans le château avec sa garnison, ils font prisonniers son frère et sa famille et les réservent pour ôtage.

Toute la ville prenait part à l'insurrection, tout courait aux armes, jusqu'aux femmes, jusqu'aux enfans : on avait à combattre la garnison, qui défendait quelques rues dans les environs du château; mais lorsque Biron arriva avec ses troupes, les ligueurs, qui se trouvaient encore dans la ville, mirent

bas les armes. Le château se rendit après vingt-huit jours de siége(1).

CHAPITRE X.

Une partie de la Bourgogne se soumet au roi.

HENRI reçut cette nouvelle au château de Vincennes : il apprit en même temps que le baron de Beaufremont abandonnait la ligue. Il lui remit la ville d'Auxonne Nuits, Mâcon et Auxerre, suivirent ce double exemple. Ces évènements avaient décidé les habitants de Dijon à prendre le même parti : ils prirent brusquement les armes contre Tavannes et Francesquo, gouverneurs de la ville et du château ; le duc de Biron leur ayant envoyé quelques troupes, Francesquo se retira dans le châ-

(1) De Thou, liv. 112.

teau, et Tavannes dans celui de Talant, place assez forte, à quelque distance de Dijon.

Velasco, connétable de Castille, après avoir franchi les Alpes avec huit mille fantassins et deux mille chevaux, opérait en Franche-Comté sa jonction avec le duc de Mayenne, qui lui amenait quatre cents chevaux et mille fantassins; en comptant les troupes franc-comtoises, son armée montait à douze mille hommes d'infanterie et à trois mille de cavalerie. Sa première opération fut le siège de Vesoul, où Tremblecourt s'était enfermé. La ville fut prise presque sans résistance. Tremblecourt entra dans le château; mais ne pouvant recevoir aucun secours de Biron, occupé aux sièges des châteaux de Dijon et de Talant, il rendit la place et se retira avec ses troupes en Bourgogne.

Le duc de Nemours venait de mourir à Annecy. C'était un jeune prince d'un mérite égal à sa nais-

sauce, mais d'une ambition démesurée. Il se défendait dans le Beaujolais et le Forez contre le duc de Montmorency, auquel le roi venait d'accorder l'épée de connétable de France, long-temps portée par son père. La mort de Nemours acquit au roi quelques petites places, dont il était maître. La plupart de ses amis abandonnèrent la ligue, pour se soumettre à Henri. Ces conquêtes ne donnaient guère plus de joie à ce prince (1), qu'elles lui causaient d'embarras. La plupart de ses généraux, voulant profiter de leurs succès, le pressaient de leur envoyer des troupes, et même de venir en personne, pour achever d'écraser les restes de la ligue dans leurs gouvernements. Montmorency avait dessein d'entrer dans la Bresse et dans le Bugey, et de commencer par quelque action

(1) Mém. de Sully, tom. I.

d'éclat ses fonctions de connétable. Le duc de Longueville le sollicitait de venir en Picardie, où le comte de Mansfeld bloquait Cambrai et se préparait à assiéger cette place dans les formes. Biron, sur le point d'être attaqué par une armée très-supérieure à la sienne, envoyait au roi courrier sur courrier, pour l'engager à s'approcher rapidement de la Bourgogne, où le fort de la guerre allait se porter.

Henri s'était arrêté à Vincennes, dans l'espoir de conclure la paix avec le duc de Mayenne. La négociation traînait en longueur, parce que les propositions du duc variaient en raison de ses craintes et de ses espérances successives. Il engageait surtout le roi à convenir d'une trève, pour attendre, disait-il, la décision du pape. Le roi savait que la décision attendue par Mayenne était celle de Philippe II. Ennuyé de ses lenteurs affectées, il rompt tout à coup les

conférences, écrit au connétable de Montmorency qu'il se rendra à Lyon quand il aura soumis la Bourgogne, confie les frontières du nord au comte de Saint-Pol, frère du duc de Longueville, qui venait d'être tué devant Dourlens, aux ducs de Bouillon, de Nevers, et à l'amiral de Villars; et ayant laissé pour commander dans Paris le prince de Conti, auquel il adjoignit le général Schomberg, il arriva le 30 mai à Troyes, y fit la revue de son armée et lui ordonna de marcher vers la Bourgogne. Les lettres du maréchal de Biron ne lui permettaient pas d'attendre la réunion complète de ses forces. Il s'avança avec celles qui se trouvaient auprès de lui. Henri, accompagné des généraux la Trimouille, Pisani, Thorigny, d'Oise, Traisnel, Mirepoix, Cheverny, Liancourt, Vitri, d'Interville et Montigny, arriva à Dijon le 4 juin.

Sur-le-champ, des lignes de circonvallation furent tracées pour

presser les attaques des châteaux de Dijon et de Talant. Il fallut plusieurs jours pour achever ces lignes, qui interceptaient la communication entre les deux châteaux. L'infanterie n'ayant pu faire autant de diligence que la cavalerie, n'était pas arrivée. Le roi prit la résolution d'aller au-devant des Espagnols pour retarder leur marche, décidé à leur livrer bataille, s'il ne pouvait autrement les empêcher de s'avancer de Dijon.

Informé que le connétable (1) de Castille avait fait construire à Gray deux ponts sur la Saône, pour la passer avec son armée et jeter des secours dans les deux châteaux assiégés par les royalistes, le roi partit de Dijon le 7 juin, accompagné d'environ deux mille cavaliers. Il arriva à Lux, petite ville sur les confins

(1) Davila, Guerres civiles de France, l. 14. — Mém. de Sully, tom. 1.

du duché et du comté de Bourgogne, entre Dijon et Gray. Le capitaine Mirabeau, avec soixante chevau-légers, fut envoyé en avant pour reconnaître les ennemis. Le roi fit rafraîchir les hommes et les chevaux, et ordonna qu'à trois heures après midi chacun se trouvât au village de Fontaine-Française.

Il n'était pas encore midi (1), lorsque le roi, accompagné de Biron et d'environ cinq cents chevaux, prit la route de Fontaine-Française, pour y arriver les premiers et choisir un champ de bataille, s'il était forcé à en venir à une action. Il apercevait le village à une demi-lieue de distance, lorsque trois soldats, arrivant au galop, lui apprirent que Mirabeau, chargé par trois cents chevaux,

(1) Relation du combat de Fontaine-Française, faite par un ami du duc de Sully. *Chron. noven.*

se retirait, en combattant, sans avoir eu le temps de reconnaître la position de l'armée ennemie. Le roi, incertain si ces trois cents hommes formaient l'avant-garde des ennemis, ou un simple détachement, fait avancer le maréchal duc de Biron avec soixante chevaux, pour soutenir Mirabeau et favoriser sa retraite. Biron vole où les ordres du roi et l'honneur l'appellent.

En sortant du village de Fontaine-Française, il découvre soixante chevaux ennemis sur le penchant d'une colline; il les attaque sur-le-champ et s'avance jusqu'au sommet de la colline, d'où il pouvait découvrir au loin. Les ennemis prirent la fuite à son approche; mais dès que le duc arriva sur la hauteur, il vit devant lui toute l'armée espagnole, marchant en bataille, et faisant des dispositions pour dresser son camp au village de Saint-Seine, dans une plaine bordée, à droite, par

des côteaux, et à gauche, par un bois. Se proposant de donner au roi des détails plus circonstanciés, il s'avança plus avant.

CHAPITRE XI.

Combat de Fontaine-Française.

A peine le duc de Biron descendait dans la plaine, qu'il vit quatre cents chevaux à la poursuite du capitaine Mirabeau. Biron, trop inférieur à cet escadron, songeait à se retirer pour faire connaître au roi l'état des choses; il chargea un capitaine de tenir ferme avec une partie de son détachement. Ce capitaine exécuta ses ordres avec autant de sang-froid que de bravoure; mais les ennemis le chargeaient avec tant d'impétuosité, qu'ils le renversèrent de son cheval, lui tuèrent quelques hommes et forcèrent les au-

tres à s'écarter. Biron fut obligé de s'arrêter pour faire face aux ennemis. Le détachement de Mirabeau s'était alors réuni au sien, et les deux escadrons combattaient avec acharnement. Mais voyant huit gros escadrons espagnols s'avancer au galop pour joindre ceux avec lesquels les Français combattaient, la nécessité contraignit le maréchal de Biron de tourner bride, pour se mettre à couvert à l'entrée du village de Fontaine-Française, où il croyait trouver le roi avec sa cavalerie.

L'heure du rendez-vous n'était pas encore arrivée. Le roi se trouvait dans Fontaine-Française avec environ quatre cents chevaux. Il envoya cent chevaux pour protéger la retraite de Biron; ce secours ne suffisant pas, il s'avança lui-même à la tête de son escadron: le roi avait à combattre toute la cavalerie ennemie. L'avant-garde, composée de la cava-

lerie espagnole (1), était commandée par Villars-Oudan et Sanson, capitaines milanais. Thenissey et Thianges conduisaient une partie de la cavalerie du duc de Mayenne; les escadrons italiens et francomtois obéissaient aux capitaines Roderic, Bellino et Varambon. Le duc de Mayenne formait l'arrière-garde avec le reste de sa gendarmerie et quelques escadrons espagnols.

Henri, forcé de combattre des ennemis si prodigieusement supérieurs, prit poste à la droite de sa petite troupe, avec la Tremouille et Thermes, et mit à la gauche le maréchal duc de Biron, fatigué et blessé d'un coup de sabre et d'un coup de lance dès le commencement de l'action. Villars-Oudan chargea le duc de Biron, Sanson

(1) Mathieu, Histoire de Henri IV, liv. 1. — Cayet, tom. 3. — Mém. de Sully.

attaqua l'escadron commandé par le roi en personne. Les deux corps espagnols combattaient avec la même bravoure ; cependant leur succès fut différent, et le duc de Biron fut forcé de reculer jusqu'au village. Mais du côté où combattait le roi, comme il arrivait à tout moment quelques détachements qui, sur le bruit de son danger, accouraient à son secours, Sanson fut tué et sa cavalerie mise en déroute. Villars-Oudan ne put même poursuivre son avantage. Blessé dangereusement, son escadron s'éloigna du combat.

Cependant le péril où se trouvaient le roi et le duc de Biron ne diminuait pas. Thiange et Thenissey, avec leurs escadrons frais et nombreux, prenaient la place de ceux de Villars et de Sanson. Villambon et Bellino arrivaient aussi pour prendre part à l'action. Les Français, dont les chevaux étaient épuisés, se voyaient sur le point de périr jusqu'au dernier. Le roi

encourageait les siens par ses paroles, et encore mieux par son exemple. Enfin Biron, couvert de sang, de sueur et de poussière, combattant en désespéré, donna le temps à toute la cavalerie attendue par le roi, d'arriver sur le champ de bataille.

Le comte d'Auvergne et Vitri, à la tête de huit cents chevaux, arrivèrent les premiers : les autres généraux se présentèrent bientôt. Mayenne les apercevant, et pensant qu'ils étaient suivis de toute l'armée, cavalerie et infanterie, ordonna la retraite pour rallier toutes ses forces en un seul corps. Le roi n'avait d'autre moyen de sortir de ce mauvais pas, que d'affecter beaucoup d'audace : il poursuit les ennemis jusqu'au bois de Saint-Seine, où il aperçut l'infanterie qui s'avançait en ordre de bataille. A cette vue, le roi s'arrête. Le duc de Mayenne avait réuni toute sa cavalerie, et paraissait dans l'intention de recom-

mencer la bataille. Mais alors toute la cavalerie du roi s'était rassemblée : elle égalait à peu près en forces celle de l'ennemi. Le connétable de Castille ne voulait pas hasarder une action générale. Le roi ne cherchait qu'à se retirer avec honneur. Le jour commençait à baisser. Le roi se retira au petit pas vers Fontaine-Française. Les ennemis se retirèrent de leur côté, et campèrent à Saint-Seine.

Plusieurs ont écrit que le duc de Mayenne fit les plus fortes instances pour déterminer le connétable de Castille à lui confier douze ou quinze cents chevaux, qui n'avaient pas combattu à Fontaine-Française, et qu'avec ce renfort, il lui répondait d'envelopper le corps commandé par Henri IV, et de le détruire entièrement, mais que le général espagnol rejeta sa demande, parce qu'il ne pouvait se persuader que le roi se fût exposé à une bataille générale, sans avoir des forces

suffisantes. C'est la seconde fois qu'un excès de prudence chez ses ennemis, sauva ce prince. Alexandre, duc de Parme, l'aurait forcé à mettre bas les armes, auprès d'Aumale, s'il n'eût fait le même raisonnement que renouvela Ferdinand de Velasco, auprès de Fontaine-Française.

Mathieu rapporte dans son histoire d'Henri IV (1), que le comte de Thiange, alors attaché au parti de la ligue, racontait, qu'à la tête des troupes, ayant reconnu le roi, il s'arrêta ne sachant ce qu'il devait faire, et que ce prince le fit charger avec tant de vigueur par Mirabeau, que dans un instant son escadron fut dissipé.

Peu d'exploits militaires furent aussi brillants, que celui de Fontaine-Française, où le roi, à la tête de dix-huit cents hommes, força

---

(1) Mathieu, liv. 1.

à la retraite une armée de douze mille combattants. Le péril du roi fut extrême dans ce combat: il répétait souvent : « Dans les autres batailles j'avais combattu pour la victoire, mais dans celle de Fontaine-Française, je défendis ma vie et ma liberté (1). » La perte fut peu considérable des deux côtés; on ne compta pas dans l'une et dans l'autre armée, au delà de soixante morts : les Français et les Espagnols firent quelques prisonniers, mais la frayeur de Ferdinand de Velasco était si extrême, que malgré toutes les remontrances du duc de Mayenne, son armée, dès le lendemain de la bataille, passa la Saône, pour occuper un camp fortifié auprès de Gray.

(1) Henri dans une lettre du 30 juin, à la princesse Catherine sa sœur, lui disait : « Peu s'en est fallu que vous ayez été mon héritière. *De Thou*, liv. 112.

Au lever du soleil, le roi qui ne se reposait jamais lorsqu'il fallait agir, s'avançait pour examiner les mouvements des ennemis. Arrivant sur la colline, d'où l'on découvrait le champ de son triomphe, il n'aperçoit aucune trace de l'armée ennemie. Des laboureurs lui apprirent qu'elle venait de passer la Saône, et qu'elle se retirait en Franche-Comté. Il revint à Fontaine-Française, et le lendemain à Dijon, pour presser le siége des deux Châteaux.

On accusa Henri IV de témérité dans cette occasion ; ce jugement me paraît lui-même téméraire. La maxime de Henri IV, comme celle de tous les grands capitaines, était de s'instruire exactement des forces et de la disposition des ennemis, et de ne pas s'en rapporter aux observations des autres, surtout lorsqu'il s'agissait d'une action importante et décisive. Ces précautions, toujours utiles pour l'exécution des grandes entre-

prises, sont souvent périlleuses. Un accident imprévu, un coup du hasard, l'adresse de l'ennemi, peuvent entraîner une surprise; alors les lois de l'honneur obligent un général à soutenir par sa valeur, ce qu'il a entrepris par prudence, et à payer de sa personne sans égard à son rang.

CHAPITRE XII.

Henri IV pénètre en Franche-Comté.

Cependant Mayenne n'ayant pu déterminer le général espagnol à repasser la Saône, le conjurait de lui confier une divison de son armée, pour l'aider à se maintenir dans le duché de Bourgogne. Le connétable de Castille n'était venu que pour défendre la Franche-Comté. On n'ignorait pas que le général français négociait depuis

long-temps, en secret, les conditions de son raccommodement avec le roi; en conséquence, le général castillan n'osait lui confier un corps de troupes. Se voyant sans ressources, il renoua des propositions cent fois faites et cent fois abandonnées. Il venait d'apprendre que le pape penchait à reconnaître le roi; il se servit de ce prétexte pour envoyer un agent, nommé Lignerac, au quartier de Henri IV.

Henri n'ignorait pas le désordre des affaires du duc; mais il ne voulait pas le pousser à bout, dans la crainte, qu'à l'exemple du duc d'Aumale, il ne se donnât entièrement aux Espagnols. Une trève fut conclue pour trois mois. Le duc de Mayenne promit de se retirer avec ses troupes à Châlons-sur-Saône, où, sans commettre aucune hostilité, il attendrait la décision de Rome. Le roi promettait de son côté, de ne pas

attaquer la ville de Châlons. Pendant cette suspension d'armes, on s'engagea de part et d'autre à régler les conditions auxquelles le duc se soumettrait au roi. Ce traité fut différent de la trève conclue après la réduction de Paris. Le roi ne permit pas qu'on y employât le terme de ligue ou de sainte union, et Henri y fut qualifié de roi France et de Navarre. Le roi y parlait en souverain et le duc de Mayenne en sujet.

Cette trève étant signée, le duc, sous prétexte de secourir les châteaux de Dijon et de Talant, abanbandonna le camp espagnol avec les troupes à ses ordres, et vint à Châlons. Des commissaires du roi y arrivèrent en même temps, et les deux forteresses furent remises aux troupes royales. Pendant cette trève, le marquis de Saint-Sorlin avait pris le nom de duc de Nemours, après la mort de son frère aîné. Il se hâta de

signer son accommodement avec le roi.

Henri, maître de la Bourgogne, entrait dans la Franche-Comté pour en tenter la conquête, avec sept mille fantassins et deux mille chevaux. Ferdinand de Velasco campait sous les murs de Gray, position avantageuse, pour empêcher l'armée royale de passer la Saône. On était alors au mois de juillet. Les coureurs de Henri trouvèrent un gué, à une lieue de Gray, dans un endroit où les Espagnols n'avaient qu'une garde de douze arquebusiers. Le 11 juillet, au matin, deux cents cuirassiers, et cinq cents arquebusiers à cheval, commencèrent à sonder le gué, dans l'endroit où l'eau paraissait la plus basse. Les douze espagnols prennent la fuite et donnent l'alarme. Cependant, les sept cents français ayant passé la rivière sans accident, furent bientôt suivis par le maréchal duc de Biron, avec le reste de la ca-

valerie. Hercules de Gonzague s'avançait avec les premiers escadrons espagnols et italiens, pour combattre les Français. Il fut contraint à faire brusquement retraite. Un second escadron venait à son secours, et n'obtint pas meilleur succès. Toute l'armée française infanterie et cavalerie, passa la Saône à ce gué, mais elle n'était pas assez nombreuse pour attaquer les Espagnols, dans un camp retranché entre Gray et la rivière.

Henri, dans l'espoir de tirer les Espagnols de leur position, prenant une autre route, ravagea le plat pays. Besançon, hors d'état de soutenir un siége, se racheta du pillage par une forte contribution. Henri négociait avec les cantons suisses par l'entremise de Silleri et de Pisani. Il proposait de partager avec eux le comté de Bourgogne, de leur abandonner le pays de Saint-Claude, le bailliage d'Aval, Pontarlier et les autres contrées voisines du mont

Jura, et d'ériger le reste de la province en principauté, en faveur de César, duc de Vendôme, aîné des enfants qu'il avait eus de Gabrielle d'Estrées. Les Suisses, redoutant d'avoir les Français pour voisins, fermèrent l'oreille à toutes les propositions des négociateurs envoyés par Henri IV. Des maladies contagieuses (1) s'étaient mises dans l'armée française; on convint d'un traité de neutralité pour cette province. Le roi en sortit et revint à Dijon. Le connétable de Castille y ayant laissé une partie de ses troupes, prit avec le reste le chemin de Milan.

(1) Recueil des traités, par Léonard, tom. 2.

CHAPITRE XIII.

Henri de Montmorency prête serment en qualité de connétable de France. La princesse de Condé est déchargée de l'accusation d'avoir empoisonné son époux.

HENRI de Montmorency, nommé, quelque temps auparavant, connétable de France, vint à Dijon prêter serment dans les mains du roi. Les lettres de sa nomination furent enregistrées au parlement de Paris, le 21 novembre: c'était le quatrième connétable de France de la même maison. Mathieu de Montmorency, en 1139; Mathieu II, en 1218: Anne, en 1538; et Henri, en 1593. On assure que Henri de Montmorency aurait épousé Marie Stuart, reine d'Ecosse, s'il n'eût pas été marié.

Cette reine cachait si peu son inclination pour lui, qu'un homme attaché à ce duc, et qui savait qu'il n'aimait pas sa femme, eut la scélératesse d'offrir de l'assassiner. Henri de Montmorency chassa de chez lui ce méchant homme, en lui marquant toute l'horreur qu'il lui inspirait (1).

Le roi, pendant son séjour à Dijon, rétablit le parlement de cette ville dans ses fonctions, et y réunit les magistrats ennemis de la ligue, qui s'étaient transférés à Semur. Il termina aussi une affaire qui touchait de près toute la famille royale. On a vu dans les livres précédents, qu'après la mort du prince de Condé à Saint-Jean d'Angely, sa veuve, accusée de l'avoir empoisonné, avait interjeté appel au parlement de Paris, des procédures com-

(1) Saint-Foix, Essais sur Paris, tom. 2.

mencées contre elle ; cependant, depuis près de huit ans, elle restait prisonnière dans le château de Saint-Jean d'Angely, sous la garde du baron de Sainte-Mesme. Le prince de Condé, dont elle était accouchée dans sa prison, résidait dans le même endroit, et on l'élevait dans la religion réformée.

Une requête fut présentée au roi par les parens de la princesse de Condé ; elle était signée par Diane d'Angoulême, duchesse de Montmorency ; Charles de Valois, comte d'Auvergne ; Henri de Turenne, duc de Bouillon ; Charles de Montmorency, duc d'Anville ; Claude, duc de la Trimouille ; Charles, comte de Cossé-Brissac ; et Jean, comte de Levis-Mirepoix. Ils exposaient que par sentence de juges incompétens, la princesse était privée de sa liberté, et qu'elle suppliait le roi de renvoyer la connaissance et le jugement de ce procès au parlement

de Paris. Le roi répondit, que pourvu que les parens de la princesse s'obligeassent à la représenter au parlement de Paris, il consentait à la demande.

Henri envoya ordre au baron de Sainte-Mesme de mettre en liberté la princesse, et en même temps de confier le jeune prince de Condé au marquis de Pisani, qu'il avait nommé son gouverneur. Le parlement de Paris déchargea Catherine-Charlotte de la Trimouille, princesse douairière de Condé, de l'accusation intentée contre elle. Elle éleva son fils dans la religion catholique; les circonstances délicates, dans lesquelles le roi se trouvait, nécessitaient cette condescendance. Le président de Thou nous apprend (1) que le duc de Mayenne, envoyant à Rome le baron de Beaufremont, l'avait chargé de

(1) De Thou, liv. 111.

recommander au pape de ne donner jamais l'absolution au roi, sans exiger de lui qu'il enlevât aux réformés, et qu'il fît élever à la religion catholique, ce prince alors héritier présomptif de la couronne. Le roi informé de cette disposition du pape, et ne pouvant la faire changer, résolut de la prévenir : Duplessis-Mornay fut chargé de s'entendre à ce sujet, avec les habitans de la Rochelle et les principaux chefs des réformés. Ils venaient d'éprouver, de la part des catholiques un traitement atroce. Les réformés du Poitou s'étant assemblés dans une maison particulière pour célébrer le service divin, furent surpris par la garnison de Rochefort sur le Loir, petite place dont le duc de Mercœur était alors le maître. Tout y fut passé au fil de l'épée, sans qu'on épargnât les femmes et les enfans : les soldats croient que les ordres précis de M. le duc de Mercœur étaient de traiter en

ennemis tous les huguenots. La noblesse du Poitou s'assembla pour demander justice de cette barbarie. Les ordres précis du roi arrêtèrent toutes représailles ; à peine se permit-on des plaintes. Il semblait que les réformés, sentant la position fâcheuse du roi, se faisaient une loi de tout endurer pour lui. De quelle importance qu'il leur fut, d'avoir en leur pouvoir l'héritier présomptif de la monarchie, le marquis de Pisani exécuta les ordres du roi sans trouver la moindre résistance.

CHAPITRE XIV.

Suite des négociations à Rome pour l'absolution du roi.

Les désagréments éprouvés à Rome par les ducs de Luxembourg et de Nevers et par le cardinal de Gondi, avaient décidé le

roi de ne plus employer, pour une négociation aussi minutieuse, des personnages distingués par leur naissance et par leur dignité. Il la confia à d'Ossat et à du Perron, hommes qu'on pouvait désavouer si le pape continuait à exiger des conditions que le roi ne pouvait accorder. D'Ossat mandait à Henri IV : « Faites bien vos affaires par delà les monts, et je vous réponds de celles par deçà (1). Le cardinal de Joyeuse et le baron de Beaufremont, envoyés du duc de Mayenne, au lieu d'employer leurs bons offices en faveur du roi, comme on en était convenu dans le temps où ce prince fit son abjuration à Saint-Denis, avaient fait longtemps tous leurs efforts pour décider le pape à secourir la ligue expirante, d'hommes et d'argent;

(1) De Thou, liv. 113. — D'Ossat, liv. 1, lett. 22.

mais les circonstances les obligeaient de parler différemment, et ces mêmes circonstances ne permettaient plus au pape de se montrer inflexible pour obliger la cour de Madrid.

Le parlement de Paris avait renouvelé les défenses, portées sous Louis XII, de s'adresser à la chancellerie papale pour l'obtention des bénéfices; et si quelques Français s'adressaient encore à cette chancellerie, le parlement ne leur permettait pas de s'en mettre en possession. Le roi faisait nommer par le grand conseil des économes aux évêchés qui venaient à vaquer, et le spirituel était administré par les grands vicaires des chapitres. Le roi avait rétabli l'exercice public de la religion catholique dans tous les lieux où les réformés avaient aboli la messe. Il s'occupait même, avec une adresse et une patience infinies, à rendre aux églises les biens ecclésiastiques, dont les grands sei-

gneurs étaient en possession avant les troubles. On s'accoutumait en France à oublier le nom du saint siége, et on commençait à craindre en Italie, que la France devint catholique apostolique et non romaine. D'ailleurs, la France presqu'entière avait reconnu le roi, et la prospérité des armes de ce prince, annonçait qu'on pourrait bien cesser absolument de solliciter à Rome l'absolution du roi; ces raisons avaient décidé le pape à renouer les négociations. D'Ossat fut instruit par Sanesio des conditions auxquelles Clément VIII admettrait le roi au nombre des enfants de l'église. Il voulait que la bulle spécifiât que le pape réhabilitait Henri de Bourbon dans la royauté; que ce prince fît serment de renoncer à tous ses droits à la couronne, si jamais il retombait dans l'erreur; qu'il promît de faire la guerre aux Turcs au lieu de combattre Philippe II : il faisait encore d'autres propositions non

moins révoltantes. Elles ne pouvaient être acceptées. Cependant Clément VIII avait envoyé à Madrid le cardinal Jean-François Aldobrandini, son neveu, sous prétexte de traiter de la guerre que les Turcs portaient en Hongrie, mais, en effet, pour faire agréer au roi d'Espagne les raisons qui le décidaient à donner au roi de France une vaine absolution.

Pendant ces diverses négociations, on fut instruit à Rome de l'attentat commis contre la personne du roi, et du bannissement des jésuites ordonné par le parlement de Paris. Le pape témoignait une grande horreur du crime de Jean Châtel ; mais il prétendait que si quelques jésuites étaient complices de ce criminel, il n'était pas juste de faire tomber la punition sur l'ordre entier, qui rendait de grands services à la religion catholique : il ajoutait qu'une telle conduite devait scandaliser toutes les nations catholi-

ques, dans un temps où le roi parlait de se réconcilier avec l'église. Il assurait que le bannissement des jésuites n'était que la suite d'une résolution prise dans une assemblée des réformés, tenue à Montauban, et qu'on allait bannir du royaume les minimes, les capucins, les dominicains, les chartreux. Le pape se plaignait encore de ce que le maréchal de Bouillon étant entré dans le duché de Luxembourg, enlevait les vases sacrés dans les églises, et de ce que le parlement avait condamné cette proposition : « que le roi ne peut être reconnu par les Français avant que le pape eût approuvé son absolution.» Il prétendait que ces entreprises n'annonçaient pas que le roi fût catholique de bonne foi.

Les deux négociateurs appliquaient tous leurs soins à éclairer ou à désabuser le pape sur toutes les nouvelles disparates qui venaient de France. Ils assurèrent ce pontife que l'expulsion des jé-

suites n'avait rien de commun avec l'assemblée des réformés tenue à Montauban douze ans auparavant, et qu'à l'égard des capucins, des dominicains, des chartreux et des minimes, on n'avait jamais pensé à les bannir de France : le roi bien informé, ajoutaient les négociateurs, que ces moines professent la doctrine que les catholiques ne peuvent en conscience reconnaître le roi avant qu'il soit absous par le pape, le conseil a pris le parti de dissimuler longtemps leurs opinions erronées et séditieuses ; mais quand on s'est aperçu que les propos de ces moines donnaient occasion à des fanatiques d'attenter à la vie du roi, on les a admonêtés que s'ils persistaient dans leur désobéissance, on serait forcé de les transporter hors du royaume, et que, dans cette hypothèse, ils se banniraient eux-mêmes, sans pouvoir attribuer leur malheur au roi ou à son conseil.

Ces réponses calmèrent l'esprit du pape. Ayant appelé les cardinaux protecteurs de ces quatre ordres religieux, il leur ordonna de mander aux supérieurs de France, qu'il leur permettait de prier Dieu pour le roi. Le cardinal Aldobrandini écrivait de Madrid, qu'il ne voyait la moindre apparence de réussir dans sa négociation, et qu'on était plus déterminé que jamais dans cette cour à continuer la guerre contre la France. Il est vraisemblable que, sur cette disposition, le pape prit la résolution de séparer ses intérêts de ceux de la cour d'Espagne.

Les instructions de du Perron étaient exactes et précises; il avait ordre de les communiquer au grand duc de Toscane. La requête pour l'absolution du roi devait être rédigée de manière que cette demande ne portât aucune atteinte à l'absolution reçue par le roi à Saint-Denis, afin que si le pape faisait des difficultés qu'on ne pût

surmonter, la première absolution restât dans toute sa force. En conséquence, le roi avait donné à du Perron et à d'Ossat deux procurations; l'une pour demander l'absolution au pape purement et simplement; l'autre faisait mention de valider les choses passées, en tant que de besoin, et d'y ajouter l'absolution souveraine du pape. Le roi s'en remettait à la prudence et à la fidélité de du Perron et de d'Ossat, d'user de l'une et de l'autre, suivant les circonstances.

Du Perron avait ordre de prévenir le pape, que pour le bien de l'état, celui de la religion, et pour la sûreté de la personne du roi, l'affaire de son absolution ne pouvant souffrir les moindres délais; il lui était formellement enjoint de retourner en France, si l'on faisait de nouvelles difficultés; et pour ne pas laisser le pape en doute sur cet ordre, il avait fait répandre le bruit en passant par

Bolonia et Florence, qu'il lui était défendu d'expédier aucun courrier en France, avant la conclusion de la négociation dont il était chargé. Ce fut la réponse qu'il fit constamment à diverses difficultés sur lesquelles on lui proposait de demander des éclaircissements à la cour.

Les deux agents déclarèrent encore qu'il ne leur était pas permis de souffrir qu'on insérât dans le bref aucune condition qui pût blesser l'honneur ou l'intérêt du roi, sous quelque prétexte que ce fût, ou dans laquelle il fût tenu à faire la guerre aux réformés, ou de révoquer les édits donnés en leur faveur par ses prédécesseurs et par lui-même, ou même de rompre ses alliances avec des princes qui ne professaient pas la religion catholique. Ces différents objets ayant été traités dans des entrevues particulières, les deux négociateurs français furent admis à l'audience publique du pape;

ils lui présentèrent deux lettres du roi et sa requête pour son absolution.

CHAPITRE XV.

Le roi reçoit l'absolution du pape.

DAVY du Perron et Arnaud d'Ossat, reconnus en qualité de ministres du roi de France, firent aux cardinaux les visites d'usage. Chacun convenait que la patience de Henri IV avait été extrême; on craignait qu'elle ne se changeât en désir de vengeance. C'était le sujet de toutes les conversations: on observait que Henri vainqueur de ses ennemis et paisible possesseur de son trône, pourrait bien non-seulement mépriser les absolutions de Rome, mais se venger des affronts et des persécutions qu'on lui avait fait souffrir. On

répétait jusque dans les appartements du pontife : Clément VII perdit l'Angleterre, Clément VIII perdra la France. Le pape déclara à l'ambassadeur d'Espagne, qu'il ne pouvait plus différer de prendre un parti décisif sur les affaires de France ; qu'il allait demander à cet égard l'avis des cardinaux, et décider suivant leur vœu ce qu'il estimerait le plus convenable aux intérêts de l'église. Le duc de Cessa, ministre castillan, pensait que ce vœu serait recueilli dans un consistoire solennel ; sachant qu'un grand nombre de cardinaux dépendait des volontés de Philippe II, il insista peu sur cette circonstance.

Dès que le pape eut amené cet ambassadeur à ne pas s'opposer que la question de l'absolution de Henri IV fût mise en délibération (1), il fit assembler les car-

(1) Lettres de d'Ossat au roi. *De 7 hou*, 113.

dinaux. On lut d'abord les lettres et les requêtes du roi, et la discussion commença. Le plus grand nombre des cardinaux adoptait l'absolution du roi, comme importante au bien de la catholicité, mais ils différaient étrangement sur les conditions auxquelles le pape devait la donner. Les cardinaux de la faction d'Espagne exigeaient préalablement que le roi révoquât l'édit de tolérance provisoire, accordé par lui aux réformés deux ans auparavant ; que les réformés fussent exclus de toutes les charges civiles et militaires ; que le roi cessât de poursuivre par les armes les restes de la ligue ; qu'il rétablît leurs chefs dans les charges dont ils étaient en possession, et qu'il fît la paix avec eux aux conditions dictées par le pape. C'était, parmi eux, à qui ferait les propositions les plus outrées ; quelques-uns proposèrent même qu'on effaçât de l'arrêt rendu contre Jean Châtel, cette clause : Que

le roi devait être reconnu, quand même il n'obtiendrait pas l'absolution du pape. D'autres cardinaux engageaient le pape à ne pas prononcer sur cette affaire dans Rome, mais d'en charger un légat *à latere*, envoyé en France. Si le pape eût adopté ce parti, le duc de Cessa serait aisément venu à bout de retarder le départ du légat, d'obtenir de lui qu'il fît lentement le voyage, dans l'espoir qu'il surviendrait des incidents, et que cette affaire serait perdue de vue.

Cette diversité d'opinions ne pouvant que difficilement se concilier, le pape déclara aux cardinaux que voulant entendre le sentiment de chacun d'eux avec tout le développement exigé par une affaire de cette conséquence, il les priait de venir successivement dans son cabinet, où chacun d'eux l'entretiendrait en particulier. De cette manière, le pape paraissant laisser aux cardinaux la liberté la plus entière, conservait le droit

de décider l'affaire à son gré, et d'assurer que la majorité des cardinaux s'était déclarée en faveur de ce parti, sans que personne osât le contredire.

Des prières publiques (1) furent ordonnées dans toutes les églises de Rome. Le pape écouta durant plusieurs jours les cardinaux les uns après les autres. Enfin le consistoire de nouveau assemblé, il déclara que les deux tiers des cardinaux ayant conclu à recevoir Henri IV dans le sein de l'église, il allait terminer cette affaire avec les ministres chargés de la procuration de ce prince. Le cardinal Colonna voulut répliquer; s'étant levé, il commençait son discours; le pape lui imposa silence, alléguant que la chose se trouvait décidée par la majorité des voix, et qu'il ne voulait pas qu'on y revînt.

(1) Daniel., Hist. de France, tom. 7.

Tout étant arrangé (1), le pape, accompagné des cardinaux et revêtu de ses habits de cérémonie, se rendit, le 17 septembre, devant le portique de Saint-Pierre; il s'y assit sur un trône. Arnaud d'Ossat et Davy du Perron, en habit de simples prêtres, s'approchèrent tenant en main la procuration du roi; ils la présentèrent au secrétaire de l'inquisition, qui la lut à haute voix. Le même secrétaire prononça le décret papal. Ce décret portait que Henri de Bourbon, roi de France, était absous des censures et reçu dans le sein de l'église, en abjurant sur-le-champ toutes les hérésies qu'il avait professées par le passé, en se soumettant à la pénitence publique et en promettant de remplir les conditions suivantes :

« Il rétablira la religion catholique dans le Béarn, y nommera

---

(1) Lettres de d'Ossat au roi.

au plutôt des évêques catholiques, et jusqu'au temps où les biens des églises leur seront entièrement restitués, il accordera à ces évêques un traitement convenable.

» Il ordonnera que le prince de Condé soit élevé dans la religion catholique, et n'accordera aucun édit de tolérance aux protestans, que dans le seul cas qu'il y serait forcé par la crainte d'une guerre civile.

» Les concordats seront gardés tant pour les provisions des bénéfices, qu'à l'égard des annates et autres droits appartenants aux papes.

» Le roi ne nommera aux évêchés, aux abbayes et aux autres bénéfices consistoriaux, aucune personne suspecte d'hérésie.

» Il bâtira dans chaque province du royaume et dans la principauté du Béarn un monastère d'hommes ou de femmes à son choix.

» Il ratifiera entre les mains du légat ou d'un autre ministre du saint siége, son abjuration, sa profession de foi, et les autres promesses faites en son nom à Rome par ses procureurs, et en enverra au pape un acte juridique.

» Il fera part à tous les princes catholiques de sa réconciliation avec le saint siége, et ordonnera des prières publiques dans toutes les églises de France, pour rendre graces à Dieu de cet heureux événement.

» Enfin, il entendra la grand'-messe tous les dimanches et fêtes; il assistera les autres jours à une messe basse; il récitera certains jours de la semaine quelques prières qui lui seront indiquées par le ministre du pape à sa cour; il jeûnera les vendredi et samedi, et communiera en public quatre fois l'année. »

Du Perron et d'Ossat ayant

accepté ces conditions pour le roi (1), se mirent à genoux à la porte de l'église, firent à haute voix l'abjuration des erreurs dont on leur avait remis la liste par écrit. Le grand pénitencier leur donna l'absolution sans qu'ils pussent se soustraire à l'humiliation de se coucher tout de leur long et de recevoir des coups de baguettes pendant que les chanoines chantaient le *miserere*.

D'autres évènements avaient mis aux pieds d'un autre pape, un autre Henri, six cents ans auparavant. L'empereur Henri IV ressembla, en beaucoup de choses, au roi de France Henri IV. Le premier, valeureux, galant, plein d'audace et de ressources dans l'esprit, s'était vu dans une position encore plus fâcheuse que le

(1) De Thou, liv. 113.—Mém. de l'abbé Arnaud, part. 2, liv. 10.—Ambass. du cardinal du Perron.

second. La fatalité le força à se prosterner pieds nus et couvert d'un cilice, aux genoux de Grégoire VII. L'un et l'autre prince furent poursuivis par la superstition et moururent de la manière la plus déplorable, démontrant, par leur exemple, à tous les souverains, conduits par les maximes de la religion, à reconnaître pour supérieurs un souverain étranger; que, si cette dépendance paraît sans inconvénients, dans les temps tranquilles, elle peut leur devenir fatale à la suite de mille circonstances qu'ils ne sauraient prévoir.

Plusieurs politiques ont prétendu que Henri IV, maître de son royaume, au lieu de recevoir des coups de fouets de la main du pape, devait imiter la reine Elisabeth. Voltaire observe avec raison (1), que ce prince ne se

(1) Essais sur les mœurs, etc., tom. 4.

trouvait pas dans les mêmes conjonctures ; il recouvra son royaume, mais, pauvre, déchiré, et dans un état de subversion ; plusieurs grands chemins avaient disparu sous les ronces ; on se frayait des routes dans les campagnes incultes ; on comptait à peine dans Paris cent quatre-vingt mille habitants, lorsque Henri en prit possession. La reine d'Angleterre, le grand duc de Toscane, le sénat de Venise, les princes protestants d'Allemagne et les Hollandais, lui avaient prêté de grandes sommes d'argent, sans lesquelles, il n'eût pu conquérir la France. Pour payer ces dettes si légitimes, on abandonnait les recettes générales et les domaines de la couronne aux agents de ces puissances. Ils géraient dans les provinces le revenu de l'état.

Qui croirait qu'il en coûta à Henri IV trente-deux millions, de son temps, pour payer les prétentions des chefs de la ligue. Les

mémoires de Sully en font foi. Ces promesses furent fidèlement acquittées. Ces chefs, après avoir vendu au roi la fidélité qu'ils lui devaient, établissaient des receveurs des deniers publics ; pour recouvrer leur argent, ces receveurs levaient sur le peuple le double des droits qui leur étaient aliénés ; et lorsqu'enfin la déprédation générale força le roi à confier les finances à Sully, ce ministre trouva qu'en 1595, on levait cent cinquante millions sur le peuple, pour en faire entrer environ trente dans le trésor royal. Si Henri IV n'avait été que le plus brave prince de son temps, le plus clément, le plus magnanime, la France était à jamais ruinée ; il lui fallait un monarque aussi propre à faire la paix que la guerre ; un prince qui voulût sonder les blessures de ses états et les guérir, qui veillât sur les petites choses comme sur les grandes, capable de tout réformer, de tout créer ;

tel fut Henri IV. Un prince de ce caractère ne devait pas être arrêté par une cérémonie aussi vaine qu'indécente, mais qui lui conciliait le cœur de la plus grande partie de ses sujets.

CHAPITRE XVI.

Voyage de Henri IV à Lyon.

DANS le temps où du Perron et d'Ossat annonçaient au roi la nouvelle de son absolution, Henri IV était venu à Lyon, où le connétable de Montmorency l'attendait. Il fut reçu le 4 septembre avec une magnificence qui effaça celles des entrées qu'il avait faites jusqu'alors dans les autres villes. Ses manières franches et populaires lui gagnaient tous les cœurs. Il témoigna surtout un grand plaisir lorsque l'archevêque de Lyon, autrefois l'ame de la

ligue, et le conseil du duc de Mayenne, vint lui rendre son obéissance à la tête du clergé de cette ville.

Pendant le séjour du roi dans Lyon, le gouvernement du Lyonnais et la charge de grand-maître de l'artillerie que possédait le duc de Nemours, furent donnés, le premier, au comte de la Guiche, et la seconde à Saint-Luc. Bois-Dauphin, qui maintenait le parti de la ligue dans l'Anjou et dans le Maine, avait refusé jusqu'alors de séparer ses intérêts de ceux du duc de Mercœur; il traita avec le roi à Lyon. Il lui remit les villes de Château-Gontier et de Sablé dont il était maître. Le roi confirma en sa faveur la dignité de maréchal de France, qu'il avait obtenue du duc de Mayenne.

Le principal objet du voyage du roi était de faire la paix avec le duc de Savoie; cette négociation se traitait entre le financier

Zamet et le président de Sillery. On la regardait comme conclue moyennant une somme d'argent dont le roi avait grand besoin, et la restitution de quelques petites places occupées par le duc en Provence et en Dauphiné. Les affaires de Picardie, de Bretagne et de Provence, donnaient tant d'inquiétudes au roi, qu'il s'était relâché sur le marquisat de Saluces, jusqu'à consentir qu'un des fils du duc de Savoie en fût mis en possession, à condition d'en faire hommage à la couronne de France. Le duc agissait par les impressions de la cour de Madrid; il ne proposait des arrangements que pour gagner du temps. Informé que les évènements hostiles ne permettaient pas au roi de conduire une armée nombreuse dans les Alpes, il refusa de rendre l'hommage qu'on lui demandait. Tout se termina par une trève jusqu'à la fin de cette année; elle fut continuée à diver-

ses reprises, jusqu'au mois de mars 1597.

Lesdiguières vint faire sa cour au roi avec son gendre, le comte de Créqui, fils de la comtesse de Sault. Le roi, qui ne l'avait pas vu depuis long-temps, le reçut avec la distinction que ses services méritaient; il le créa conseiller d'état, et lui en envoya le brevet par Calignon, chancelier de Navarre.

Montmorency et Lesdiguières conseillaient au roi de ne pas quitter Lyon sans avoir forcé le duc d'Epernon d'abandonner le gouvernement de Provence au duc de Guise, auquel il était assuré par le traité dans lequel il s'était soumis au roi. D'Epernon s'opiniâtrait à conserver le commandement d'un pays dans lequel il était détesté généralement.

Ce général, sans égard pour la trève signée par lui l'année précédente, poursuivait ses ennemis par les armes. Le comte de Carces,

chef du parti contraire au duc d'Epernon, avait assiégé et pris la ville de Salon; elle était défendue par le capitaine Saint-Romans (1), zélé partisan de la ligue, qui, sans reconnaître le duc d'Epernon, refusait aussi son obéissance au comte de Carces, parce qu'il s'était soumis au roi. D'Epernon, de son côté, se saisit d'un lieu nommé Alenson, d'où il pouvait incommoder le comte de Carces dans Salon. A cette nouvelle, le parlement d'Aix rendit un arrêt qui ordonnait qu'informations seraient faites de sa conduite, et envoyées au roi. Une proclamation fut publiée; elle faisait défenses, sous les plus grièves peines, de porter les armes sous ses ordres, et même de lui fournir des munitions et des vivres. Le conseiller d'état Duchêne arrivait à Aix pour faire

(1) Bouche, Hist. de Provence, liv. 10.

reconnaître le duc de Guise en qualité de gouverneur de la province; ce magistrat employa tous les moyens de persuasion pour déterminer le duc à donner les mains à un arrangement, auquel le roi avait été conduit par la nécessité de ses affaires. D'Epernon se croyait bravé; il répondit avec emportement qu'il avait arraché la Provence des mains de la ligue et de celles du duc de Savoie, aux dépens de son sang, de celui de ses amis, de ses parents et de son frère; qu'il était prêt à faire au roi tous les sacrifices, à l'exception de celui de son honneur, et qu'il ne pouvait quitter son gouvernement de Provence sans ruiner sa réputation.

On apprit alors à Aix que le roi était à Lyon; tous les ordres de la province vinrent l'y complimenter, et le supplier de rétablir la tranquillité dans le pays. La députation du parlement lui fit part de l'arrêt dans lequel, après avoir

entériné les lettres patentes dont les dispositions accordaient le gouvernement de Provence au duc de Guise, et lui donnaient le duc de Lesdiguières pour lieutenant-général, la cour ordonnait au duc d'Epernon de sortir de la province dans huit jours, et à tous les militaires qui servaient sous ses drapeaux, de se ranger sous ceux des ducs de Guise et de Lesdiguières. Le roi chargea de nouveau et d'une manière plus précise le conseiller d'état Dufrêne, de déclarer de sa part au duc d'Epernon que son intention était qu'il quittât sur-le-champ la Provence, et qu'il se rendît à la cour pour rendre compte de sa conduite.

Peu s'en fallut que la mort de ce général ne terminât brusquement cette longue discussion. Enfermé dans Brignoles, il songeait au moyen de concilier les intérêts du roi et ceux de son amour-propre, lorsqu'un paysan nommé Bergue ou Bigue, voulant délivrer la Pro-

vence d'un homme dont les exactions excitaient une haine universelle, ayant rempli deux grands sacs de poudre, mit du blé pardessus. Il avait placé dans chacun de ces sacs un pistolet dont le chien était bandé, de manière qu'on ne pouvait remuer le sac sans que le pistolet ne fît feu et n'enflammât la poudre. Ces deux sacs, regardés comme deux sacs de blé, furent portés dans la maison habitée par le duc et placés au-dessous de l'endroit où le duc avait coutume de manger. Le paysan épiait le moment où le duc se mettrait à table; il pria alors un valet de lui apporter des cordes qu'il avait enfermées dans un de ces sacs, et sortit sur-le-champ de la ville pour voir de loin l'effet de son stratagême.

Dès que le valet eut touché la corde qui fermait le sac, le pistolet se débanda; la poudre prit feu dans les deux sacs; le plancher sauta, et tous ceux qui se trou-

vaient dans la salle à manger du duc d'Epernon furent tués ou blessés ; lui seul demeura assis sur sa chaise, qui, par hasard, se trouvait sur une solive qui ne fut pas endommagée. Le paysan courut aussitôt à Aix porter la nouvelle de la mort du duc ; elle ne se trouva pas vraie. D'Epernon se maintint en Provence jusqu'aux premiers jours de l'année suivante; il prit alors le parti d'obéir. Les Provençaux lui firent présent de cent cinquante mille francs pour hâter son départ. Le duc de Matignon étant mort quelque temps après, le roi lui accorda en indemnité le commandement de la Guienne, dont le jeune prince de Condé était gouverneur. D'Epernon se retira d'autant plus mécontent, que cette autorité presque souveraine qu'il voulait conserver en Provence, était exercée par Lesdiguières en Dauphiné, sans que le roi en parût mécontent. L'un avait arraché la Pro-

vence, l'autre le Dauphiné des mains des ligueurs et de celles du duc de Savoie : leurs services étant les mêmes, d'Epernon attribuait à la religion qu'ils professaient l'un et l'autre la différence avec laquelle il les traitait.

Cette réflexion fâcheuse humiliait l'amour-propre d'Epernon : il ne fut jamais l'ami du roi. Quelques personnes en ont conclu qu'il fut son ennemi, et ont pris ce prétexte pour noircir sa mémoire. Il se trouvait dans le carrosse de Henri IV, lorsqu'il fut assassiné ; on prétendit qu'il avait trempé dans cet assassinat : vaines et odieuses imputations contre un des plus braves et des plus loyaux chevaliers de son siècle, et que la justice et la bonne foi désavouent également. Du moment que, par la conversion de Henri IV, ouvrage de la nécessité, les ligueurs virent le pouvoir dont ils s'étaient emparés s'échapper de leurs mains teintes de sang et gorgées de ra-

pines, leurs poignards se tournèrent vers le cœur de ce prince. Non-seulement d'Epernon ne favorisa jamais les chefs de la ligue, mais il fut toujours leur ennemi, et quelquefois leur victime; on ne saurait donc le compter parmi leurs complices.

CHAPITRE XVII.

Le roi marche au secours de la Picardie.

Les progrès des armes espagnoles en Picardie, ne permirent pas au roi d'attendre dans Lyon que la Provence fût pacifiée. Il quitta cette ville le 24 septembre, après avoir été informé que la ville et le parlement de Toulouse venaient de rentrer sous son obéissance. Dans ces temps de troubles, le parlement de Toulouse, comme

presque tous les parlements du royaume, était divisé en deux sections. Les magistrats attachés au parti du roi, s'étaient tranférés à Beziers. Les deux sections se réunirent. Carcassonne, Narbonne et les autres villes du Languedoc dont les ligueurs étaient les maîtres, imitèrent l'exemple de la capitale, et le duc de Joyeuse, qui commandait dans le Languedoc pour la ligue, se soumit au roi, qui le fit maréchal de France.

La campagne avait commencé en Picardie par un évènement tragique, auquel le roi avait été très-sensible. Le duc de Longueville, gouverneur de cette province, visitait toutes les places et donnait les ordres nécessaires pour leur défense. A son entrée à Dourlens, la garnison s'était rangée en bataille pour le recevoir. On fit plusieurs salves de mousqueterie: un soldat avait laissé une balle dans son fusil; elle tua le capi-

taine Ramille et blessa si dangereusement le duc de Longueville, qu'il mourut de cette blessure quelques jours après. Le roi perdit, à la mort de ce prince, un très-fidèle et très-zélé serviteur. Le gouvernement de Picardie fut donné au comte de St.-Pol son frère. Il partagea le commandement de l'armée avec le duc de Bouillon.

Depuis la mort de l'archiduc Ernest, le comte Charles de Mansfeld avait été chargé du commandement de l'armée impériale qui combattait les Ottomans en Hongrie; il eut pour successeur, dans la Belgique, le comte de Fuentès.

Vers la fin de l'année précédente, le duc de Bouillon et le comte Philippe de Nassau, après la prise de quelques places peu importantes, avaient été forcés, par les troupes espagnoles et par le débordement des rivières, à se retirer l'un à Sedan, l'autre en Hollande.

Dès que la campagne (1) put fournir des fourrages, le comte de Fuentès pénétrait en Picardie à la tête de douze mille hommes de pied et de trois mille chevaux avec un train d'artillerie considérable pour ce temps-là. Ces troupes investirent le Catelet, mauvaise place qui se défendit durant cinq semaines. Cette brave résistance donna le temps au comte de St.-Pol et au duc de Bouillon d'exécuter une entreprise dont le succès dédommagea le roi de la perte du Catelet. Les ligueurs conservaient trois villes en Picardie: Soissons, la Fère et Ham. Une forte garnison défendait Soissons; la Fère était en la puissance des Espagnols. Le duc d'Aumale, maître de Ham, en avait confié le gouvernement au capitaine Gomeron. Une garnison française

(1) D'Aubigné, tom. 3, liv. 4.—Mézerai, tom. 3.—Daniel, tom. 7.

occupait le château ; cinq cents Napolitains, cinq cents Allemands, deux cents Espagnols, deux cents Wallons, et autant de Français, formaient la garnison de la ville.

Cette place, entre St.-Quentin et la Fère, était d'une grande importance pour les Espagnols. Le duc d'Aumale avait ordonné au commandant Gomeron de la remettre aux troupes envoyées par le comte de Fuentès. L'attachement de Gomeron aux principes de la ligue n'avait pas affaibli son amour pour sa patrie ; se laissant gagner par un agent du comte de St.-Pol, il promit de l'introduire dans le château, d'où il lui serait aisé de pénétrer dans la ville. La nuit du 20 juin, une division de l'armée royale entra sans résistance dans le château de Ham ; la garnison de la ville se défendit avec bravoure ; mais le duc de Bouillon étant survenu avec des renforts, la ville fut emportée d'assaut.

Fuentès, à la tête de quatre mille fantassins et d'une partie de sa cavalerie, accourait au secours de Ham. Instruit de la perte de cette place, ayant conduit un convoi dans la Fère, et ravagé les environs de Péronne, il se porta sur-le-champ vers Dourlens, pour en faire le siége. Les habitans des provinces de Hainaut et d'Artois lui proposaient le siége de Cambrai et lui offraient une somme considérable et un corps d'infanterie, pour concourir à la prise de cette place, dont la garnison (1), faisant des courses perpétuelles dans les environs, interceptait le commerce des villes voisines, et nuisait même à la culture des terres. L'archevêque de Cambrai, qui avait été dépouillé de cette principauté par le comte de Balagny, fils de Montluc, évêque de

(1) De Thou, liv. 113. — Davila, Guerres civiles, liv. 13.

Valence, offrait également de l'argent et des troupes, pourvu que les Espagnols voulussent l'en remettre en possession. Le comte de Fuentès regardait cette entreprise comme glorieuse pour lui, parce que, depuis que le duc d'Alençon s'en était emparé, sous le règne de Henri III, jamais les armes espagnoles n'avaient osé tenter de la reprendre. Le duc de Parme lui-même, soit qu'il fût appelé ailleurs par des affaires plus pressantes, ou qu'il appréciât mieux que personne tous les dangers de l'entreprise, l'avait abandonnée. Fuentès, déterminé à cette expédition, cachait son projet, et faisait peu à peu les préparatifs nécessaires pour ne pas échouer.

Dès que son armée parut dans le Cambresis, Cléry et une autre petite ville sur la Somme, se rendirent sans résistance. Les Espagnols jetaient l'épouvante dans toute la campagne; ils enlevaient

les bestiaux et détruisaient les blés. Mais les troupes promises par les comtés d'Artois et de Hainaut, n'étaient pas encore sur pied; Fuentès jugeait que, sans elles, il ne pouvait entreprendre le siége de Cambrai, à cause de sa vaste enceinte : ne voulant pas laisser son armée dans l'inaction, et pour faciliter le siége de Cambrai, en resserrant cette ville, il avait résolu de prendre Dourlens, place assez bien fortifiée.

Le capitaine Longueval d'Araucourt commandait dans la place : sa garnison consistait en onze cents fantassins et cinq cents chevaux. L'armée espagnole campa devant Dourlens le 31 juillet, et dès le soir du même jour, Valentin de Pardieu, mestre-de-camp général de l'armée, faisant dresser une batterie, reçut dans l'œil droit un coup d'arquebuse, dont il mourut. Son emploi fut confié, par Fuentès, au comte de Rosne, un des généraux auxquels le duc de

Mayenne avait été redevable de ses principaux succès. Il conseilla à Fuentès de fortifier son camp, pour le garantir de toute surprise. Ces travaux terminés, on délibéra de quel côté on attaquerait la place. Il fut convenu que ce serait à l'endroit où la ville communique à la citadelle. Les Espagnols s'attachèrent d'abord à une demi-lune construite hors du fossé, et qui couvrait également le château et la ville ; elle n'était que de terre, cependant elle résista au canon. Le major général remarquant le peu d'effet des batteries, fit ouvrir deux tranchées ; on les conduisit à une portée de fusil de la demi-lune. Deux bataillons, l'un d'Italiens, l'autre de Wallons, sortant tout à coup des deux tranchées, gravirent sur le terrein de la demi-lune, et gagnèrent si promptement le parapet, qu'ils se mêlèrent avec ceux qui le défendaient, avant que l'artillerie de la citadelle pût lui causer le moindre échec. Les as-

siégés rentrèrent dans la ville en désordre. Les assiégeants établirent dans cette demi-lune leurs batteries pour battre le château.

L'armée française, commandée par le comte St.-Pol, les ducs de Bouillon et de Nevers et l'amiral de Villars, était inférieure en nombre à celle des Espagnols; cependant on la rassembla avec promptitude. On se flattait de forcer quelqu'un des quartiers des ennemis, malgré les redoutes dont il était couvert, et de faire entrer dans la ville un secours nombreux et toutes les munitions dont elle avait besoin. Il est probable qu'on eût réussi dans ce projet, si la division du duc de Bouillon, qui se trouvait dans les environs de Dourlens, eût attendu celle du duc de Nevers (1), qui ne pouvait

(1) D'Aubigné, tom. 3, liv. 4.—Cayet, tom. 3.—Dupleix.—Mézerai.—Daniel.

tarder d'arriver. Bouillon ne voulant partager avec personne la gloire de sauver Dourlens, s'avance à la tête de quinze cents chevaux et du convoi qui devait entrer dans la place assiégée. Fuentès, prévenu par ses espions, ne laissant dans les tranchées que les troupes nécessaires pour repousser les sorties des ennemis, s'avance avec le reste de son armée et la range entre ses retranchements et un côteau dont il était couvert. Le duc de Bouillon arrivant sur le côteau avec l'avant-garde, fut fort surpris de voir toute l'armée espagnole en bataille, si proche de lui, qu'il était difficile d'éviter le combat; cependant ce combat était si inégal, qu'il se détermina à la retraite. Il envoya un aide-de-camp au marquis de Belin, qui conduisait le convoi à l'arrière-garde, et lui ordonna de les faire retourner sur leurs pas et de gagner un bois voisin, où il promettait de le joindre bientôt. En

même temps il dépêchait un second aide-de-camp à l'amiral de Villars, qui conduisait le corps de bataille, pour l'avertir qu'il ne croyait pas à propos d'engager un combat général; qu'il le priait de se retirer vers une hauteur qu'il lui indiquait; que, pour lui, se trouvant trop engagé, il allait exécuter une charge, et qu'ensuite il le joindrait sur la hauteur, et qu'ils uniraient ensemble leur infanterie. Belin suivit exactement les ordres du duc de Bouillon; mais Villars n'ayant pas vu toute l'armée espagnole, répondit brusquement que, puisque le maréchal duc de Bouillon voulait charger les ennemis, il les chargerait aussi de son côté. Le maréchal, sans attendre la réponse de l'amiral, et supposant qu'il suivrait son conseil, attaqua avec tant de vigueur les escadrons ennemis les plus proches de lui, qu'il les renversa. Il fit ensuite sa retraite vers le lieu où il croyait trouver l'amiral; mais

il se battait avec les Espagnols : c'était une nécessité de s'enfoncer de nouveau dans la mêlée pour le dégager. De nouveaux escadrons, envoyés par le comte de Fuentès, enveloppaient entièrement les Français. L'amiral de Villars, renversé de son cheval tué sous lui, et couvert de blessures, offrait en vain cinquante mille écus de rançon : il fut tué de sang-froid par un soldat espagnol. Bouillon fit sa retraite en assez bon ordre ; mais l'infanterie n'eut pas le temps de gagner le bois ; elle fut coupée et dispersée. Tout le convoi tomba dans les mains des ennemis.

Tandis que les deux armées combattaient, la garnison de Dourlens exécutait une sortie générale ; mais ayant trouvé tous les postes bien fortifiés, les assiégés furent repoussés. Fuentès, victorieux, revint continuer le siége, et le poussa vivement. Les assiégés se défendaient avec la plus grande bravoure ; mais l'armée de Hen-

ri IV n'étant plus en état de les secourir, ils devaient succomber. Les Espagnols ayant fait une brèche à un angle du château et de la ville, le comte de Fuentès, le 29 juillet, fit donner l'assaut à ces deux endroits. Les Espagnols attaquèrent le château, les Italiens et les Wallons attaquèrent la ville; le château fut emporté; aucune fortification ne le séparait de la ville; elle fut prise sur-le-champ, et les Espagnols taillèrent en pièces tout ce qui se rencontra dans la chaleur du combat. La ville fut saccagée et abandonnée jusqu'au soir à la discrétion des soldats, qui firent prisonniers ceux qui s'étaient réfugiés dans les églises. Le comte de Fuentès fit alors ses préparatifs pour assiéger Cambrai.

CHAPITRE XVIII.

Siége de Cambrai par les Espagnols.

Le duc de Nevers arrivait alors dans les environs de Dourlens, à la tête de seize cents chevaux et de deux mille cinq cents fantassins. La mésintelligence se mit entre les généraux français; Nevers reprochait à Bouillon d'avoir trop précipité une attaque téméraire, et de ne l'avoir pas attendu; Bouillon accusait Nevers d'avoir marché avec trop de lenteur. L'armée royale se sépara en deux corps. Le comte de Saint-Pol et le maréchal de Bouillon allèrent couvrir le Boulonais; le duc de Nevers se retira dans Amiens pour veiller à la sûreté de cette ville, et de celles de Corbie et de Saint-Quentin.

Fuentès, dont l'armée était réduite à dix mille hommes, parcourut durant plusieurs jours les bords de la Somme, menaçant Péronne et Saint-Quentin; mais les mesures du duc de Nevers étaient si bien prises, qu'il n'osa tenter le siége de ces villes; prenant sa route par le Catelet, il investit Cambrai, le 11 août. Balagny, qui commandait dans la place, avait obtenu, en se soumettant au roi, la dignité de maréchal de France et celle de prince de Cambrai; il s'était attiré la haine de tous les habitants de cette ville, par son avarice et sa dureté. Il dépêcha deux courriers au duc de Nevers pour lui demander des troupes et de l'argent, en le prévenant qu'il ne pouvait pas compter sur les habitants de Cambrai, et que le carnage fait à Dourlens jetait la garnison dans la consternation. Le duc de Nevers hésitait de secourir Cambrai, parce que ses troupes étaient peu nombreuses, et qu'il lui paraissait dangereux

de dégarnir Amiens et les autres villes frontières de la Picardie ; cependant le désir et la gloire de défendre une ville aussi importante le décida. Les circonstances ne lui permettaient pas de s'enfermer lui-même dans Cambrai ; il y envoya Charles, duc de Rhetelois, son fils, avec quatre cents chevaux, quatre compagnies d'arquebusiers et quatre cents fantassins ; ces troupes forcèrent quelques corps-de-gardes, et entrèrent dans Cambrai presque sans perte.

Ce secours encourageait la garnison, mais n'était pas suffisant pour contenir les habitants dont on avait grand sujet de se plaindre. Balagny redoublait ses instances pour obtenir encore douze cents arquebusiers ; la chose n'était pas difficile à exécuter, pourvu que la marche de cette division fût secrète. Les Espagnols n'ayant pas encore reçu les renforts qu'ils attendaient, s'étaient contentés

d'élever quelques redoutes sur les chemins qui conduisaient à la porte de la citadelle, à la porte neuve et aux portes de Saint-Quentin et du Saint-Sépulcre. Le général Devic se chargea de conduire ce secours; il n'était pas aussi nombreux que Balagny le demandait, mais la présence de Devic valait tout le secours ensemble; c'était alors l'homme le plus habile pour la défense d'une place. Il entra dans Cambrai presque sans opposition.

Sur ces entrefaites, le comte de Fuentès ayant reçu un corps nombreux de troupes espagnoles que lui envoyait Montdragon, gouverneur de la ville d'Anvers, cinq mille fantassins, levés par les provinces d'Artois et de Hainaut, sous les ordres du prince de Chimay, et un régiment de Wallons entretenu par Louis de Barlemont, archevêque de Cambrai, et six cent mille florins fournis par les villes d'Arras et de Tour-

nai, et par les états des comtés d'Hainaut et d'Artois, avait entouré la ville par une circonvallation régulière. Jamais une artillerie plus nombreuse n'avait été employée, jusqu'alors, à l'attaque d'une ville : il avait fait venir soixante-douze pièces de canon, des machines de guerre de toute espèce ; ses munitions étaient immenses, et quatre mille pionniers exécutaient les travaux dont on avait besoin ; le général fit construire un fort au-dessus de la porte neuve et de celle du Saint Sépulcre, au sud de la ville ; ce fort, qui pouvait contenir mille fantassins, fut appelé la Redoute de Niergni, parce qu'elle touchait le faubourg de ce nom. Un autre fort fut élevé du côté de l'Escaut, à l'ouest de la ville, auprès du faubourg de Prémy : entre ces deux forts étaient dix-sept redoutes. Ces deux forts, et l'espace entre l'un et l'autre, étaient gardés par le prince de Chimay. Au-

dessous des portes de Cantimpré et des Selles, du côté du nord, se trouvait un autre grand fort, nommé bastion de Saint-Ol, où commandait le comte de Bié avec un régiment allemand.

On résolut d'attaquer la ville entre la porte des Selles et la citadelle, du nord à l'est; une batterie de trente canons y fut dressée, et foudroya cette partie de la muraille, regardée comme la plus faible.

Devic établit une contre-batterie qui demonta neuf canons des Espagnols, leur tua beaucoup de monde, et les força durant plusieurs jours à rester dans l'inaction. Devic faisait creuser en même temps deux souterrains, à la faveur desquels on mina et on fit sauter le reste de la batterie espagnole. Les généraux assaillans furent contraints de former une autre batterie vers la porte des Selles : toute l'armée y travailla avec beaucoup d'ardeur.

Devic la démonta comme la première.

Le duc de Nevers s'était avancé jusqu'à Péronne, où ayant rassemblé quatre mille fantassins et mille chevaux, il se proposait de se jeter dans Cambrai. Le comte de Fuentès fit promptement rompre tous les chemins par des coupures. Cependant, la grande étendue de sa circonvallation, et le cours de l'Escaut qui ne permettait pas à ses quartiers de se prêter de prompts secours, lui faisaient craindre que le duc de Nevers ne parvînt à pénétrer dans la ville. L'argent commençait à manquer dans le camp espagnol; les provinces voisines plus empressées à promettre de l'argent qu'à l'envoyer ne remplissaient pas leurs engagements; les remises d'Espagne arrivaient avec lenteur. Son armée, occupée aux travaux du siége et à la garde des forts, ne pouvait se répandre dans le pays pour trouver des subsistances,

quoique la campagne fût couverte de fruits ; le siége devenait si difficile et si dangereux que plusieurs conseillaient au comte de Fuentès de le lever : les Espagnols allaient prendre ce parti, lorsqu'un évènement inattendu les conduisit dans la place.

Les habitants de Cambrai, accoutumés à vivre sous la domination des archevêques de cette ville, souffraient impatiemment d'obéir à Balagny, qui professait la religion réformée ; ils avaient déjà donné plusieurs preuves de mauvaise volonté : l'argent vint à manquer pour payer les troupes ; Balagny fit frapper de la monnaie de cuivre ; d'un côté de ces pièces étaient gravées les armes du roi, en qualité de protecteur de Cambrai ; et de l'autre les siennes, comme prince de la ville. Il ordonna par une proclamation que ces pièces, du poids d'une demi-once, fussent reçues pour un franc dans le commerce, avec promesse

de les retirer un mois après que le siége serait levé. Une pareille ordonnance ne pouvait guère s'exécuter sans occasionner des violences. Le peuple se soulève et prend les armes, le 2 octobre, et tandis que la garnison gardait les remparts, il se rend maître de la place d'armes, gardée par deux cents Suisses, et de la porte du Saint-Sépulcre, où se trouvait un faible corps-de-garde : deux principaux bourgeois sont envoyés au camp du comte de Fuentès, pour capituler au nom de la ville. Ce général fait taire les batteries et ordonne de dresser la capitulation.

Devic instruit de ce qui se passait, s'étant rendu à la place d'armes, tâchait de calmer la sédition : il n'en était plus temps ; les députés rentraient dans la ville avec les articles signés par le comte de Fuentès. Ils portaient en substance, que la ville conserverait ses anciens priviléges, qu'elle ren-

trerait sous la domination de l'archevêque, et que les Espagnols n'exerceraient aucune violence sur les habitants. Ces conditions ayant été tumultuairement acceptées par le peuple assemblé sur la place d'armes, Gaston Spinosa et Jean-Jacques Belgiojoso entrèrent dans la ville par la porte du Saint-Sépulcre. Les Français se retirèrent dans la citadelle.

Balagny avait fait une faute essentielle pour un homme qui voulait se maintenir dans la ville malgré les habitants; non-seulement la citadelle n'était pas en bon état de défense, mais elle manquait de magasins et de subsistances. Les Espagnols, maîtres de la ville, étaient bien assurés d'avoir bientôt la citadelle : sommés de se rendre, ils demandèrent une trève de vingt-quatre heures. Le comte de Fuentès leur accorda les conditions aussi avantageuses qu'ils les demandaient, par considération, disait-il, pour la jeu-

nesse du duc de Retehlois enfermé dans la place, et pour la valeur et l'habileté du général Devic; mais dans le fond, parce qu'il craignait l'approche du roi et du duc de Nevers.

La citadelle devait être remise au comte de Fuentes avec son artillerie et ses munitions de guerre; Fuentès s'obligeait à faire démanteler dans six jours le château de Cléry, pris depuis peu par ses troupes. Le duc de Rethelois, Balagny, Devic et tous les autres officiers et soldats pouvaient sortir avec tous les honneurs de la guerre et se rendre tambours battant et enseignes déployées partout où ils voudraient. Tous les prisonniers faits durant le siége étaient délivrés sans rançon; le roi d'Espagne se chargeait d'acquitter toutes les dettes contractées par Balagny, soit à l'occasion de la monnaie de cuivre, ou pour quelque cause que ce fût, durant le siége.

Cette capitulation fut signée le 7 octobre. Balagny, de prince souverain qu'il était, devint simple particulier, et ne fut plaint de personne. Tous les catholiques étaient indignés que le fils de Monluc, évêque de Valence, qu'ils traitaient de bâtard, fut investi d'une principauté possédée depuis un grand nombre de siècles par les archevêques de Cambrai. Balagny, élevé par son père à la religion réformée, avait feint de professer la religion romaine pour parvenir à la fortune. La ville de Cambrai, prise par le duc d'Alençon lorsque ce prince passa en France, échut après la mort de ce prince à la reine mère, Catherine de Médicis; elle en confia le gouvernement à Balagny. Ce général, craignant d'être chassé par les Espagnols, s'était jeté en apparence dans le parti de la ligue; il combattit même dans l'armée ligueuse. Cette conduite lui ayant procuré

la confiance des ducs de Parme et de Mayenne, de simple gouverneur de Cambrai qu'il était d'abord, il s'était rendu insensiblement maître absolu de cette belle ville et de son territoire.

Dès que les affaires du roi prirent une tournure favorable, il lui remit cette place importante, et le roi lui en accorda la principauté, sous la mouvance de la couronne, et lui donna en même temps le bâton de maréchal de France. Alors il crut pouvoir adopter les opinions religieuses qui lui avaient été enseignées dans son enfance, ce qui le rendit odieux aux habitants de Cambrai. Rénée d'Amboise, son épouse, sœur du célèbre Bussy d'Amboise, femme d'un courage au-dessus de son sexe, mais d'une ambition encore plus grande, reprochait à son mari d'avoir assez de lâcheté pour survivre à ce qu'elle appelait sa dégradation. Elle mourut deux jours avant la reddition de la ci-

tadelle (1), avec joie, disent quelques historiens, de ce qu'elle entrait dans la tombe avec le titre de princesse.

Fuentès mit garnison dans la citadelle, malgré les remontrances de l'archevêque de Cambrai. Le roi d'Espagne demeura maître de la place : les armes du duc d'Alençon et celles de Balagny furent brisées partout où on les trouva.

Après cette conquête, le comte de Fuentès sépara son armée : deux mille cinq cents fantassins restèrent en garnison dans Cambrai; le reste de son infanterie fut cantonnée dans les provinces de Flandres, de Hainaut et d'Artois. Il revint à Bruxelles avec sa cavalerie dans le temps où Henri IV rassemblait ses troupes et marchait en Picardie.

---

(1) Balagny épousa en secondes noces Diane, sœur de Gabrielle d'Estrées.

CHAPITRE XIX.

Mort du duc de Nevers ; le roi ordonne le blocus de la Fère.

Le roi avait quitté Lyon pour venir en personne secourir Cambrai ; il apprit à Beauvais que la place s'était rendue aux Espagnols. Prévenu contre le duc de Nevers par le duc de Bouillon, il paraissait persuadé que le premier s'était conduit avec négligence pour ne pas contribuer aux succès de deux hommes attachés à la religion réformée. Il fit des reproches au duc de Nevers, dont l'impression sur son ame fut si violente, qu'il tomba malade et mourut au château de Neste en Picardie. Ce général avait servi l'état avec fidélité sous cinq rois ; reconnu pour aussi sage dans le conseil qu'habile et vaillant à la tête d'une armée, son

caractère distinctif était une droiture de cœur à l'épreuve de tout intérêt. Henriette de Clèves, son épouse, l'engagea dans la ligue, sous le prétexte de la religion; mais dès que les desseins ambitieux des Guise lui furent connus, abandonnant cette faction, il se dévoua au service de Henri III.

Après le meurtre de ce prince, sa femme réveillant dans son ame les idées religieuses, et lui faisant appréhender la destruction de la religion romaine si la couronne passait sur la tête d'un roi de la religion réformée, il se retira dans son duché de Nevers sans prendre part aux hostilités; mais il se déclara ouvertement pour Henri IV quand ce prince pensa sérieusement à embrasser la religion catholique, et il lui fut constamment attaché.

Henri (1) se reprochant son in-

(1) Mathieu, Hist. de Henri IV.

discrétion et son injustice, fit dire au duc de Nevers durant sa maladie, qu'il voulait l'aller voir. Le duc le pria de n'en pas prendre la peine, qu'il n'était pas en état de le recevoir, et qu'il lui recommandait le duc de Rethelois son fils.

Depuis que le duc de Mayenne s'était retiré à Châlons, les conditions de son raccommodement avec le roi se traitaient par des commissaires respectifs ; diverses difficultés n'avaient pas permis que le traité fût signé pendant le séjour du roi à Lyon. Ce prince, obligé de passer promptement en Picardie, fut accompagné par le président Jeannin, chargé de la procuration du duc. On ne put encore rien conclure dans l'embarras du voyage : le président suivit l'armée en Picardie.

Le roi, instruit de la perte de Cambrai, délibérait dans Compiègne comment il réparerait cet

échec. Le duc de Nevers avait conseillé au roi de renforcer son armée le plus qu'il pourrait et d'attaquer Arras; il jugeait que le comte de Fuentès, assez occupé par les fréquentes mutineries de ses troupes, composées de diverses nations et manquant d'argent, ne pourrait rassembler son armée pour secourir à temps cette place; mais ce duc étant mort dans cette conjoncture, ce projet que la réputation de son auteur eût fait prévaloir, resta sans exécution. Les autres généraux trouvaient trop de danger à former un siége dans un pays ennemi, dont toutes les villes étaient fortes et peuplées, tandis que les Espagnols, maîtres de plusieurs places en Picardie, faisaient des courses jusqu'aux environs de Paris.

On se décida à faire le siége de quelques-unes des places prises par les Espagnols. Plusieurs généraux proposaient d'assiéger Cam-

braî avant que les Espagnols eussent réparé les brèches faites durant les précédentes attaques; mais l'armée du roi n'était pas assez nombreuse pour exécuter cette entreprise; d'autres conseillaient d'aller à Dourlens, et de suivre la marche prise par le comte de Fuentès avant d'aller attaquer Cambrai; la force de la place fit rejeter ce projet. On s'en tint à celui du maréchal de Biron; il conseillait le siége de la Fère, place extrêmement importante, mais tellement enfermée par un marais, qu'on ne peut en approcher que par deux chaussées. Biron représentait qu'en fermant chacune de ces avenues par un fort, on pouvait resserrer cette ville avec un petit nombre de troupes; et que les ennemis ne pouvant y jeter des vivres, on la prendrait plutôt par un simple blocus et par famine, que par un siége en règle. Ce projet ayant été adopté par le roi, on rassembla les troupes ré-

pandues en Picardie, et à la tête de cinq mille hommes d'infanterie et de douze cents chevaux, Biron s'approcha de la Fère le 8 novembre. Il s'empara d'abord des avenues et des deux chaussées du marais. Les paysans des environs furent employés à élever les deux forts, dans chacun desquels on plaça mille fantassins avec l'artillerie nécessaire. Le reste de l'infanterie, à cause de la mauvaise saison, se cantonna dans les villages voisins; sa cavalerie s'écarta pour trouver des subsistances.

Alvar Ozorio, capitaine d'un grand mérite, commandait dans la Fère; la ville était abondamment pourvue de munitions de guerre et de bouche; la garnison, composée d'Espagnols, d'Italiens et d'Allemands, était trop considérable; les vivres se consommèrent, et il était difficile de les remplacer.

CHAPITRE XX.

Accommodement du duc de Mayenne avec le roi.

PENDANT le blocus de la Fère, Henri IV était venu à Folembrai, maison royale bâtie par François Ier. pour en faire un rendez-vous de chasse; il y manda son conseil pour discuter mûrement tout ce qui concernait la soumission du duc de Mayenne. Deux difficultés principales se présentaient; l'une les dettes immenses contractées par lui pour le paiement des troupes suisses, allemandes et lorraines (1), le duc exigeait que le roi les acquitât; la seconde regardait le souvenir du meurtre de Henri III.

(1) Chron. Novenn., liv. 8. — De Thou, liv. 115.

Dans tous les traités conclus avec les ligueurs, on avait inséré une abolition générale des excès de toute espèce, à l'exception de l'assassinat de Henri III, dont expressément le roi se réservait de poursuivre en justice les auteurs et les complices. Le duc de Mayenne réclamait quelque expédient pour prouver d'un côté qu'il n'avait pas trempé dans cet assassinat, et qui l'exemptât de l'autre de toutes recherches pour l'avenir. Ce nœud était difficile à démêler : le roi ne pouvait mettre en oubli un forfait horrible et d'un exemple horriblement pernicieux; le parlemeut ne l'aurait pas souffert, et la reine douairière, qui en avait plusieurs fois demandé justice, s'y serait formellement opposée.

On convint enfin de faire apporter au conseil toutes les procédures conservées dans le greffe du parlement, au sujet de l'assassinat de Henri III; de mander en même temps plusieurs magistrats

de cette compagnie pour examiner à quel degré d'évidence les recherches avaient été portées. Les informations ayant été examinées, il en résulta des indices contre un grand nombre d'individus, mais point assez de charges pour les faire condamner.

Quoique la reine douairière se fût réservé le droit d'ajouter de nouveaux détails à ses plaintes précédentes, aucune preuve ne présentait ni le duc de Mayenne, ni ses principaux partisans comme coupables de cet assassinat. La reine était une princesse de Lorraine ; on ne pouvait supposer qu'elle voulût s'acharner à flétrir les princes de sa maison. On prit des mesures propres à mettre l'honneur du duc de Mayenne à couvert, et à le délivrer de toutes inquiétudes pour l'avenir. Il fut inséré dans la déclaration du roi rendue à ce sujet, que ce prince ayant fait examiner en sa présence le procès commencé contre les auteurs et les complices du meur-

tre de Henri III, il ne s'était trouvé aucun indice contre les princes et les princesses de la maison de Lorraine; qu'il les déclaraient en conséquence innocents de ce crime, défendant à ses procureurs généraux de faire des poursuites contre eux, et aux cours de parlement ou autres juges d'informer à ce sujet.

Le traité ayant été signé au mois de janvier, le roi le rendit public par un acte, sous ce titre : *Edit du roi sur les articles accordés au duc de Mayenne pour la paix du royaume.*

Henri louait d'abord le duc du dessein qu'il avait pris de contribuer à la paix publique aussitôt que le saint siége l'y avait autorisé ; il relevait son affection pour sa patrie, en ce que, durant son administration, il n'avait jamais consenti au démembrement de l'état.

Il lui accordait pour places de sûreté, Châlons, Soissons, et Bellegarde, dont il devait rester

en possession durant six ans : il lui assurait le gouvernement de Châlons pour un de ses enfans, en détachant cette ville du gouvernement général de la Bourgogne.

Tous les gens d'église et les laïques qui avaient suivi le parti du duc étaient conservés dans leurs charges ou leurs bénéfices, mais ils devaient en prendre de nouvelles provisions en chancellerie et prêter serment de fidélité au roi. Une amnistie générale était accordée pour tout ce qui s'était fait durant les hostilités, à l'exception de ce qui concernait l'assassinat de Henri III.

Henri accordait au duc le gouvernement de l'Ile de France, et se chargeait d'acquitter ses dettes, jusqu'à la concurrence d'un million cinquante mille francs.

Mayenne fit comprendre dans sa capitulation tous ceux qui rentraient en même temps que lui sous l'obéissance du roi, et parti-

culièrement les ducs de Mercœur, d'Aumale et de Joyeuse.

Un traité de trève avait été signé avec le duc de Mercœur par l'entremise de la reine douairière. Cependant une fausse lueur d'espérance continuait à le séduire ; il refusa de se soumettre au roi, et les hostilités recommencèrent en Bretagne.

Le parlement de Paris avait rendu, contre le duc d'Aumale, peu de temps après la prise de Dourlens, un arrêt qui le déclarait criminel de lèse majesté au premier chef, et confisquait tous ses biens. Aigri par cet arrêt, il refusa les conditions avantageuses qu'on lui offrait.

Joyeuse qui s'étant fait capucin, était sorti de cet ordre pour combattre en faveur des ligueurs, rentra sous l'obéissance du roi et obtint la dignité de maréchal de France, et une des lieutenances générales du Languedoc.

On eut assez de peine à faire enregistrer cet édit au parlement.

Diane de Valois, duchesse d'Angoulême, sœur naturelle de Henri III, présenta une requête au parlement, dans laquelle, s'opposant à l'entérinement de la déclaration du roi, elle demandait justice du meurtre de son frère. Le roi eut besoin de toute sa fermeté dans cette occasion. Le chancelier fut obligé de tenir une séance solennelle dans laquelle, après une vive harangue pour montrer aux magistrats que l'accommodement du roi avec le duc de Mayenne, importait au bien général de la France ; il fit enregistrer l'édit en sa présence, sans aucune restriction (1).

Mayenne vint saluer le roi à

(1) Le duc de Mayenne fait sa paix avec le roi. Elle eût été plus avantageuse pour lui s'il l'eût faite plutôt. On a dit de lui, qu'il n'avait su bien faire ni la guerre ni la paix. *Hénault*, *Abr. chron.*, tom. 2.

Monceaux (1); ce prince le voyant venir dans une allée du parc, s'avança vers lui, l'embrassa étroitement, l'assura qu'il comptait entièrement sur sa parole : on ajoute que l'ayant lassé à la promenade, il lui dit : mon cousin, voilà tout le mal que je vous ferai dans ma vie. Le duc comblé de la bienveillance du roi, disait, en retournant chez lui (2), que c'était alors seulement que ce monarque avait achevé de le vaincre : aussi demeura-t-il toujours dans le devoir d'un très-fidèle sujet, comme Henri IV se montra exact observateur de sa parole.

---

(1) Mém. de Sully, liv. 8.
(2) Perefixe, Histoire de Henri-le-Grand.

LIVRE XVII.

CHAPITRE PREMIER.

L'archiduc Albert arrive dans les Pays-Bas. Accusation contre le général de Rosne. Tournure qu'il prend pour la repousser.

L'ARCHIDUC Albert d'Autriche, nommé par le roi d'Espagne pour remplacer l'archiduc Ernest, venait d'arriver à Bruxelles. Ce prince, qui épousa l'Infante Isabelle-Claire-Eugénie, était alors cardinal archevêque de Tolède. Ayant pris le gouvernement de la Belgique, il fit quelques vaines tentatives pour engager les Hollandais à se réconcilier avec la cour de Madrid. Ces républicains rejetèrent ses offres. Il tourna ses vues vers la guerre de France. Le roi d'Espagne lui avait envoyé beau-

coup d'argent, il avait amené de nouvelles troupes ; de sorte qu'en laissant une armée suffisante pour arrêter les excursions des Hollandais, il pouvait envoyer en France quinze mille fantassins et quatre mille chevaux.

Avec ces forces il voulait signaler son entrée dans la Belgique, en secourant la Fère. Ce n'était pas chose aisée : les troupes espagnoles, épuisées des fatigues de la dernière campagne, prenaient du repos dans des garnisons éloignées les unes des autres. On ne pouvait les rassembler sans avertir en même temps les généraux français de réunir toutes les troupes disséminées dans la Picardie et dans les provinces voisines. L'archiduc voulait occuper les nouvelles troupes venues avec lui ; on lui proposa une diversion. Ce fut de Rosne, qui s'était donné aux Espagnols dans le temps où le duc d'Aumale prenait le même parti.

De Rosne, né en Champagne,

sur les confins de la Lorraine, fut un des plus habiles capitaines du seizième siècle. Le duc de Mayenne, auquel il avait toujours été attaché, et qui connaissait tout son mérite, avait conseillé au roi de l'appeler auprès de lui (1); il avait même été question de le comprendre dans la capitulation générale : des raisons particulières s'y opposèrent; mais le roi lui faisait proposer sous main de quitter les Espagnols, en promettant de lui conserver la dignité de maréchal de France, qu'il tenait du duc de Mayenne. De Rosne, profitant de cette occasion pour rentrer dans sa patrie, avait fait dire au roi qu'il n'était retenu à Bruxelles que par quelques dettes, et que si le roi lui donnait les moyens de les acquitter, il ne tarderait pas à se rendre auprès de sa personne, pour lui offrir ses services. Cette

(1) Mathieu, Hist. de Henri IV.

négociation vint à la connaissance de quelques anciens ligueurs, jaloux de la fortune de Rosne. Ils envoyèrent une copie du traité à Diego d'Ibarra, qui s'était retiré à Bruxelles depuis la réduction de Paris.

Cette pièce fut remise à l'archiduc Albert; on la lut dans le conseil d'état : il fut résolu de faire couper la tête à Rosne, mais de l'entendre avant de le condamner. Il était à table lorsqu'un ordre de l'archiduc l'appela au conseil; il quitta tout pour se rendre au palais. Comme il sortait de chez lui, un laquais lui remit un billet qui ne contenait que ces mots: *Sauvez-vous si vous pouvez, ou vous êtes mort.* De Rosne, accoutumé aux manéges des cours, devina sur-le-champ de quoi il s'agissait; ayant déchiré le billet, il entre dans la salle du conseil, et dit, d'un air riant : « Messieurs, j'étais sur le point de venir vous trouver pour vous communiquer un pro-

jet des plus avantageux pour les intérêts et la gloire du roi d'Espagne. »

Diégo d'Ibarra, ennemi capital du duc de Mayenne, détestait de Rosne, dont il savait que les conseils dirigeaient le chef de la ligue ; l'interrompant brusquement, il lui dit qu'on l'avait mandé pour autre chose. « Je ne sais, répliqua le général français, sans se troubler, pour quelle cause vous m'avez mandé, mais je vous somme d'écouter ce que j'ai à vous proposer ; et comme le moindre délai nuirait aux intérêts du roi d'Espagne, je vous préviens que si vous rejetiez ma demande pour quelque cause que ce fût, j'en écrirais sur-le-champ à Madrid. »

Le comte de Fuentès présidait dans ce moment le conseil ; il lui dit qu'on allait l'écouter, et qu'il le priait de passer pour un instant dans la chambre voisine. De Rosne étant sorti, Fuentès observa qu'il

ne fallait rien précipiter ; que les conseils du maréchal de Rosne avaient souvent rendu des services à l'Espagne, et que malgré les soupçons élevés contre lui, si ses talents étaient nécessaires pour l'exécution du projet qu'il voulait proposer, il fallait employer ce général, en surveillant ses démarches. Cet avis prévalut, malgré l'animosité de Diego d'Ibarra. On fit rentrer de Rosne; il prit place dans le conseil et parla en ces termes : « Depuis que je suis au service de la ligue et de l'Espagne, j'ai reconnu que le désir constant de la maison d'Autriche, avait été d'enlever à la France Metz et Calais. Depuis le règne de Henri II tous les empereurs germaniques ont multiplié leurs efforts pour se procurer la première de ces villes par des négociations, et n'ont jamais réussi. La possession de Calais n'est pas moins importante à la cour de Madrid, pour favoriser les projets qu'elle peut former

contre l'Angleterre, et pour surveiller les opérations de la reine d'Angleterre en faveur du roi de Navarre.

« J'ai des moyens sûrs de prendre ces deux places. Dans les conjonctures présentes, l'expédition contre Metz est moins urgente que celle contre Calais ; je réponds de prendre cette place en peu de jours. » De Rosne fit l'exposition de son projet ; il rendait la chose si facile, que le conseil en fut surpris et charmé. Le comté de Fuentès loua le zèle du maréchal de Rosne pour la couronne d'Espagne. On regarda le traité envoyé à Bruxelles, comme une de ces intrigues ourdies dans tous les temps pour perdre les hommes utiles. Au lieu de penser à se saisir de la personne du général français, on ne songea plus qu'à lui fournir les moyens d'exécuter son entreprise sur Calais. De Rosne, persuadé qu'il n'y avait de sûreté pour lui et pour sa famille,

qu'autant que par le succès de son projet, il convaincrait les Espagnols de sa fidélité, et contraindrait ses ennemis au silence, n'oublia rien pour réussir. Ainsi, une tournure imaginée par de Rosne pour repousser une condamnation dont il était menacé, fut le principe des succès obtenus par les Espagnols durant cette campagne, et que je mettrai bientôt sous les yeux de mes lecteurs.

CHAPITRE II.

Préparatifs de Henri IV pour l'ouverture de la campagne de 1596.

HENRI IV ayant terminé son accommodement avec le duc de Mayenne, et visité les travaux de son armée devant la Fère, était venu passer quelques mois au Louvre, pour chercher, avec son mi-

nistre baron de Rosny, les ressources sans lesquelles il ne pouvait entrer en campagne, lorsque le retour de la belle saison le permettrait. Les suites désastreuses de la guerre nuisant également au commerce et à l'agriculture, avaient produit en France la misère la plus générale. Les privations de toutes les espèces engendrèrent des maladies pestilentielles qui ravagèrent en même temps la France et l'Espagne. Ces maladies furent aussi causées par l'intempérie des saisons : la température fut, durant l'hiver, chaude (1) et humide, de manière qu'aux environs de Paris on cueillit en janvier les violettes de mars. Les mémoires contemporains nous apprennent que ce dérangement du temps dura toute l'année. On eut l'été en avril, l'automne en mai,

(1) L'Etoile, Journal du règne de Henri IV.

l'hiver en juin. La maladie et la misère avaient conduit à Paris un si grand nombre de pauvres et de malades, que l'Hôtel-Dieu ne pouvait les contenir. Il y mourut quatre cent seize personnes depuis le premier jusqu'au dix janvier.

Il n'était pas possible de percevoir les impôts. Le roi, pour se procurer de l'argent, fut obligé de rétablir, au mois de février, les intendants des finances, qu'il avait cassés le mois précédent, ayant dit à l'un d'eux, nommé des Barreaux, que ni lui ni ses compagnons n'avaient dents à la bouche qui ne lui coutât dix mille écus (1). On emprunta des sommes considérables des financiers, et surtout de Sébastien Zamet, dont j'ai déjà parlé, et qui prenait le titre de seigneur de dix-sept cents mille écus. J'ai observé que le

(1) L'Etoile, Journal du règne de Henri IV.

roi, pour l'engager à lui prêter de l'argent, venait quelquefois déjeûner chez lui. Il mourut à Paris, le 14 juillet 1614, avec les titres de conseiller du roi en ses conseils, gouverneur de Fontainebleau, surintendant de la maison de Marie de Médicis, baron de Murat et de Billy; laissant deux fils, Jean, maréchal de camp, surnommé le grand Mahomet par les réformés qu'il persécutait, fut tué d'un coup de canon au siége de Montpellier, en 1622; le cadet, Sébastien, fut évêque duc de Langres, premier aumônier de la reine.

Pour se procurer du crédit parmi les financiers, Henri cachait sa détresse par des fêtes qu'il donnait au Louvre; elles n'étaient pas brillantes comme celles qu'avait données François Ier. à Catherine de Médicis. La reine douairière, après avoir passé quelque temps à Moulins, s'était retirée au couvent des Capucines de la place Vendôme; la reine régnante ré-

sidait dans un château d'Auvergne, sans chercher à se rapprocher de son époux; on ne voyait que des généraux à la cour. La belle Gabrielle d'Estrées, qu'on appelait alors la marquise de Mousseaux, et sa sœur, Diane d'Estrées, faisaient les honneurs du Louvre. Les femmes de la plus haute distinction refusaient d'y venir, pour ne pas rendre leurs hommages à une favorite dont ils jalousaient la haute faveur.

Pendant que Henri IV, donnant peu d'attention aux amusemens de sa cour, songeait à lever des troupes et à les payer, il apprit que la ville de Marseille était rentrée sous son obéissance; toute la Provence lui était alors soumise, à l'exception du fort de Berre, que le duc de Savoie conserva jusqu'à la paix de Vervins.

CHAPITRE III.

Réduction de Marseille sous l'obéissance du roi.

Les principes républicains dominaient dans Marseille depuis les temps les plus anciens. Cette ville faisait partie de la Provence ; mais ses privilèges, très-étendus, pouvaient la faire considérer comme une ville libre, sous la protection de la France. Lorsque le duc de Savoie pénétra en Provence, Marseille le reçut dans ses murs ; mais ce prince voulant mettre garnison dans la ville, elle la chassa et resta dès lors affranchie de toute domination étrangère.

Dans la décadence des affaires de la ligue, les villes comme les particuliers, songeaient à pourvoir à leur sûreté et à leurs avantages. Le premier consul, nommé

Casaux, traitait avec Philippe II, dans l'espoir de se perpétuer dans sa charge.

Philippe ordonna à Charles Doria (1) de passer de Gênes dans le port de Marseille avec dix galères armées, sous prétexte d'un voyage en Espagne, et d'engager les Marseillais à se soumettre à la cour de Madrid. Doria, d'accord avec Casaux, prenait ses mesures avec tant d'adresse, qu'il fut sur le point de venir à bout de son projet, en colorant ses entreprises du prétexte des droits de la princesse Isabelle-Claire-Eugénie sur la couronne de France.

Henri, instruit à temps de cette négociation, et ne pouvant envoyer une armée en Provence, ordonne à d'Ossat de prévenir le pape, que si les galères espagnoles entraient dans le port de Marseille, le roi manquant de marine, se-

(1) Hist. de Marseille.

rait forcé d'appeler à son secours la flotte des Turcs. A cette menace, le pape montra d'abord une colère inexprimable; mais d'Ossat ayant observé que si Marseille tombait entre les mains des Espagnols, la cour pontificale devait craindre de perdre Avignon et le comtat Venaissin, Clément VIII se radoucit; il promit d'engager Philippe II à renoncer à cet agrandissement. Les plaintes du roi étaient vivement appuyées à Rome par les ambassadeurs de Venise et de Toscane, dans la crainte qu'un port de cette conséquence n'augmentât la puissance des Espagnols, déjà excessive en Italie. Le cardinal de Joyeuse ayant passé quelque temps à Rome, revenait en France; le pape le chargea de passer par Marseille, et d'engager Casaux à ne plus favoriser les Espagnols; mais il ne gagna rien sur l'esprit d'un homme plus entreprenant et ambitieux, que prudent et raisonnable.

Le sénat de Venise et le grand duc de Toscane songeaient à réunir leurs forces pour rompre les mesures de Philippe II, lorsque le bonheur du roi et l'activité de ses généraux le délivrèrent de cet embarras.

On a vu précédemment que le gouvernement de Provence avait été conféré au duc de Guise, en lui donnant pour lieutenant-général le duc de Lesdiguières, commandant en Dauphiné. D'Epernon se maintenait encore dans cette province, mettant en avant mille prétextes pour éviter d'obéir aux ordres formels du roi. Les ducs de Guise et de Lesdiguières ne pouvaient pas long-temps agir de concert, parce que le premier était catholique et commandait des troupes catholiques, et que le second était réformé et commandait des troupes réformées; mais dans cette occasion, ils témoignèrent à l'envi leur désir de servir Henri IV. Lesdiguières se chargea de

chasser de plusieurs petites villes les garnisons placées par d'Epernon, tandis que Guise emploîrait ses soins à remettre Marseille sous l'obéissance du roi.

Casaux avait banni de la ville un grand nombre de riches particuliers dont les vues ne s'accordaient pas avec les siennes (1). Un de ces bannis, nommé Nicolas du Bausset, retiré à Aubagne, à quelques lieues de Marseille, était l'ami intime de Pierre de Libertat, corse de nation, mais né et élevé dans Marseille, et auquel Casaux avait confié la garde de la porte d'Aix. Libertat, plus jaloux de sa fortune que de celle de son protecteur, faisant réflexion que difficilement Casaux, extrêmement jalousé dans la ville, pourrait lutter contre la puissance royale, et

(1) De Thou, liv. 116. — Hist. de Marseille. — Bouche, Hist. de Provence.

que tôt ou tard il succomberait, ou à la force ouverte, ou aux embûches secrètes qu'on lui tendait tous les jours, permit à son ami de traiter avec le duc de Guise des conditions auxquelles il lui remettrait la porte confiée à sa garde. L'arrangement fut bientôt conclu; Guise promit à Libertat cinquante mille écus, des lettres d'annoblissement, la charge de viguier de Marseille et le gouvernement de Notre-Dame de la Garde (1).

Bausset se concerta avec les autres bannis; rentrant les uns à la file des autres par la porte d'Aix, ils gagnèrent aisément un grand nombre de bourgeois qui craignaient de tomber sous la domination espagnole. Ils convinrent que le 17 de février, le duc de Guise se trouverait au lever du soleil dans un village voisin avec

(1) Mézerai, Hist. de France, tom. 3.

un corps nombreux d'infanterie et de cavalerie, et qu'au signal convenu, la porte gardée par Libertat lui serait ouverte.

Guise, pour cacher son dessein, rassembla ses troupes dans Toulon, sous prétexte d'assiéger la ville d'Hières et quelques bourgades des environs, encore attachées au parti de la ligue, ou à celui du duc d'Epernon. Le marquis d'Oraison fut chargé, le 14 février, de s'avancer, en fourrageur, jusqu'aux environs d'Aubagne, avec cent hommes d'armes. Casaux était maître d'Aubagne ; craignant que cette ville ne fût attaquée par le duc de Guise, il s'y porta rapidement avec quelques troupes : d'Oraison se retira du côté de la Ciotat.

Il revint le 16 aux environs d'Aubagne et y campa avec sa cavalerie, en envoyant quelques piquets d'infanterie vers Masaugue, Saint-Julien et Saint-Marcel ; un de ces piquets surprit un dé-

tachement de la garnison de Marseille et fit trente prisonniers; le reste se sauva et donna l'alarme dans Marseille. Les royalistes, après cette rencontre, qui avait eu lieu auprès du village de Saint-Julien, s'étaient retirés au camp d'Aubagne. Casaux fait sortir une partie de sa garnison; elle s'avance jusquà Saint-Julien, et n'y trouvant personne, revient sur ses pas, et traverse Marseille tambour battant, pour effrayer les individus attachés au roi.

Pendant la nuit du 16 au 17, d'Oraison part d'Aubagne avec son détachement et s'approche à petit bruit de Marseille, où devait se rendre le duc de Guise venant de Toulon; un évènement imprévu faillit déconcerter le projet. Un villageois ayant découvert la cavalerie du marquis d'Oraison qui s'approchait de la ville, vient avertir Casaux, qui donne des ordres sur-le-champ pour se mettre en défense; il envoie un de ses

lieutenants à la porte d'Aix, avec ordre d'examiner ce qui se passe et de lui en rendre compte.

Il avait plu toute la nuit ; les conjurés réunis à la porte d'Aix, craignant que le mauvais temps n'eût arrêté le duc de Guise dans sa marche, avaient envoyé quelques soldats à la découverte ; ils revinrent précipitamment et rapportèrent qu'ils avaient aperçu des troupes assez près de la porte. Le lieutenant de Casaux, nommé Louis d'Aix, arrivait à la porte à la tête d'une compagnie de cavalerie ; n'ayant aucun sujet de se défier de Libertat et de ceux qui gardaient la porte, sort sur-le-champ de la ville pour découvrir ce qui se passait aux environs ; apercevant quelques cavaliers, il les fit poursuivre assez loin.

Ces cavaliers faisaient partie du corps commandé par le marquis d'Oraison ; ce général, persuadé que Libertat l'avait trahi, conseillait au duc de Guise de retirer les

troupes les plus avancées qui pouvaient être enveloppées par la garnison ; ce qui paraissait d'autant plus urgent qu'on ne donnait pas dans la ville les signaux convenus.

Aussitôt que Louis d'Aix fut hors de la ville, Libertat fit abattre la herse, afin qu'il ne put pas rentrer, et envoya un homme de confiance avertir le duc qu'il pouvait se présenter et que la porte lui serait remise. Le jour commençait à paraître ; les royalistes s'approchent de Marseille, le canon des remparts tonne sur eux ; Guise confirmé dans la pensée qu'il était trahi, ne se retire pas cependant, il recule seulement vers le plan Saint-Michel, et se met en mesure de repousser la garnison si elle sortait.

Cependant Libertat envisageait le péril dans lequel il se trouvait ; ce péril même augmentant son courage, il se persuada que s'il parvenait à se défaire de Casaux,

les royalistes et le peuple délivrés d'un homme qui se faisait redouter, se joindraient à lui contre les Espagnols : il envoie dire au premier consul que sa présence est nécessaire un moment à la porte d'Aix ; Casaux vient accompagné de deux aides de camp, entre dans le corps-de-garde, et interroge les soldats ; les choses prenaient une tournure équivoque, lorsque Libertat porte à Casaux un coup de pertuisane et achève de le tuer à coups de sabre ; ses deux aides de camp sont massacrés dans le même temps. Guise se présentait alors à la porte, il la trouva ouverte ; des cris de vive le roi se faisaient entendre dans toutes les rues ; les habitants prenaient les armes pour se réunir à Libertat : la ville fut soumise au roi en un moment. Les galères de Doria s'étaient avancées à l'entrée du port ; elles recueillirent Louis d'Aix, s'éloignèrent précipitamment et retournèrent à Gênes.

Henri IV devait regarder la prise de Marseille comme un des évènemens des plus heureux pour lui : tant que cette porte était ouverte aux Espagnols, ils pouvaient s'en servir pour pénétrer en France par le sud, tandis que les troupes des Pays-Bas pénétraient par la frontière du nord. Il fut encore extrêmement utile sous le rapport qu'il enleva au duc d'Epernon toutes ses espérances de se maintenir en Provence : ce général disposait encore de la ville de Saint-Tropès. Guise maître de Marseille, mit le siége devant cette place ; d'Epernon accourut à son secours (1) avec trois cents cavaliers et cinq cents fantassins : Guise marcha à sa rencontre avec six cents fantassins et cent cinquante chevaux, le battit au passage de la rivière d'Argens et lui enleva son bagage. C'est

(1) Bouche, Hist. de Prov.

ainsi que Bouche parle de cette action dans son histoire de Provence. L'auteur de l'histoire du duc d'Epernon ne convient pas de ce fait ; il assure que ce général fit une très-belle retraite (1). Au surplus, sa défaite ou sa retraite lui enleva Saint-Tropès, et quelques autres petites places qui lui restaient. Le duc d'Epernon abandonnant la Provence se rendit auprès du roi.

CHAPITRE IV.

Arrêt du parlement de Provence contre l'archevêque d'Aix.

Le duc de Lesdiguières ne se croyant plus nécessaire en Provence, ayant remis aux trois états de la province, les lettres pa-

(1) Hist. du duc d'Epernon, liv. 4.

tentes qui le créaient lieutenant général sous le duc de Guise, s'était retiré en Dauphiné; de fréquentes disputes entre ses troupes et celles du duc de Guise servaient de prétexte à cette scission; mais Lesdiguières savait parfaitement que la demande faite par les états de Provence à ce sujet, était le résultat des intrigues de l'archevêque d'Aix, Gilbert Genebrard, un des plus opiniâtres ligueurs. L'amnistie générale publiée par Henri IV ne permettait pas de l'inquiéter pour sa conduite durant la guerre : il venait de publier un livre contraire aux libertés de l'église gallicane, dans lequel il renouvelait des opinions fanatiques qu'il était si essentiel d'oublier; le parlement d'Aix reçut ordre de faire son procès. Un arrêt le déclara convaincu du crime de lèse majesté, le bannit à perpétuité du royaume et confisqua ses biens; son livre fut lacéré et brûlé par la main du bourreau. Il se retira d'a-

bord dans Avignon : le roi lui permit dans la suite de résider dans un riche prieuré qu'il avait en Bourgogne ; il y mourut treize mois après. C'était un des hommes les plus savants de son siècle ; il laissa un grand nombre d'ouvrages qui eurent beaucoup de succès, et qu'on ne lit plus depuis long-temps ; mais animé d'un faux zèle, sa voix fut la trompette de la révolte contre Henri III et Henri IV. Ses sermons séditieux arrêtèrent long-temps la résolution que la ville d'Aix avait prise de se soumettre au roi. Dans ses écrits polémiques, des injures grossières lui tenaient lieu de raisons ; il peignit avec les couleurs les plus noires tous ceux qui ne pensaient pas comme lui. Si ses ouvrages lui acquirent quelque gloire, elle fut obscurcie par l'emportement qu'il fit éclater contre les princes et contre les gens de lettres. Cet emportement se remarque surtout dans son livre intitulé : *Ex-*

communication des gens d'église et des laïques qui ont assisté au service divin avec Henri de Valois, après l'assassinat du duc de Guise et du cardinal de Lorraine (1).

CHAPITRE V.

Affaires de Bretagne.

DEPUIS long-temps diverses conférences avaient été tenues à Ancenis et dans plusieurs autres endroits, pour parvenir à l'accommodement du duc de Mercœur avec le roi; cette affaire paraissait à Henri IV d'autant plus importante, que les Espagnols continuaient à se fortifier à Blavet et dans les environs. La reine douairière, sœur du duc de Mer-

(1) In-8°. en latin, imprimé en 1589.

cœur, s'étant chargée de cette négociation, avait assisté aux conférences d'Ancenis avec l'archevêque de Reims, Philippe Dubec, Duplessis-Mornay, le comte de Saint-Luc, et les présidents de Marigny et de Lagrée. On était à peu près d'accord des conditions, lorsque l'envoyé d'Espagne livra le duc à de nouvelles incertitudes en lui offrant de l'argent, des troupes, et de lui céder les droits de l'Infante d'Espagne sur la Bretagne, si cette princesse mourait sans enfants.

Quelque temps après arriva un secrétaire de Philippe II, chargé de proposer au duc une pension de trois cent mille écus, s'il voulait continuer la guerre aux ordres et sous le nom de la couronne d'Espagne; il lui présenta en même temps une écharpe rouge enrichie de pierreries, en le pressant de l'accepter. Mercœur lui donna des espérances; mais refusant de s'engager d'une manière

formelle, il envoya en Espagne un de ses plus intimes confidents pour connaître les véritables dispositions de la cour de Madrid à son sujet, ou plutôt pour donner de l'inquiétude à la cour de France et l'engager à payer sa soumission à un plus haut prix.

Cette nouvelle combinaison le déterminait à temporiser; il faisait naître chaque jour de nouvelles difficultés pour les terminer. Duplessis-Mornay lui tendit un piége dans lequel il aurait été pris, sans un contre-temps qui en dérangea les ressorts.

Le baron de Kamor, admis dans la société particulière du duc de Mercœur, était amoureux de la comtesse de Kervenau. Duplessis Mornay avait décidé la comtesse à exiger de son amant qu'il enlevât le duc, et qu'il le conduisît dans Rennes, où l'autorité du roi était reconnue. Mornay avait confié au baron plusieurs hommes d'armes de sa compagnie d'ordon-

nance, pour faciliter cet enlèvement. Le baron étant en route pour l'exécution de son dessein, fut rencontré par un détachement de l'armée du maréchal d'Aumont, gouverneur pour le roi en Bretagne : l'officier qui commandait ce détachement n'étant pas instruit du motif du voyage de Kamor, l'attaqua, le défit, et fut sur le point de le faire prisonnier. Kamor regardant cette attaque comme une trahison, rejeta toutes les propositions que lui fit la comtesse de Kervenau pour l'engager à renouveler et à terminer son entreprise.

Le duc de Mercœur, informé que les ducs de Guise, de Mayenne, de Joyeuse, de Nemours, et les autres principaux chefs de la ligue, avaient posé les armes, était conduit à retarder sa soumission par la considération que si, dans la suite, il arrivait quelque révolution dans l'état, si le roi en favorisant les réformés, excitait

un soulèvement parmi les catholiques, ou si quelqu'autre cause rallumait la guerre civile, s'étant montré le plus zélé protecteur de la religion romaine, on le choisirait pour chef général comme un homme sur la fermeté duquel on pouvait compter.

Il avait rejeté toutes les propositions qu'on lui faisait, à moins que le roi ne lui laissât le gouvernement de Bretagne, avec pouvoir de mettre tels gouverneurs et telles garnisons qu'il lui plairait dans toutes les places, et de nommer à tous les emplois et à toutes les dignités; il exigeait encore que l'exercice de la religion réformée fût interdit en Bretagne. Le roi qui pénétrait ses desseins, avait ordonné à Duplessis-Mornay de n'accorder aucun de ces articles; il fit proposer une continuation de trêve, à condition que pour procurer la tranquillité de la province, toutes les troupes étrangères seraient tenues d'en-

sortir ; il offrait en conséquence de renvoyer les Anglais à Londres, si le duc de Mercœur renvoyait de son côté les Espagnols à Madrid.

Le roi faisait d'autant plus volontiers cette offre, qu'il savait que la reine d'Angleterre allait être forcée à rappeler ses troupes de France pour apaiser une révolte excitée par les catholiques en Irlande, et que le maréchal d'Aumont, se trouvant privé du corps commandé par le général Norris, Mercœur, avec ses Espagnols, serait maître de la campagne. Le roi, en faisant cette offre, prouvait encore aux Bretons, ennuyés de la guerre, que ce n'était pas sa faute s'ils ne jouissaient pas du repos après lequel ils soupiraient. Le duc éluda cet arrangement ; ce ne fut qu'au mois de novembre que la trêve fut renouvelée pour quelques mois.

Ces négociations suspendirent les opérations militaires durant les

années 1595 et 1596. Le roi se rendit maître de Rhedon et de Belle-Ile par la soumission volontaire du marquis de Belle-Ile et du capitaine Talouet, gouverneur de Rhedon. Le maréchal d'Aumon s'empara de quelques places. Faisant le siége de Compet, bourg fortifié dans l'évêché de St.-Malo, il fut blessé au bras d'un coup de feu ; il mourut à Rennes, laissant pour héritage à ses deux enfans une grande réputation et peu de biens. Le bâton de maréchal de France, vacant par sa mort, fut donné à Jean de Beaumanoir-Lavardin. Saint-Luc prit le commandement des armées en Bretagne, jusqu'à l'arrivée du duc de Brissac, nommé lieutenant général du roi dans cette province.

CHAPITRE VI.

Siége de la Fère par les Français, et de Calais par les Espagnols.

TANDIS que les drapeaux français flottaient sur les murs de Marseille, les Espagnols, assiégés dans la Fère, souffraient extrêmement de la disette. Un détachement d'infanterie légère, envoyé par l'archiduc Albert, était parvenu à y faire entrer des vivres; mais ce secours ne procura pas long-temps du soulagement aux assiégés. Le roi, ennuyé de la longueur du siége, résolut d'arrêter par une digue le cours de la Sarre, et de la faire refouler de manière à inonder la place. On fit construire cette digue par un grand nombre de pionniers tirés des villages d'alentour; mais malgré l'assiduité avec laquelle on y travaillait, les

pluies enflant la rivière de temps en temps, rompaient les ouvrages faits, et ruinaient en une heure le travail de plusieurs jours. Cependant on acheva la digue ; mais à peine elle atteignait sa perfection, qu'on reconnut combien sont quelquefois chimériques les projets des ingénieurs. La ville de la Fère se trouvait beaucoup plus élevée que le marais, ainsi que plusieurs l'avaient inutilement observé d'abord. L'eau ne monta pas plus de deux pieds dans la ville, et même si lentement, que les habitants des rues les plus basses, eurent tout le temps de transporter leurs effets dans les endroits les plus élevés ; ils ne souffrirent aucun dommage de cette coûteuse inondation.

L'archiduc Albert assemblait son armée au mois de mars. Voulant cacher ses desseins sur Calais, il faisait courir le bruit qu'il allait au secours de la Fère. A cette nouvelle, Henri IV s'était rendu

en Picardie, et rassemblait ses troupes de toutes parts pour lui livrer bataille. Les principaux généraux de l'archiduc étaient le duc d'Arschot et François de Mendoza, amirante d'Aragon. Ne connaissant pas le projet du maréchal de Rosne, et persuadés que l'archiduc marchait vers la Fère, ils désapprouvaient hautement cette entreprise. Ils observaient que depuis cinq mois, et durant un hiver très-doux, le roi avait eu le temps de fortifier ses quartiers et de jeter de fortes garnisons dans St.-Quentin, dans Montreuil, dans Boulogne et dans les autres places environnantes; que si l'armée espagnole laissait ces villes sur ses derrières, elles pouvaient lui couper les vivres et la retraite.

D'ailleurs, depuis l'accommodement du duc de Mayenne, ce général était venu avec ses troupes au camp du roi. Le connétable de Montmorency et le duc de

Montpensier venaient de joindre l'armée ; on y comptait dix-huit mille hommes de pied et cinq mille chevaux. L'archiduc savait aussi que les états de Hollande préparaient un armement pour débarquer à Boulogne des troupes auxiliaires, et que la reine d'Angleterre armait dans ses ports une flotte, sur laquelle huit mille fantassins devaient s'embarquer. Les généraux espagnols craignaient que si toutes ces forces venaient à se réunir, l'armée d'Espagne ne fût détruite dans les environs de la Fère. L'archiduc écoutait ces observations sans les approuver ni les désapprouver ; mais il continuait de marcher en avant. L'avant-garde de l'armée prenait la route de Valenciennes. Le roi, informé que sous les ordres du duc d'Arschot, elle approchait du Catelet, se préparait à livrer bataille.

Il ne fut détrompé qu'en apprenant qu'Ambroise Landriano, un des généraux ennemis, après

un long détour et une marche forcée, était arrivé avec la cavalerie légère aux environs de Montreuil; il crut que l'archiduc allait assiéger cette ville.

Ce n'était qu'une feinte. Henri IV découvrit le véritable dessein de l'ennemi quelques jours après, lorsque de Rosne, ayant traversé l'Artois avec une extrême rapidité à la tête de cinq mille hommes de pied et de trois cents chevaux, prenant sa route par St.-Omer, était parvenu dans les environs de Calais, le 9 avril.

Il arrive souvent que plus une place fortifiée par l'art et la nature, passe pour imprenable, moins ceux à qui la défense en est confiée veillent à sa défense avec cette exactitude indispensable pour conserver les postes de la dernière importance. On se souvenait de la facilité avec laquelle le duc de Guise avait conquis Calais sur les Anglais, en 1557; on savait que Bidossan, auquel le roi avait con-

fié le gouvernement de cette place, comptait à peine six cents hommes sous ses ordres. Le roi ayant envoyé la Noue et la Vallière, pour visiter les places frontières de Picardie, ils ne s'acquittèrent pas de cette commission avec le secret qu'elle exigeait. Ils disaient indiscrètement à ceux qui leur parlaient de l'excellence des fortifications de Calais, que cette place serait emportée en douze jours par un général actif et intelligent. Ces paroles, rapportées à de Rosne par un espion, décidèrent l'attaque de cette clef de la France.

Cette résolution, prise dans le conseil de Bruxelles, le secret en fut exactement gardé. Sous prétexte de secourir la Fère, de grandes provisions de vivres et de munitions de guerre furent réunies dans Douai, dans Arras, et dans d'autres places voisines. L'archiduc ayant indiqué le rendez-vous de son armée, à Valenciennes, en fit la revue le 30 mars.

Elle se composait de six mille fantassins espagnols, d'autant de wallons, de quatre mille Allemands, de deux mille Italiens, et d'environ trois mille chevaux. Cette armée, divisée en plusieurs corps, prit diverses routes pour tenir les généraux français en suspens. Le 4 avril, deux régimens d'infanterie et quatre cents chevaux, sortent sur le soir de Valenciennes; ils marchent toute la nuit : deux régiments wallons les joignent à St.-Omer. On arrive inopinément devant Calais. Augustin Mexie, gouverneur de Cambrai, se réunit à de Rosne avec dix-sept compagnies d'infanterie et huit pièces de gros canon. Toute l'armée de l'archiduc prend sur-le-champ la même route.

La ville de Calais, environnée de marais, tient à la terre ferme par une chaussée sur laquelle sont construits plusieurs forts. Bidossan, gouverneur de la place, était neveu du capitaine Gourdan, au-

quel le commandement de Calais avait été confié lorsque cette ville fût prise sur les Anglais par le duc de Guise. Bidossan était plein de bravoure, mais sans expérience pour la défense d'une place. La considération des services de son oncle, plutôt que ses mérites, lui avait procuré ce gouvernement. Ni lui, ni son prédécesseur, n'avaient eu soin de réparer les fortifications; plus attentif à s'enrichir par les contributions ou par le commerce, qu'à la conservation de la place.

Les Espagnols attaquent le 9 avril le premier fort qui défendait le pont de Nieulé. Si ce poste avait été défendu, il pouvait arrêter long-temps les ennemis, auxquels il était impossible, sans en être maîtres, de former le siége de la place. Ce poste fut emporté avant que le gouverneur eût eu le temps de secourir le petit nombre d'hommes qui le gardaient. On attaqua sur-le-champ

le fort du Risban qui commandait le port ; on n'y comptait que soixante hommes ; ils perdirent courage lorsqu'ils virent les ennemis prêts à donner l'assaut. Les uns se sauvèrent dans les faubourgs dans des barques, les autres furent pris. Les Espagnols placèrent un bataillon dans ce fort pour repousser les secours qui pouvaient venir dans Calais par mer.

En effet, plusieurs vaisseaux hollandais arrivaient de Boulogne ; ils firent en vain tous leurs efforts pour entrer dans le port ; repoussés par l'artillerie du fort du Risban, ils furent contraints de prendre le large. Deux seules chaloupes, montées par deux capitaines et quatre-vingts soldats bravèrent les batteries et débarquèrent dans le faubourg, qu'ils se chargèrent de défendre.

L'archiduc fit tracer son camp

le 11 avril, entre Casal-de-Mer, le pont de Nieulé et le chemin de Gravelines. Il prit son quartier dans l'église de Saint-Pierre, à une demi-lieue des remparts. De Rosne savait que les murailles de Calais ne valaient rien du côté du faubourg du Courquet, il le fit attaquer. Les Hollandais qui le gardaient ayant perdu leurs deux capitaines, se retirèrent dans la ville. Aussitôt Rosne fit élever une batterie au bout du port; les Espagnols observèrent bientôt que pendant la marée basse, l'eau se retirait de manière que le pied des remparts du côté du port restaient à sec. Le fond était tellement solide, et tapissé d'algue-marine, que l'infanterie pouvait aisément y marcher pour monter à l'assaut; mais pour ne pas laisser les assiégés sans inquiétudes des deux autres côtés, les assiégeans dressèrent une seconde batterie du côté de Gravelines. On

composa la batterie du faubourg de dix-sept canons, celle du côté de Gravelines de quinze.

Ces deux batteries furent perfectionnées le 14, et le lendemain elles ouvrirent leur feu. La garnison était trop faible pour troubler les travaux des assiégeans.

CHAPITRE VII.

Vaines tentatives de Henri IV pour secourir Calais.

Henri instruit de la marche des Espagnols, sans en deviner le but, ayant laissé le connétable de Montmorency devant la Fère, accourait à Abbeville à la tête de six cents chevaux et de son régiment des gardes; il envoya deux mille fantassins à Montreuil dans la crainte que l'archiduc n'assiégeât cette place comme le bruit en courait; mais apprenant que

ce prince se trouvait devant Calais, il détacha le comte de Saint-Pol, gouverneur de Picardie pour s'embarquer à Saint-Valeri et se jeter dans la place (1). Les vents contraires rendirent cette entreprise inutile. Le roi courut à Boulogne, dans l'espoir que lui donnaient les gens de mer, que de ce port il lui serait plus aisé de pénétrer dans la place assiégée : les mêmes vents contraires continuaient à souffler : ces obstacles furent invincibles ; il n'était pas possible de secourir Calais par terre. Le roi pour dernière ressource mit en mer plusieurs bâtiments chargés d'infanterie d'élite, avec ordre de lutter contre les vents, en cherchant un instant favorable pour entrer dans Calais, à quelque prix que ce fût : cette tentative ne fut pas plus heureuse que les précédentes; ces bâtiments

(1) Mém. de Sully, tom. 1.

battus par la mer et jetés à la côte, ne purent jamais approcher de Calais.

Dans le même temps, le roi dépêchait Sancy à Londres pour engager la reine à le secourir dans un besoin si pressant. Une flotte britannique rassemblée à Douvres sous les ordres du comte d'Essex, attendait pour appareiller les ordres de la cour. Sa simple apparition devant Calais eût forcé les Espagnols à lever le siége. La reine exigeait pour prix de ses services, que la ville de Calais lui fût remise jusqu'au paiement des sommes par elle prêtées au roi (1). Sancy rejetait une proposition dont les ennemis du roi auraient abusé pour le rendre odieux. La reine finit par lui déclarer qu'elle ferait savoir au roi ses intentions par son ambassadeur auprès de lui; c'était le lord

(1) Mathieu, liv. 1.—Grotius, liv. 5.

Sidney. Il fit les mêmes demandes, que Henri IV ne pouvait accepter. Le roi pria le prince Maurice de suppléer, au défaut des Anglais; ce prince s'en excusa, sur ce qu'il ne pouvait, sans la jonction des Anglais, exposer des troupes qui lui étaient nécessaires, pour défendre la Hollande contre les Espagnols. Le temps se consumait sans rien conclure.

Cependant la batterie espagnole du faubourg ayant fait au rempart une brèche praticable, l'infanterie s'avança à la marée basse pour tenter l'assaut. La fortune ne lui fut pas d'abord favorable; la violence du vent contrariait le reflux; les bords du port ne restaient pas à sec. L'infanterie ayant de l'eau jusqu'à la ceinture, marchait très-lentement; elle surmonta cet obstacle et combattit quatre heures dans la nuit au clair de la lune. Les assiégés se voyant au moment d'être emportés d'assaut, furent contraints à capitu-

ler. Ils demandèrent une trève de huit jours qui fut accordée. On convint de rendre la ville à l'archiduc, avec toute l'artillerie qui s'y trouvait; les habitants eurent le choix de se retirer dans la citadelle avec la garnison, ou de rester dans leurs maisons avec une entière sûreté pour leurs personnes et pour leurs biens. Le gouverneur promit de rendre la citadelle dans six jours, s'il n'était pas secouru.

Henri (1), mécontent des Anglais et des Hollandais, ne comptait plus que sur lui-même; ne voyant pas changer les vents contraires, il détache Bertrand de Campagnol, gouverneur de Boulogne, avec deux cent cinquante hommes de pied, soutenus par un corps de cavalerie commandé par le duc de Bouillon, avec ordre de passer entre les quartiers

(1) De Thou, liv. 116.

des ennemis et d'entrer dans le château de Calais. Ce détachement arriva de nuit au quartier des Italiens ; ce poste était gardé avec tant de négligence, que les fantassins pénétrèrent dans la citadelle sans avoir été aperçu. Ce petit secours, relevant le courage du gouverneur et de la garnison, au lieu de se rendre à l'expiration de la trève, chacun fit serment de se défendre jusqu'à la dernière extrémité. L'infanterie italienne, voulant réparer la honte d'avoir, par sa négligence, laissé entrer un secours dans la citadelle, monta à l'assaut et combattit avec acharnement, soutenue par les Wallons et enfin par les Espagnols.

Après un combat qui dura six heures, Bidossan ayant été tué, les assiégeants pénètrent dans la place et passent au fil de l'épée tout ce qu'ils rencontrent. Quelques soldats, en petit nombre, eurent le temps de se réfu-

gier dans une église : les Espagnols leur accordèrent la vie. Les Espagnols perdirent peu de monde à ce siége, et conquirent en peu de jours une des villes les plus importantes de France, et qu'on regardait comme imprenable.

CHAPITRE VIII.

Henri conclut une alliance avec la reine Elisabeth.

Cette perte jetait le roi dans la plus vive inquiétude ; jugeant que le crédit du duc de Bouillon pourrait disposer la reine Elisabeth en sa faveur, il l'envoya à Londres avec les instructions et les pouvoirs nécessaires. La reine d'Angleterre se montrait peu disposée à favoriser Henri IV, depuis qu'il avait embrassé la religion catholique ; elle jugeait qu'il dépendait du roi d'Espagne de con-

clure la paix avec Henri, dès qu'il cesserait de protéger les ligueurs; elle craignait de s'engager dans de nouvelles dépenses, que les Espagnols étaient les maîtres de rendre inutiles; elle refusa durant plusieurs jours de prendre aucun engagement, offrant cependant de continuer, comme par le passé, à donner au roi quelques secours, lorsqu'elle le pourrait, sans rompre ouvertement avec la cour de Madrid.

Sur les instances réitérées faites par le duc de Bouillon pour que le comte d'Essex passât sur les côtes de Picardie avec sa flotte, les ministres britanniques répondaient qu'elle était presque toute composée de vaisseaux appartenants à des armateurs et de soldats volontaires qui, sous les ordres du comte d'Essex, se proposaient d'aller en course sur les côtes d'Espagne, ou sur celles des colonies espagnoles; que cette expédition ayant reçue l'approbation

de la reine, elle ne pouvait plus s'y opposer; on ajoutait que les vaisseaux anglais seraient utiles au roi, en ce que le préjudice qu'ils causeraient aux Espagnols les empêcheraient de porter des forces en Picardie.

Cette ressource indirecte était trop éloignée et trop précaire pour changer la situation de Henri IV. Le duc de Bouillon regardait la destruction de la religion réformée (1) en France comme certaine, si les succès des Espagnols augmentaient; il exposait à la reine d'Angleterre que le roi pouvait se trouver forcé de conclure avec Philippe II une paix préjudiciable, non-seulement aux réformés de France, mais à ceux de Hollande, et même à ceux

(1) Cambden, Ann. — Rapin Thoiras, liv. 17.—De Thou, 116.—Recueil des Traités, par Léonard, tom. 2. —Hist. d'Elisabeth, par Molle de Keralio, tom. 4.

d'Angleterre. Il lui mettait sous les yeux le caractère vindicatif et turbulent du roi d'Espagne, et tout ce qu'elle avait à redouter elle-même, si ce prince, après avoir dicté à Henri IV les conditions de paix, se trouvait en état de protéger les catholiques des trois royaumes britanniques, comme il avait protégé ceux de France; ce motif faisait impression sur le conseil de la reine.

Enfin, après bien des tergiversations, une alliance offensive fut conclue entre la France et l'Angleterre; sans que la première de ces deux puissances cédât à la seconde une de ses places maritimes des plus importantes. Le duc de Bouillon, accompagné d'un ministre de la reine Elisabeth, passa à Amsterdam, et y conclut une triple alliance, à condition qu'aucun des trois alliés ne traiterait jamais avec l'Espagne, sans le consentement des deux autres; dès lors, on fit de concert des projets

de campagne, mais cette double négociation avait pris tant de temps, que le roi n'en reçut aucun avantage.

CHAPITRE IX.

Prise d'Ardres par les Espagnols et de la Fère par les Français.

PENDANT qu'on négociait cette alliance, l'archiduc Albert, ayant employé quelques jours pour réparer les brèches de Calais, en confia le gouvernement à Jean de Rivas, et abandonna les environs de cette ville, le 6 mars. Rosne jouissait alors de la plus haute considération parmi les généraux espagnols; voulant augmenter leur confiance par de nouveaux exploits, s'étant emparé sans résistance de Guines et de Ham, il proposa le siége d'Ardres, place

régulièrement fortifiée, à trois lieues de Calais.

Le marquis de Belin, lieutenant général du comte de Saint-Pol en Picardie, se trouvait dans Ardres avec Dubois d'Annebourg, gouverneur de la place, Montluc, Rambures et plusieures autres officiers généraux; ils avaient sous leurs ordres environ deux mille fantassins et cent cinquante chevaux; la ville était suffisamment pourvue de munitions et d'artillerie. Non-seulement les fortifications de la place avaient été augmentées, mais on venait de rétablir celles du faubourg du côté de Boulogne, par où les Espagnols pouvaient le plus aisément diriger leurs batteries; on était redevable de cette fortification à d'Annebourg, guerrier très-expérimenté. Son but était de prolonger la défense de la place jusqu'au moment où le roi, ayant pris la Fère, pourrait s'avancer avec son armée.

Presque tous les généraux espagnols connaissant la force de la Fère, conseillaient à l'archiduc de s'attacher par préférence au siége de Boulogne ou de Montreuil. Rosne combattit la crainte des généraux, et répondit du succès du siége d'Ardres. La place fut investie le 6 mai. Les Espagnols commencèrent les attaques par le faubourg ; les retranchements de ce poste furent emportés par Mexic, gouverneur de Cambrai ; mais Montluc les en chassa, après leur avoir tué trois cents hommes. On abandonna ensuite ce faubourg, contre l'avis de Montluc et de d'Annebourg, et on rentra dans la place.

Montluc fut tué dans une sortie (1) ; ce fut une perte irréparable : les autres capitaines ne

(1) Il était petit-fils de Blaise, maréchal de Montluc, dont nous avons des Mémoires estimés.

partageaient pas son activité, et la mésintelligence se mit parmi eux. De Rosne avait fait élever deux batteries dans le faubourg ; l'une de dix-neuf canons, gardée par les Espagnols ; l'autre de dix-sept, qu'il confia aux Wallons. Avant que les épaulements en fussent achevés, le feu de la place leur causa un assez grand dommage ; mais lorsque les batteries furent suffisamment couvertes, et que les canons eurent commencé à battre les murailles, Belin, par trahison ou par lâcheté, proposa au conseil de guerre de capituler ; d'Annebourg et Charles de Rambures s'y opposèrent formellement. Belin représentait que la place n'était pas en état de défense, et qu'on allait manquer absolument de munitions. D'Annebourg répondait que tous les officiers et les soldats répétaient qu'ils ne voulaient se rendre qu'à la dernière extrémité ; et qu'à l'égard des munitions, il en tenait en

réserve une quantité suffisante pour les besoins du siége, durant plusieurs jours, et que, dans cet intervalle, le roi pouvait prendre la Fère, et venir au secours d'Ardres.

A ce discours, Belin répond avec colère que le gouverneur d'Ardres n'avait pu, sans enfreindre les lois de la discipline militaire, déguiser à son supérieur le véritable état de la place, et que quelques jours ne pouvaient rien changer à leur situation. Sortant du conseil malgré les protestations d'une partie des capitaines, il envoya sur-le-champ un parlementaire aux Espagnols; la ville d'Ardres se rendit le 25 mai.

Cette perte était d'autant plus fâcheuse pour le roi, que la veille la garnison de la Fère avait capitulé. Henri qui voulait marcher au secours d'Ardres, accorda au commandant toutes les conditions demandées par lui. Dès que la

garnison fut sortie de la place, le roi prit la route d'Ardres, ordonnant au connétable de le suivre avec le reste de ses troupes. A peine avait-il fait trois quarts de lieue, qu'il apprit la perte de cette ville, ce qui rendait plus difficile le siége de Calais; transporté d'indignation, il fit défense à Belin de paraître en sa présence, et nomma un conseil de guerre pour prononcer sur sa conduite. Une sentence ne fut pas rendue contre lui; il rentra même en grace par le crédit de Gabrielle d'Estrées, qui représenta que la punition de ce guerrier, très-attaché à la ligue dans les temps antérieurs, pourrait être considérée par les gens de ce parti comme une vengeance. Cependant les officiers et les soldats, confrontés avec lui, avaient soutenu en sa présence, qu'il avait lâchement rendu Ardres, contre l'avis du conseil de guerre,

et sans aucune nécessité pressante (1). Henri confia le commandement de la Fère au capitaine Manicamp.

On s'attendait à une bataille. Le roi, brûlant d'ardeur de réparer ses pertes, cherchait toutes les occasions de forcer les Espagnols au combat; mais l'archiduc, plus attentif à conserver ses conquêtes que disposé à commettre sa réputation au sort des armes, appelé d'ailleurs en Flandre par des affaires pressantes, laissant de fortes garnisons dans Calais et dans Ardres, se retira pour repousser les Hollandais.

De Rosne ne jouit pas longtemps de la gloire qu'il venait d'acquérir; il fut tué d'un coup de canon au commencement d'août, au siége de Hulst, un des plus difficiles que les Espagnols

(1) De Thou, liv. 116.—Mém. de Sully.—Cayet, tom. 3.

eussent encore entrepris, et dont le succès fut attribué aux talents de ce général. Quelques écrivains firent alors le parallèle de ce général avec Godefroi de Harcourt, qui, sous le règne de Philippe de Valois, s'étant réfugié chez Edouard, roi d'Angleterre, vint en Picardie, contribua à l'issue de la bataille de Crecy, et fit la conquête de Calais.

CHAPITRE X.

Henri sépare son armée. Un légat du pape arrive en France.

Après la retraite de l'armée espagnole, Henri balança long-temps s'il assiégerait Ardres pendant le reste de cette campagne. Les veilles et les travaux continuels durant six mois, dans un séjour malsain, avaient produit des maladies contagieuses parmi son infante-

rie; d'ailleurs il manquait d'argent pour payer ses troupes. Il crut devoir donner congé à la cavalerie volontaire; le reste des troupes fut distribué dans les places les plus importantes. Le roi revint à Paris pour recevoir un légat du pape. Le maréchal de Biron, avec trois mille fantassins et six cents chevaux, fut chargé de garder les bords de la Somme; le connétable de Montmorency alla passer quelque temps dans son gouvernement de Languedoc. On mit de fortes garnisons dans les villes de Péronne, Boulogne, Montreuil, Abbeville et Saint-Quentin. Le roi offrit aussi des troupes à la ville d'Amiens; les habitants alléguèrent leurs anciens privilèges, promirent de se défendre eux-mêmes, et tinrent mal leur parole.

Alexandre de Médicis, cardinal archevêque de Florence, avait été envoyé en France par Clément VIII, en qualité de légat *à*

latere. Le pape ne pouvait pas charger de cette légation un prélat plus agréable au roi (1). A son arrivée sur la frontière du Dauphiné, le duc de Lesdiguières l'avait reçu en pompe, à la tête de son armée rangée en bataille : ce général professait la religion réformée ; cependant, prodiguant au prélat romain les marques les plus distinguées d'honneur et de respect, il l'accompagna jusqu'à Lyon. Le légat fit peu de séjour dans cette ville ; hâtant sa marche, il se rendit à Moulins, d'où, pour éviter la maladie pestilentielle qui régnait dans plusieurs provinces, prenant le chemin le plus long, il arriva le 19 juillet à Montlhéry ; il y fit quelque séjour en attendant que tout fût prêt pour son entrée solennelle dans Paris. Le roi vint lui faire dans ce village une visite

(1) De Thou, 116.

particulière, accompagné des principaux personnages de la cour, parmi lesquels on comptait le duc de Mayenne, pour montrer au légat combien il estimait les chefs du parti catholique.

Le légat fut reçu aux portes de Paris par le jeune prince de Condé, accompagné du duc de Montpensier et de plusieurs autres princes du sang. On le conduisit à la cathédrale sous un dais, porté par les plus considérables bourgeois de cette capitale, et ensuite dans un hôtel décoré des meubles de la couronne, où il fut harangué par Achille du Harlay, au nom du parlement, et par des députations nombreuses du clergé, de l'université et du corps municipal. Le roi avait adressé au parlement des lettres patentes datées d'Abbeville, pour lui ordonner d'enregistrer les facultés du cardinal de Florence; ce qui fut exécuté avec plusieurs

modifications, conformes aux usages reçus en France. Le parlement avait ordonné que le dispositif de l'arrêt serait inséré à la suite des lettres patentes ; le légat obtint du roi que cette disposition n'aurait pas lieu. Le cardinal de Florence se conduisit avec beaucoup de sagesse ; il eut la précaution d'éviter les occasions de compromettre son autorité avec les prérogatives du clergé de France et avec les droits de la couronne ; il refusa d'écouter les observations du reste de la ligue contre les intentions du roi, vraies ou supposées.

Quelques prêtres et quelques magistrats portaient leurs plaintes au légat, sur plusieurs objets regardés par eux comme dangereux pour la religion catholique, et principalement sur ce que la princesse Catherine, sœur du roi, qui occupait l'hôtel de Soissons, faisait célébrer chez elle le service divin, où l'on admet-

tait tous les réformés qui voulaient y assister. Le légat, plus froid qu'ils n'avaient espéré sur ces prétendus griefs, se contenta de répondre : « Qu'il était envoyé pour contribuer à la paix du royaume ; qu'il était convaincu de la sincérité de la conversion du roi et de ses bonnes intentions en faveur des catholiques ; qu'il fallait s'en rapporter à sa prudence, et qu'avec le temps il mettrait ordre à tout, à la satisfaction des plus zélés catholiques. »

La maladie contagieuse qui continuait à emporter beaucoup de monde dans Paris, nuisit aux fêtes que la cour se proposait de donner au prélat romain ; elle abrégea aussi le séjour qu'il se proposait de faire dans cette capitale. Son audience publique eut lieu le premier août au château de Saint-Maur ; le roi y ratifia toutes les conditions de son absolution.

Dans les audiences suivan-

tes (1), le légat fit des ouvertures pour la paix avec l'Espagne : ce fut le principal sujet de ses négociations à Paris. Le roi désirait la paix, pourvu qu'elle ne lui fût pas onéreuse. La reine Elisabeth, occupée à réprimer une insurrection en Irlande, ne lui donnait que de faibles secours; d'ailleurs, elle continuait de le solliciter à lui céder une place maritime dans la Manche, et sa demande était accompagnée de menaces plus ou moins palliées. Les Hollandais désiraient la continuation de la guerre entre les cours de Paris et de Madrid, parce qu'elle forçait Philippe II à partager ses armées; mais au lieu d'augmenter les forces de Henri IV, ils auraient eu besoin que ce monarque les secourût de troupes et même d'argent. Les cir-

(1) Davila, Guerres civ. de France, liv. 13.

constances forçaient les princes protestants d'Allemagne d'employer leurs soldats contre les Ottomans sur les frontières orientales de la Hongrie. Henri ne pouvait donc s'appuyer sur aucun de ses alliés ; les revenus de la couronne devenaient presque nuls par une suite d'abus multipliés, que toute la sagacité du baron de Rosny ne pouvait dissiper durant la guerre. L'interruption du commerce avec les colonies espagnoles anéantissait presque les droits d'entrée et de douanes

---

(*) Au commencement de cette année, François de la Ramée, jeune homme ainsi appelé du nom d'un gentilhomme chez lequel il avait été nourri en Poitou, assurait qu'il était fils de Charles Maximilien et d'Elisabeth d'Autriche. Il contait que Catherine de Médicis l'avait dérobé au berceau, supposant qu'il était mort, pour faire succéder à la couronne Henri III à son préjudice. Un conseiller au par-

dans les ports de l'Océan et de la Méditerranée.

A la pénurie du numéraire se joignaient d'autres contre-temps. Les maladies contagieuses dont j'ai déjà parlé arrêtaient une partie des liaisons commerciales. *L'Etoile* observe dans son journal que, durant le mois d'avril, il mourut six cents individus dans l'Hôtel-Dieu de Paris. On a vu précédemment que la Bretagne n'était pas pacifiée ; les projets d'arrangements proposés de part et d'autres avaient été suivis d'une trève mal observée. Le duc de Mercœur, versé dans tous les détours de la politique, négociait en même temps avec les cours d'Espagne et de France ; si l'In-

---

lement ayant fait prendre ce prétendu prince, il fut condamné au gibet à Reims. Le parlement confirma la sentence ; elle fut exécutée à la place de Grève, le 8 mars. *Mézerai*, tom. 3.

fante Claire-Eugénie, héritière de la maison de Valois, se trouvait exclue de la couronne de France par la loi salique, le duc prétendait que cette loi ne pouvait lui être objectée à l'égard du duché de Bretagne, fief féminin, entré par un mariage dans la maison de France : le duc de Mercœur assurait que le roi d'Espagne l'ayant protégé jusqu'alors, les lois de l'honneur l'obligeaient de se maintenir en Bretagne au nom de la princesse espagnole, jusqu'à l'époque où, par un traité de paix, les rois de France et d'Espagne auraient compensé leurs droits ou leurs prétentions. Tantôt il offrait de se soumettre au roi; tantôt montrant un front menaçant, il attaquait les provinces voisines dans l'espoir de forcer le roi à lui laisser le gouvernement de celle dans laquelle il était cantonné. Les Bretons, dont les rois de France diminuaient les anciens privilé-

ges par tous les moyens possibles, désiraient un souverain qui consumât chez eux les revenus de la province. Ils favorisaient Mercœur publiquement ou en secret; Mercœur parlait de paix, de soumission, mais de la manière la plus équivoque; se réglant sur les évènements, modérant ses prétentions lorsque la fortune favorisait le roi, et les augmentant lorsqu'elle contrariait ce monarque. Le roi avait adjoint à Duplessis-Mornay le comte de Schomberg et le président de Thou, capables de combattre les artifices et les incertitudes du duc.

Toutes ces considérations inclinaient le roi vers la paix; cependant il déclara au légat qu'il ne la signerait pas sans que Philippe II lui rendît toutes les places conquises par ses troupes en France. Le légat ne trouvant pas Henri IV dans la disposition de faire des sacrifices, dépêcha le

père Bonaventure Catalagirone, général des franciscains en Espagne, pour se concerter avec Philippe II: ce négociateur ne revint que l'année suivante. Philippe soutenait difficilement la guerre avec la France et avec les Hollandais; il n'avait obtenu quelques avantages en Picardie qu'aux dépens de ses états de la Belgique, dans lesquels les Hollandais s'agrandissaient. La guerre de Hongrie augmentait les embarras du roi d'Espagne; cependant, après s'être vanté publiquement qu'il réunirait le royaume de France à la monarchie espagnole, il lui paraissait si humiliant de n'y conserver la moindre possession, que toutes les remontrances du cardinal de Florence ne gagnèrent rien sur son esprit; il fallait que de nouveaux évènements le forçassent de poser les armes.

CHAPITRE XI.

Négociation de Henri IV avec les réformés.

Les négociations de paix avec les Espagnols, par l'entremise du légat du pape, ne ralentissaient pas l'ardeur du roi, occupé de préparatifs de guerre. Il négociait en même temps avec les réformés, et n'était pas sans inquiétude à leur égard. Ils lui demandaient l'édit de tolérance et de protection qu'il rendit deux ans après, avec d'assez fortes restrictions, exigées par les circonstances; mais alors il craignait d'offenser le pape, de rallumer le feu mal éteint de la ligue, et même de mettre obstacle à la paix avec l'Espagne, en accordant la moindre faveur à ses anciens serviteurs, auxquels il devait sa

couronne et même son existence. Les réformés, sans entrer dans ces considérations, prenaient pour des artifices étudiés les lenteurs du roi : le souvenir du passé leur donnant de justes craintes, on les vit former des résolutions qui paraissaient (1) menaçantes ; et Daniel accuse de rébellion des hommes essentiellement attachés au roi, qui lui avaient donné les preuves du plus tendre intérêt, qui se seraient sacrifiés pour lui jusqu'au dernier, mais qui, redoutant la rage de leurs ennemis, demandaient, pour prix de leurs travaux et du sang de leurs pères, un édit qui leur assurât l'exercice paisible de leur religion.

Leur situation et celle de Henri IV se trouvaient également fâcheuses. On a dû déjà remarquer que, pour les rendre encore plus

---

(1) Hist. de l'édit de Nantes, liv. 7. —Mém. de Sully, tom. 1.

alarmantes, les ennemis acharnés du roi publiaient chez les catholiques, que Henri n'ayant embrassé la religion romaine que pour s'affermir sur le trône, reviendrait à la religion protestante lorsqu'il le pourrait sans danger, et qu'ils assuraient en même temps les réformés que, dans la vue de contenter le pape, le roi d'Espagne et les ligueurs, auxquels sa fortune l'attachait, il opprimerait les réformés, peut-être avec plus de rigueur que n'avaient fait ses prédécesseurs.

On ne pouvait ignorer parmi les réformés que tous les catholiques ne cessaient de répéter autour du roi, qu'on n'était attaché de bonne foi au culte romain, qu'autant qu'on détestait tous les hérétiques, ennemis de Dieu, l'objet de ses vengeances éternelles, et que tous les rois de France, ses prédécesseurs, avaient juré à leur sacre *d'extirper* les hérésies. On savait aussi que le pape, parmi les

traitements injustes et rigoureux envers les réformés, insérés dans les conditions de l'absolution de Henri, avait spécifié qu'il n'accorderait aux protestants aucune liberté de conscience, qu'autant qu'il y serait forcé par la crainte imminente d'une guerre civile. Cette double connaissance dirigeait la conduite des églises réformées.

J'ai aussi observé que, pour éteindre les murmures des catholiques, Henri IV avait éloigné de sa personne ses anciens amis, qui se serraient en si grand nombre auprès de lui, et le couvraient de leurs armes lorsque les Parisiens émerveillés accouraient à Saint-Denis pour assister à son abjuration. Il en avait conservé à sa cour un très-petit nombre, sur la religion desquels on était obligé de fermer les yeux à cause de leurs grands talents ou de l'importance de leurs services ; ils étaient les organes aux moyens

desquels le roi pouvait faire connaître à ses véritables serviteurs, que non-seulement il ne leur ferait jamais aucun mal, mais que, lorsque la fortune lui permettrait de leur témoigner sa reconnaissance, il leur rendrait bien volontiers les bienfaits qu'il avait reçus d'eux dans les moments de sa détresse.

Ces confidences affectueuses ne pouvaient être faites qu'à un petit nombre d'hommes, dans la crainte qu'elles ne parvinssent à la connaissance des catholiques, qui regardaient tout service rendu aux réformés comme un outrage envers la religion catholique. La masse entière des réformés ignorait ces dispositions, ou du moins n'en était pas convaincue; de là les mouvements excités parmi eux, dont, sans ces observations préalables, on ne comprendrait pas la nature. Nos historiens, presque tous gens d'église, et ennemis des réformés, voulant les

rendre odieux, les présentent à cette époque comme des rebelles. Ils font entendre que cet esprit de rébellion envers le roi, est attaché à la religion protestante, forme, pour ainsi dire, son caractère, et attribuent à cette insoumission, si on peut se servir de ces termes, les traitements barbares exercés contre eux par Louis XIII, et ensuite par Louis XIV.

Vaines et fausses allégations contre des hommes dans l'ame desquels les vertus sociales se réunissaient aux vertus religieuses, et qui ne prirent jamais les armes pour se défendre, que lorsqu'on voulut les troubler dans l'exercice de leur religion. Il est probable que Henri IV était parfaitement informé qu'il n'avait rien à redouter des prétendues résolutions menaçantes que prenaient alors les églises protestantes, et il avait besoin de ces mouvements pour pouvoir dire que les conjonctures étaient

évidemment critiques; qu'il ne pouvait gêner la liberté de conscience de ses anciens et bons amis, sans perpétuer la guerre civile; qu'il craignait des troubles intérieurs : clause suffisante pour concilier la soumission envers le pape, exigée de lui par les Français catholiques, et la sûreté des Français réformés.

On a vu précédemment que le roi, recevant dans Mantes les réclamations faites par les réformés assemblés à Dieppe, leur avait permis de tenir un synode qui aurait le double caractère d'assemblée civile et d'assemblée ecclésiastique; que tenant dans Tours, en 1593, une assemblée solennelle du parlement, il voulut en vain leur assurer l'exercice de leur religion par un édit irrévocable; que les difficultés qu'il éprouva, le forcèrent de renvoyer à une circonstance plus favorable la satisfaction qu'il ne pouvait refuser à ceux qui lui avaient prodigué

tant de marques d'attachement, et que cette contradiction jetait dans l'ame de Henri IV la teinte du plus noir chagrin.

Les réformés tinrent diverses assemblées à Saumur, à Loudun, à Vendôme, et enfin à Chatellerault.

CHAPITRE XII.

Assemblées des réformés à Saumur, à Vendôme et à Loudun.

Ces assemblées étaient composées de trois députés par provinces, un noble, un ministre et un ancien. L'assemblée de Saumur s'ouvrit le 24 février 1595, par la lecture du brevet du roi qui permettait aux réformés de tenir ce synode. Les affaires qu'on avait à traiter, exigeant le secret, le président et tous les députés firent serment de ne point révé-

ler ce qui serait proposé ou conclu. On arrêta que les cahiers présentés au roi à Mantes, seraient mis de nouveau sous ses yeux; qu'un manifeste justificatif de leur demande et de leur conduite serait publié; qu'on choisirait un agent pour veiller aux intérêts des églises; et que, jusqu'à ce qu'il plût au roi d'assurer aux réformés leurs droits civils et religieux par un édit irrévocable, ils conserveraient toutes les places de sûreté dont ils étaient les maîtres. Deux députés furent envoyés vers le roi pour se plaindre que, dans les capitulations accordées aux villes de la ligue qui s'étaient soumises, on avait violé l'édit de 1577, en stipulant que la religion réformée n'y pourrait être exercée; ils étaient encore chargés de quelques autres remontrances.

Les députés (1) ayant présenté

---

(1) Hist. de l'édit de Nantes, liv.

au roi leurs cahiers, il prit quelque temps pour les examiner, et répondit qu'il voulait qu'on s'en tînt à l'édit de 1577, et à la teneur des conférences de Nérac et de Fleix[7], et qu'il les ferait enregistrer dans tous les parlements. A l'égard des capitulations des villes de la ligue, il leur représenta que les réformés étaient très-peu nombreux dans ces villes, et que leur soumission avait été si avantageuse à l'état en général, qu'il était persuadé que ses fidèles sujets, dans la vue du grand bien qui en résultait, souffriraient patiemment un moindre mal, qui pouvait être réparé un jour. Cette assemblée fut transférée à Vendôme, en 1596, dans le temps où le cardinal de Florence arrivait à Paris. Les mêmes négociations furent reprises; mais la présence du légat du pape à

---

7. — Procès-verbal de l'assemblée de Saumur.

Paris, et la confiance que lui accordait le roi, donnait tant d'ombrages aux réformés, que l'assemblée de Vendôme se sépara et vint continuer ses séances à Loudun, pour se rapprocher de la Rochelle.

Au milieu des inquiétudes que donnait au roi la continuation de la guerre, ses plus pénibles occupations étaient de contenter les catholiques et les protestants. Henri tomba malade et fut près de trois semaines sans sortir de sa chambre; les chagrins qu'il éprouvait, augmentant la violence de son mal, lui arrachaient des plaintes plus conformes à sa situation fâcheuse, que bienséante à la grandeur de son courage : le retour de sa santé lui rendit bientôt toute son activité.

Il avait résolu de tenir dans Rouen une assemblée des grands officiers de la couronne, des principaux magistrats, des officiers municipaux des principales villes

et des hommes les plus distingués par leurs connaissances; les protestants, assemblés à Loudun, furent engagés à y envoyer leurs représentants. Le roi se proposait d'obtenir des trois ordres du royaume qu'ils lui procureraient les fonds nécessaires pour finir rapidement la guerre; il se flattait d'y réussir aisément, tant parce que tout le monde sentait le besoin urgent de la paix, que par le bon état où se trouvaient plusieurs provinces riches et fertiles, depuis que la guerre civile y avait cessé; et on ne désirait que le rétablissement du bon ordre et les règlements nécessaires pour faire goûter aux peuples les douceurs de la paix. Il jugeait que chacun supporterait volontiers sa portion d'une dépense destinée à préserver la France d'un funeste démembrement, dont la menaçaient les Espagnols.

Le maréchal de Biron, chargé de garder la frontière de Picar-

die lorsque le roi quitta les environs de la Fère, pénétrait dans les provinces des Pays-Bas, soumises au roi d'Espagne (1). Il entra au mois de septembre dans le comté d'Artois avec sa cavalerie, et traita le pays comme l'archiduc avait traité les environs de Calais. Le marquis de Varambon, gouverneur de cette province, ayant appelé à son secours les comtes Jean-Jacques Belgioioso et Montécuculli, était venu à sa rencontre avec huit cents chevaux pour arrêter la dévastation de l'Artois. Le maréchal, informé de son approche, ayant fait reposer ses troupes dans le village de Saint-André, sur le territoire de Saint-Omer, partit à l'entrée de la nuit, et attaqua au lever du soleil le comte de Montécuculli, qui le croyait à plusieurs lieues de là; Montécu-

(1) Davila, Guerres civiles, liv. 15.

culli fut entièrement défait au premier choc, et dans sa fuite il jeta le désordre dans le corps de bataille, commandé par Varambon; les deux généraux furent faits prisonniers.

Belgioioso, s'avançant avec l'arrière-garde, soutint durant quelque temps les efforts des vainqueurs; mais les deux autres corps étant dissipés, et lui-même ayant reçu deux coups de feu au bras, cherchant son salut dans la fuite, abandonne le champ de bataille, laissant le pays ouvert aux courses du maréchal de Biron, qui aurait obtenu de plus grands succès, si les pluies d'automne, qui commencèrent cette année de très-bonne heure, ne l'eussent obligé de rentrer dans ses quartiers.

CHAPITRE XIII.

Assemblée des notables à Rouen.

On ne saurait donner le nom d'états généraux à l'assemblée nationale tenue à Rouen, parce qu'elle ne fut pas formée par une représentation régulière des trois ordres, élus dans les bailliages suivant les formes anciennes. La mémoire récente des états de la ligue, composés d'après ce mode d'élection, put décider Henri IV à ne pas l'employer, de peur que les députés à l'assemblée précédente ne fussent réélus dans quelques provinces, et ne rapportassent dans Rouen l'esprit de la ligue. Cette assemblée n'en fut pas moins solennelle : tous les hommes un peu connus, en état de faire le voyage et de s'entretenir à leurs frais dans Rouen, furent admis dans les dé-

libérations. Le légat de Rome y obtint voix délibérative; l'exemple du cardinal de Plaisance dans les états de la ligue autorisait cette innovation. Le roi voulait prouver au pape toute sa considération; il dérogea dans cette occasion aux anciens usages de la monarchie, sans redouter les conséquences d'une vaine cérémonie.

Henri entra dans Rouen le 18 octobre, accompagné du cardinal légat, du duc de Montpensier, du connétable de Montmorency, des ducs de Nemours et d'Epernon, du prince de Joinville, des maréchaux de Retz et de Matignon, de l'amiral de Dampierre,

(*) Au mois de juillet on découvrit au ciel une comète dont la lumière paraissait quelquefois pâle et terne, quelquefois plus vive et plus claire; elle avait une longue queue qu'elle étendait vers l'est et le sud. *Mézerai*, tom. 3.

des cardinaux de Gondi et de Givri, et d'une brillante escorte.

L'assemblée s'ouvrit le 4 novembre dans la principale salle de l'abbaye (1) de Saint-Ouën. Le roi se plaça sous un dais, environné des grands officiers de la couronne, des princes, des pairs, des gouverneurs des provinces, des maréchaux de France, des ministres et des conseillers d'état : le légat occupait un fauteuil en face du trône du roi; les cardinaux et les évêques entouraient le ministre du pape : on eût cru voir un autre monarque tenant sa cour à côté de celle de Henri IV. Les députés de la noblesse, Achille du Harlay, premier président au parlement de Paris; Séguier, président à mortier; des députés des parlements

(1) Mém. de Sully, tom. I. — Perefixe, Hist. de Henri-le-Grand. — Cérém. franc., tom. I.

de Rouen, de Toulouse et de Bordeaux, des maîtres des requêtes, des conseillers des cours des aides et des chambres des comptes; des trésoriers de France, des juges, des maires, des échevins, ou des principaux habitants des grandes villes, étaient rangés en grand nombre sur des bancs, dont Achille du Harlay formait le centre.

CHAPITRE XIV.

Discours prononcé par Henri IV dans cette assemblée. Les réformés y envoient des députés. Règlement sur les finances.

Ce fut là que Henri IV prononça ce discours, dont la mémoire subsistera autant que la France, et qui prouve que la véritable éloquence tient beaucoup à la grandeur d'ame de l'orateur.

« Si je faisais gloire, Messieurs, de passer pour un excellent orateur, j'aurais apporté ici plus de belles paroles que de bonne volonté ; mais mon ambition tend à quelque chose de plus haut que de bien parler ; j'aspire au glorieux titre de libérateur et de restaurateur de la France.

» Déjà (1), par la faveur céleste, par les conseils de mes fidèles serviteurs, et par l'épée de ma bonne noblesse, dont je ne distingue pas les princes, je l'ai tirée de la servitude et de la ruine. Je désire maintenant la remettre en sa première force et en son ancienne splendeur. Participez, Messieurs, à cette seconde gloire, comme vous avez participé à la première ; je vous ai fait assembler pour recevoir vos conseils, pour les croire,

(1) Perefixe, Hist. de Henri le Grand. —Forbonnais, Recherc. sur les finances, pag. 14.

pour les suivre ; en un mot, pour me mettre en tutelle entre vos mains. C'est une envie qui ne prend guère aux rois, aux barbes grises, et aux victorieux ; mais l'amour que je porte à mes sujets et l'extrême désir que j'ai de conserver mes états, me font trouver tout facile, tout honorable. »

Après le discours du roi, le chancelier de Chiverny représenta le dérangement dans lequel les longues guerres avaient entraîné les finances publiques, et combien il était urgent de fournir au roi les moyens d'entretenir perpétuellement sur pied les armées nécessaires pour forcer le roi d'Espagne à signer une paix équitable. La dette publique montait à deux cent quatre-vingt millions six cent vingt mille francs.

De cette somme, il était dû à la reine d'Angleterre, sept millions trois cent soixante et dix

mille francs ; aux Suisses, trente-cinq millions huit cent vingt-quatre mille francs ; aux Hollandais, neuf millions deux cent soixante et quinze mille francs ; aux princes d'Allemagne, quatorze millions six cent quatre-vingt-neuf mille francs ; à des princes français, pour la solde des troupes durant la guerre, six millions cinq cent quarante-sept mille francs ; pour dettes aux intéressés dans les finances, aux villes, aux officiers de judicature, de police, ou de finances, gages, états ou pensions, vingt-huit millions quatre cent cinquante mille francs ; pour mandements, acquits, provenants pour la plupart de Henri III, douze millions deux cent trente-six mille francs ; engagements de domaines, constitutions de rentes, quinze millions ; montant des traites faites pour la réduction des chefs de la ligue, trente-deux

millions deux cent vingt-sept mille deux cent cinquante-deux francs.

Il s'agissait de payer ces dettes sans nuire à l'entretien de l'armée; chacun convenait qu'une paix générale était nécessaire pour établir dans toutes les parties de l'administration la réforme des abus qui s'y était introduits; que, dans le tumulte des armes, il s'élève continuellement de nouveaux désordres, et qu'il est impossible d'observer les meilleurs règlements, quand la licence et les besoins de la guerre extorquent sans cesse des dispenses. Il résultait de cette connaissance que chacun convenait que, pour parvenir à la paix, il fallait conduire vivement la guerre, rétablir la réputation des armes françaises, conquérir ce qu'on avait perdu, et réconcilier les deux couronnes avec une bienséance digne de l'une et de l'autre.

Mais tous les ordres de l'état étaient si épuisés et si affaiblis,

qu'on ne savait comment se procurer des fonds pour des dépenses dont la nécessité était généralement reconnue. On espérait, à la vérité, que plusieurs provinces, moins désolées que les autres par la guerre, devaient se trouver en état, au moyen d'une bonne administration, de donner des secours considérables ; mais cela demandait des délais que les besoins pressans de la guerre ne comportaient pas.

Pendant qu'on agitait dans l'assemblée ces questions épineuses, les députés des protestants de Laudun s'étaient rendus à Rouen d'après les ordres du roi. Nouvel embarras que le monarque n'avait pas prévu. L'assemblée de Rouen était uniquement composée de catholiques ; un nombreux clergé, présidé par un ministre du pape, en faisait partie : on ne put jamais obtenir de lui qu'il communiquât avec des hérétiques. Le roi le ménageait avec d'autant plus d'at-

tention, que c'était le seul corps en état par ses grandes richesses de donner à l'état le secours urgent dont il avait besoin. On n'obtint pas ce secours ; mais dans le vain espoir de l'obtenir, le roi n'osa pas renouveler l'exemple donné par Catherine de Médicis, qui admit les ministres réformés dans l'assemblée de Poissy.

Lorsque la raison d'état avait déterminé, en 1593, Henri IV à abandonner la religion dans laquelle il était né, les réformés tinrent plusieurs assemblées dans lesquelles les ducs de Bouillon et de la Trimouille furent chargés d'obtenir du roi qu'il assurât d'une manière stable, le libre exercice de la religion réformée en France, et les droits civils et politiques de tous ceux qui professaient ce culte. On a vu dans les livres précédents que les commissaires catholiques aux conférences de Surène, furent autorisés par le roi à leur promettre que le changement de

religion auquel le prince était conduit par les circonstances, ne leur porterait aucun préjudice ; qu'ils jouiraient de tous les priviléges qui leur avaient été accordés par les édits des rois précédens ; que rien ne serait omis pour maintenir la concorde entre ceux des deux religions, et que cette promesse, donnée par écrit, avait été signée par le comte de Saint-Pol, par le chancelier de Chiverny, et par les comtes de Montmorency-Meru, de Bellegarde, de Schomberg, de Chabot-Brion et de Levis.

Depuis lors, toutes les tentatives de Henri IV pour tenir cette promesse, avaient été inutiles. La situation de ce prince était vraiment désolante ; ses anciens amis, ses véritables serviteurs, menacés presque ouvertement d'une extirpation prochaine, réclamaient la foi du roi avec cette fermeté que les lois et l'honneur autorisent ; mais les catholiques plus zélés

qu'instruits, regardaient comme des preuves d'irréligion dans le roi, les moindres faveurs accordées par lui aux réformés.

Henri n'osant pas employer son autorité à donner aux réformés une place dans les états de Rouen, avait nommé pour conférer avec eux le connétable de Montmorency, Bellegarde, Sillery, Devic et Forget, conseillers d'état; ils réclamaient la liberté d'exercer librement leur religion en France sans éprouver aucune entrave; l'admission à toutes les charges et à tous les emplois comme les catholiques; des chambres mi-partie de catholiques et de protestants dans tous les parlements pour juger les procès dans lesquels ils étaient intéressés, et que le roi entretînt les garnisons des villes de sûreté accordées aux réformés : ces conférences traînaient en longueur à cause des autres affaires; le roi offrait des palliatifs; on contestait de part et d'autre. Enfin, un dé-

puté de Dauphiné, nommé Vulson, déclara, au nom de ses collègues, aux commissaires du roi, qu'ils ne pouvaient se contenter de ses offres, ni sur le point de la religion, ni de la justice, ni des sûretés; que les oppressions qu'on leur faisait ordinairement, les obligeraient de chercher quelque soulagement en eux-mêmes, si messieurs du conseil n'y donnaient ordre.

Les catholiques ne manquèrent pas de relever ces dernières paroles : *qu'on les obligerait de chercher quelque soulagement en eux-mêmes;* ils les présentaient comme des rebelles prêts à prendre les armes contre leur roi et contre leur patrie. La vérité était que, se croyant trompés par un prince dont ils avaient défendu les intérêts aux dépens des leurs, ils se permettaient des expressions peu ménagées, soit qu'ils se crussent vraiment forcés à songer à leur sûreté, ou plus vraisemblablement que

leurs menaces fussent secrètement concertées avec le roi, pour lui donner occasion de dire qu'il craignait une guerre civile, ce qui, d'après le texte précis des articles de son absolution à Rome, le mettait dans la nécessité d'accorder aux protestants ce qu'ils demandaient. L'assemblée de Loudun ordonna qu'un nouveau synode serait tenu à Chatellerault l'année suivante, et pour rendre cette assemblée plus solennelle, les ducs de Bouillon, de Rohan, de la Trimouille et de Lesdiguières, furent invités à y assister avec les gouverneurs des places appartenantes aux réformés.

L'assemblée de Rouen continuait ses délibérations : les députés dressèrent leurs cahiers pour la réformation de l'état; ils proposèrent de beaux règlements qui n'eurent aucune exécution; mais à l'égard des finances, c'était la chose que chacun entendait le moins. Le seul moyen de payer

la dette publique, était d'aliéner une partie des biens du clergé. Il est probable que ce fut dans la vue d'obtenir du pape l'autorisation nécessaire pour cette aliénation, que Henri IV s'abstint de proposer dans l'assemblée des notables l'édit qu'il donna deux ans après en faveur des protestants, et qu'il accorda au légat de Rome voix délibérative dans l'assemblée ; mais les gens d'église ne voulaient perdre aucune de leurs propriétés : il devint impossible de payer le capital de la dette publique ; on chercha seulement les moyens d'en payer les intérêts.

D'après les contestations et les irrésolutions ordinaires dans les assemblées tumultueuses, on s'arrêta au moyen de retrancher pour deux ans les gages et les pensions de tous les officiers civils et militaires, à l'exception du traitement des armées ; et pour l'avenir, on supposa que tous les frais de perception déduits, les revenus pu-

blics devaient rendre trente millions à dix-sept francs le marc. L'assemblée proposa de partager cette perception en deux régies; l'une devait être administrée par un conseil nommé d'abord par l'assemblée, et en remplacement par les cours souveraines dans l'intervalle qui s'écoulerait entre cette assemblée et une autre assemblée qui devait se tenir trois ans après. Ce conseil eut le nom de *conseil de raison;* il se chargeait de tout ce qui concernait la dette publique, les gages, les pensions, les réparations des villes, la confection des routes et des ouvrages publics, sans être tenu de rendre aucun compte. La seconde régie restait dans les mains du roi, pour les dépenses militaires, celles de sa maison et les affaires étrangères. C'était en effet mettre Henri IV en tutelle : cependant par le conseil de Rosny, cette proposition inconvenante fut acceptée par le conseil d'état; ceux qui l'avaient

faite furent bientôt confondus ; le fardeau dont ils se chargeaient était non-seulement au-dessus de leurs forces, mais il était évident que quand même ils auraient perçu exactement et économiquement les quinze millions dont l'administration leur était confiée, cette somme ne suffisait pas pour payer les dépenses dont ils étaient chargés.

Pour faire monter les revenus publics à trente millions de ce temps-là, l'assemblée de Rouen imagina de lever un sol pour livre sur toutes les denrées vendues en France, à l'exception du blé. Cet impôt, qui, par sa nature, eût été payé par tous les citoyens, sans distinction d'état ou de naissance, fut évalué par approximation à cinq millions. Il n'eût pas suffi, au rapport de Rosny, pour compléter les trente millions ; mais d'ailleurs on ne parvint pas à le faire payer. Rosny avait désapprouvé cet impôt, sans appuyer

son sentiment de bonnes raisons.

C'est un fait constant que les impôts proportionnels sur les consommations, surtout lorsqu'ils sont modérés, sont les plus fructueux pour l'état et les moins onéreux pour les peuples. Le cardinal de Gondi, évêque de Paris, avait ouvert l'avis de partager l'administratiou des finances entre le roi et une commission des états: on le mit à la tête du conseil de raison. Gondi était originaire d'Italie, il gouvernait sa maison avec une économie qui approchait de l'avarice; ces deux circonstances le firent juger capable de conduire les finances d'un grand état.

Rosny recouvra en peu de temps par son infatigable industrie, par sa patience et par sa probité, la partie des finances dont la gestion lui était confiée. Le conseil de raison ne sut rien exécuter de raisonnable; les semaines et les mois s'écoulèrent

sans qu'il pût recouvrer les moindres sommes. Ces conseillers furent enfin obligés de renoncer à leur administration, de faire leurs excuses au roi et d'avouer leur ignorance ; depuis lors Rosny fut seul chargé des deniers publics.

L'ordre et l'économie de ce ministre suppléèrent à tout; cette ressource est sans doute prodigieusement étendue, puisque Rosny réussit, quoiqu'il fût privé de plusieurs connaissances dont on tira de grands secours dans les siècles suivants.

D'après les découvertes que lui avaient procurées son voyage dans plusieurs généralités, il s'appliqua d'abord à empêcher que dans la confection des états de 1597, les assignations sur une recette n'en surpassassent la valeur. C'était à la faveur de ces anticipations accumulées, que les financiers introduisaient dans leurs comptes une confusion favorable à leurs inté-

rêts. Ils paraissaient n'avoir dans leurs caisses aucun argent qui ne fût engagé d'avance; ils en disposaient ordinairement à leur profit. Abusant de l'impatience des créanciers de l'état, ils achetaient à vil prix leurs créances, dont la valeur se portait intégralement sur leurs registres. Souvent aussi plusieurs créances qui n'auraient pu soutenir une sévère vérification, s'acquittaient par préférence aux plus légitimes, à cause de la bonne composition obtenue par les financiers.

Malgré les minutieuses attentions de Rosny, il ne put empêcher, cette année, que les receveurs des deniers publics ne le trompassent de deux millions. Ce vide fut par lui rempli, en retirant les parties casuelles, les gabelles, les cinq grosses fermes et les péages des rivières des mains des anciens fermiers. Ces objets furent affermés deux millions de plus.

Pour rendre libres les revenus publics, et pour se donner le temps de reconnaître la légitimité des créances employées sur les états du roi, il en fit l'extrait partagé en diverses classes, les rejetant des états; il mit en même temps, dans une caisse à part, l'excédant de la recette sur la dépense. Cet excédant fut destiné à acquitter les dettes les plus pressantes et les plus légitimes; opération extrêmement délicate; elle ne pouvait réussir qu'à un ministre supérieur à toute espèce d'intrigues. On payait sans difficulté les petites créances et celles dont la légitimité ne pouvait être suspectée. Les autres étaient soumises à une liquidation. Les créances illégitimes furent retranchées, ce qui augmenta le revenu du roi.

Rosny ne s'écarta jamais de la maxime d'appliquer à chaque partie de la dépense, une partie correspondante de la recette, sans jamais la détourner à un autre

emploi. Cette méthode, à laquelle Henri IV ne dérogea jamais, contribua infiniment à la réussite de ses projets. Aucun service ne languissait; s'il survenait des moments de crise, la bourse des particuliers fournissait, à un intérêt modéré, des secours suffisants à un prince dont on connaissait la loyauté, ou bien on avait recours à une imposition extraordinaire et passagère.

On sentit bientôt les bons effets de cette administration. Le siége d'Arras ayant été résolu, le ministre des finances arrêta, à des prix si modérés, la fourniture des vivres et des voitures pour l'armée, que le roi ne pouvait revenir de sa surprise. En effet, les choses ne s'étaient pas passées de même au siége de la Fère, parce que ceux du conseil des finances s'étant arrangés avec des traitants en gros, exigeaient le double de ce qu'ils donnaient aux pourvoyeurs.

CHAPITRE XV.

Observations sur les immunités du clergé.

Au mois de mai, le clergé assemblé aux Grands-Augustins, avait continué pour dix ans le subside ordinaire de treize cent mille francs. On a vu précédemment que vers le temps du colloque de Poissy, le clergé ayant promis de rembourser, en un petit nombre d'années, une partie de la dette publique, destina à ce remboursement une somme annuelle de treize cent mille francs, qui était déposée entre les mains du trésorier de la ville de Paris. Le roi, du consentement des syndics du clergé, affecta de nouvelles rentes sur ce fonds de treize cent mille francs, de sorte qu'en 1577, le clergé n'avait point remboursé de capitaux.

Il protesta, dans son assemblée de 1579, contre le consentement donné par ses syndics généraux, et prétendit n'être pas débiteur envers la ville de Paris, des nouvelles rentes affectées sur lui; mais il continua de payer au roi, par forme de subvention annuelle, la somme de treize cent mille francs.

Suivant un grand nombre d'écrivains, jusqu'à l'an 1179, les immunités du clergé n'étaient en France que de pure grace, et non réelles et générales. Depuis cette époque, jusqu'en 1516, des décimes se levèrent irrégulièrement sur le clergé, en raison des besoins de l'état, et malgré les réclamations fréquentes de la cour de Rome. Elles commencèrent à devenir fixes en 1516, sous le nom de subvention et de dons gratuits. En cela, ces impositions ressemblaient à celles des pays d'état, chargés d'administrer par eux-mêmes les finances publiques.

Dans les occasions extraordi-

naires, le gouvernement eut recours plusieurs fois à un don gratuit supplémentaire, ou à la vente de quelques propriétés ecclésiastiques, auxquelles les rois procédaient quelquefois de leur seule volonté, comme en 1521, 1535, 1350, 1574, ou bien en convoquant une assemblée extraordinaire du clergé, comme en 1561, 1567, etc., ce qui est devenu la forme la plus ordinaire.

Depuis ce temps le clergé ne secourut plus l'état que par des emprunts perpétuels qu'il ne songea jamais à rembourser. Cette méthode vicieuse le surchargea successivement d'impositions, sans avoir fourni au roi et à l'état les ressources que ses immenses richesses semblaient promettre. Il est constant qu'une meilleure administration aurait permis au clergé de rendre de beaucoup plus grands services pécuniaires, sans aucune augmentation de charges pour les particuliers.

Cette même année (1) le roi ordonna la revente, à son profit, des offices de receveurs des décimes, comme domaniaux et à la charge du clergé, quant aux gages; c'est un des moyens dont la cour se servit plusieurs fois dans la suite pour obtenir de l'argent du clergé.

Les états de Rouen ne se séparèrent que dans les premiers jours de février. Le roi arriva à Paris le 15, et soupa chez le financier Zamet. J'ai déjà observé que toutes les réformes que cette assemblée voulait introduire dans l'état, n'eurent pas lieu. On régla seulement la dépense de la maison du roi; on supprima quelques charges surnuméraires; on réduisit les pensions des particuliers; le paiement des dettes de la couronne fut remis à

---

(1) Cette année, mourut dans sa maison de Nogent près Provins, le célèbre Pithou, un des hommes les plus savants de son siècle.

deux ans. Le roi fut invité à obliger, par un édit, ceux qui avaient usurpé les biens du domaine, à les restituer, intérêts et principal. Cet arrangement produisit quelques ressources. Plusieurs financiers prêtèrent de l'argent au roi: ce prince ayant congédié les notables, vint à Paris, pour se livrer tout entier aux préparatifs de guerre.

CHAPITRE XVI.

Les Espagnols surprennent Amiens.

Le roi d'Espagne sentant diminuer ses forces par une maladie de langueur qui le conduisit au tombeau, désirait la paix, pour laisser la tranquille jouissance des Pays-Bas à sa fille Isabelle-Claire-Eugénie. Dans cette vue il avait écouté favorablement le père Bonaventure de Catalaginoue, que lui avait

envoyé le cardinal de Florence. Philippe avait ordonné à ce moine de se rendre à Bruxelles, pour se concerter avec l'archiduc Albert. On était d'accord de presque tous les articles du traité de paix, lorsqu'un événement inattendu changea la face des affaires.

Hernando Porto Carrero (1) était alors gouverneur de Dourlens, et connaissait parfaitement les fortifications de la ville d'Amiens, dans laquelle il avait fait plusieurs voyages, lorsqu'elle tenait le parti de la ligue. Il apprit que les habitants d'Amiens, ayant refusé une garnison de troupes de ligne, gardaient la ville assez exactement durant la nuit, mais avec beaucoup de négligence durant le jour. Il résolut de s'en rendre maître par surprise. Le roi, qui n'était

(1) Mém. de Sully, tom. 1.—Mém. de d'Aubigné, tom. 3.—Chron. novenn.—Cayet., tom. 3.

pas sans inquiétude pour cette place importante, se proposait d'assembler une armée dans ses environs, afin d'y jeter des troupes, si les Espagnols en approchaient. Trois mille Suisses envoyés par le roi pour conduire dans cette ville un train considérable d'artillerie et de munitions pour la campagne qu'on allait ouvrir, avaient pris leurs quartiers dans les villages voisins.

A cette nouvelle, les espérances de Porto Carrero s'évanouirent; mais il les sentit renaître dans son ame, lorsqu'il apprit que le comte de St.-Pol, gouverneur de Picardie, cédant aux instances réitérées des habitants d'Amiens, avait ordonné à ces Suisses de s'éloigner. Le désir de surprendre Amiens fut même augmenté par celui d'être maître d'un attirail de guerre aussi considérable que celui qui venait d'entrer dans la ville. Il fit part de son projet à l'archiduc et à son conseil. Hernando Porto

Carrero avait donné dans un grand nombre d'occasions des preuves multipliées d'habileté et de bravoure : il fut ordonné aux garnisons de Cambrai, de Calais, de Bapaume et du Catelet, d'envoyer au jour indiqué par le gouverneur de Dourlens, les détachemens que ce gouverneur demanderait, et d'obéir ponctuellement à ses ordres.

Cinq mille hommes d'infanterie et sept cents chevaux se réunirent à Dourlens. Porto Carrero se met à la tête de ce corps durant la nuit du 10 au 11 mars. L'avant-garde, commandée par le capitaine Inigo de Olana, arrive, avant le jour, à la vue d'Amiens, et se met en embuscade dans des haies, aux environs de la ville. Seize soldats, déguisés en paysans du pays, entrent dans la ville au moment où la porte s'ouvrait. Six d'entr'eux conduisaient deux charrettes attelées de trois chevaux ; une de ces charrettes était disposée de manière

qu'en levant un ferrement préparé à cet effet, on détachait les chevaux de la voiture, chargée d'échalas et couverte de paille. Les soldats avaient ordre d'arrèter cette voiture sous la porte, pour empècher qu'on baissât la herse. Derrière les charrettes, marchaient quatre soldats ; ils portaient sur leurs épaules des sacs remplis de pommes et de noix : après eux arrivaient à la file six autres soldats avec des armes sous leurs habits de paysans.

Les conducteurs des deux charrettes ayant franchi la première barrière, s'arrêtèrent sous la voûte de la porte ; un de ceux qui suivaient, se laissa tomber et répandit les noix dont il était chargé : les gardes sortaient du corps-de-garde et couraient pour les ramasser. Les chevaux se trouvent détachés de la charrette comme par hasard ; elle embarrassait le milieu du chemin ; les seize soldats espagnols, armés de pistolets

et de poignards sous leurs chemises de toile, que portent sur leurs habits les paysans de Picardie, chargent vigoureusement ceux qui ramassaient les noix. Les uns sont tués, les autres courent au corps-de-garde pour prendre leurs armes, on les y enferme. Ceux qui étaient en sentinelle sur la porte, entendant du bruit, avaient coupé la corde de la herse, qui n'était pas toute d'une pièce, mais de solives séparées; deux de ces solives effondrèrent les charrettes; mais les autres demeurèrent suspendues, laissant une ouverture assez grande pour passer deux hommes de front. Les généraux et l'avant-garde espagnole pénétraient par cette ouverture avant qu'il vînt aucun secours de la ville.

C'était en carême, le peuple s'assemblait dans les églises pour entendre le sermon; le son du béfroi répandant l'alarme ils sortaient

en foule pour courir aux armes, mais il n'en était plus temps, les Espagnols ayant brisé les solives de la herse et débarrassé la porte, entraient en bataille; quelques habitants d'Amiens qui se présentèrent vers la porte furent tués; les autres prenant la fuite, se cachèrent dans leurs maisons. En moins de demi-heure, les Espagnols se saisirent des places, des remparts, de la maison de ville, ne trouvant aucune résistance. Le comte de Saint-Pol se trouvait dans Amiens, mais sans troupes; il n'eut que le temps de sortir par la porte de Beauvais, et de se retirer à Corbie.

PortoCarrero commença par désarmer tous les bourgeois, ensuite les maisons furent pillées (1).

(1) Tous les habitants furent dépouillés jusqu'à la chemise, hermis ceux qui étaient d'intelligence ou qui avaient été des plus ardents ligueurs.

Les Espagnols y firent un butin immense. Le comte de Saint-Pol, arrivé à Corbie, en fit aussitôt sortir la garnison, dans la pensée que les bourgeois d'Amiens auraient peut-être fait résistance en quelqu'endroit, et qu'il pourrait les secourir ; il prit en chemin sept à huit cents Suisses, logés dans un bourg du voisinage ; mais le peuple, trop hardi avant le danger, et trop lâche lorsqu'il fallait montrer de la hardiesse, abattu par un coup imprévu, avait mis bas les armes de toute part. Les troupes du roi s'étaient avancées jusque sous les remparts ; ne pouvant pénétrer dans la ville, elles retournèrent dans leurs quartiers.

CHAPITRE XVII.

Le roi fait des dispositions pour reprendre Amiens.

Le roi était revenu de Rouen malade : la nouvelle de la perte d'Amiens fit une impression si vive sur son esprit, que, sans égard pour sa santé, et discontinuant les remèdes qu'il avait commencés, il se disposa sur-le-champ à entrer en campagne. Les personnes qui lui étaient les plus attachées furent appelées auprès de lui ; toutes les contradictions qu'il éprouvait se pressant à la fois sur son cœur, son abattement paraissait extrême. Rosny s'aperçut aisément que l'impossibilité dans laquelle il se voyait de contenter les réformés sans mécontenter les catholiques, l'affectait presque autant que la perte d'A-

miens ; cependant cette perte était la première chose à laquelle il fallait pourvoir. Rosny tâcha de consoler un peu le roi, qui paraissait plus abattu qu'il ne l'avait jamais vu. Il lui dit que, quoique les circonstances fussent alarmantes, loin de le conduire dans le découragement, c'était une occasion dans laquelle il devait faire usage des dons précieux qu'il tenait de la nature ; il assura qu'il avait des moyens de lui procurer tout l'argent qui lui serait nécessaire pour reprendre Amiens, et que cette affaire glorieusement terminée, les autres s'arrangeraient à sa satisfaction ; il promit de lui apporter dans quelques heures un mémoire circonstancié des moyens avec lesquels il pourvoirait à tous les besoins de son armée. Henri fut si satisfait, que l'ayant copié de sa main, il dit à Rosny que, pour éviter la malveillance avec laquelle les catholiques envisageaient tout ce qui venait des ré-

formés, il donnerait ce mémoire comme son propre ouvrage, et ne lui en restituerait l'honneur que quand il aurait été généralement approuvé.

Un grand (1) conseil fut tenu, dans lequel le roi appela non-seulement ses ministres et ses conseillers d'état, mais les magistrats de Paris les plus distingués et quelques-uns de l'assemblée des notables de Rouen, qui avaient accompagné le roi à Paris. Dans cette assemblée, Henri prenant la parole, s'étendit sur la dangereuse situation où la perte d'Amiens jetait le royaume; il déclara qu'il était résolu, à quelque prix que ce fût, de reprendre cette place; que des secours extraordinaires lui étaient nécessaires pour cette expédition indispen-

(1) Mém. de Sully, tom. 1.—Mézerai, tom. 3.—Daniel, tom. 7.—Davila, liv. 15.— De Thou, liv. 118.

sable, et qu'il les priait de lui suggérer les moyens de s'en procurer.

Henri ayant cessé de parler, et voyant que les conseillers se regardaient les uns les autres sans dire un mot, les exhorta à s'expliquer, en ajoutant que les circonstances étaient si urgentes, qu'on ne devait pas se séparer sans avoir pris une résolution.

Les gens d'épée et de robe assuraient que, puisqu'il s'agissait d'argent, c'était aux financiers à proposer des expédients; ceux-ci repartirent qu'il n'était pas difficile d'en trouver plusieurs, mais qu'il s'agissait de les mettre à exécution. Ils proposèrent de lever de nouveaux impôts sur le peuple; mais ils remontraient en même temps que la campagne était épuisée et les villes ruinées, et que l'établissement de nouveaux impôts pouvait exciter des séditions encore plus dangereuses que la perte d'Amiens. D'autres furent

d'avis de créer de nouvelles charges, et sur tous ces projets les opinions se trouvèrent partagées.

Quand ils eurent cessé de parler, le roi leur dit qu'il était peu versé dans les affaires de finance; mais que la nécessité de l'état l'ayant obligé de chercher des expédients, sans lesquels la ville de Paris courait le plus grand danger de tomber sous la domination des Espagnols, il avait rédigé un mémoire; le tirant de sa poche, il le lut sur-le-champ, et ajouta que si quelqu'un trouvait des moyens plus faciles que ceux qu'il venait de proposer, il les adopterait avec reconnaissance. Personne n'ayant répliqué, le roi ajouta qu'il voyait bien que les expédients qu'il venait de proposer étaient ce qu'il y avait de mieux dans la circonstance, et qu'il fallait s'y tenir.

Les quatre points principaux de ce projet étaient un emprunt sur les gens aisés; et cet emprunt devait être remboursé dans deux

ans avec intérêt, sur un fonds assuré dont il était convenu avec le surintendant des finances; une augmentation sur les gabelles, de quinze sous par chaque minot de sel; l'établissement de quelques officiers comptables triennaux, et une perquisition exacte de toutes les malversations commises dans les finances depuis un grand nombre d'années; et l'imposition sur les coupables d'une taxe employée à sauver l'état qu'ils avaient ruiné. Le roi ajouta que pour ce qui concernait l'emprunt sur les gens aisés, il prétendait qu'il ne fût employée à ce sujet aucune violence; mais qu'il saurait beaucoup de gré à ceux qui montreraient, dans cette occasion, leur affection pour lui et pour la patrie.

Chacun applaudit à ces expédients. On amassa en peu de temps une somme de trois cent mille écus des prêts volontaires des gens aisés, douze cent mille

des triennaux et autant des financiers, qui aimèrent mieux venir à composition, que de s'exposer aux recherches dont le roi les menaçait.

A l'égard de l'augmentation sur la gabelle, cet impôt entraînait un enregistrement au parlement. Le roi écrivit au premier président du Harlay, qu'il fallait nourrir ceux qui défendaient l'état; qu'on me donne une armée, et je risquerai gaîment ma vie pour vous sauver; cependant l'édit fut rejeté; le roi n'eut d'abord, au lieu d'argent, que des remontrances. Le premier président, à la tête d'une députation, vint lui représenter la pénurie de l'état. « Le premier besoin de l'état, répliqua le roi, est de chasser les Espagnols de la Picardie: vous ressemblez à ces fous d'Amiens; ils m'ont refusé deux mille écus pour les garder, et en ont perdu cent mille. Je vais à l'armée me faire donner quelques coups de

pistolet dans la tête, et vous verrez ce que c'est que d'avoir perdu votre roi. « Harlay répondit : *Nous sommes obligés d'écouter la justice; Dieu nous l'a baillé en main.* « C'est à moi que Dieu l'a baillé, et non à vous. » Il fut obligé d'envoyer plusieurs lettres de jussion, et d'aller au parlement faire enregistrer son édit. Avant d'aller au parlement, on l'assurait que le président Séguier et le conseiller la Rivière paraissaient les plus opposés à l'enregistrement de l'édit, et on obtint de lui un ordre qui les exilait de la ville; mais il révoqua l'ordre immédiatement après l'avoir donné. Il tint son lit de justice avec la fermeté d'un roi et la sensibilité d'un père. On vit le vainqueur de Coutras, d'Ivry, d'Arques et de Fontaine-Française, au milieu de son parlement, comme s'il eût été dans sa famille parlant familièrement à ces mêmes magistrats qui, trop occupés des formes, en abusaient

pour s'opposer à des mesures dont le salut public dépendait ; louant ceux qui avaient des intentions droites, reprimandant sans aigreur les jeunes conseillers des enquêtes, et leur disant : « Jeunes gens, apprenez de ces bons vieillards à modérer votre fougue. »

Toutes les provinces voisines de Paris n'étaient pas moins frappées que le roi de la perte d'Amiens; la capitale surtout était consternée. Il n'y a d'Amiens à Paris que vingt-huit lieues, dans un pays plat et découvert. Les Espagnols pouvaient faire des courses des bords de la Somme à ceux de la Seine. Le souvenir récent des extrémités auxquelles les Parisiens avaient été réduits les années antérieures, présentaient à leurs regards les dangers plus grands et plus pressants qu'ils n'étaient en effet. Plusieurs murmuraient de ce que Henri IV, par sa faiblesse, avait laissé sans

garnison une ville aussi importante ; d'autres censuraient sa vie privée. Ils disaient que, livré à sa passion pour Gabrielle d'Estrées, qu'il venait de créer duchesse de Beaufort, il passait avec elle sa vie dans la mollesse, tandis que ses ennemis actifs, et entreprenants, pénétraient dans le cœur du royaume : ces plaintes n'étaient pas sans fondement. Le roi, ne faisant plus mystère de ses amours pour la belle Gabrielle, avait fait baptiser, en présence de l'assemblée des notables de Rouen, avec une magnificence royale, une fille qu'il avait eue d'elle ; il s'était retiré avec cette dame à Saint-Maur, et ceux qui ignoraient que l'objet de cette retraite était le rétablissement de sa santé, imputaient cette conduite au désir du repos et de mener une vie molle et voluptueuse.

CHAPITRE XVIII.

Siége d'Amiens par Henri IV.

HENRI, obligé de reprendre par un long siége, une place dont l'archiduc s'était rendu maître dans un moment, était venu successivement à Beauvais, à Montdidier et à Corbie, pour rassembler ses troupes. Ce fut peut-être pour la première fois qu'une armée française se trouva dans l'abondance, et fut pourvue d'un hôpital régulier, dans lequel les blessés et les malades trouvassent les secours dont ils avaient besoin : on devait cet avantage aux soins de l'infatigable Rosny. Le roi avait envoyé des agents en Angleterre, en Hollande et en Allemagne, pour solliciter des secours ; il n'eut aucun succès en Allemagne. La reine d'Angle-

terre promit quatre mille Anglais ; le prince Maurice de Nassau s'engagea à faire une puissante diversion dans les Pays-Bas.

Porto Carrero (1), de son côté, n'oubliant rien pour conserver sa conquête, s'était adjoint une forte garnison. L'artillerie, les munitions et l'argent que Henri IV avait envoyé dans Amiens, donnaient aux Espagnols tous les moyens de défendre cette place. Porto Carrero fit raser les faubourgs ; il éleva une digue au-dessus d'Amiens, au moyen de laquelle, détournant une partie des eaux de la Somme, il les fit dégorger dans les fossés. Il manda à l'archiduc que le maréchal de Biron bloquait déjà Amiens, et le pria de se presser de lui envoyer quelques renforts avant que les troupes françaises,

(1) De Thou, liv. 118. — Mém. de Sully, tom. 1. — Mézerai, tom. 3.

rassemblées par le roi, eussent fermé toutes les avenues.

Henri vint camper entre Amiens et Dourlens, pour intercepter les communications entre ces deux villes. Le maréchal de Biron fut chargé des détails du siége. Pour lui, sans se donner aucun relâche, il passait en revue les troupes à mesure qu'elles arrivaient dans son camp, et examinait par lui-même les endroits qu'elles devaient occuper. L'archiduc avait donné les ordres les plus précis de jeter des secours dans Amiens avant que la ville fût absolument investie. Cinq cents hommes y entrèrent dans les premiers jours d'avril, sous les ordres du capitaine Juan de Gusman.

Dans les premiers temps du siége, les troupes de Biron, trop faibles, faisaient peu de progrès; il reçut un renfort de quatre mille Anglais, envoyés par la reine Elisabeth. Alors son armée monta à treize mille hommes d'infan-

terie et de trois mille de cavalerie. Sa vigilance, sa hardiesse, son activité, la faisait paraître plus nombreuse. Biron, intrépide dans le combat, infatigable dans les travaux, exigeait sévèrement des autres les mêmes efforts auxquels il se livrait lui-même. Ses qualités personnelles étaient encore excitées par un propos tenu par le roi dans un moment d'humeur. Il avait dit, en apprenant la perte d'Ardres et d'Amiens, que partout où il ne se trouvait pas en personne, les choses allaient avec beaucoup de négligence et de malheur. Le maréchal attribuait à ses talents et à sa fortune la plupart des succès du roi ; apprenant qu'on lui disputait alors cette gloire, il voulait prendre Amiens sans que le roi commandât les attaques ; ainsi, quoique les assiégés fussent en grand nombre, il résolut d'entrer dans Amiens avec ses seize mille hommes.

Il fut même sur le point de sur-

prendre Dourlens. Ayant fait préparer un nombre suffisant d'échelles, il ordonna à Montigny, qui commandait sa cavalerie légère, de marcher à cette entreprise, soutenu par l'infanterie de son arrière-garde. Lui-même, après avoir engagé plusieurs petits combats, à la vue des remparts d'Amiens, pour cacher à ses ennemis la diminution de son armée, prit la route de Dourlens, accompagné de la compagnie de ses gardes. Deux heures avant le jour, deux compagnies du régiment de Navarre et deux cents Suisses présentaient l'escalade aux murs de Dourlens, à deux endroits différents. Les échelles se trouvèrent beaucoup trop courtes; l'entreprise échoua : le détachement vint reprendre son poste devant Amiens.

Biron se consolait de la non réussite de cette surprise, en pressant vivement le siége dont il était chargé. Il jeta un pont sur la

Somme, au village de Longpré, une lieue au-dessus de la ville, et le fortifia régulièrement. Un retranchement fut ensuite formé; il commençait au bord de la rivière, entourait les remparts et se terminait à un quart de lieue au-dessous de la place; il était garni de sept redoutes. Un autre retranchement, protégé par un même nombre de forts, fermait la ville du côté de Dourlens; les fossés étaient plus profonds dans cette partie, et les parapets plus élevés, parce que c'était de ce côté qu'on attendait les Espagnols. On employa à ce travail les paysans des environs.

Henri ayant fait un voyage à Paris, au commencement de juin, afin de donner ses ordres pour la subsistance de l'armée, revint bientôt au camp, accompagné du connétable de Montmorency, des ducs de Mayenne et d'Epernon, et du prince de Joinville. Il admira les travaux du maréchal de Biron,

et régla que le siége continuerait à être conduit exclusivement par lui.

Peu de jours après le retour du roi, un soldat s'étant introduit dans la ville, déguisé en augustin, fit avertir le maréchal qu'il était convenu avec plusieurs habitants d'Amiens, de lui livrer une tour à l'est de la ville; qu'il n'avait à préparer pour cet effet que des soldats et des échelles. Ce complot fut découvert au gouverneur par un de ceux qui y étaient entrés, et en coûta la vie à celui qui l'avait imaginé.

Tous les jours les Espagnols tentaient de nouvelles sorties, quoiqu'il régnât dans la ville des maladies que la chaleur rendaient contagieuses. Le but du gouverneur était de retarder autant qu'il lui serait possible les travaux du siége, afin de donner le temps à l'archiduc de rassembler l'armée avec laquelle il devait secourir Amiens; le gouverneur de Cam-

brai ayant réuni un corps de cavalerie sous Dourlens, favorisait les efforts de Porto Carrero, en donnant des alarmes continuelles au camp des Français. Davila, auteur de l'Histoire des Guerres civiles de France, fut blessé dans ce siége.

Une sortie générale fut exécutée par les assiégés, le 17 juillet, sous les ordres des capitaines François d'Arco et Diego Durango ; l'un marcha à la tranchée de la droite, et l'autre à celle de la gauche. Les assiégés ayant mis en déroute les gardes avancées, attaquent le régiment de Navarre qui montait la tranchée, le mettent en fuite et le poursuivent jusqu'au quartier-général. Pendant ce désordre, un nouveau corps d'Espagnols pousse jusqu'aux batteries pour enclouer le canon. Le maréchal de Biron, à la tête d'un petit nombre de braves, combattant en déterminé, arrêta les ennemis dans un endroit étroit ;

cependant il eût été accablé par le nombre, si le prince de Joinville ne fût venu à son secours du quartier voisin avec cent hommes. Les Espagnols commençaient à forcer ce défilé, malgré ce renfort, lorsque le roi arriva avec les comtes St.-Pol et d'Auvergne et le connétable. Le duc de Mayenne accourait avec cinq cents maîtres. Les Espagnols firent alors retraite, sans cesser de combattre. Le prince de Joinville les poursuivit jusqu'à la contrescarpe.

Depuis lors Porto Carrero ne fit plus de sorties considérables, parce que sa garnison diminuait tous les jours par le feu des Français et par les maladies, et parce qu'il était obligé de se tenir en garde contre les habitants d'Amiens, qui menaçaient de se soulever. Biron fit attaquer la contrescarpe le 6 août; elle fut emportée, malgré une mine que firent sauter les assiégés, et qui coûta la vie à quelques soldats. Les Français se logè-

rent sur le chemin couvert, et y élevèrent un cavalier pour battre les remparts. La brèche fut praticable le 24 août; l'assaut y fut donné d'un côté par les Anglais, de l'autre par les Français. Le bastion fut emporté sur le soir; mais le lendemain, au lever du soleil, les Français en furent chassés: ils le reprirent durant la nuit. Porto Carrero avait fait creuser un retranchement derrière la brèche; il fallut recommencer les attaques.

CHAPITRE XIX.

L'archiduc vient inutilement au secours d'Amiens.

On fut alors informé, dans le camp du roi, que l'archiduc ayant assemblé une armée de vingt mille hommes de pied et de quatre mille chevaux, s'approchait d'Amiens, quoique les Hollandais attaquas-

sent la Belgique par divers endroits, et fissent des conquêtes assez considérables. On était dans les premiers jours de septembre : l'armée de Henri IV montait alors à vingt mille hommes d'infanterie et à huit mille de cavalerie. Henri ayant chargé momentanément le duc de Mayenne de la conduite du siége, marcha en avant, accompagné du maréchal de Biron et de six cents maîtres, pour reconnaître les ennemis, et donna ordre au comte d'Auvergne de le suivre avec huit cents chevaux. Le roi prit les devants, à la tête de cent maîtres; il était à peu près à mi-chemin d'Amiens à Dourlens, lorsqu'arrivant sur le sommet d'une colline, il aperçut un corps de cavalerie légère envoyé en avant par l'archiduc pour examiner le camp français et les travaux du siége. Ce corps était beaucoup plus nombreux que celui dans lequel se trouvait le roi; mais on était si proche les uns des autres,

qu'on ne pouvait se retirer sans combattre. Le roi marche au grand pas, pour charger les ennemis; cette audace eut tout le succès qu'il s'en était promis. Les Espagnols, persuadés que les Français étaient soutenus par d'autres escadrons, tournent le dos sans faire résistance, et se dispersent dans les bois.

Malgré ce succès, le roi ne réussit pas à empêcher que les ennemis ne reconnussent son camp : le capitaine Emmanuel de Vega, ayant pris un autre chemin, parvint à la vue des retranchemens royaux ; il les examina à loisir, et retourna vers l'archiduc pour lui rendre compte de sa commission.

Henri, de retour au camp, et convaincu que l'armée espagnole ne tarderait pas à paraître, pressait le siege avec une nouvelle ardeur. Un assaut fut donné le 4 septembre aux retranchemens élevés par les assiégés, derrière la muraille dont les assiégeants

étaient les maîtres ; les troupes royales furent repoussées ; mais les Espagnols y firent une perte irréparable. Porto Carrero s'étant avancé pour secourir les ravelins, reçut dans le côté gauche, au défaut de la cuirasse, un coup d'arquebuse dont il mourut sur-le-champ ; le marquis de Montenegro lui succéda dans le commandement de la place. Les Français ne firent pas une moindre perte dans la personne de Sainte-Luce, grand-maître de l'artillerie ; il fut tué en établissant une batterie.

Cette place était sollicitée par un grand nombre de généraux ; le roi la destinait à Rosny ; la belle Gabrielle la fit donner au comte d'Estrées son père.

L'archiduc Albert était parti de Douai avec un grand train d'artillerie, de pontons et de munitions. Véga l'informa dans Arras des observations par lui faites sur les retranchements des Fran-

çais autour d'Amiens. Le vieux comte de Mansfeld était major général de cette armée. Ne pouvant monter à cheval à cause de son grand âge et de ses infirmités, il se faisait porter dans une litière. Quelques généraux prétendaient qu'il était plus expédient de faire une diversion, en attaquant Saint-Quentin, que de vouloir forcer les Français dans leurs lignes; mais d'autres répondirent que les assiégés se trouvaient dans une telle extrémité, que la ville serait prise avant qu'on eût commencé les travaux du siége de Saint-Quentin. On décida qu'il fallait secourir Amiens. Il fut question de décider comment on s'y prendrait; les uns proposaient de passer la Somme auprès de Corbie, d'attaquer le camp français, moins fortifié du côté de Paris, et de jeter dans Amiens les troupes et les munitions nécessaires pour la défendre pied à pied jusqu'à la mauvaise

saison qui approchait, et dont les rigoureuses influences forceraient probablement les Français à abandonner une entreprise qui les fatiguait depuis six mois. D'autres observaient que l'armée n'avait des vivres que pour peu de jours ; que les environs d'Amiens étant ruinés, on n'y trouverait pas des fourrages pour la cavalerie, et que si le roi, remontant la Somme avec une partie de son armée, se plaçait au bord de la rivière, le retour serait fermé et les troupes en danger de périr. La résolution fut prise d'attaquer les retranchements du côté de Dourlens ; on arriva à Dourlens le 12 septembre : les grands magasins de vivres destinés tant pour la subsistance des troupes que pour ravitailler Amiens, furent déposés dans cette place.

Dès qu'on fut informé dans le camp du roi de la route tenue par les Espagnols, Biron proposa d'al-

ler avec toute la cavalerie au-devant des ennemis, de les arrêter dans les défilés, et de saisir les occasions qui se présenteraient d'attaquer quelques divisions de cette armée, assurant que pour peu qu'on retardât leur marche, ils manqueraient de vivres et seraient forcés de rétrograder. Biron se fondait sur l'expérience de Fontaine-Française, où le roi, avec un petit corps de cavalerie, avait arrêté l'armée du connétable de Castille qui venait au secours de Dijon. Mayenne répondit qu'il connaissait parfaitement les troupes d'Espagne; qu'elles étaient composées principalement de vieilles bandes braves et aguerries, et conduites par des généraux expérimentés; que se présenter devant une telle armée sans infanterie, c'était donner trop au hasard, et que si cette cavalerie était battue, il était à craindre que l'infanterie, restée seule dans les lignes, ne fût ensuite entièrement défaite. Notre

dessein est de prendre Amiens, et non de livrer une bataille; nos retranchements sont très-forts, je crois qu'il faut y attendre nos ennemis; je pense que si nous prenons ce parti, les Espagnols n'entreprendront pas même de nous attaquer.

Henri (1), ayant adopté cet avis, laissa dans les tranchées le régiment de Navarre et un régiment suisse pour repousser les efforts que le commandant d'Amiens pourrait tenter pendant que les Espagnols attaqueraient les retranchements de l'armée. Le général Devic fut envoyé avec quinze cents fantassins vers le village de St.-Sauveur, au-dessus de Longpré, avec ordre de se fortifier au bord de la Somme; on plaça de gros détachements au-dessus et au-dessous d'Amiens le long de la

---

(1) D'Aubigné, tom. 4, liv. 4, chap. 18.

rivière ; le reste de l'infanterie fut logée dans les lignes du côté de Dourlens ; on les garnit de canons : on plaça la cavalerie hors des lignes dans les endroits les plus favorables.

L'archiduc sortant de Dourlens, vint camper à l'abbaye de Bertaucourt, et, par une décharge de toute son artillerie annonça aux assiégés l'approche du secours. Il marcha le lendemain avec beaucoup de précaution : ayant appris que le duc de Montpensier était à Vignacourt avec un corps de cavalerie, il s'avança à quelque distance de Pequigny, laissant cette place et la Somme à droite ; il s'approcha d'Amiens, venant droit à Longpré, où se trouvait le pont de communication de l'armée royale. Le roi craignit que les Espagnols, forçant ce passage, ne vinssent attaquer la partie du camp qui était moins fortifiée : une précaution prise par le roi et la trop

grande prudence des chefs de l'armée espagnole, préservèrent l'armée française du malheur dont elle était menacée.

Avant que l'armée espagnole arrivât à Longpré, il fallait qu'elle passât sur une éminence peu éloignée de ce village : le roi donna ordre au commandant de l'artillerie de porter plusieurs pièces sur cette éminence, et de faire grand feu sur l'armée espagnole dès qu'elle paraîtrait. Cet ordre fut si bien exécuté, que des files entières des Espagnols étaient emportées ; cependant le feu ne les eût pas incommodé long-temps, si les Espagnols fussent descendus promptement de la colline pour attaquer Longpré, défendu par une trop faible infanterie ; mais l'archiduc, soit pour ménager ses soldats, ou pour être mieux informé de la situation du camp, recula au lieu d'avancer, et s'arrêta au delà de l'éminence, hors de la portée de

cette batterie ; c'était le 14 septembre.

Les ducs de Montpensier et de Nevers, s'avançant avec la cavalerie dont ils déployaient les rangs, garnissaient toute la face des retranchements. Ce jour et les jours suivants se passèrent en divers combats partiels dans la plaine. L'archiduc voulait attaquer les lignes ; ses généraux lui remontrèrent qu'il fallait auparavant combattre la cavalerie française rangée en bataille hors des retranchements, et protégée par le feu d'une si nombreuse artillerie, qu'on ne pouvait guère espérer de la défaire ; ils lui faisaient remarquer ces retranchements si bien conçus, que depuis long-temps on n'avait vu de camp fortifié avec autant d'art : on se détermina à tenter une autre voie.

Le 16 au matin, le comte de Buquoi, avec plusieurs bateaux qu'on transportait sur des chariots, s'approcha de la rivière pour la passer à la tête d'un corps

de troupes légères. Le détachement, placé à cet endroit par le maréchal de Biron, le repoussa vigoureusement : les Espagnols furent contraints de se retirer, après s'être battu toute la journée; les combats de cavalerie n'étaient pas plus heureux pour les Espagnols. Le roi fit placer sept canons sur une hauteur derrière l'avant-garde; cette batterie tua les mulets qui portaient la litière de l'archiduc, qui fut forcé de monter à cheval.

Sur la fin du jour, les Français achevèrent un retranchement pour fermer l'entrée du village de Longpré : le projet du comte de Buquoi devenait absolument impraticables. L'archiduc perdant toute espérance de forcer les Français dans leurs lignes, prit le parti de la retraite, ce qui fut exécuté le dix-sept (1) : l'archiduc prit la

(1) Le roi apprenant que l'archiduc

route des Pays-Bas. Le roi suivait les Espagnols avec une partie de sa cavalerie; mais leur arrière-garde marchait en bon ordre sous la conduite d'Ambroise Landriano; il ne fut pas possible aux Français de l'entamer. L'archiduc arrivé auprès de l'abbaye de Bertaucourt rangea son armée en bataille comme pour défier les Français au combat; mais voyant que le roi faisait ses dispositions pour l'attaquer, il continua sa marche, passa la rivière d'Authie, et arriva à Arras sans être poursuivi.

---

se retirait sans combattre, disait à ses généraux : « Il est venu comme un capitaine, il s'en retourne comme un prêtre. » *Mézerai*, tom. 3.

CHAPITRE XX.

Amiens ouvre ses portes à Henri IV.

Henri de retour à son camp envoya un trompette sommer le marquis de Montenegro de se rendre, puisqu'il n'avait aucun espoir de secours. Ce commandant, après avoir pris l'avis des officiers principaux, renvoya le trompette avec une lettre dans laquelle il priait le roi de lui permettre d'informer l'archiduc de l'état de la place; ce qui lui fut accordé. L'archiduc répondit à Montenegro qu'il était satisfait des preuves de courage et de fidélité qu'il avait données au roi d'Espagne dans la défense de la place, qu'il pouvait capituler; qu'il tâchât seulement de le faire aux conditions les plus avantageuses. Le roi ne

se rendit pas difficile sur ces conditions. Outre les marques d'honneur ordinaires qui furent accordées à la garnison, Montenegro demanda qu'on respectât le tombeau de Porto Carrero et des autres officiers morts durant le siége: le tombeau de ce brave homme était dans le chœur de la cathédrale d'Amiens. On en ôta seulement l'épitaphe qui n'était pas honorable aux habitants de cette ville. Montenegro obtint encore la permission d'envoyer la capitulation à l'archiduc, et de ne rendre la place que dans six jours, durant lesquels il y aurait suspension d'armes, et sans être obligé de tenir le traité, au cas que, dans cet intervalle, deux mille hommes entrassent dans Amiens.

Ce temps expiré, le vingt-six septembre, le marquis de Montenegro sortit avec sa garnison. Le roi voulant lui faire honneur, envoya le connétable de Montmorency, le maréchal de Biron, et

Hercules de Rohan, duc de Montbazon, à la porte de Beauvais au-devant de lui. Ils l'accompagnèrent auprès du roi, qu'il trouva à cheval hors de son camp, entouré du prince de Conti, du duc de Montpensier, des ducs de Mayenne et de Nemours, du prince de Joinville et d'un grand nombre de généraux. Il lui dit, « qu'il remettait Amiens à un roi soldat, puisqu'il n'avait pas plu au roi son maître de secourir cette ville avec ses plus grands capitaines (1). »

Le roi le reçut avec de grandes marques de distinctions; il voulut savoir le nom des principaux officiers dont ce général était accompagné. Une escorte conduisit la

(1) Qu'egli rendeva quella piazza in mano d'un re soldato, poiche non arà piaciuto al suo re di far lo soccorrere da capitani soldati. *Davila*, *Guer. civ.*, liv. 15.

garnison jusqu'à Dourlens. Le gouvernement d'Amiens fut confié au général Devic; on lui laissa une garnison de vingt compagnies d'infanterie et de trois de cavalerie. Henri ayant fait son entrée dans la ville qu'il venait de conquérir, voulant rendre, disait-il, la visite que l'archiduc lui avait faite auprès d'Amiens, alla faire une course jusqu'aux environs d'Arras où ce prince était resté malade; il attaqua les faubourgs de cette ville, fit le dégât dans les campagnes et revint à Amiens. Il donna, pendant cette expédition, au baron de Laval-Bois-Dauphin le bâton de maréchal, qu'il lui avait promis lorsqu'en se soumettant à lui, il lui avait remis les places que la ligue lui avait confiées dans l'Anjou et dans le Maine.

De retour à Amiens, le roi réunit au domaine plusieurs droits dont les habitants d'Amiens jouissaient auparavant; il ordonna que

désormais ils auraient une garnison quand la cour le jugerait convenable; les autres priviléges de la ville furent confirmés; mais il fit dresser le plan d'une citadelle, la jugeant nécessaire pour la conservation d'une place aussi importante, et qui était alors frontière. On y travailla avec une extrême diligence; mais la paix étant survenue, on discontinua les travaux : cette citadelle ne fut achevée que sous le règne de Louis XIII.

Pendant le séjour de Henri IV dans Amiens, ce prince fit l'éloge du maréchal de Biron par un de ces traits ingénieux qui se gravent dans la mémoire des hommes. Le prevôt des marchands et les échevins de Paris étant venus le complimenter : « Messieurs, leur dit-il, voilà le maréchal de Biron; je le présente volontiers à mes amis et à mes ennemis. »

Henri voulant profiter de la consternation des Espagnols, fit investir Dourlens le neuf octobre;

des pluies continuelles forcèrent les généraux à renoncer à cette entreprise.

On fut surpris de ne pas voir au siége d'Amiens les troupes des réformés commandées par les ducs de Bouillon et de la Trimouille ; cette absence était probablement concertée avec le roi. Les articles de son raccommodement avec le pape lui défendaient d'accorder aux protestants aucun édit de tolérance, à moins qu'il n'y fût forcé par l'appréhension d'une nouvelle guerre civile. Cette disposition entraînait la nécessité qu'aux yeux des ministres pontificaux les réformés parussent redoutables et même récalcitrants aux volontés de Henri IV. Telle était la cause secrète d'une effervescence qui semblait à chaque instant devoir dégénérer en hostilités. Des historiens passionnés ou peu instruits, ne faisant pas attention à la situation décevante dans laquelle se trouvait Henri IV

envers ses anciens amis, traitèrent de rebelles des hommes qui auraient répandu tout leur sang pour les intérêts de ce prince, et qui se trouvaient forcés, par les clameurs des anciens ligueurs, de paraître arracher de lui par la violence, ce qu'il désirait bien volontiers de leur accorder. Je parlerai de ces mouvements dans le livre suivant.

LIVRE XVIII.

CHAPITRE PREMIER.

Assemblée des réformés à Châtellerault.

DEPUIS que Henri IV avait embrassé la religion romaine, les protestants, affligés de la perte qu'ils avaient faite, songeaient à leur sûreté; les plus sages d'entre eux pardonnaient au roi une politique nécessaire; mais un grand nombre d'enthousiates murmuraient hautement, et le corps entier des protestants tremblait de devenir tôt ou tard la victime des catholiques.

Henri avait promis solennellement aux ducs de Bouillon et de la Trimouille, envoyés auprès de lui par les églises réformées de

France, de leur accorder toutes les sûretés qu'ils pouvaient désirer. Les protestants bornaient ces sûretés à un édit enregistré dans tous les parlements du royaume, qui permît en France l'exercice de la religion réformée, et qui assurât à ceux de cette religion le droit de parvenir, comme les catholiques, à toutes les charges et à toutes les dignités. Le roi avait rendu à ce sujet un édit provisoire dont les dispositions ne devaient durer que jusqu'à la paix; les réformés demandaient un édit irrévocable. Le roi avait proposé lui-même cet édit dans une assemblée solennelle du parlement tenue à Tours. Des difficultés s'étaient opposées à son désir; des brouillons publiaient parmi les protestants, qu'à mesure que le roi s'affermirait sur le trône, se trouvant tous les jours dans une plus grande nécessité de ménager les catholiques, il s'intéresserait moins aux réformés.

La présence d'un légat du pape à la cour, les caresses et les présents dont le roi comblait les ligueurs et ses ménagements extrêmes envers la cour de Rome, persuadaient à un grand nombre de réformés qu'on était sur le point de prendre des mesures avec la cour d'Espagne pour les opprimer. Les protestants avaient à leur tête les ducs de Bouillon, de Rohan, de Lesdiguières, de la Trimouille, de la Force, Rosny, qui fut dans la suite duc de Sully, les Châtillon et un grand nombre d'autres grands seigneurs; ils comptaient surtout sur les ducs de la Trimouille et de Bouillon; c'était à eux que le roi avait promis expressément d'assurer le sort civil et religieux des réformés; leur honneur était intéressé à ce que la promesse royale fût remplie. Les protestants ayant levé une petite armée dans les environs de la Rochelle, leur en donnèrent le commandement: cette armée montrait

un front menaçant; cependant elle ne commit jamais la moindre hostilité. Il est très-probable que le roi savait parfaitement qu'il n'en avoit rien à craindre; cependant elle ne marcha pas en corps au siége d'Amiens; mais un grand nombre de ceux qui la composaient se rendirent auprès du roi et formèrent des compagnies de volontaires.

Les réformés s'étaient assemblés à Saumur, à Vendôme, à Loudun; de tous ces endroits, ils avaient envoyé des députés auprès du roi, pour le supplier de changer en édit définitif, le règlement provisoire donné en leur faveur. Le prince appréhendant que s'il accordait les demandes des réformés, les membres dispersés de la ligue ne se réunissent, répondait des choses vagues. Les députés s'assemblèrent de nouveau à Châtellerault: ce synode s'ouvrit le 16 juin. Il commença ses fonctions par un serment, dans lequel

les députés, protestant de leur soumission envers le roi, déclaraient qu'ils ne se sépareraient qu'après avoir obtenu définitivement les sûretés que le roi avait promises; tous les grands seigneurs du parti furent invités à se rendre (1) dans l'assemblée.

Henri IV avait envoyé des commissaires pour négocier avec l'assemblée de Châtellerault, comme il avait négocié avec les assemblées précédentes; ils employaient tous les moyens de persuasion pour calmer l'effervescence de quelques députés, dans un temps où des marques d'affection envers les réformés, pouvaient diminuer le zèle que montraient les catholiques au siége d'Amiens. La nouvelle se répandit alors à Châtellerault que le général des franciscains avait été en-

(1) Mém. de Sully, tom. 1.—Hist. de l'édit de Nantes, liv. 8.

voyé par le légat de Rome à Philippe II, pour régler les conditions de la paix entre les couronnes de France et d'Espagne. Toutes les appréhensions des protestants se renouvellent. Le capitaine Constant, gouverneur de Marans, est envoyé au camp d'Amiens pour faire entendre leurs plaintes au pied du trône.

Constant, admis à l'audience du roi en présence des généraux, parla avec beaucoup de fermeté; il observa que toutes les lenteurs, tous les prétextes dont on s'était servi pour éloigner le moment d'accorder aux réformés des droits qui appartiennent essentiellement à tous les hommes vivants en société, n'avaient pour but que de se donner le temps de conclure avec le roi d'Espagne un traité qui ne pouvait que leur être très-suspect, soit parce que le pape, ennemi cruel et implacable de leur religion, en était le principal promoteur, soit parce qu'on

négociait avec un prince dont les traités avaient toujours eu pour base principale l'extirpation de ce qu'il appelait l'hérésie, soit enfin parce qu'il était souvent échappé à plusieurs membres du conseil d'état, de dire qu'il fallait faire la paix avec les Espagnols pour *mettre à la raison* les protestants.

Ce traité, ajoutait Constant, effraie d'autant plus les réformés, qu'on a pris le plus grand soin de le leur cacher; ils se tiennent très-assurés que le roi ne se portera jamais de son propre mouvement à opprimer des hommes dont il ne saurait méconnaître la sincère affection et les loyaux services; mais qu'ils n'ignoraient pas aussi combien les princes étaient faciles à s'abandonner aux mauvais conseils des personnes artificieuses et violentes qui les approchent. « Nous sommes, Sire, vos fidèles sujets, continua l'orateur; notre fortune et notre existence

sont à vous, disposez-en à votre plaisir ; nous ne demandons pour prix de nos sacrifices passés et futurs, que d'être traités comme vous traitez vos sujets catholiques, et surtout que nous ne soyions pas gênés dans l'exercice de notre religion.

» Si, par la malice de nos ennemis, nous sommes forcés à prendre les armes pour la défense de notre religion, de nos femmes et de nos enfants, unis comme nous l'avons toujours été, nous espérons de nous trouver en état de repousser la violence. Vous prendrez, Sire, le parti le plus sage et le plus convenable; mais ne soyez pas surpris si, menacés de toutes parts, nous prenons des mesures pour repousser le mal qu'on veut nous faire. »

Henri écouta cette remontrance; il renvoya le député avec les assurances les plus positives de son affection pour ceux de la religion réformée, dont il pro-

mettait d'avoir toujours à cœur le repos et la sûreté ; il le chargea de leur donner sa parole royale, que pourvu qu'ils continuassent à lui rester fidèles, ils trouveraient toujours en lui un protecteur et un père.

C'étaient des promesses ; les réformés voulaient des effets. Le comte de Schomberg arriva à Châtellerault le 24 juillet, avec des pouvoirs très-amples ; les ducs de Bouillon et de la Trimouille, Odet de la Noue, d'Aubigné, Farabère et la Mothe, furent nommés pour conférer avec lui. On convint que l'exercice public de la religion réformée aurait lieu dans toutes les communes où les réformés jouissaient alors de ce droit ; que les réformés pourraient avoir deux temples dans l'étendue de chaque bailliage ; que dans les villes où l'exercice public de ce culte ne pouvait être établi, sans crainte de sédition de la part des catholiques, comme

Lyon, Rouen, Dijon, Orléans, Tours, Angers, Poitiers, Bordeaux, Bourges, Rennes, Châlons, Toulouse, le temple des protestants serait établi à deux lieues des remparts ; à l'égard de Paris, Schomberg se chargeait d'obtenir aux réformés un temple à quelques lieues de cette capitale.

Le roi accordait aux protestants cent quatre-vingt mille écus annuellement pour l'entretien des garnisons de leurs places de sûreté, avec autorisation de garder ces places durant huit ans. Le roi promettait de pourvoir aux gouvernements qui viendraient à vaquer dans ces villes, sur la présentation des consistoires ; quarante mille écus étaient destinés chaque année à l'entretien des ministres ; on promettait des chambres mi-partie et des chambres de l'édit dans les parlements.

Ces articles furent admis par

l'assemblée de Châtellerault ; on y convint que les ducs de Bouillon et de la Trimouille se rendraient au camp d'Amiens pour conclure sur-le-champ le traité, dans la crainte de quelque nouvel incident. C'était bien l'intention du roi ; mais cet arrangement ayant été présenté sous les yeux du conseil, il y mit des restrictions. Les deux ducs ne vinrent pas à la cour, mais en même temps, pour ne pas donner prise à leurs ennemis, ils sortirent de Châtellerault.

L'assemblée tenue dans cette ville, instruite des nouvelles difficultés faites par le conseil d'état, et les attribuant aux négociations avec la cour d'Espagne, avait envoyé des agents auprès de la reine Elisabeth et du prince Maurice de Nassau, pour leur faire envisager les conséquences de la paix avec Philippe II, et les supplier, s'ils ne pouvaient mettre des obstacles à la conclusion de ce traité, d'em-

ployer leur autorité à maintenir les réformés français dans ce qui leur avait été promis à Châtellerault dans les conférences avec le commissaire du roi, Schomberg, et de stipuler que la reine d'Angleterre et le stathouder de Hollande tiendraient pour infraction à la paix, toute violence exercée envers les protestants de France, directement ou indirectement, par les armes, ou par révocation, infraction, ou inexécution des concordats faits avec eux.

Tous les contemporains conviennent que les envoyés furent bien reçus dans les deux cours. Les choses commencèrent à tourner à leur satisfaction. Henri IV leur accorda l'édit de Nantes l'année suivante, peu de jours avant la signature du traité de Vervins.

CHAPITRE II.

Le duc de Luxembourg est envoyé en ambassade à Rome.

Les protestants de France n'ayant plus à leur tête les princes du sang, avaient choisi pour leurs chefs les ducs de Bouillon, de la Trimouille, et de Lesdiguières. Leurs forces redoutables autorisaient le roi à leur accorder enfin un édit de tolérance, sans manquer ouvertement aux engagements qu'il avait pris avec Clément VIII. Il s'agissait de ménager ce pontife et de lui faire entendre qu'après avoir employé tous les délais possibles, on ne pouvait retarder plus long-temps cet édit de tolérance, sans rallumer la guerre civile.

On attendait à Rome, avec impatience, que le roi y envoyât un

ambassadeur (1); le pape avait témoigné plusieurs fois son chagrin de ce que le départ de ce ministre était si long-temps différé : il prétendait que l'arrivée de l'ambassadeur français à Rome aurait dû précéder celle de son légat en France. François de Luxembourg, duc de Piney, fut choisi pour cette mission délicate : il avait déjà rempli deux fois les fonctions d'ambassadeur de France à Rome, d'abord sous le règne de Henri III, et ensuite, après le meurtre de ce prince, pour les généraux qui avaient reconnu à St.-Cloud le roi de Navarre, en qualité de légitime successeur à la couronne de France.

Avant que Luxembourg parvint à Rome, une difficulté s'était élevée sur la manière dont le pape devait répondre au compliment

---

(1) Lettres du cardinal d'Ossat. — Daniel, Histoire de France, tom. 7.

d'obédience qu'il était chargé de lui faire de la part du roi. Dans l'acte d'absolution accordée au roi, le pape n'avait pas inséré la qualité de roi de France et de Navarre, et cette omission avait été relevée au parlement de Paris. On ne voulait pas qu'elle se renouvelât. Le pape avait prévenu d'Ossat, nommé depuis peu évêque de Rennes, que si, dans cette réponse, il donnait au roi la qualité de roi de Navarre, il ne pouvait éviter d'y ajouter cette clause : *sans préjudice des droits du roi catholique.*

L'évêque de Rennes, en prévenant la cour de cette restriction, conseillait de s'y arrêter d'autant moins, qu'elle avait été admise lorsque le roi Antoine de Navarre, père du roi, envoya faire son compliment d'obéissance à Pie IV, en 1560; et que la même chose s'était renouvelée, lorsque le roi lui-même, après *la Saint-Barthelemi,* envoya, en 1573, le comte de Duras à Grégoire XIII, pour

le même sujet. Ce prélat ajoutait que le pape avait pris son parti là-dessus, et qu'il serait difficile de lui faire changer d'avis.

Ces observations n'avaient pas empêché que dans les instructions du duc de Luxembourg, il fût chargé d'exiger que le pape donnât au roi le titre de roi de Navarre, sans y ajouter la clause : *sans préjudice du roi d'Espagne*; mais en même temps de ne pas s'opposer à ce que l'ambassadeur fît à ce sujet les protestations qu'il jugerait convenables, et que le pape lui en accordât acte. Les raisons dont il devait se servir pour déterminer le pape à satisfaire le roi, étaient que ces protestations suffisaient au roi d'Espagne pour la conservation de ses droits sur la Navarre ; que d'autres princes, dans de semblables occasions, s'étaient contentés de cette simple protestation, et en particulier Henri III, lorsque Battori envoya faire son compliment d'obéissance

à Grégoire XIII, pour le royaume de Pologne, auquel il avait été élu par la diète, après la retraite de Henri III, qui conserva toujours le titre de roi de Pologne.

Le duc devait encore observer que Henri IV était véritablement roi de Navarre, puisqu'il en possédait une partie, dans laquelle il avait toute juridiction, un parlement, un chancelier, et que le roi d'Espagne ne pouvait prétendre aucun droit sur cette partie. On ajoutait, dans l'instruction du duc de Luxembourg, que s'il ne pouvait pas changer la résolution du pape au sujet de la clause, il eût soin de deux choses : la première, qu'il fût exprimé formellement que les protestations du roi d'Espagne ne regardaient que le royaume de Navarre et nullement celui de France, cette précaution étant nécessaire contre l'ambition de Philippe II, dont on ne pouvait se donner trop de garde ; et la seconde, qu'après ces paroles

sans préjudice du roi d'Espagne, pour le regard du royaume de Navarre, il fit ajouter celles-ci : *que cette protestation s'entende aussi sans préjudice du roi très-chrétien, pour la totalité du royaume de Navarre.* Luxembourg n'ayant pas obtenu que la formule fût changée, se contenta de ces deux précautions, qui furent insérées dans un bref expédié pour cet objet particulier.

Ces choses ainsi réglées, le duc de Luxembourg fit son entrée dans Rome avec beaucoup de magnificence, fut reçu avec pompe à l'audience du pape, et prononça son compliment d'obédience avec les cérémonies accoutumées, et resta dans cette capitale en qualité d'ambassadeur ordinaire, et n'éprouva aucune difficulté au sujet des négociations dont il était chargé, et que le cardinal de Florence avait aplanies par sa prudence et sa bonne volonté.

CHAPITRE III.

Le duc de Lesdiguières est chargé de combattre le duc de Savoie sur les frontières du Dauphiné.

Le général des franciscains, envoyé à Madrid par le cardinal de Florence, pour arrêter les conditions de la paix entre la France et l'Espagne, étant revenu de Madrid, s'était rendu à Bruxelles pour communiquer ces conditions à l'archiduc Albert. Tout annonçait la cessation très-prochaine des hostilités. Cependant le duc de Luxembourg informa le roi que des levées considérables de troupes se faisaient rapidement dans tous les états espagnols en Italie, et qu'on assurait que ces troupes devaient se combiner avec celles du duc de Savoie pour entrer en Dauphiné ou en Provence. Le roi

envoya sur-le-champ le duc de Lesdiguières à Grenoble, pour prendre les précautions convenables.

Ce général (1) se procura par son crédit une armée de six mille hommes de pied et de six cents chevaux; l'ayant rassemblée dans les environs de Grenoble, il se proposa de se saisir du Mont-Cénis et du Mont-Saint-Bernard, passages par où les ennemis pouvaient pénétrer en France par la Suisse ou par le bas Dauphiné. Il entre en Savoie, arrive à Saint-Jean-de-Maurienne, s'empare de cette ville. Le comte de Salines, général de cavalerie du duc de Savoie, s'avançait avec huit cents fantassins et deux cents chevaux; il le poussa de poste en poste jusqu'au Mont-

(1) Hist. du Connét. de Lesdiguières, liv. 4, chap. 3.—Guichenon, Hist. de Savoie. — Mézerai, Hist. de France, tom. 3.

Cénis, et se rend maître de ce passage important.

Le duc de Savoie voyant dans ses états un ennemi dont il avait éprouvé plusieurs fois la valeur et l'adresse, était venu par le Val d'Aoste et la Tarantaise à Montmélian. Il forma son armée à Conflans sous les ordres du comte de Martiningue son lieutenant général. A peine il y arrivait, qu'il apprit que Lesdiguières, survenant brusquement avec quatre cents arquebusiers et un grand nombre de charpentiers, avait coupé le pont de Montmélian, pour l'empêcher de jeter des secours dans la Tour-Charbonnière, qu'il se proposait d'assiéger, et qu'il prit en peu de jours, de même que quelques postes voisins.

La guerre dans les pays de montagnes est assez différente de celle qu'on fait dans les plaines : elle demande autant de célérité que de vigilance pour se saisir à propos des postes avantageux, et pour se

garantir d'être coupé dans les anfractuosités des montagnes : ce double talent distinguait éminemment le duc de Lesdiguières.

Pendant cette expédition, le duc de Savoie avait reçu toutes les troupes qu'il attendait. Son armée, composée de Savoisiens, de Suisses, d'Espagnols et de Napolitains, montait à huit mille hommes de pied et à huit cents chevaux ; elle était très-supérieure à celle du duc de Lesdiguières ; il la conduisit sous Montmélian, jeta un pont de bateaux sur l'Isère pour passer cette rivière, et chasser les Français de la Maurienne. Lesdiguières voulant empêcher le duc de Savoie de pénétrer en Dauphiné par Montmélian, porta son infanterie aux Molettes, sa cavalerie à la Chapelle-Blanche, et prit son quartier aux Essals. Le duc passa l'Isère avec son armée et vint camper à Sainte-Hélène.

Les Molettes et Sainte-Hélène sont deux collines à demi-lieue de

Montmélian, éloignées l'une de l'autre d'une portée de canon; entre ces deux montagnes et le fort de Montmélian, un marais s'étend en se rétrécissant jusqu'aux Molettes; il se termine à une belle prairie, appelée le *Pré de Paguin*, dont il est séparé par un ruisseau assez creux; ce pré s'étend, d'un côté, jusqu'aux bords de l'Isère, et de l'autre, il touche à un bois de haute futaie; il est bordé par des buissons, surtout à l'endroit où le terrain, commençant à s'élever, forme la colline de Sainte-Hélène, au-dessus de laquelle était un château fortifié.

Par le penchant de cette colline, l'armée du duc de Savoie descendit dans le grand pré et s'y rangea en bataille, avant que celle de France fût en état de la repousser si elle eût entrepris de passer sur-le-champ le ruisseau; mais soit que le duc de Savoie ne connût pas la position de l'armée française, à cause des buissons qui la

lui cachaient, ou que les Suisses, qui n'étaient venus au service du duc que pour défendre son pays, eussent fait quelque difficulté d'entrer sur les terres de France, il ne profita pas de son avantage et donna le temps à Lesdiguières de faire occuper les bords du ruisseau. On s'y battit durant cinq heures; et Lesdiguières avait si bien choisi sa position, qu'il tua cinq cents hommes aux ennemis et n'en perdit pas cent. La nuit mit fin au combat; les deux armées se retirèrent, l'une aux Molettes, l'autre à Sainte-Hélène.

A la pointe du jour, le duc de Savoie parut en bataille au même endroit. Le duc de Lesdiguières jugeant qu'il ne pouvait le combattre dans cette position sans désavantage, avait fait élever durant la nuit des retranchements au bord du ruisseau, sur lequel il avait jeté et fortifié deux ponts. Le duc n'osa tenter de le passer : ce délai donna à Lesdiguières le

temps de se retrancher de toute part ; on fut plusieurs jours en présence. Le duc de Savoie commençant à manquer de vivres et de fourrages, prit le parti d'attaquer les retranchements français ; et tandis qu'une batterie foudroyait les retranchements des deux ponts jetés sur le ruisseau, il envoya trois mille arquebusiers dans le bois, avec ordre d'attaquer le camp par ses derrières au signal qu'il donnerait : sa cavalerie, rangée dans un vallon, devait entrer dans le camp dès qu'il serait forcé par l'infanterie.

Ce signal fut donné par un coup de canon tiré du château de St.-Hélène : trois attaques commencèrent aussitôt, l'une du côté du bois, la seconde du côté du ruisseau, et la troisième par les marais (c'était l'endroit le plus faible du camp français) ; mais l'attaque fut repoussée partout avec une égale valeur. Créqui, gendre de Lesdiguières, blessé d'un coup de

feu au bras, sortit un moment de la mêlée pour mettre un bandage à sa plaie, et revint au bout de quelques minutes à la défense de son poste. Les Savoisiens se rebutèrent les premiers; ils abandonnèrent l'attaque en désordre; les Suisses et les Espagnols se voyant abandonnés, se retirèrent de leur côté. Les ennemis laissèrent mille à douze cents hommes autour des retranchements; on s'étonna de la témérité du duc de Savoie. Guichenon assure qu'il avait tenté cette attaque sur un faux avis que Lesdiguières était sorti du camp avec une partie de ses troupes pour faire une diversion du côté de Chambéry.

Cette campagne fut une suite continuelle de défaites éprouvées par le duc de Savoie; il avait tenté une diversion par le Mont-Genèvre; ses troupes furent battues et dispersées aux environs d'Exiles. Une autre division étant entrée dans la vallée de Graisivau-

dan, en fut chassée par les capitaines Labaume et Saint-Jars.

Après le combat des Molettes, le duc de Savoie, avait dressé son camp à Barreaux, et le duc de Lesdiguières au château Bayard; l'Isère coulait entre les deux camps. Il prit fantaisie au duc de Savoie d'élever une citadelle à Barreaux, dont on ne pouvait concevoir l'utilité, puisqu'il avait le fort de Montmélian à deux pas de là; il fut probablement conduit par la prétendue gloire d'avoir bâti une forteresse sur les terres de France, en présence de l'armée française. En effet, pour se faire honneur de ce beau projet, il envoya le plan du fort Barreaux dans toutes les cours d'Italie : c'était un pentagone assez régulier.

Lesdiguières le lui laissa construire, quoique les principaux officiers de son armée le pressassent de s'y opposer. On assure que le roi lui ayant témoigné quelque mécontentement à ce sujet, il lui

répondit : « Sire, vous avez besoin d'une forteresse en face de celle de Montmélian ; puisque le duc de Savoie veut en faire la dépense, je pense qu'il ne faut pas s'y opposer. Je promets de vous en rendre maître dès qu'il en sera temps. » L'hiver força les deux armées à quitter la campagne ; et les mauvais succès de la guerre décidèrent le duc de Savoie à se hâter de faire la paix, qui le força de céder à la France le fort qu'il venait de construire.

CHAPITRE IV.

Le maréchal de Brissac succède au duc d'Aumont dans le commandement de Bretagne ; la guerre recommence dans cette province.

TOUTE la France était soumise au roi ; le seul duc de Mercœur,

cantonné dans la Bretagne, retardait la conclusion de son arrangement définitif, se flattant que les circonstances amèneraient quelque révolution favorable à ses projets ambitieux. Les catholiques faisaient circuler des prophéties, annonçant que le roi serait mort avant deux ans. Sur ces vaines rumeurs, le duc se flattait de rester en possession de la Bretagne, quoique deux flottes espagnoles, envoyées à son secours, eussent été dissipées par des tempêtes. Plusieurs trèves accordées successivement n'avaient pas amené la paix, et la prise d'Amiens par les Espagnols rendait le duc de Mercœur plus exigeant.

Le maréchal de Brissac (1), envoyé en Bretagne après la mort du maréchal d'Aumont, commandait des troupes peu nombreuses : les

(1) Cayet, tom. 1. — Mézerai, tom. 3. — Daniel, tom. 7.

vivres et les fourrages devinrent rares aux mois d'avril, de mai et de juin; il fut obligé de cantonner sa cavalerie et son infanterie dans les environs de Rennes, où les troupes se retranchèrent. L'argent du roi d'Espagne avait permis au duc de Mercœur de lever des troupes plus considérables, et de leur procurer des munitions abondantes. A peine la trève expirait, que sortant de Nantes, il s'avançait vers l'Anjou. Ses démarches furent traversées par la vigilance du maréchal de Brissac; il donna avis au baron de la Tremblaye, qui commandait à Messac un corps d'infanterie, que le capitaine Saint-Laurent, gouverneur de Dinan, allait joindre le duc de Mercœur à Châteaubriant avec cinq cents fantassins et cent chevaux. La Tremblaye marche, le 19 juillet, à la rencontre de Saint-Laurent, le surprend vers Bois-de-la-Roche, et le défait entière-

ment; presque toute cette division fut tuée ou prise.

De là, la Tremblaye fut attaquer le château du Plessis-Bertrand, où il fut tué d'un coup de mousquet. Sa mort fit abandonner le siége de cette place; mais son lieutenant ayant rencontré une partie de l'armée du duc de Mercœur, la dissipa. Ces mauvais succès déconcertèrent tellement le duc, qu'il n'entreprit rien de toute la campagne, malgré la supériorité de ses forces. Brissac regretta le baron de la Tremblaye, qui avait donné au roi des marques du plus vif attachement. Mercœur étant informé qu'Amiens venait d'ouvrir ses portes au roi, convint avec le maréchal d'une nouvelle suspension d'armes; elle fut publiée le 17 octobre, et devait durer le reste de l'année (1).

Cette trève était vivement dé-

(1) Lettres de Duplessis-Mornay.

sirée dans toutes les provinces voisines de la Bretagne, où les troupes du duc de Mercœur faisaient des courses perpétuelles et ravageaient le pays. Les coureurs du duc de Mercœur osèrent venir par divers chemins jusqu'à Paris, et pillèrent le faubourg Saint-Marceau. Des amis de ce prince, qui possédaient des châteaux fortifiés, favorisaient ces pillages dans des pays assez éloignés de la Bretagne, ce qui donna lieu à un arrêt du parlement contre ceux qui recélaient ces troupes de brigands, car on ne pouvait appeler autrement ces coureurs. Deux avocats, l'un de Beauvais et l'autre de Paris, furent arrêtés, convaincus que par leur moyen, les émissaires du duc de Mercœur exerçaient des ravages jusque dans la Picardie, et communiquaient avec les Espagnols dans les Pays-Bas; ils furent punis de mort.

Dans le même temps, quel-

ques restes de la faction des seize, réveillés par les embarras du roi en Picardie, tenaient des assemblées clandestines. Ayant été surpris, huit furent pendus et d'autres bannis à perpétuité ; pour éteindre ces semences de rébellion, on augmenta les gardes des portes de Paris, chargés de faire pendant la nuit des patrouilles dans leurs quartiers, et d'arrêter les gens sans aveu. Le roi, de retour à Paris, après sa campagne de Picardie, déclara hautement, que pour accabler les restes de la ligue, il se transporterait en Bretagne au printemps avec une armée redoutable.

CHAPITRE V.

Soumission du duc de Mercœur.

HENRI ayant donné ordre à ses généraux de rassembler son armée sur les frontières de la Bre-

tagne, partit de Paris le 18 février. A peine il entrait en campagne, que les Bretons se rangeaient en foule sous ses drapeaux; Plessis de Cosne vint au-devant de lui, et lui remit Craon, en Anjou et Monte-Jean; Hurtaut et son frère la Houssaye-Saint-Hoffang lui apportèrent les clefs de Saint-Symphorien et de Rochefort-sur-Loire. La garnison de cette dernière place avait exercé contre les réformés des atrocités dont j'ai parlé dans les livres précédents; le roi témoigna à Hurtaut son mécontentement, mais il le reçut en grace dans la suite. Quelques jours après, Mirebeau en Poitou fut rendu par le capitaine Villebois, Ancenis par Bourcany, et Thianges par Champagnac.

Mercœur, consterné par ces désertions (1) et désespérant de

(1) Mém. de Sully, tom. 1, — Cayet,

se défendre contre l'armée royale, eut recours à Gabrielle d'Estrées. Ayant obtenu des passeports pour la duchesse de Mercœur, il l'envoya à Angers, où le roi s'était arrêté.

Elle demanda d'abord le gouvernement de Bretagne pour son mari; cette proposition ayant été rejetée, elle proposa le mariage de sa fille unique avec le duc de Vendôme, fils naturel de Henri IV et de la belle Gabrielle. On convint des articles du mariage; le duc et la duchesse de Mercœur constituèrent pour leur leur fille, cinquante mille francs de rente sur le duché de Penthièvre et la principauté de Martigues. Gabrielle d'Estrées fit don à son fils du duché de Beaufort, qu'elle tenait du roi; le duc de Mercœur se démit, en faveur de

rom. 3. — Perefixe, Histoire de Henri-le-Grand.

son gendre, de son gouvernement de Bretagne, et le roi se réserva la nomination des lieutenants généraux de la province.

Cet article était le plus essentiel pour le roi et pour le duc; les autres ne souffrirent aucune difficulté. Le roi accorda amnistie pour le passé, sûreté pour tous ceux qui avaient suivi le parti du duc, confirmation des emplois en faveur de tous ceux auxquels le duc les avaient conférés dans la province, à la charge de prendre de nouvelles provisions en chancellerie.

Toute la Bretagne était soumise au roi au mois de mars, à l'exception du port de Blavet et de quelques autres postes dont les Espagnols s'étaient rendus maîtres et qu'ils perdirent bientôt. La ligue fut alors entièrement anéantie, vingt-deux ans après qu'elle eut été formée en Picardie par le comte d'Humières: le traité fut conclu dans Angers.

Le roi fit (1) un voyage en Bretagne, où il n'était connu que par sa réputation de valeur et de loyauté. Il séjourna quelque temps à Nantes et vint à Rennes, où les états de la province se tenaient. Ils firent présent au roi de huit cent mille écus; le roi congédia dans la province beaucoup de garnisons superflues, supprima quelques impôts que la tyrannie des hommes puissants y avaient introduits durant la guerre, écarta des troupes irrégulières qui pillaient les campagnes et rendit à la justice son ancienne autorité.

(1) Perefixe, Histoire de Henri-le-Grand.

CHAPITRE VI.

Édit de Nantes. Observations sur cette loi.

PENDANT le séjour du roi à Nantes, fut rédigé le célèbre édit qui devait assurer aux réformés une paix après laquelle ils soupiraient en vain depuis long-temps. Le roi traita avec eux comme il avait traité avec les ligueurs, avec cette différence essentielle, qu'il ne lui en coûta ni argent ni gouvernements. Henri pouvait-il oublier (1) qu'il avait été long-temps le chef des réformés, qu'il avait conquis son royaume à leur tête, que leurs frères et leurs pères étaient morts

(1) Mém. de Sully, tom. 1, chap. 78. — Hist. de l'édit de Nantes, liv. 8.

à son service ? Des commissaires furent nommés de sa part, pour minuter une loi dont les articles, assurant le repos et la liberté d'une religion si long-temps persécutée, pussent la garantir de toute oppression pour l'avenir, en lui ôtant le désir de devenir opprimante.

Les ducs de la Trimouille et de Bouillon, s'étaient rendus auprès du roi ; Odet de la Noue présidait en leur absence l'assemblée de Châtellerault ; elle envoya à Nantes les ministres Constant, de la Mothe, de Cases, Chamier, et le général Duplessis-Mornay ; ils conférèrent avec Schomberg, de Thou, Jeannin et Colignon. L'édit fut signé le 30 avril ; il contenait quatre-vingt-onze articles et cinquante-six autres secrets qui devinrent bientôt publics.

Les principaux étaient la liberté de conscience pour les réformés dans toute la France, mais sans exercice public, excepté dans les

lieux qui furent spécifiés, et dans les villes où cet exercice public se trouvait alors établi; l'exercice public de la religion catholique devait être rétabli dans ces villes, s'il y avait été interrompu.

On déclarait les réformés capables de posséder tous les emplois, toutes les charges, toutes les dignités; leurs enfants pouvaient étudier comme ceux des catholiques dans les colléges et les universités, et prendre des grades académiques; leurs pauvres et leurs malades devaient être reçus dans les hospices publics; des chambres mi-parties de catholiques et de protestants étaient érigées dans les cours souveraines; les protestants renonçaient à toutes pratiques, intelligences ou négociations avec des puissances étrangères, et promettaient de ne tenir d'autres assemblées, que celles qui leur étaient permises par l'édit.

Par l'article vingt-unième, dé-

fense était faite aux réformés d'imprimer et de vendre publiquement des livres concernant leur religion hors des villes et autres lieux où elle s'exerçait publiquement. Les autres articles concernaient l'administration de la justice. Les députés de l'assemblée de Chatellerault y retournèrent avec cet édit et deux brevets ; l'un contenait une permission du roi aux réformés, de garder pendant huit ans les villes dont ils étaient en possession, et une promesse de cent quatre-vingt mille écus par an pour en soudoyer les garnisons. Le roi s'engageait par le second au paiement annuel de la somme de quarante-cinq mille écus pour la subsistance des ministres : au moyen de cette prestation les réformés étaient tenus de payer la dîme aux curés et aux autres décimateurs comme les catholiques.

Tel était l'état d'anxiété où se trouvait le roi, qu'en examinant

de près l'édit de Nantes, on voit qu'il ne lui était pas possible d'accorder moins aux réformés. On les obligea de restituer les églises dont ils s'étaient emparés, et les biens qui en dépendaient; on leur défendit de célébrer leurs offices dans des bâtiments qui eussent auparavant appartenu aux catholiques. Les seigneurs haut-justiciers conservèrent dans leurs châteaux l'exercice public de leur religion; mais ceux dont les terres étaient moins qualifiées, n'obtinrent cette liberté que pour trente personnes tout au plus. Si les fiefs des réformés se trouvaient dans la mouvance d'un seigneur catholique, ils ne pouvaient même exercer leur culte sans avoir obtenu sa permission. D'ailleurs le haut-justicier ne jouissait de l'exercice public de sa religion qu'autant qu'il habitait son château; s'il s'absentait, le pays était privé de son culte public; il pouvait même le perdre sans retour, si

cette terre par vente ou de manière quelconque, passait dans les mains des catholiques.

On avait accordé aux réformés la liberté de tenir des assemblées en tel lieu et en tel temps que bon leur semblerait; les ministres protestants et autres docteurs des pays étrangers y pouvaient être admis, et pareillement ceux de France pouvaient aller aux synodes tenus dans les états voisins. Les prêtres catholiques se récrièrent si fort contre cet article, ils répétèrent si souvent que c'était donner aux réformés les moyens d'entretenir des liaisons avec les princes étrangers, que les députés de l'assemblée de Châtellerault furent obligés de se désister à ce sujet. Les réformés ne pouvaient faire aucun exercice public de leur religion ni à la cour ni à Paris. On les obligea d'observer les fêtes prescrites aux catholiques, ou du moins de ne travailler ces jours-là qu'en secret. Il leur fût

enjoint de se conformer à l'égard des mariages aux lois de l'église romaine sur les degrés de parenté.

D'un autre côté on leur abandonnait les places de sûreté que Henri III leur avait accordées au sud de la Loire, et surtout dans le Languedoc, et on leur permettait de s'assembler tous les trois ans et d'avoir des agents généraux à la cour pour veiller à leurs intérêts.

Mably examinant les contradictions entre ces concessions et ces reticences (1), prononce que l'édit de Nantes fut l'ouvrage de la mauvaise foi. Je ne pense pas que l'opinion de ce philosophe puisse être adoptée; mais cet édit fut le fruit d'une politique timide qui craignait de mécontenter les catholiques, en favorisant les ré-

(1) Observat. sur l'Hist. de France, tom. 6.

formés. Ces contradictions assez frappantes annonçaient, non une fraude odieuse, très-éloignée du génie de Henri IV, mais que ce prince n'osait se livrer aux sentiments de son cœur.

Ce qu'il accordait à ses anciens et fidèles amis suffisait pour le moment. Les seigneurs réformés n'étaient pas à la veille de vendre leurs terres; si le culte protestant était interdit dans Paris, des temples furent élevés dans des bourgs voisins; les réformés pouvaient parvenir, comme les catholiques, à toutes les charges, à toutes les dignités; les mariages entre les personnes des deux communions étaient tolérés; des chambres composées de catholiques et de protestants, furent établies dans divers parlements, sous le nom de chambres de l'édit.

A l'égard de l'avenir, la tournure même de cet édit ne donne-t-elle pas à penser, que pour consoler les réformés des gênes qui

leur étaient imposées, le roi leur offrait la perspective de parvenir à tous les avantages des catholiques, lorsque l'état de ses affaires cesserait de le rendre dépendant des cours de Rome et de Madrid? Cette perspective, redoutée par les catholiques, arma les assassins contre Henri IV. On ne peut se déguiser que le zèle aveugle et impie des catholiques trancha les jours d'un prince qui avait des ménagements pour les réformés, qui donnait sa confiance à quelques-uns d'eux et qui empêchait qu'ils ne fussent accablés sous la haine de leurs ennemis.

CHAPITRE VII.

Difficulté pour l'enregistrement de cet édit.

Dès que cet édit fut signé, le roi envoya des commissaires dans les provinces, pour veiller à son

exécution ; il ne fut publié ni vérifié pendant que le légat demeurait en France, pour ne pas blesser ce prélat, dont le départ était prochain. L'assemblée du clergé et de la Sorbonne s'en plaignaient comme d'un acte subversif de la religion catholique; quelques prédicateurs se permirent de le blâmer dans leurs sermons ; on distingua parmi ces prêcheurs, le capucin Brulard, frère du conseiller d'état Sillery : le roi eut besoin de toute sa fermeté pour apaiser ces rumeurs.

A peine le cardinal de Florence était parti pour l'Italie, que l'édit fut envoyé au parlement de Paris ; ce corps refusait de l'enregistrer ; le roi manda deux députés de chaque chambre au Louvre. Il est fâcheux que le président de Thou, dans son histoire, écrite avec tant de candeur, n'ait pu rapporter les véritables discours de Henri IV. Cet historien, écrivant en latin, non-seulement

ôtait aux paroles du roi cette naïveté familière qui en fait le charme, mais il imitait encore les auteurs latins, qui mettaient leurs propres idées dans la bouche des personnages dont ils écrivaient l'histoire, se piquant plutôt d'être orateurs élégants, que narrateurs fidèles : voici la partie la plus essentielle du discours tenu par Henri IV aux députés du parlement.

« J'ai reçu les remontrances (1) de mon parlement, et je recevrai toujours celles que vous me ferez, comme gens affectionnés à mon service. J'ai fait voir vos dernières à mon conseil, et fait refaire mon édit, ou plutôt les édits du feu roi en plusieurs articles, sur ce que vous m'avez remontré, et sur l'avis de mon

(1) Hist. de l'édit de Nantes, liv. 8. —Mém. de Sully, tom. 1.—Jean de Serres, tom. 2.

conseil. Je crois que vous avez eu en vue des considérations de religion; mais la religion se maintient par la paix; la paix de l'état est en même temps la paix de l'église.

» Si vous aimez la paix, vous aimerez aussi ce que j'ai fait pour éteindre les guerres civiles en France; tous les princes chrétiens me tiennent pour le fils aîné de l'église, le pape me tient pour catholique, et vous, mon parlement, me voulez faire entrer en défiance envers mes sujets. Je suis catholique romain; mais je ressemble au berger qui veut ramener ses brebis dans la bergerie avec douceur. Ne vous fiez-vous pas en mes paroles? Le pape et le roi d'Espagne s'y sont bien fiés.

» Je prends bien les avis de tous mes serviteurs; lorsqu'on m'en donne de bons je les embrasse; si je trouve leur opinion meilleure que la mienne, je la change fort volontiers. Il n'y a pas un de

vous qui, quand il voudra venir me trouver et me dire : Sire, vous faites telle chose qui est injuste à toute raison, je ne l'écoute fort volontiers; il s'agit maintenant de faire cesser tous faux bruits; il ne faut faire de différence des catholiques et des huguenots, il faut que tous soient bons Français, et que les catholiques convertissent les huguenots par l'exemple de leur bonne vie; il ne faut pas donner occasion aux mauvais bruits qui courent par tout le royaume; vous en êtes cause, pour n'avoir pas vérifié promptement l'édit; on dit en divers lieux que c'est l'édit de janvier. Que veut-on dire par-là? que les catholiques, parce qu'ils sont les plus nombreux, désirent opprimer les réformés, qui sont les plus faibles. Une pareille idée est contraire de la manière la plus formelle aux vrais principes du christianisme.

» Je le répète, je suis le roi berger, je ne veux par répandre

le sang de mes brebis. Il y a vingt-cinq ans que j'étudie les catholiques et les réformés ; je connais ceux qui veulent la guerre, je connais ceux qui veulent la paix ; je distingue parfaitement ceux qui faisaient la guerre pour la religion, et ceux qui travaillaient pour la faction d'Espagne ; enfin ceux qui n'avaient en vue que de voler ; ils étaient nombreux parmi les catholiques et parmi les protestants. Dans tous les temps, j'ai désiré la paix ; Bellievre en est un témoin irréprochable, ayant traité avec moi plusieurs fois ; cela était cause que j'étais quelquefois maltraité par les réformés. Il faut que je vous fasse un conte de deux d'entr'eux qui vinrent me trouver à Rouen.

» Un d'eux me fit un grand discours sur ce qu'il avait tout abandonné pour obéir à sa conscience, et qu'il valait mieux mourir que de blesser son ame. Quand il eut fini de parler, je dis à ceux qui m'environnaient : Messieurs, n'en

croyez rien. Il me répondit : Sire, pourquoi ? C'est que je sais parfaitement que quand des édits étaient publiés contre la religion réformée, vous alliez à la messe, et s'il n'y en avait pas assez d'une, vous en oyiez deux, et voire même trois.

» L'autre me parlant de la même façon de sa religion, je lui répondis: Vous savez bien que vous étiez un voleur et un traître, et que ce fut pour cela que je vous chassai de mon conseil.

» Pour revenir à mon édit, je connais toutes les maladies de mon état, j'en connais aussi les remèdes; rien n'instruit les hommes comme l'adversité; peu de rois ont eu comme moi cette leçon. J'ai reçu plus de biens, plus de graces de Dieu que pas un de vous; je ne désire en demeurer ingrat. Mon naturel n'est pas disposé à l'ingratitude; combien qu'envers Dieu je ne puisse être autre; mais pour le moins, j'es-

père qu'il me fera toujours la grace d'avoir de bons desseins. Je suis catholique, et ne veux que personne en mon royaume affecte de paraître plus catholique que moi ; être catholique par intérêt c'est ne valoir rien. Je tiens pour maxime qu'il ne faut pas diviser l'état sous prétexte de religion ; le refus que mes autres parlements avaient fait d'enregitrer l'édit provisoire accordé par moi aux réformés a décidé l'assemblée de Châtelleraut à demander plus de choses que les réformés n'avaient fait précédemment.

» On dit que je veux favoriser ceux de la religion pour avoir occasion d'entrer en défiance de moi ; si j'avais envie de ruiner la religion catholique, je me conduirais d'une manière différente : je ferais venir vingt mille hommes ; je chasserais d'ici ceux que je voudrais, et quand j'aurais commandé que quelqu'un sortît, il faudrait m'obéir ; je dirais : Messieurs les

juges, il faut vérifier l'édit, ou je vous ferai mourir; mais alors je serais un tyran. Je n'ai point conquis ce royaume par tyrannie; je l'ai par nature et par mon travail. Le bien public exige la vérification de mon édit; je vous ordonne donc d'y procéder; je vous l'ordonne et vous en prie. Ma justice est mon bras droit; mais quand je serais sans bras droit, je sauverais encore mon état avec mon bras gauche; j'aurais plus de peine, mais j'en viendrais à bout. Il vous importe plus que vous ne pensez de ne pas entrer en défiance de moi: vous êtes présidents ou conseillers au parlement, mais vous n'êtes pas assurés que vos enfants le seront; pour moi, je suis certain que si j'ai un fils, il sera roi de France.

» J'aime mon parlement de Paris par-dessus tous les autres. Il faut que je reconnaisse la vérité; c'est le seul lieu où la justice se rend dans mon royaume; il n'est pas

corrompu par argent. En la plupart des autres, la justice se vend; qui donne deux mille écus l'emporte sur celui qui donne moins. Je le sais, parce que j'ai aidé autrefois à boursiller; mais cela me servait à mes desseins particuliers.

» Vos longueurs et vos difficultés donnent sujet à des remuements étranges dans les villes. On a fait des processions contre l'édit, même à Tours où elles se devaient moins faire qu'ailleurs, d'autant que son archevêque me doit son bénéfice. D'autres processions ont eu lieu au Mans, pour inspirer aux magistrats de rejeter l'édit : cela ne s'est fait que par mauvaises inspirations; empêchez que telles choses n'arrivent plus, je vous prie; que je n'aie plus à vous parler de cette affaire. »

Malgré le discours du roi les débats se prolongèrent dans le parlement; la compagnie se partageait entre ceux qui, attachés

long-temps au parti de la ligue, conservaient leurs anciens préjugés sur les questions ecclésiastiques, et ceux qui, ayant été auprès du roi à Tours ou à Châlons, connaissaient mieux la personne de ce prince et sa tendre sollicitude pour l'avantage de l'état. La sagesse et l'éloquence de deux magistrats rapprochèrent les esprits. Un conseiller, nommé Coquelai, autrefois ligueur violent, et depuis détrompé, présenta un tableau si touchant des malheurs où la guerre civile avait réduit la France, et des avantages attachés à l'esprit de tolérance, que tous les cœurs en parurent émus. Cependant, il restait dans le parlement des hommes très-savants dans les lois qui, trop frappés des anciennes constitutions sévères des deux Théodose, contre les hérétiques, pensaient que les Français devaient se conduire par les règlements des empereurs romains.

Le président Auguste de Thou, encore plus savant qu'eux, les battit avec leurs propres armes. « L'empereur Justin, leur dit-il, voulant *extirper* l'arianisme dans l'Orient, crut y parvenir en dépouillant les ariens de leurs églises ; que fit alors le grand Théodoric ? maître de Rome et de l'Italie, il envoya l'évêque de Rome, Jean Ier., avec un consul et deux patrices en ambassade à Constantinople, pour déclarer à Justin, que s'il persécutait ceux qu'il appelait ariens, Théodoric persécuterait de son côté les athanasiens, qui s'arrogeaient le titre exclusif de catholiques : l'empereur s'arrêta ; il n'y eut de persécution ni en Orient ni en Occident. »

Cet exemple rapporté par un homme aussi instruit que de Thou, l'idée frappante d'un pape allant lui-même de Rome à Constantinople s'intéresser de ceux qu'il tenait pour hérétiques, fit la

plus forte impression sur les esprits. L'édit fut enregistré avec quelques modifications peu importantes ; les autres parlements le vérifièrent successivement.

CHAPITRE VIII.

Remarques de Mably au sujet de l'édit de Nantes.

A L'ÉPOQUE où Henri IV rendit cette loi, les catholiques et les réformés sollicitaient également des règlements tutélaires pour assurer l'entier exercice de leurs droits religieux ; mais les uns et les autres auraient désiré, en même temps que la religion rivale eût été sinon proscrite, restreinte du moins dans les bornes les plus étroites. Les catholiques se plaignaient de ce que leur culte ne jouissait pas dans quelques villes

et même en quelques provinces presque exclusivement habitées par les protestants, de prérogatives que lui assuraient les anciens usages de la monarchie. Les protestants ne se contentaient pas des concessions par eux obtenues jusqu'alors, ils réclamaient l'exercice public de leur religion dans la France entière. Ils comptaient, pour obtenir cette justice, sur la reconnaissance d'un prince qui leur devait sa couronne, tandis que les catholiques, fiers de la grande supériorité de leur nombre et d'avoir contraint Henri IV à rentrer dans leur communion, ne toléraient un édit en faveur des réformés que dans l'espoir de trouver aisément dans les circonstances futures l'occasion de le violer un jour.

Henri, maîtrisé par les inquiétudes vraies ou supposées des catholiques et par la force des préjugés, fut forcé d'insérer dans l'édit de Nantes des clauses qui

devaient singulièrement gêner les réformés, puisqu'obligés de se conformer pour leurs mariages aux lois pontificales, ils étaient tenus de demander aux évêques les dispenses sur les degrés de parenté. Mably, comme je l'ai déjà observé, prend occasion de ces entraves pour assurer que l'édit de Nantes fut l'ouvrage de la mauvaise foi, et qu'il préparait, par sa tournure insidieuse, des prétextes pour opprimer un jour les réformés.

« Pour établir (1) une paix solide entre les deux religions, dit ce philosophe, il eût fallu assurer entre elles une égalité parfaite ; et puisque la doctrine des réformés n'était pas moins propre que celle des catholiques à faire des citoyens vertueux, les uns et les autres avaient droit de jouir

(1) Observat. sur l'Hist. de France, tom. 4.

des mêmes avantages. Par cette conduite judicieuse les Allemands sont parvenus à détruire parmi eux le fanatisme. Si le gouvernement de France n'était pas aussi favorable à cette opération que le gouvernement de l'Empire, Henri IV devait au moins ne laisser aucune espérance de succès aux prétentions fanatiques des catholiques. Les traités de Munster et d'Osnabruck calmèrent les esprits en Allemagne, parce que les sectateurs de chaque religion furent assurés de conserver dans tous les temps les avantages qu'elle avait obtenus, et que chaque parti avait des protecteurs puissants, sur la vigilance et la fermeté desquels il pouvait compter. »

En conséquence, Mably prétend que, pour satisfaire également les catholiques et les protestants, Henri devait se contenter du rôle d'arbitre commun, assembler les états généraux et leur abandonner le soin de régler

l'exercice des deux religions rivales.

Assurément, une entière égalité d'avantages et de devoirs entre les deux religions était le moyen d'assurer leur repos perpétuel. Il reste à décider si à l'issue des guerres civiles, lorsque les passions étaient si peu calmées, que les grands venaient de proposer le rétablissement du système féodal, lorsque tout le levain de la ligue fermentait, il était prudent que Henri IV assemblât les états généraux, au sein desquels les plus dangereuses cabales auraient pu être fomentées par les grands et par les évêques; il reste à décider encore si, dans les états généraux où les catholiques devaient entrer pour les trois quarts, puisqu'ils formaient les trois quarts de la population de France, les réformés auraient obtenu les avantages que leur assurait l'édit de Nantes, enregistré dans toutes les cours souveraines

de France; il reste à décider enfin si la garantie donnée à un édit par les états généraux qui pouvait être révoquée par des états généraux subséquents, équivalait à la garantie que la constitution fédérative d'Allemagne offrait aux traités devenus lois fondamentales de l'empire germanique.

Comment Mably n'avait-il pas calculé la différence entre un empire formé par la réunion d'un grand nombre de souverains, liés ensemble à certains égards, mais entièrement indépendants à beaucoup d'autres, et un autre empire où l'on ne connaissait qu'une volonté, qu'une puissance publique? Comment n'a-t-il pas senti que cette prodigieuse différence suffisait seule pour forcer l'administration à prendre dans l'un et dans l'autre pays une marche différente pour assurer la paix des sujets.

La garantie du traité de Westphalie ne tira pas sa force de la profondeur des discussions qui le

précédèrent, mais de la puissance des souverains qui en dictèrent les articles. Les princes protestants d'Allemagne avaient réuni à leurs domaines les riches évêchés de Brême, de Verden, de Magdebourg, de Minden, d'Halberstad, de Camin, un grand nombre d'abbayes princières et de commanderies de Malte; ils n'avaient garde de souffrir la moindre atteinte à une pacification religieuse dont les clauses leur assuraient la paisible possession de ces magnifiques héritages. Cet intérêt était de tout autre poids à leurs yeux que les arguments les plus péremptoires. Les réformés de France pouvaient-ils compter sur une semblable garantie?

Il est malheureusement vrai que la passion de dominer arbitrairement tourmenta de tout temps les ministres des monarques. Je n'en conclurai pas avec Mably qu'à l'époque de la publication de l'édit de Nantes, la guerre civile au-

rait paru moins fâcheuse à Henri IV que la moindre diminution de l'autorité publique. Henri IV se serait couvert d'une gloire immortelle, si, après avoir entièrement pacifié la France et étouffé jusqu'aux dernières étincelles du feu qui avait si long-temps dévoré cet empire, il eût assemblé les états généraux, et s'il eût fait de leur session périodique un des principaux ressorts du gouvernement; mais en 1698, cette convocation inopportune, loin d'améliorer le sort de la France, l'aurait peut-être replongée pour long-temps dans l'anarchie dont elle sortait à peine.

« La liberté, nous dit J. J. Rousseau (1), est un aliment de bon suc, mais de forte digestion; il faut des estomacs bien sains pour le supporter. Je ris de ces peuples avilis qui, se laissant ameuter par

(1) Considérations sur le gouvernement de Pologne.

des ligueurs, osent parler de liberté sans en avoir l'idée ; et le cœur plein de tous les vices des esclaves, imaginent que, pour être libres, il suffit d'être des mutins. Fière et sainte liberté ! si ces pauvres gens pouvaient te connaître, s'ils savaient à quel prix on t'acquiert et on te conserve, s'ils sentaient combien les lois sont plus austères que n'est dur le joug des tyrans, leurs ames faibles, esclaves des passions qu'il faudrait étouffer, te craindraient cent fois plus que la servitude ; ils te fuiraient avec effroi comme un fardeau prêt à les écraser. »

Les grands songeaient-ils au bonheur public lorsqu'ils se coalisaient pour ressusciter, s'ils l'avaient pu, le gouvernement dont les institutions insensées avaient abrutis si long-temps l'espèce humaine ? Pouvait-on attendre ce noble désintéressement d'un clergé nageant dans l'opulence, et qui avait osé dire publiquement au roi

que ses prières à Dieu étaient le seul secours qu'il devait à l'état, dont il tenait ses prodigieuses richesses? Enfin les communes, si avilies que la magistrature s'en était séparée pour tenter de former un ordre à part, renfermaient-elles dans leur sein le pouvoir, les lumières, l'énergie nécessaires pour fonder l'égalité politique sur les ruines des abus amoncelés?

D'ailleurs, si Henri IV avait laissé à la décision des états généraux l'étendue de liberté religieuse qu'il se proposait d'accorder aux réformés, cette décision leur eût été probablement contraire. En vain Mably nous assure que pour rapprocher les catholiques des protestants, il fallait qu'ils conférassent ensemble; l'essai du colloque de Poissy démontre que ces conférences n'étaient pas un moyen d'engager les deux religions à vivre paisiblement ensemble dans une tolérance religieuse.

« Ceux qui distinguent l'intolé-

rance civile de l'intolérance religieuse, se trompent, nous dit Rousseau (1); ces deux intolérances sont inséparables. Il est impossible de vivre en paix avec des gens qu'on croit damnés; les aimer serait haïr Dieu qui les hait puisqu'il les punit; il faut absolument qu'on les ramène ou qu'on les tourmente. Partout où l'intolérance théologique est admise, il est impossible qu'elle n'ait pas quelque effet civil; et sitôt qu'elle en a, le souverain n'est plus souverain, même au temporel; dès lors les prêtres sont les vrais maîtres, les rois ne sont que leurs officiers. » Si J. J. Rousseau dit vrai, comment Mably espérait-il que dans une assemblée nationale, composée pour un quart seulement de réformés et pour les trois quarts de catholiques, dont le principe était que, hors l'église

(1) Contrat social.

romaine il n'est pas de salut, et lorsque le sang versé dans les guerres de religion fumait encore, il se serait fait un règlement philosophique, établissant entre les deux religions rivales une égalité parfaite, gage heureux d'une paix et d'une concorde inaltérables ?

On doit donc considérer l'édit de Nantes comme tout ce que Henri IV pouvait faire de mieux en faveur de la religion abandonnée par lui pour obéir à la raison d'état. Ce prince se proposait bien probablement de rendre une entière justice aux réformés dans des circonstances plus heureuses; celles dans lesquelles on se trouvait étaient si délicates, qu'il ne lui était pas possible de manifester ce désir au dehors. Le roi ne trouva pas les mêmes oppositions lorsqu'il voulut accorder aux réformés, dans l'ordre civil, les droits dont jouissaient tous les Français catholiques; il put donc se livrer à ce sujet à la justice qui dirigeait toutes

ses actions. A l'égard des anciens droits politiques dans lesquels ce prince pouvait rétablir sa nation, cette grande idée était digne de la magnanimité de son ame. Il est impossible de dire ce qu'il eût fait à cet égard, si le fanatisme n'avait tranché ses jours au milieu de sa carrière.

CHAPITRE IX.

Négociations de paix entre Henri IV et Philippe II.

DANS le même temps Henri IV signait la paix avec le roi d'Espagne.

Depuis que le cardinal de Florence résidait à la cour de France, des négociations se mêlaient au bruit des armes. Bonaventure Catalagirone, envoyé par le légat à Madrid pour sonder les dispositions de Philippe II, était revenu

lorsque Henri IV entrait dans Amiens (1). Passant en Flandre pour rendre à l'archiduc Albert des lettres du roi d'Espagne, il ménagea une entrevue entre Villeroi pour Henri IV, et le président Richardot pour l'archiduc ; ces deux ministres convinrent que le cardinal-légat et François de Gonzague, évêque de Mantoue, nonce du pape, conféreraient à Vervins avec les plénipotentiaires de France et d'Espagne.

On désirait également la paix à Madrid et à Paris. Le duc de Savoie avait été chassé de Dauphiné et de Provence ; les Espagnols, loin de pénétrer en France par les gorges des Pyrénées, craignaient

(1) Mém. de Sully, tom. 1.—Mém. de Bellièvre et de Sillery.—Journal du traité de Vervins, par le secrétaire du légat.—Observ. sur les traités des princes, par Amelot de la Houssaye.—Davila, Guerres civ., liv. 15.

que les Français ne s'emparassent de la Navarre, au moyen des partisans qu'Henri IV s'était faits dans ce royaume. L'archiduc s'était vu contraint de rentrer en Flandre : mais Henri IV manquait d'argent; il ne pouvait continuer ses conquêtes ; d'ailleurs la paix extérieure lui était nécessaire pour consolider la paix intérieure entre les catholiques et les protestants, et ouvrir des débouchés à l'industrie et au commerce.

En Espagne, les finances ne se trouvaient pas en meilleur état qu'en France ; Philippe avait été obligé de suspendre les paiements, ce qui faisait peu d'honneur à sa puissance, et portait un extrême préjudice aux banquiers accoutumés à prêter à la couronne d'Espagne ; son crédit anéanti ne lui permettait plus de songer à des agrandissements. Les Hollandais combattaient avec avantage les flottes castillanes. Les Anglais venaient de surprendre Cadix, qui

fut pillé et brûlé. Philippe II voulait assurer sa succession à son fils : se voyant sur le point de descendre dans le tombeau, il désirait que son héritier, jeune encore, ne se trouvât pas engagé dans une guerre dangereuse contre un roi plein de force, d'expérience, et favorisé par la fortune. La perte d'Amiens contribua infiniment à déterminer Philippe II à poser les armes. Cet évènement inspirait les mêmes vues à l'archiduc Albert, qui épousa peu de temps après la princesse Isabelle-Claire Eugénie, et qui devenant par son mariage souverain des Pays-Bas, redoutait une guerre ruineuse pour ses sujets.

L'auteur des remarques sur Davila rapporte une anecdote qui, selon lui, accéléra les ouvertures de la paix. Les petites choses concourent souvent à déterminer les grands évènements. Cet auteur raconte qu'un nommé Sancerre, contrôleur de l'argenterie du roi,

et qui avait été tailleur de la reine Isabelle, femme de Charles Maximilien, ayant long-temps demeuré avec elle depuis qu'elle était sortie de France après la mort de son époux, avait conservé des amis dans les pays soumis à la domination du roi d'Espagne, et surtout dans les Pays-Bas. Il fit faire à Bruxelles une armure complète que Henri IV trouva très-belle ; il voulut avoir une armure semblable : Sancerre fut chargé de cette emplette. L'armurier ne garda pas exactement le secret qui lui avait été recommandé ; l'archiduc fut informé que le roi avait commandé une armure à Bruxelles, il ordonna à l'armurier de la finir avec toute l'attention possible ; il veilla lui-même aux enrichissements dont elle était susceptible, la paya, l'envoya à Sancerre, en le priant de la présenter de sa part au roi, en l'assurant que tout son désir était que ces armes ne fussent pas employées contre les chrétiens.

Henri, flatté de cette courtoisie, chargea Sancerre d'assurer l'archiduc qu'il était prêt à faire la paix à des conditions dont chacun serait content (1).

Villeroi apporta à la cour la convention arrêtée entre lui et Richardot, président au conseil du Brabant. Le roi nomma sur-le-champ ministres plénipotentiaires Pomponne de Bellièvre et Nicolas de Sillery. L'archiduc, chargé des pleins pouvoirs du roi d'Espagne, envoya à Vervins Richardot et Jean-Baptiste Saxis; le légat fit les fonctions de médiateur (2).

---

(1) Rem. sur Davila, pag. 264 et suivantes.

(2) Traité de Vervins, conclu le 2 mai. Les négociateurs furent, de la part du roi de France, Bellièvre et et Sillery; de la part du roi d'Espagne, Richardot, Saxis et Vereikens; le cardinal de Florence et François de Gonzague, évêque de Mantoue,

Dès le temps que le pape accorda l'absolution à Henri IV, il songeait à terminer la guerre entre la France et l'Espagne ; il voulait même faire de cette paix une des conditions de l'absolution du roi. D'Ossat et du Perron ayant les défenses les plus formelles de mêler à leur négociation spirituelle aucune affaire temporelle, répondirent toujours d'une manière évasive. Clément VIII revint à la charge après l'absolution ; il demandait au roi, comme une preuve de son attachement à sa nouvelle religion, qu'il renonçât à son alliance avec la reine d'Angleterre

---

furent médiateurs au nom du pape. La paix fut pareillement signée à Bruxelles entre le maréchal de Biron qui, pour son malheur y fut envoyé ambassadeur. Les Espagnols, qui connurent sa vanité excessive, lui inspirèrent dès lors les projets insensés qui le conduisirent sur l'échafaud. *Hénault*, *Abr. chron*, tom. 2.

et avec les Hollandais. Le roi fit répondre que la prudence, la politique et l'honneur l'obligeaient également à garder ses engagements. Le pape proposa alors une suspension d'armes entre les deux couronnes. Le roi n'ignorait pas qu'en admettant ce projet, les Espagnols auraient réuni toutes leurs forces contre les Hollandais et contre les Anglais, et qu'après les avoir forcés à signer une paix désavantageuse, ils auraient recommencé la guerre contre lui, et qu'abandonné par ses alliés qu'il aurait abandonnés le premier, il se serait trouvé chargé de tout le poids des hostilités. Il répondit qu'il voulait faire la paix, mais de concert avec ses alliés. Cependant on ne laissa pas de donner à entendre qu'on pourrait consentir à une suspension d'armes limitée, si, par cet armistice, les Espagnols rendaient au roi Calais, Ardres, et les autres places qu'ils avaient prises sur les frontières de Picar-

die. Le pape savait que Philippe II rejeterait cette condition ; il n'insista pas davantage.

D'Ossat et du Perron ajoutèrent que tous projets de paix étaient immaturés, si l'on ne connaissait pas les intentions du roi d'Espagne; ils assurèrent le pape que le roi désirait sincèrement la paix, mais qu'il ne la demanderait jamais au roi d'Espagne. Le roi avait d'autant plus raison d'insister à ce sujet, que les Espagnols, cherchant à fomenter les troubles de France, faisaient courir le bruit parmi les réformés, que le roi recherchait la paix avec la cour d'Espagne, dans le dessein de concourir avec elle à la destruction de ce culte en France ; ils publiaient la même chose en Angleterre et en Hollande, tandis qu'ils tâchaient de soulever les catholiques, en leur présentant les concessions que le roi allait faire aux protestants, comme un coup fatal porté à la religion romaine.

Le duc de Luxembourg, témoin de ces manéges, fut chargé de prévenir le pape qu'ils mettaient le roi dans la nécessité absolue d'accorder aux réformés l'édit de tolérance qu'ils exigeaient, et qu'en l'accordant, il envisageait également l'avantage de la religion catholique et la paix que cet édit rendait à l'état.

Dans cette conjoncture, le général des franciscains fut envoyé à Madrid, sous prétexte de visiter les couvents de son ordre; le fruit de ce voyage fut le congrès de Vervins. Des deux côtés les prétentions n'étaient pas fort opposées; les Espagnols consentaient à rendre Ardres, Dourlens, la Capelle, le Catelet et le port de Blavet en Bretagne; ils demandaient qu'on leur laissât Calais, tant que durerait la guerre avec les Hollandais.

Henri, avant de discuter ces propositions, avait prévenu les gouvernements de Hollande et

d'Angleterre qu'un congrès était ouvert à Vervins; on les exhortait d'y envoyer des plénipotentiaires, s'ils jugeaient qu'il fût de leur intérêt de faire la paix avec Philippe II.

Cette proposition déplut également au conseil de Londres et aux états généraux des Provinces-Unies. Le lord Cecile et le comte Justin de Nassau vinrent auprès du roi à Rennes; ils lui proposèrent un nouveau traité d'alliance perpétuelle, dont la France, l'Angleterre et la Hollande ne pourraient se départir sans le consentement des deux autres gouvernements; ils offraient de lui envoyer dix mille hommes de pied et mille chevaux entretenus durant la guerre, et des vaisseaux armés, autant qu'il en aurait besoin pour la défense des côtes de France. Le roi marqua aux ambassadeurs sa reconnaissance des offres avantageuses qu'ils lui faisaient; mais il les pria de consi-

dérer que l'état de ses affaires le forçait à faire la paix. L'Angleterre et la Hollande, leur dit le roi, sont dans l'abondance, la culture en honneur, l'ordre, la police et les lois observées partout, le commerce florissant; tout concourt à la prospérité de ces deux pays. A peine s'y aperçoit-on des maux de la guerre, parce que l'océan et les grands fleuves les rendent inaccessibles à leurs ennemis. En France, au contraire, la moitié des terres reste en friche; la longueur de la guerre a accoutumé le peuple à toutes sortes de brigandages; les lois sont sans force, l'état sans finances, la population même diminue. La cessation de la guerre est le seul remède à ces maux extrêmes; au reste, si la reine d'Angleterre et les états de Hollande ne veulent pas être compris dans le traité, la paix ne m'empêchera pas de les aider, autant que je le

pourrai, sans que les Espagnols puissent s'en plaindre, parce que j'aurai pour prétexte de leur rendre les hommes que ces deux gouvernements m'ont prêté dans mes plus pressants besoins.

Henri désirait ardemment que la reine d'Angleterre et les états de Hollande fussent compris dans le traité de Vervins ; il les en fit solliciter par l'empereur Rodolphe, par Sigismond, roi de Pologne, et par le roi de Danemarck ; ils ne réussirent pas. On répondait à Londres et à la Haye, qu'on se défiait de la sincérité du conseil de Madrid ; mais l'état languissant de Philippe II pouvait contribuer à cette disposition : on comptait sur sa mort prochaine et sur la faiblesse du gouvernement d'un jeune prince. Barnevell, qui gouvernait la Hollande avec le prince Maurice, vint faire de nouvelles instances auprès de Henri IV ; elles fu-

rent inutiles ; Henri était invariablement décidé à conclure la paix.

CHAPITRE X.

Paix de Vervins.

La première séance des plénipotentiaires se tint à Vervins, le 9 février ; quelques difficultés s'élevèrent sur la nature des pleins pouvoirs des ambassadeurs d'Espagne ; il fallut faire venir d'autres pouvoirs.

Dans les séances, le cardinal légat occupait le bout de la table, ayant à côté de lui François de Gonzague, évêque de Mantoue. Les ambassadeurs de France étaient assis du côté du légat, ceux d'Espagne du côté de l'évêque de Mantoue ; le général des franciscains et un secrétaire occupaient l'autre bout de la table.

Les plénipotentiaires (1) français réclamaient non-seulement les places que le roi d'Espagne offrait de rendre, mais Calais et Cambrai; il fut ensuite question des intérêts du duc de Savoie. Lesdiguières, maître de St.-Jean-de-Maurienne, était à la veille de franchir les Alpes pour entrer en Piémont. Le duc de Savoie voulait retenir le marquisat de Saluces; Gaspard de Genève, marquis de Lullins, son ambassadeur, obtint que cet objet serait remis à l'arbitrage du pape; à cette condition le duc de Savoie rendit au roi le fort de Berre et quelques autres postes qu'il conservait encore en Provence.

Après d'assez longues contestations, le traité fut signé le 2

(1) Mém. du duc de Nevers, tom 2.—Journal du traité de Vervins, par le secrétaire du légat.—Mézerai, tom. 3.—Daniel, tom. 7.—Davila, liv. 15.

mai : il fut convenu de le tenir secret jusqu'à la fin du mois, à moins que les deux rois ne le publiassent avant cette époque. Le roi d'Espagne rendait au roi de France, Calais, Ardres, la Capelle, le Catelet, Dourlens et Montulin; le roi de son côté remettait au roi d'Espagne le comté de Charolais, pour en jouir lui et ses successeurs sous la mouvance de la couronne de France.

Par le vingt-troisième article, étaient réservés au roi de France et de Navarre et à ses successeurs, ses droits et ses prétentions, à cause de sesdits royaumes, pays et seigneuries auxquels il n'aurait pas été formellement renoncé par lui ou par ses prédécesseurs, pour en faire poursuite par voie amiable ou par les armes. Par le vingt-quatrième, étaient pareillement réservés au roi d'Espagne et à ses successeurs tous droits qu'il pourrait avoir sur quelques pays

du royaume de France : il ne fut fait aucune mention des Anglais et des Hollandais parce qu'ils le voulurent ainsi.

On publia la paix le 7 juin à Paris et à Bruxelles. L'archiduc envoya à Paris le comte d'Arscot et l'amirante d'Aragon pour assister à cette publication; le roi chargea le maréchal duc de Biron de la même commission à Bruxelles. Henri vint jurer l'observation de ce traité sur les évangiles, dans la cathédrale de Paris. Cette cérémonie fut accompagnée d'autant de magnificence, que Henri mettait de simplicité dans sa vie privée. Les ambassadeurs d'Espagne étaient accompagnés de quatre cents hommes d'armes; le roi à cheval à la tête des princes, des ducs et pairs et des grands officiers de la couronne, suivi

(*) Erection de la baronie de Biron en duché pairie.

de six cents seigneurs des plus distingués, entra dans la cathédrale et prononça le serment d'observer le traité, ayant le légat du pape à sa droite et les ambassadeurs d'Espagne à sa gauche.

Quelques-uns ont écrit que, durant le voyage du maréchal duc de Biron à Bruxelles, commencèrent les intrigues qui causèrent sa perte dans la suite (1). Ce serait une nouvelle preuve de la duplicité de la conduite de la cour d'Espagne à l'égard de Henri IV.

---

(1) Amelot, Observations sur les traités des princes.

CHAPITRE XI.

Traité avec le grand duc de Toscane. Diverses améliorations. Edit qui prohibe le port des armes à feu. Assemblée du clergé.

Un autre traité fut signé entre d'Ossat et les ministres du grand duc de Toscane.

Quelque temps après la mort de Henri III, le capitaine Beausset était gouverneur du château d'If, auprès de Marseille; attaché à la ligue, il redoutait cependant la domination espagnole. Craignant d'être attaqué par eux, il pria le grand duc de garder l'Ile et le château d'If, en faveur de celui que les catholiques reconnaîtraient en qualité de roi de France. Le grand duc envoya cinq cents hommes; Beausset les

logea dans l'île; mais ayant été obligé de s'absenter en 1597, son fils, auquel il avait laissé le commandement du château, y laissa entrer Philippe Fulvio, commandant de la garnison florentine (1).

Le duc de Guise et les magistrats de Marseille, également surpris de cette entreprise, en demandèrent raison au commandant. Il répondit, qu'il avait agi par les ordres de son maître et du consentement du roi. Il disait vrai pour le premier, et faux pour le second. Le roi marchait alors pour reprendre Amiens; il dissimula son mécontentement, et laissa agir les habitants de Marseille et le duc de Guise. Ils bâtirent une forteresse dans l'île de Ratoneau, voisine de celle d'If. Les Florentins en bâtirent une autre dans l'île de Pomègue, et

(1) Bouche, Hist. de Provence.

Jean de Médicis, frère naturel du grand duc, vint avec quatre galères et quelques soldats pour augmenter les garnisons du château d'If et de Pomègue. Un agent du grand duc, assurait le roi que Fulvio s'était emparé d'If sans y être autorisé, mais pour se venger du capitaine Beausset dont il avait à se plaindre. Le roi avait reçu des services importants du grand duc; il feignit d'ajouter foi à ce que l'agent de ce prince lui disait, quoiqu'il eût entre les mains des lettres interceptées, qui prouvaient que ce prince avait approuvé la conduite du capitaine Fulvio.

Après le siége d'Amiens, le roi pressait le grand duc de lui remettre les châteaux d'If et de Pomègue. Il répondit qu'il gardait ces deux îles comme une garantie des sommes considérables qu'il lui avait prêtées; elles montaient à plus de deux cent mille écus d'or.

Ce fut le sujet de la négociation dont d'Ossat fut chargé ; il eut ordre d'y procéder avec beaucoup de circonspection. Le traité fut conclu le 1er. mai, un jour avant celui de Vervins. Le grand duc consentait à retirer ses troupes des châteaux d'If et de Pomègue, à condition que le roi, par un acte judiciaire, se déclarerait son débiteur de deux cent mille sept cent trente-sept écus d'or, qu'il paierait successivement sur le pied de cinquante mille écus d'or par an, et qu'il lui donnerait pour caution douze personnes en France à son choix. Cette clause chagrinait le roi autant, parce que ceux sur lesquels le grand duc jeterait les yeux pourraient bien ne pas se charger volontiers d'un tel engagement, que dans la crainte que ses autres créanciers, et surtout les cantons suisses, n'exigeassent de semblables cautionnements. Au surplus, le grand duc déchargea généreusement le roi

de cette obligation par une contre-lettre, lorsque d'Ossat lui présenta le traité souscrit par le roi.

Ainsi furent éteintes non-seulement la guerre civile allumée par la ligue, mais celles que cette faction avait attirées du dehors. La France jouissant enfin d'une heureuse paix après tant de secousses, se vit en mesure de réparer par son industrie un demi-siècle de malheurs et de crimes. Le premier besoin de l'état était de régénérer les finances. Pour diminuer les dépenses, le roi (1) congédia non-seulement la plupart des régiments créés durant la guerre, mais il opéra des réductions dans les régiments conservés et même dans les compagnies d'ordonnance. Ces réformes remplissaient les grands chemins de malfaiteurs; pour arrêter ce

(1) Perefixe, Histoire de Henri-le-Grand, tom. 2.

désordre dans sa racine, le port d'armes à feu fut interdit à toutes personnes de quelque qualité qu'elles fussent, sous peine de confiscation d'armes et de chevaux, et de deux cents écus d'amende pour la première fois, et de mort pour la seconde. Il fut permis à chacun d'arrêter ceux qui portaient ces armes, à l'exception des militaires en activité de service et des gentilshommes qui chassaient sur leurs terres.

La guerre avait détruit tout commerce; les villes devenaient des villages, les villages étaient déserts et les terres incultes. Cependant les collecteurs de tailles contraignaient les paysans à payer les charges publiques pour les fruits qu'ils n'avaient pas cueillis. Les cris de ces malheureux furent entendus par le roi; un édit les tint quittes de ce qu'ils devaient pour le passé, et leur offrit l'espérance d'un soulagement pour l'avenir.

Durant les guerres civiles, la plupart des évêques et des pasteurs du second ordre étaient aussi ignorants que dépravés. Le roi permit une assemblée du clergé à Paris pour chercher des remèdes à un abus qui influait de la manière la plus fâcheuse sur les mœurs publiques. Les prélats ayant conféré ensemble sur leurs intérêts, François de la Guerle, archevêque de Tours, fut chargé d'haranguer le roi; il le pria, de la part des prélats français, de faire publier le concile de Trente, de rétablir les élections canoniques pour les bénéfices ayant charge d'ames; de ne point assigner des pensions sur les bénéfices pour des personnes laïques; d'ordonner la réparation des églises et l'observation des contrats entre le roi et le clergé. La réponse du roi fut courte, grave et pleine de beaux traits. Il assura le clergé que ce corps serait bientôt aussi florissant qu'il l'avait été

dans les siècles précédents, pourvu que les prélats, par l'attachement à leurs devoirs, le secondassent dans une œuvre aussi sainte. « Vous m'avez exhorté de mon devoir, ajouta le roi, je vous exhorte du vôtre : mes prédécesseurs vous ont donné de belles paroles, mais moi je vous donnerai de bons effets ; je suis tout gris au dehors, mais je suis tout or au dedans. Je verrai vos cahiers, et y répondrai le plus favorablement qu'il me sera possible. »

CHAPITRE XII.

Composition du conseil d'état à l'époque de la paix de Vervins.

Le chancelier de Chiverny, le surintendant des finances Rosny, de Bellièvre, Sillery, Sancy, Jeannin, Villeroi, Revol, Rusé,

Forget de Frêne, Lomenie et Potier de Gêvres, formaient le conseil du roi à l'époque de la paix de Vervins. Le chancelier de Chiverny qui avait été élevé à cette charge sous le règne de Henri III, était un homme froid et dissimulé; mais ,à ce que disaient ses ennemis, il était meilleur jurisconsulte que bon conseiller d'état.

Il mourut l'année (1) suivante, et en sa place le roi mit Pompone de Bellièvre, fort consommé dans la science des droits et des intérêts de la France, et fort adroit négociateur, comme il le montra au traité de Vervins. Il était vieux quand il parvint à la dignité de chancelier de France; aussi disait-il qu'il n'y était entré que pour en sortir. Il porta le roi à publier un édit sévère contre les duels; il établit un fort bon ordre dans

(1) Perefixe, Hist. de Henri le Grand, tom. 2.

le conseil, et ordonna qu'il ne serait point reçu de maître des requêtes, qui n'eût été dix ans dans une cour souveraine ou seize ans dans d'autres siéges subalternes.

Nicolas Harlay de Sancy était un homme franc, hardi, intrépide, qui ne craignait personne quand il s'agissait du service du roi; mais il était un peu brusque. Quant à Jeannin, président au parlement de Bourgogne, et Villeroy, ils avaient été tous deux dans le parti de la ligue, et y avaient servi utilement Henri IV, empêchant que les Espagnols n'empiétassent sur le royaume, et que le duc de Mayenne ne se jetât absolument dans leurs bras comme souvent le mauvais succès de ses affaires l'y portait. Ils se ressemblaient tous deux en ce point que leur jugement était exquis; mais du reste leurs humeurs étaient différentes.

Jeannin voulait mener les af-

faires par les formes anciennes suivant les lois et les ordonnances : bon jurisconsulte, il ne savait point prendre de détour pour arriver au bien public.[1] Villeroi se distinguait autant par sa dextérité que par sa prudence; son esprit clair et juste développait avec facilité les affaires les plus embrouillées ; il les présentait agréablement d'une manière méthodique, et leur donnait le tour qui lui plaisait : subtil en expédients lorsqu'il avait entrepris une affaire, elle réussissait ordinairement.

Le roi conférait souvent avec ses conseillers; on les appelait encore ainsi et non ministres, comme on fit dans la suite. Il leur parlait de ses affaires quelquefois pour en être instruit, d'autres fois pour les en instruire eux-mêmes; ce qu'il faisait indifféremment dans son cabinet, au Louvre, ou à la promenade, dans les allées des Tuileries, de Mon-

ceaux, de Saint-Germain, de Saint-Maur, ou de Fontainebleau. Il s'entretenait souvent avec eux séparément, les appelant les uns après les autres, pour les obliger de lui parler avec plus de liberté, ou pour ne leur pas dire lui-même à tous ensemble ce qu'il ne voulait ne confier qu'aux uns ou aux autres. Il disait qu'il ne trouvait personne dans son conseil qui le satisfît comme Villeroi, ou qu'il terminait plus d'affaires avec lui en une heure qu'avec les autres en un jour..

Quant à Rosny, depuis duc de Sully, ayant été nourri assez jeune auprès du roi, il avait reconnu ses talents, sa probité, et son attachement pour lui dans un grand nombre d'occasions importantes: son génie se portait surtout au maniement des finances; on rencontrait en lui toutes les qualités requises pour cette place. Il était homme d'ordre, exact, ménager, gardait sa parole, point prodigue,

point fastueux, actif, vigilant, laborieux, expéditif; à cela, il réunissait le don de développer les entortillements et les nœuds dont les financiers se servaient pour cacher les défauts de leurs comptes. Jamais il ne prit la moindre part ni dans les traités, ni dans les fermes sous des noms empruntés, comme on accusait ses prédécesseurs d'avoir fait.

Après la mort du surintendant François d'O, le roi avait d'abord confié cette charge à un conseil composé de personnes dont on lui avait vanté les lumières et le désintéressement; il s'était persuadé que ces conseillers se surveillant mutuellement, les affaires se traiteraient avec plus d'ordre et d'économie; tout le contraire arriva. Chacun se déchargeait sur son compagnon, rien n'avançait; si quelqu'un voulait déployer plus d'activité, les autres ne manquaient pas de le traverser par leurs jalousies, de sorte qu'ils ne s'enten-

daient que dans le seul point de se faire largement payer. Le roi reconnut bientôt que ce conseil embrouillait les finances par intérêt ou par ineptie ; il remit d'abord la surintendance dans les mains de Sancy ; mais l'ayant reconnu plus propre à d'autres emplois, il lui donna Rosny pour collègue, et bientôt Rosny exerça seul cette charge.

Cet administrateur s'étant d'abord appliqué à étudier tous les détours des finances, communiquait au roi tout ce qu'il apprenait à ce sujet. Comme c'est l'avantage d'un mauvais dispensateur que son maître soit ignorant et qu'il ne voie goutte dans ses affaires, aussi est-ce celui d'un serviteur utile et fidèle que son maître soit bien instruit, afin qu'il sache estimer dignement ses services.

Lorsque le roi confia les finances à Rosny, il le pria qu'il ne prît jamais aucun pot-de-vin, et qu'il n'acceptât aucun présent sans l'en

avertir : cette promesse fut religieusement observée.

Pendant (1) que les plénipotentiaires rédigeaient le traité de Vervins, Rosny avait fait un second voyage dans les provinces, tant pour vérifier de nouveau ses recherches seulement ébauchées dans les premières courses, que pour juger, suivant le désir du roi, de la véritable situation de la campagne et des peuples, des non valeurs réelles et de leurs causes. Rosny ne voulut s'en rapporter qu'à lui-même pour ses observations : sa défiance paraîtra d'autant mieux fondée que, dans des temps plus éclairés, il ne fut jamais possible à un grand prince de se procurer une connaissance exacte des diverses provinces par ceux même qui sont établis pour en étudier les intérêts, pour y veiller et les maintenir.

(1) Forbonnais, Considér. sur les finances.

Quoique les comptables exagérassent ces non valeurs, il est certain que la misère était extrême. Les peuples devaient vingt millions d'arrérages pour les années 1594, 95, 96 et 97 : le roi ayant remis cette dette, les tailles de 1598 furent exactement payées.

Ce ne fut pas le seul bienfait que reçurent les habitants des campagnes. Rosny, instruit dans sa tournée d'un très-grand nombre d'abus sur le fait des commissions ordinaires des tailles, les réforma par des règlemens confrontés avec les anciens devenus insuffisants. Les commissions extraordinaires des tailles fournissaient encore de la matière à une plus grande dissipation de deniers ; l'ordre fut donné aux receveurs de faire arrêt sur tout l'argent levé par cette voie, et de le faire voiturer au trésor public. Il fut défendu de saisir, sous aucun prétexte, le bétail des laboureurs, ni les instruments du labourage ; règlement

admirable qu'on aurait toujours dû interprêter de la manière la plus favorable à l'égard des bestiaux, dont l'abondance est le principe de la fécondité des terres.

Dans le même voyage, Rosny avait assisté, par ordre du roi, aux états de Bretagne assemblés à Rennes. Ils accordèrent au roi un don gratuit à lever par un droit sur chaque pipe de vin. Il fut en outre arrêté dans les états un rôle d'imposition sur tous les corps de la province, pour le paiement des troupes. La seule difficulté vint du parlement, qui aurait voulu se soustraire à la moitié de la cotisation que les états lui avaient assigné; le roi envoya des ordres très-précis, et la taxe fut payée. Les états voulaient reconnaître les soins que Rosny s'était donnés en cette occasion, par un présent de deux mille écus; Rosny ne crut pas devoir l'accepter. Le roi lui fit don à cette occasion de dix mille francs. Les contemporains obser-

vent que jamais Rosny ne reçut aucun présent du roi qu'il ne fût vérifié à la chambre des comptes, afin que tout le monde pût connaître les libéralités que lui faisait son prince, et qu'on n'eût pas à lui reprocher qu'il abusait de sa faveur pour augmenter sa fortune.

CHAPITRE XIII.

Mort du roi d'Espagne, Philippe II.

En signant la paix de Vervins, Philippe II donnait sa fille Isabelle-Claire-Eugénie, qu'il n'avait pu placer sur le trône de France, à l'archiduc Albert. Ce prince, pour épouser l'Infante, renvoya au pape son chapeau de cardinal, et donna sa démission de l'archevêché de Tolède. La princesse apportait en dot à son époux la Flandre, le Brabant, la

Franche-Comté et le Charolais.

Philippe II mourut bientôt après, à l'âge de soixante et onze ans, le 13 de septembre, dans le vaste château de l'Escurial(1) qu'il avait fait vœu de bâtir, lorsque ses troupes combattaient à Saint-Quentin, comme s'il eût importé à Dieu, selon l'expression de Voltaire, que le connétable Anne de Montmorency gagnât cette bataille, ou que ce fût le duc de Savoie, comme si les faveurs célestes s'achetaient par des bâtiments.

Les historiens espagnols assurent que ce monarque, sans prétendre à la réputation de vaillant, se contenta de celle de prince prudent et religieux. Les rois de France, qui régnèrent de son

(1) La maladie dont il mourut était très-extraordinaire; les vers et les poux rongeaient tout son corps. Nous ne connaissons pas une pareille maladie. On en a dit autant de Sylla et d'Hérode, roi de Judée.

temps, ne convenaient pas que cette double qualité dût lui appartenir. La politique fausse et cruelle de ce prince avait troublé sans fruit l'Europe entière ; toutes ses entreprises, excepté celle contre le Portugal, échouèrent. Il perdit la Goulette en Afrique, et tout ce qu'il possédait dans le royaume de Tunis, dont la conservation lui importait pour le commerce de ses états d'Espagne et d'Italie avec le Levant. La Hollande, soustraite à la domination espagnole, et cinq mille cinq cent millions d'or dissipés en projets chimériques, prouvent qu'avec les trésors de l'Amérique et une vaste puissance, ce prince ne fut ni un grand roi, ni seulement un habile homme.

Son zèle affecté contre la religion réformée, qui ne l'empêchait pas d'animer les protestants contre les catholiques, au gré de ses intérêts, lui attira plus de haine que de gloire.

Il possédait en perfection cette

partie de l'art de gouverner, qui consiste à embraser les états voisins pour maintenir la paix chez soi ; en cela il fut parfaitement servi par ses ambassadeurs : il excita plus de mouvements en France, en Angleterre, en Flandre, en Portugal, sans sortir de son cabinet, que l'empereur Charles-Quint son père n'avait fait à la tête de ses redoutables armées. Son père employait du fer, il employa de l'or : ses trésors furent répandus à profusion pour faire des malheureux ; il eût été l'arbitre de l'Europe avec des vues douces et pacifiques qui distinguent les bons rois.

L'Espagne possédait le Mexique, le Pérou, le Brésil et l'Amérique ; ses établissements embrassaient en Afrique et en Asie une étendue d'environ trois mille lieues de côtes. C'est un fait incroyable, mais avéré, que la cour de Madrid retira de ses colonies américaines, depuis la fin

du quinzième siècle jusqu'au commencement du dix-huitième, la valeur de cinq milliards de piastres, environ vingt-cinq milliards de francs en or ou en argent : Navarette et don Ustaris font foi de cette étonnante vérité.

C'est beaucoup plus d'espèces qu'il n'en existait en circulation sur le globe avant les découvertes de Christophe Colomb. Don Ustaris assure que la daterie de Rome engloutit cette immense quantité de métaux précieux ; on en conclurait vainement que Rome la sainte, devait être plus riche alors que ne le fut Rome la conquérante du temps des Crassus et des Lucullus. Elle faisait ce qu'elle pouvait pour le devenir ; mais, connaissant le seul commerce des *indulgences*, lorsque toutes les nations devenaient à l'envi plus industrieuses, elle perdit, par son ignorance et par sa paresse, les trésors inappré-

ciables, produits par les mines de la daterie, et tout ce qu'elle pêchait si aisément avec les filets de saint Pierre.

Pendant long-temps les autres nations n'entrèrent pas en partage avec les Espagnols des trésors de l'Amérique : Philippe II en jouit presque seul ; les autres souverains de l'Europe, à commencer par l'empereur Ferdinand son oncle, étaient devant lui, à peu près ce qu'étaient les Suisses devant le duc de Bourgogne, lorsqu'ils lui disaient : « Tout ce que nous avons ne vaut pas les éperons de vos chevaliers. »

Philippe II serait parvenu à la monarchie universelle de l'Europe, s'il eût pu l'acheter avec de l'or ou la saisir avec l'intrigue. Une femme, à peine affermie dans la moitié d'une île, un Nassau, simple comte de l'empire, et Henri IV, ruinèrent le dominateur des deux mondes.

Le commerce avait pris une nouvelle face par la découverte de l'Amérique et du passage de Bonne-Espérance ; il changea encore quand les Hollandais, devenus libres, s'emparèrent des îles qui produisaient l'épicerie. Les grandes puissances commerçantes furent alors les Hollandais et les Anglais; les Français arrivèrent les derniers aux deux Indes : ils furent les plus mal partagés; le commerce de la France ne devint florissant que sous Louis XIV.

De nouveaux besoins auxquels les peuples de l'Europe s'assujettissaient, rendaient le commerce de la France désavantageux. Henri IV déjeunait avec un verre de

(*) Institution de l'ordre du Mont-Carmel, auquel celui de Saint-Lazare fut réuni sous Louis XV. Le comte de Nérestang fut le premier grand-maître.

vin, un morceau de fromage de Gruyère et du pain de Gonesse; il ne prenait ni tabac, ni café, ni thé, ni chocolat. Sa femme et ses maîtresses ne connaissaient pas les étoffes de Perse, de Cachemire, de la Chine et des Indes. Si on songe qu'aujourd'hui une marchande porte à ses oreilles de plus beaux diamants que n'en eût jamais Catherine de Médicis; que l'Amérique, l'Arabie et la Chine fournissent le déjeuner d'une servante, et que ces objets font sortir de France des sommes immenses, on peut juger qu'il faut des branches de commerce bien avantageuses pour réparer ces pertes, et que la France, malgré ses vins, son huile, ses eaux-de-vie, ses sels et ses manufactures, devait s'appauvrir tous les jours, si elle n'eût partagé avec les Anglais, les Hollandais et les Espagnols, les pays qui fournissent les éléments d'un luxe devenu insensiblement un besoin.

Philippe II fut appelé le démon du midi ; sa grande puissance, le secret avec lequel ses desseins étaient conduits, et ses entreprises hardies, le firent redouter de tous les princes de l'Europe. Tout ce que purent faire Henri IV, la reine Élisabeth et les Hollandais réunis contre lui, fut d'arrêter ses projets et d'empêcher qu'il n'envahît leurs états, sans faire sur lui aucune conquête qu'ils pussent conserver. Il ordonna, par son testament, que son successeur ferait examiner les droits qu'il avait sur la Navarre ; ainsi il prétendait se décharger d'un scrupule avec lequel il n'osait paraître au tribunal de Dieu. Il ordonna dans son lit de mort le mariage de son fils, âgé de vingt ans, avec Marguerite d'Autriche : le pape bénit ce mariage à Ferrare.

CHAPITRE XIV.

Améliorations dans les finances.

Henri IV ayant rétabli la paix au dedans et au dehors, s'occupait à procurer aux Français un repos et une abondance qu'on ne connaissait plus depuis un demi-siècle. L'ordre se rétablissait dans les finances, beaucoup plus rapidement qu'on eût osé l'espérer; c'est la gloire éternelle du duc de Sully et celle d'un prince qui osa choisir, pour rétablir la fortune publique, un homme de guerre dont il connaissait le caractère, qui le soutint constamment contre toutes les intrigues de sa cour, et qui travaillait assidûment avec ses ministres. Une des premières opérations économiques fut la réforme d'une partie des troupes; Rosny voulait réformer aussi les

places de guerre inutiles, afin qu'il restât plus de moyens d'entretenir les autres; les égards pour les gens puissants et d'autres considérations particulières l'emportèrent sur le vœu du ministre : chacun voulait avoir des places fortes dans son gouvernement; Rosny fut contraint de laisser subsister cet abus : il en résulta l'entretien d'un grand nombre de garnisons inutiles.

Rosny avait toujours pensé que l'administration des finances se simplifie, à mesure que moins de gens y mettent la main; la difficulté des temps ne lui avait pas encore permis d'appliquer les conséquences de ce principe aux grandes opérations financières. Il sentait que le corps nombreux des sous-fermiers était réellement entretenu aux dépens des peuples et du roi, et que les fermiers généraux devaient exercer par eux-mêmes les droits qui leur étaient abandonnés, ou résilier leurs

baux. Avant d'ordonner cette réforme, il obligea les sous-fermiers à représenter au conseil leurs sous-baux, et à en faire voiturer le montant en droiture au trésor public. L'effet de cette opération manifesta non-seulement le profit des fermiers généraux et le produit réel des fermes, mais il apprit au roi que presque toutes les personnes dont il était environné étaient intéressées dans les fermes générales, et en dévoraient des parcelles.

Malgré les clameurs de toutes les sangsues publiques, les fermes générales furent adjugées à l'enchère, et presque doublées. A peine cette éclatante et utile entreprise était exécutée, que Rosny travaillait à remettre dans les mains du roi des aliénations ou engagements d'une grande quantité de revenus en tailles, aides, gabelles, traites foraines et domaniales, parties casuelles, péages des rivières. Ces droits

avaient été engagés aux plus grands seigneurs de France et même à quelques princes étrangers, alliés de la France. Les faisant lever à leur profit, ils multipliaient les régisseurs, les formalités et les vexations, car ces abus marchent ordinairement ensemble.

Les clameurs et les importunités redoublèrent de toute part. La bonté trop facile de Henri IV l'y rendant sensible, Rosny, préparé à tout, déclara que chacun serait payé au trésor royal, sur le pied des baux qu'on avait fait, mais qu'aucun homme raisonnable ne pouvait se plaindre de ce que le roi, faisant administrer les revenus publics plus économiquement, les augmentait sans nuire à ses créanciers. La seule patente du Languedoc, dont le connétable de Montmorency retirait neuf mille écus, fut affermée cinquante mille écus

en sa présence, dans les états de la province.

Il ne fallut pas moins de courage et de fermeté pour réprimer un autre désordre d'une conséquence encore plus pernicieuse. Les gouverneurs des provinces et même ceux des villes, avaient poussé la licence jusqu'à lever à leur profit des contributions sur les pays gouvernés par eux; une défense très-sévère à tous les officiers militaires ou civils de percevoir aucune somme au-dessus de ce que les ordonnances leur attribuaient pour leurs traitements, avec injonction aux bureaux des finances d'y veiller, sous leur responsabilité, arrêta les concussions. Le duc d'Epernon se faisait de cette manière soixante mille écus de rente; il osa à ce sujet tenir un mauvais propos à Rosny, qui soutint en homme de guerre son opération de finance.

Il manquait encore quelque

chose à la régularité des comptes généraux; pour y atteindre, on envoya aux receveurs généraux des modèles de comptes où rien n'était oublié pour le détail ou la clarté. Ils furent tenus de joindre à ces comptes les pièces justificatives; alors se trouvèrent comblées les mines dans lesquelles les financiers puisaient leur opulence, les suppositions de prétendues non valeurs, les frais de domaines, les remises, dons, droits, taxations, attributions d'offices, frais de voitures, épices, frais de redditions de comptes, et autres droits qui absorbaient une partie des revenus publics.

Une défense de reculer les paiements, ni de conserver aucun denier dans les caisses particulières pour cet objet, mit les employés inférieurs ou supérieurs dans l'impossibilité de composer avec les porteurs d'assignation. Souvent les employés sortaient

de place chargés de diverses petites parties de recouvrement qui restaient dans l'oubli. Pour obvier à ces espèces de banqueroutes, leurs successeurs furent tenus de poursuivre la reddition de ces comptes, et tant qu'il restait de ces *débets*, ils n'avaient aucun autre recours pour leurs appointements ou leurs remises.

Par les recherches sur les rentes, on s'aperçut qu'on en payait plusieurs qui avaient été rachetées ou constituées sans argent ; les payeurs de rentes reçurent ordre de n'en payer aucune désormais, avant que leur validité fût constatée dans le conseil. Ainsi Rosny exécutait insensiblement le plan de bonification qu'il s'était formé, à mesure que ses connaissances devenaient plus nettes dans chaque partie et que les circonstances le permettaient.

CHAPITRE XV.

La sœur du roi épouse le duc de Bar.

HENRI maria cette année princesse Catherine sa sœur, au fils aîné du duc de Lorraine. Peu de princesses furent destinées à un plus grand nombre de princes. En 1558, lorsqu'elle sortait à peine du berceau, on pensait à la marier à François, duc d'Alençon, et ensuite d'Anjou, quatrième fils de Henri II. Henri III, à son retour de Pologne, eut dessein de l'épouser. On assure que Catherine de Médicis arrêta cet hymen, en persuadant à son fils que cette princesse était contrefaite. Le duc de Lorraine, qui fut son beau-père, la demanda; on ne l'accepta pas, parce qu'ayant des enfants mâles

de son premier mariage, ils auraient exclu du duché ceux du second lit. Le roi d'Espagne se mit ensuite sur les rangs, malgré ses liaisons avec les ligueurs ; il exigeait que la princesse abandonnât la religion réformée et que le roi de Navarre s'unît avec lui pour faire la guerre à la France : ces deux conditions furent rejetées.

En 1558, (1) le duc de Savoie fit de grandes avances pour épouser Catherine de Navarre ; il offrait de lui laisser toute liberté d'exercer la religion réformée. Elle fut ensuite recherchée par le roi d'Ecosse et par le prince d'Anhalt, lorsqu'il vint en France au secours de Henri IV, à la tête d'une armée allemande : di-

(1) Chronolog. septenaire.—Mém. de Sully, tom. 1.—Guichenon, Hist. de la maison de Savoie.

verses raisons d'état écartèrent ces projets de mariage.

De tous les prétendants à la main de cette princesse, aucun n'eut autant d'espérance de réussir que le comte de Soissons. Dans cette pensée, ce prince amena au roi quelques troupes, et se distingua à la bataille de Coutras, après laquelle il accompagna le roi de Navarre à Pau. Le mariage allait être célébré, lorsqu'on assura Henri IV que le comte de Soissons, après avoir épousé la princesse Catherine de Navarre, se proposait d'embrasser la communion catholique, de se retirer avec son épouse à la cour de France, et d'obtenir la confiscation de tous les biens de la maison d'Albret; que cela fût vrai ou faux, le comte de Soissons quitta la cour de Navarre, et depuis lors Henri s'opposa constamment à cette union.

Il se proposait alors de donner sa sœur au duc de Montpensier;

d'autres difficultés arrêtèrent ce mariage ; enfin, après la paix de Vervins, Henri IV proposa à sa sœur d'épouser le marquis de Pont-à-Mousson, qui prit alors le titre de duc de Bar. Le duc et la princesse furent fiancés quelque temps après. On ne s'accordait pas pour le lieu et les cérémonies de la bénédiction nuptiale : le duc de Bar voulait que le mariage fût célébré dans une église catholique ; la fiancée refusait d'être mariée ailleurs que dans un temple réformé. Pour prendre un milieu, le roi conduisit lui-même sa sœur dans son cabinet, où se trouvait son époux et les témoins ; il ordonna à son frère naturel, qui était archevêque de Rouen, de bénir le mariage. Le prélat alléguait les saints canons ; le roi répliqua que son cabinet était un lieu sacré, et que sa présence suppléait aux autres formalités. L'archevêque de Rouen donna la bénédiction

nuptiale. Le pape prétendait que cet acte était nul, tant à cause de la diversité de religion entre les deux époux, que parce qu'ils se trouvaient parents du troisième ou quatrième degré : ce fut une négociation assez longue. Le pape accorda enfin la dispense, à condition que les enfants seraient élevés à la religion romaine, et parce qu'on lui fit entendre que la duchesse de Bar montrait des dispositions à embrasser la religion catholique : cette princesse mourut réformée en 1603.

CHAPITRE XVI.

Aventure d'une fameuse démoniaque.

Le parlement de Paris, se renfermant dans les bornes de sa juridiction, eut beaucoup plus de réputation sous Henri IV, que dans

le temps orageux de la ligue ; il rendit de grands services à l'etat, en s'opposant avec constance à la promulgation du concile de Trente, dont un grand nombre de décrets étaient contraires aux droits de la couronne et à ceux de la nation.

Une affaire ecclésiastique (1), dans laquelle il signala sa prudence, faisait bien peu d'honneur à quelques prêtres ennemis du roi. Ils imaginèrent d'employer une démoniaque pour confondre les réformés, dont plusieurs obtenaient un grand crédit à la cour ; le diable, vaincu par les exorcismes, déclara, par la bouche de cette démoniaque, que le catholicisme était la vraie religion ; et que renoncer au protestantisme, c'était renoncer au diable.

(1) Hist. du parlement de Paris.—Mézerai, Hist. de France, tom. 3.

On choisissait ordinairement(1) des filles pour jouer ces comédies, et quelquefois ces tragédies religieuses. Une fille de Romorentin, dont le corps était d'une souplesse singulière, joua le rôle de possédée dans un grand nombre de villes; les capucins la promenaient de diocèse en diocèse; le docteur de Sorbonne Duval accréditait cette extravagance dans Paris. Un évêque de Clermont, un prieur de Saint-Martin voulaient conduire cette possédée en triomphe à Rome; le parlement procéda contre eux tous.

On assigna Duval et les capucins; ils répondirent que la bulle

---

(1) Une fille du Limousin fut trois ans sans boire et manger, ce qui provenait d'une relaxation de l'œsophage, à la suite d'une grande maladie; au bout de trois ans elle prit du bouillon et s'accoutuma peu à peu à manger. *Mézerai*, *Hist. de France*, tom. 3.

In cœnâ Domini leur défendait d'obéir aux ordres des juges séculiers; le parlement fit brûler leurs réponses par la main du bourreau, condamna la bulle *In cœnâ Domini*, et défendit aux capucins de prêcher; c'était leur couper les vivres. En d'autres temps, cette interdiction eût attiré sur Henri IV et sur son parlement les foudres de l'église; mais, en 1599, Philippe II, qui avait long-temps gouverné la cour de Rome, n'existait plus, et le pape commençait à redouter Henri IV. Les capucins, pour obtenir la permission de prêcher comme à l'ordinaire, abandonnèrent la démoniaque; il ne fut plus question d'elle.

Je n'omettrai pas la farce et plaisante réponse du premier président du Harlay à des bourgeoises de Paris. La princesse Catherine, sœur du roi, n'ayant pas été contrainte comme lui à changer de religion, faisait célébrer l'office

divin en français dans son hôtel, ce qui n'était pas permis à Paris par l'édit de Nantes. Trente ou quarante dévotes, excitées par leurs confesseurs, marchent en tumulte dans les rues, demandant justice de cet attentat; armées de crucifix et de chapelets, elles s'arrêtaient aux portes des églises et ameutaient la multitude; elles vont chez le premier président, le conjurent de faire le devoir de sa charge : « Je le remplirai, mesdames, répond du Harlay; si vous ne vous séparez pas dans le moment, et si vous continuez vos promenades séditieuses, vos maris seront mandés à comparaître devant la cour, et il leur sera enjoint de vous faire enfermer. »

CHAPITRE XVII.

Mort de Gabrielle d'Estrées.

Au milieu des travaux auxquels se livrait Henri IV, il songeait à faire annuler son mariage avec Marguerite de Valois; elle était âgée de quarante-cinq ans, et depuis long-temps une extrême incompatibilité d'humeur la séparait de son mari; il était avantageux pour l'état que ce prince eût des enfants légitimes. Le mariage n'est un sacrement qu'en vertu d'une grace de Dieu accordée aux époux mariés dans le sein de l'église catholique; les sacrements sont d'un ordre surnaturel, ils n'ont aucune relation avec les intérêts des particuliers et des souverains; d'ailleurs, lorsque Henri IV épousa la princesse Marguerite, il professait une religion dans laquelle

ou ne croit pas que le mariage soit un sacrement : la cassation du mariage de Henri IV semblait donc être du ressort des lois civiles.

Cependant l'ancien usage prévalut, Henri s'adressa au pape, sans être arrêté par l'exemple du roi d'Angleterre, Henri VIII. La reine n'était pas éloignée de donner son consentement à son divorce avec le roi; l'obstacle qui la retenait était la crainte que son trône ne fût occupé par Gabrielle d'Estrées, dont elle avait à se plaindre.

Il est triste pour un historien de ne pouvoir dissimuler les faiblesses des grands hommes; mais leurs fautes, comme leurs vertus, doivent servir de leçons au genre humain. Henri IV, triomphant de ses ennemis, fut tyrannisé toute sa vie par la passion de l'amour; la faiblesse de son cœur égalait la fermeté de son ame. Voltaire nous dit que ses écarts furent ceux du meilleur des hommes, et qu'ils

ne l'empêchèrent jamais de bien gouverner (1) ; mais ces écarts, poussés à l'excès, nuisirent véritablement à ses grandes qualités. Son amour désordonné pour les femmes, lui suggéra des travestissements qui avilirent plusieurs fois en lui la majesté royale : on le vit, poursuivant ses maîtresses, déguisé en charbonnier, en portefaix, en journalier; il courut risque de sa vie dans ces indignes mascarades; ses désordres allèrent jusqu'au scandale.

Depuis (2) que ce prince vivait séparé de sa femme, Corizande d'Andoin régna long-temps sur son ame ; cette favorite fut abandonnée durant le siége de Paris,

(1) Essais sur les mœurs, etc., tom. 4.

(2) Mathieu, tom. 2.—Amour de Henri IV, 1re. partie. — Mém. de Bassompierre.—Amours des reines de France.— Mém. de Sully.—Mém. de Chiverny. — Hist. du P. Anselme. — Mém. de l'Ecluse.

pour Marie de Beauvilliers, abbesse de Montmartre. Après le siége de Paris, étant à la poursuite du duc de Parme, il vit Gabrielle, fille de Jean d'Estrées, en devint amoureux et oublia l'abbesse. Gabrielle avait été mariée avec Liancourt, et ensuite démariée de son consentement par l'évêque d'Amiens, auquel les deux époux jurèrent que leur mariage n'avait pas été fait par un consentement volontaire : on la nomma successivement la belle Gabrielle, la baronne de Liancourt, la marquise de Monceaux, la duchesse de Beaufort ; le nom de la belle Gabrielle prévalut.

Elle avait eu trois enfants du roi : César, duc de Vendôme, né en 1594 ; Catherine, duchesse d'Elbœuf, née en 1597 ; et Alexandre de Vendôme, grand prieur de France, né en 1598 : César de Vendôme avait été baptisé avec les cérémonies observées au baptême des enfants de France. Le

baron de Rosny était alors surintendant des finances, il fit à ce sujet des remontrances au roi; ce prince convint qu'on avait passé ses ordres. Le bruit courut dès lors que le roi sollicitait son divorce à Rome, dans l'intention d'épouser sa maîtresse. La reine Marguerite écrivit à Rosny qu'elle se prêterait volontiers à sa séparation d'avec le roi, mais qu'elle exigeait l'exclusion de la favorite.

La naissance d'Alexandre de Vendôme excita une vive dispute entre la belle Gabrielle et le baron de Rosny. Le secrétaire d'état Forget de Fresne dressa l'ordonnance pour le paiement des officiers subalternes de la couronne, qui avaient assisté au baptême, et inséra dans les registres le nom de *fils de France*. Cette ordonnance ayant été présentée à Rosny afin qu'il y mît son mandement pour l'acquitter, il fit dresser un autre acte baptistaire plus modeste, où le titre de *fils de France* était

supprimé ; sortant à l'instant, il alla trouver le roi qui se promenait avec le duc d'Epernon, et ne craignit pas de lui dire, en lui montrant l'acte dressé par de Fresne, que, s'il avait lieu, il ne lui restait plus qu'à se marier avec la duchesse de Beaufort. « Il y a ici de la malice de la part de de Fresne, dit le roi, après avoir lu cet acte, qu'il déchira ; on vous a apporté cette ordonnance afin de m'offenser si vous y mettiez votre signature, ou d'offenser ma maîtresse si vous la refusiez. » Il continua de se promener avec d'Epernon et Rosny. « Je ne doute pas que Gabrielle ne soit dans une violente colère contre vous ; je vous conseille d'aller la trouver et de la satisfaire par de bonnes raisons ; si cela ne suffit pas, je parlerai en maître. »

Rosny fut mal reçu de la duchesse, comme il s'y attendait ; le roi montant dans sa voiture, lui dit : « Venez, je vous rac-

commoderai avec Gabrielle. »
« Le motif, lui dit-il, en entrant chez elle avec son ministre, qui m'a déterminé à m'attacher à vous, est la douceur que j'ai cru remarquer dans votre caractère ; je m'aperçois, par la conduite que vous venez de tenir, que je me suis trompé : vous suivez de mauvais conseils ; prenez garde, ils vous feront commettre des fautes irréparables. ».

Gabrielle ne répondit d'abord que par des larmes ; elle prit un air caressant et soumis ; elle voulut baiser la main du roi ; rien de ce qu'elle crut capable de le gagner ne fut oublié. Elle se plaignit ensuite de sa dureté ; elle accusa le ministre d'être son ennemi personnel et celui de ses enfants ; et feignant de succomber à son désespoir, elle protesta en fondant en larmes, que la mort seule pouvait la secourir après un aussi sanglant affront.

Gabrielle connaissait bien le

cœur de Henri ; il fut un moment dans l'irrésolution, mais la raison reprenant promptement son empire : « Vous auriez pu, madame, vous épargner la peine de recourir à ces artifices pour un si mince sujet. »

Ce reproche ne fit qu'aigrir la favorite ; elle se livra à des emportements. « Parbleu, madame, reprit le roi, en perdant patience, c'en est trop ; je vois bien qu'on vous a dressé à tout ce badinage pour essayer de me faire renvoyer un ministre dont je ne saurais me passer. Je vous déclare que si j'étais réduit à la nécessité de choisir entre la perte de l'un ou de l'autre, je me passerais mieux de dix maîtresses que d'un serviteur comme Rosny. » Après ces paroles, il quitta sa maîtresse sans paraître faire attention à ce qu'elle répondait.

La (1) crainte de perdre pour

(1) Journal de l'Etoile. — Discours

toujours les bonnes graces du roi, changea Gabrielle sur-le-champ. Douce, agréable et riante, elle courut arrêter le prince ; et se jetant à ses pieds, elle le pria d'oublier sa faute, et se réconcilia avec Rosny.

Henri IV fut attaqué à cette époque, d'une rétention d'urine si violente, qu'elle mit ses jours en danger ; cette incommodité n'eut pas de suites. La Rivière, son premier médecin, entrant dans les vues ambitieuses de Gabrielle, dit au roi qu'après cette maladie, il pourrait bien être devenu incapable d'avoir des enfants. Le roi se prévalut du sentiment de son premier médecin, pour se persuader à lui-même qu'il ne pouvait se dispenser d'épouser sa maîtresse, pour rendre légitimes les enfants qu'il avait d'elle.

---

de Sancy, tom. 3 des Mém. d'état. — Mém. de Chiverny.

Gabrielle avait eu trois enfants du roi ; elle était enceinte du quatrième : la passion de son amant, au lieu de s'éteindre par la jouissance, prenait sur lui l'empire le plus despotique. Il fit part à Rosny de son dessein d'épouser sa maîtresse ; sa passion imagina mille prétextes ingénieux pour éblouir ce ministre ; mais Rosny ne lui dissimula ni la honte, ni les dangers d'une alliance qui pouvait devenir la source d'un nouveau bouleversement en France. Le chancelier de Chiverny, le secrétaire d'état Forget de Fresne et d'autres courtisans rassuraient le roi contre les remontrances de son ami. Le cardinal de Florence était alors sur le point de retourner à Rome ; le roi réclama ses bons offices pour obtenir du pape les dispenses nécessaires.

Ces dispenses étaient difficiles à obtenir : les enfants du roi et de la belle Gabrielle, étant adultérins du côté paternel et du côté

maternel, ne pouvaient être légitimés par un mariage subséquent, d'après les maximes de l'église romaine. Le légat répondit que le pape l'avait envoyé en France pour la seule affaire de la paix, et qu'il ne pouvait se charger d'une autre négociation.

Les gens de cour applaudissaient aux belles qualités de Gabrielle; mais le peuple, étranger aux bienfaits de la favorite, la jugeait plus sévèrement: on ne la nommait à Paris que la duchesse d'ordure. Henri revenant de la chasse (1), vêtu fort simplement, passait la rivière au quai Malaquai, à l'endroit où se trouve aujourd'hui un pont de fer; voyant que le batelier ne le connaissait pas, il lui demanda ce qu'on disait de la paix: « Ma foi, je ne sais pas ce que c'est que cette belle paix, répondit le batelier; mais il y a

(1) Sauval, Hist. de Paris.

des impôts partout et jusque sur ce misérable bateau avec lequel j'ai bien de la peine de gagner ma vie. » « Et le roi, continua Henri, ne compte-t-il pas mettre ordre à tous ces impôts? » « Le roi est unassez bon homme, reprit le batelier; mais il a une maîtresse à laquelle il faut tant de belles robes, tant d'affiquets, que cela ne finit pas; et ce n'est rien que tout cela, passe encore si elle n'était qu'à lui, mais on dit qu'elle a bien d'autres amants qu'elle paie à son tour. » Le roi, que cette conversation avait amusé, envoya chercher le batelier le lendemain; il lui fit répéter devant Gabrielle ce qu'il avait dit la veille. Gabrielle irritée voulait le faire jeter par les fenêtres. « Vous êtes folle, lui dit Henri IV, c'est un pauvre diable que la misère fait parler; je ne veux plus qu'il paie rien pour son bateau, et je suis sûr qu'il chantera tous les jours *vive Henri, vive Gabrielle.* »

Sully rapporte, dans ses mémoires, que Henri, déterminé à épouser sa maîtresse, ne faisait plus aucune grace, ne donnait plus aucune charge, aucun gouvernement d'importance, que ce ne fût à sa prière. *Il commandait qu'on la remerciât pour attacher un chacun davantage à ses intérêts, au cas qu'elle ou ses enfants en eussent besoin; si bien qu'en peu de temps on vit, dans diverses provinces, force personnes, même de grande qualité, qui désiraient le mariage de la favorite.*

D'Ossat, qui venait de recevoir le chapeau de cardinal, sollicitait, conjointement avec l'ambassadeur de France, la dissolution du mariage du roi; le pape rendait des réponses ambiguës. On dit cependant que, pressé un jour par d'Ossat, et craignant que le roi ne retournât à la religion réformée, il était sur le point de lui donner satisfaction, lorsqu'il re-

çut une lettre de la reine Marguerite, dans laquelle cette princesse lui mandait que jamais elle ne donnerait son consentement à son divorce. Le roi paraissait sur le point de prendre un parti extrême ; la mort de Gabrielle, dans cette occurrence épineuse, préserva la France des nouveaux troubles dans lesquels elle était sur le point de tomber (1).

Gabrielle ne quittait presque jamais le roi. Elle était avec lui à Fontainebleau ; les fêtes de pâques approchant, il la pria de les aller passer à Paris et de loger chez Zamet. Il arriva qu'étant allée aux ténèbres, elle s'évanouit : on la rapporta chez Zamet ; mais se trouvant très-mal,

(1) Là-dessus, je ne sais quelle main très-méchante, quoique les suites de ce coup fussent salutaires à l'état, trancha le nœud de la difficulté. *Mézerai*, tom. 3.

elle se fit transporter chez sa sœur, la comtesse de Sourdis. Elle y fut atteinte de convulsions si violentes, qu'elle mourut le 10 avril, veille de Pâques (1). Le roi avait quitté Fontainebleau à la nouvelle de cet accident; il apprit à Villejuif la mort de sa maîtresse. On le força de reprendre la route de Fontainebleau : toute compagnie lui fut insupportable durant plusieurs jours. Rosny seul l'entretenait : il eut l'adresse de le consoler peu à peu, en lui faisant envisager la mort de son amante comme un événement heureux pour la France et pour lui-même.

---

(1) Après sa mort elle parut si hideuse, qu'on ne pouvait la regarder sans horreur. Ses ennemis dirent que le diable l'avait mise en cet état, parce qu'elle s'était donnée à lui pour posséder les bonnes graces du roi. *Mézerai*, tom. 3.

CHAPITRE XVIII.

Départ du légat pour Rome. Nouvel ambassadeur envoyé à Rome. Le mariage du roi avec Marguerite de Médicis est déclaré nul.

Peu de temps après la mort de la belle Gabrielle, le duc de Joyeuse abandonna la cour et reprit son habit de capucin. On raconte qu'un badinage du roi amena cette métamorphose. Ils se trouvaient l'un et l'autre sur un balcon sous lequel un grand nombre de personnes s'étaient rassemblées ; le roi dit au duc : « Voyez ces gens, ils rient de voir ensemble un roi rénégat et un moine apostat. »

Le cardinal de Florence, après avoir terminé les négociations dont il était chargé en France,

partit pour Rome au mois d'août; son départ fut suivi de celui du président Brulard de Sillery, envoyé auprès du pape pour remplacer le duc de Luxembourg, qui avait demandé son rappel. Sillery fut chargé de deux négociations importantes : de solliciter la dissolution du mariage du roi et de déterminer le pape à prononcer sur le marquisat de Saluces, dont la souveraineté était en litige entre le roi et le duc de Savoie.

Dès que (1) Sillery fut arrivé à Rome, il s'occupa d'abord de l'affaire du divorce ; il y trouva peu de difficultés. La reine Marguerite résidait au château d'Usson, en Auvergne ; dès qu'elle eut appris la mort de Gabrielle d'Estrées, elle présenta requête

---

(1) Recueil des actes touchant le divorce du roi.—Mém. pour servir à l'histoire du cardinal de Joyeuse.

pour obtenir la cassation de son mariage. Le pape nomma le cardinal de Joyeuse, Gaspard Silingardi, nonce ordinaire à Paris, et Horacio del Monte, archevêque d'Arles, pour examiner cette affaire.

Ces commissaires interrogèrent juridiquement le roi et la reine; on fit des perquisitions simulées pour parvenir à un jugement tout préparé. On se fonda sur trois raisons, dont aucune n'était comparable à la raison d'état et au consentement des deux époux; on fit revivre l'ancienne défense ecclésiastique d'épouser la fille de son parrain. Henri II, père de Marguerite, avait été parrain de Henri IV. Cette loi surannée et abusive, avait été abrogée par le concile de Trente; on allégua qu'elle subsistait en France, parce que le concile de Trente n'y était pas reçu.

On allégua encore que le roi et la reine étaient parents au troi-

sième degré, empêchement dont on n'avait pas demandé les dispenses, parce qu'alors le roi professait une religion dans laquelle cette dispense n'était pas nécessaire, et qui cependant avait été obtenue de Rome par Charles Maximilien, mais sans avoir consulté la princesse ; enfin, on supposa que Marguerite avait été violentée dans ce mariage par Charles Maximilien son frère, et par Catherine de Médicis sa mère: c'était à la fois recourir à des mensonges et à des puérilités. Les Romains, nos législateurs, n'en agissaient pas ainsi dans des occasions pareilles ; le dangereux mélange des lois ecclésiastiques et des lois civiles a gêné la jurisprudence des nations modernes. Il a été long-temps très-difficile de les concilier ; la difficulté sous les rapports religieux subsiste même encore aujourd'hui. Henri IV fut heureux que Marguerite de Valois était

raisonnable et le pape politique.

Marguerite attesta, avec serment, qu'elle avait été forcée par ses parents à donner son consentement à son mariage; que non-seulement elle n'avait jamais demandé les dispenses pour le contracter, mais qu'elle avait ignoré longtemps que ces dispenses étaient nécessaires. Neuf témoins furent entendus pour constater la violence faite envers la reine; ce furent le cardinal de Gondi, le maréchal de Retz, Etienne Leroi, abbé de Saint-Martin de Nevers; Jérôme de Gondi, premier gentilhomme de la chambre; Claude Pinart, conseiller d'état; Etienne du Sauger, secrétaire de Catherine de Médicis; Charlotte de Beaulieu, marquise de la Trimouille; et Françoise Miquelot, femme de chambre de Catherine de Médicis.

Ces témoins attestèrent de concert les menaces qu'on avait

faites à la princesse. Le cardinal de Joyeuse, l'archevêque d'Arles et le nonce du pape, rendirent, le 17 septembre, une sentence qui déclarait le mariage de Henri de Bourbon avec Marguerite de Valois non valablement contracté, et permettait aux deux époux de se remarier comme il leur conviendrait; les procédures portées à Rome, le pape confirma la sentence.

CHAPITRE XIX.

Henri devient amoureux de Henriette d'Entraigues. Les Français envoient des secours aux Hollandais.

PENDANT ces procédures, le roi était devenu amoureux de Henriette d'Entraigues. Sa mère, Marie Touchet, avait été maî-

tresse de Charles Maximilien; elle en eut Charles de Valois, successivement grand-prieur de France, comte d'Auvergne et duc d'Angoulême. Marie Touchet épousa dans la suite François de Balzac d'Entraigues; en conséquence, Henriette d'Entraigues était sœur utérine du comte d'Auvergne. Cette jeune fille irrite adroitement la passion du roi, et lui déclare qu'elle ne la satisfera jamais sans un contrat de mariage: la promesse fut signée. Henri la montra à Rosny. Ce ministre refusait d'abord de conseiller le roi; mais, pressé par ce prince, il prend le papier et le déchire pour toute réponse. « Comment, morbleu, s'écria le roi en colère, je crois que vous devenez fou (1). Rosny répond: « Il peut être vrai, Sire, que je sois fou, mais je voudrais l'être

(1) Mém. de Sully, tom. I.

seul en France. » Continuant avec la même liberté, il lui représenta les conséquences d'une telle promesse donnée par écrit, et qu'on ne lui demandait que pour la rendre publique et le perdre de réputation. Le roi, tout pensif, se retira dans son cabinet, et un quart-d'heure après monta à cheval pour aller à la chasse, sans dire un seul mot à Rosny, qu'il rencontra dans son chemin.

Rosny ne doutait pas de sa prochaine et inévitable disgrace : quelques jours après, il fut créé grand-maître de l'artillerie de France sur la démission de Jean d'Estrées, père de la belle Gabrielle. J'ai déjà remarqué que le cœur de Henri IV était aussi faible que son ame était ferme et élevée. En rendant justice à Rosny, si digne de le servir et d'être aimé de lui, sa passion le ramenait à Henriette d'Entraigues dont il eut plusieurs enfants. Il lui donna une autre promesse de

mariage à la place de celle déchirée par Rosny, et eut ensuite beaucoup de peine à se la faire rendre.

Depuis la (1) conclusion de la paix de Vervins, l'archiduc Albert se flattait de conquérir la Hollande. L'armée espagnole était entrée dans l'île de Bommel, formée par le Rhin et la Meuse; les Espagnols regardaient la ville qui donne son nom à l'île, comme une des plus importantes acquisitions qu'ils pussent faire. Les Hollandais en appréhendaient extrêmement la perte; le prince Maurice vint en personne au secours de l'île, et pourvut à la défense de sa capitale.

Dans cette occasion, non-seulement les Anglais, mais les Français prirent la défense de la Hollande. Odet de la Noue conduisit dans les Pays-Bas un grand nom-

(1) Daniel, Hist. de France, tom. 7.

les soldats français restèrent en Hollande; ils se contentèrent de prendre l'uniforme hollandais. Henri IV agissait alors à l'égard des Espagnols, comme les Espagnols avaient agi long-temps à l'égard des Français durant les guerres de religion.

CHAPITRE XX.

Conférence entre du Perron et Duplessis-Mornay. Rétablissement des études dans l'Université de Paris.

Le roi étant allé passer quelque temps à Fontainebleau, fut témoin d'une conférence religieuse entre deux hommes célèbres chacun dans son genre. Duplessis-Mornay, grand capitaine, négociateur habile et zelé protestant, avait publié un livre sur les abus de la messe, ou plutôt avait mis son

nom à ce livre composé par des ministres protestants peu instruits.

Du Perron, évêque d'Evreux(1), s'engagea à prouver qu'il se trouvait dans ce livre plus de cinq cents passages des anciens pères falsifiés; Mornay accepta le défi. Le roi nomma des juges et voulut assister à la dispute. L'évêque de Modène, nonce du pape, alarmé de cette conférence, voulait la rompre. Le pape témoigna son inquiétude au cardinal d'Ossat; ce prélat le rassura en observant qu'il ne s'agissait pas de dispute sur les matières controversées entre les catholiques et les réformés, mais qu'il n'était question que de la vérification de quelques citations sans peser leur valeur.

Le chancelier de Chiverny était mort quelques mois aupa-

---

(1) De Thou, liv. 115.—Cayet, sur l'an 1600.

ravant, et sa place avait été donnée à Pomponne de Bellièvre. Ce premier magistrat, chargé par le roi de choisir les juges de la dispute, nomma, pour les catholiques, le président de Thou, le jurisconsulte Pierre Pithou, et Lefèvre, précepteur du prince de Condé; et du côté des réformés, Colignon, chancelier de Navarre, Isaac Casaubon, et de Frène-Canaye, président en la chambre de l'édit à Toulouse. Le précepteur du prince de Condé n'ayant pu assister à la conférence, le chancelier lui substitua le docteur en médecine Martin, très-versé dans la langue grecque.

On s'assembla le 4 mai dans une des salles du château de Fontainebleau. Au milieu de la salle avait été placée une grande table; le roi était assis à l'un des bouts, ayant au retour à sa main gauche l'évêque d'Evreux, et à sa droite Duplessis-Mornay; l'autre bout de la table était occupé par trois

secrétaires chargés de rédiger par écrit les questions et les réponses. Autour du roi se trouvaient les juges de la conférence, l'archevêque de Lyon, les évêques de Beauvais, de Nevers et de Castres, et les quatre secrétaires d'état. Les princes de Vaudemont, de Nemours, de Mercœur, de Mayenne, de Nevers, d'Elbœuf, d'Aiguillon, le prince de Joinville, les grands officiers de la couronne, les conseillers d'état, et un grand nombre d'individus catholiques et réformés, occupaient des banquettes autour de l'évêque d'Evreux et de Duplessis-Mornay. On comptait environ deux cents personnes dans la salle.

Tout le monde étant placé, le chancelier ouvrit la séance par un petit discours dans lequel il assura expressément que cette conférence entre deux savants n'avait pour but que la vérification de quelques faits sans se per-

mettre l'examen des questions théologiques : on entra ensuite en matière.

Vérifier un grand nombre de citations recueillies par des compilateurs, gens ordinairement peu exacts, comme l'observe Mézerai (1), était une entreprise hasardeuse pour Duplessis-Mornay qu'on appelait le pape des protestants. Du Perron eut tout l'avantage dans cette lutte; elle devait durer plusieurs jours : une maladie soudaine, causée peut-être par le dépit, tira Mornay de ce mauvais pas. Le roi disait au duc de Sully (2) durant la conférence : « Que dites-vous de votre pape? » « Je dis, Sire, qu'il est plus pape

(1) Mézerai, Histoire de France, tom. 3.

(2) La terre de Sully ne fut érigée en pairie que plusieurs années après. Je donne à Rosny le nom sous lequel il est devenu si célèbre.

que vous ne pensez; car ne voyez-vous pas qu'il donne un chapeau de cardinal à l'évêque d'Evreux. » Ce chapeau fut en effet la récompense de l'évêque victorieux.

Ces deux antagonistes, au jugement de l'évêque d'Avranches, Huet, jouissaient d'une réputation supérieure à leur savoir. Du Perron, dans son rituel d'Evreux, donnait la bulle *In cœnâ Domini* pour règle aux confesseurs. Si on le jugeait par-là, on n'aurait pas une grande idée de sa doctrine; mais, dans l'assemblée de Fontainebleau, il fut mieux secondé par les docteurs catholiques, que Duplessis-Mornay ne l'avait été par les docteurs réformés.

Le mois suivant(1), furent publiés par le roi de nouveaux statuts pour le rétablissement des

---

(1) Mézerai, Histoire de France, tom. 3.

études dans l'université de Paris. Renault de Beaune, archevêque de Sens, grand aumônier de France, fut chargé de cette importante opération. Ayant consulté les doyens des quatre facultés, les procureurs des nations, le recteur, les principaux des colléges et les professeurs les plus distingués, et ayant examiné avec eux les réglements faits cinquante ans auparavant par le cardinal d'Estouteville, il y fit les changements jugés nécessaires pour réformer les abus sans nombre introduits par un demi-siècle de bouleversement; le parlement enregistra ces articles, en ordonna l'exécution, et députa un président et trois conseillers pour en faire lecture dans une assemblée générale convoquée aux Mathurins.

CHAPITRE XXI.

Négociation avec le duc de Savoie. Ce prince vient à Paris.

SILLERY et d'Ossat, en négociant la dissolution du mariage du roi, pressaient le pape de décider l'affaire du marquisat de Saluces, laissée par le traité de Vervins à l'arbitrage de la cour pontificale.

Avant l'arrivée du président de Sillery, d'Ossat s'occupait de cette affaire. Le pape paraissait craindre que si ce marquisat revenait au roi, faisant partie du Dauphiné, le duc de Lesdiguières n'y mît un gouverneur réformé et une garnison réformée, et que cette religion ne s'introduisît en Italie. Le duc de Savoie, Charles-Emmanuel, employait ce prétexte pour se maintenir dans son usurpation;

il fit demander au pape la permission d'aller lui-même à Rome (1) pour faire connaître ses droits ; le pape ne consentit pas à ce voyage, dans la crainte de se rendre suspect au roi. Le duc de Savoie envoya à Rome une ambassade solennelle, composée du comte de Verue, de Louis Morozo, président du sénat de Turin, et de Jean Vando, premier professeur à l'université de cette ville.

Le duc avait envoyé, quelque temps auparavant, à la cour de France, le secrétaire d'état Léonard Roncas, pour se plaindre de quelques incursions faites dans les sommités des Alpes par les troupes du duc de Lesdiguières, mais surtout pour examiner les dispo-

(1) Guichenon, Hist. de la maison de Savoie.—Lettres du cardinal d'Ossat. —Mém. de Sully, tom. 1.— Mathieu, liv. 2.

sitions du conseil de Paris, au sujet du marquisat de Saluces. Sur le les rapports de ce négociateur, il prit la résolution de venir à Paris dans l'espoir de conserver cette province, comptant sur son adresse et sur son bonheur. Lorsque le bruit de ce voyage se répandit dans Turin, peu le crurent; ceux qui se piquaient de mieux connaître la politique, le tournèrent en plaisanterie; il se fit cependant.

Mais auparavant, Charles-Emmanuel envoya un ambassadeur à Paris, pour assurer le roi qu'il voulait mettre entre ses mains sa personne et ses intérêts, et un autre ambassadeur à Madrid, pour prévenir le jeune roi de ce voyage, et découvrir ce qu'on pouvait espérer de lui, si le gouvernement de Turin était obligé de soutenir la guerre contre la France. Les ministres castillans firent au ministre italien les plus magnifiques promesses; le duc de Cessa assu-

rait au contraire le comte de Verrue à Rome que le duc de Savoie ne devait pas se flatter que le roi d'Espagne commencerait une nouvelle guerre pour la défense du marquisat du Saluces. Cette contradiction jetait Charles-Emmanuel dans la plus cruelle anxiété.

Plusieurs agents furent par lui successivement envoyés à Paris; ils rapportèrent des réponses insignifiantes ou désagréables. En vain on leur déclara que si le duc voulait remettre Saluces entre les mains du roi, on prendrait ses droits en considération, et qu'il pouvait compter sur la bonne volonté du roi.

C'était une formule honnête, sur laquelle il ne pouvait guère compter de conserver Saluces; mais en même temps ses agents le prévenaient qu'on apercevait à la cour beaucoup de mécontentement parmi les grands, et que pour peu qu'ils fussent secondés, la France pouvait rentrer dans les

convulsions anarchiques dont elle sortait à peine.

Deux raisons le décidèrent à faire le voyage de Paris, l'espérance de gagner le roi par ses souplesses, et celle de former avec les mécontents des liaisons dont le tissu le mit à couvert de toutes les entreprises que le roi pourrait tenter contre lui. Il partit de Chambéri le 1er. décembre 1599, accompagné de ses ministres, des grands de sa cour et d'une suite de douze cents chevaux.

Le roi avait ordonné qu'il fût reçu avec toutes les distinctions en usage pour les têtes couronnées. Le duc de Nemours l'attendait à Orléans, pour le complimenter au nom du roi, et l'accompagner à Fontainebleau, où la cour se trouvait alors. Le roi se proposait d'aller lui-même à sa rencontre dans la forêt; le duc, pour le prévenir, se mit en route de si grand matin, qu'il arriva lorsque le monarque montait à cheval. Les

jours se passaient à Fontainebleau en fêtes perpétuelles, sans qu'il fût question de l'affaire qui amenait le duc à la cour. Le roi le conduisit à Paris; il voulait le loger au Louvre; le duc n'accepta pas cette marque d'honneur, et alla descendre chez le duc de Nevers, son parent.

En quittant ses états, le duc de Savoie assurait que ses agents avaient manqué de courage et d'habileté, et qu'il réparerait en peu de temps leur maladresse; il déploya en effet à Paris tous les talents d'un négociateur habile. La cour de France avoua qu'elle n'avait jamais vu de plus habile, de plus délié courtisan; les femmes, d'homme plus galant et plus magnifique; les officiers du roi, de prince plus libéral. Il savait se conduire auprès du roi avec une extrême complaisance, mais sans bassesse; et si, dans toutes les occasions, il se montrait son inférieur dans l'état de

la société, il s'efforçait à paraître supérieur en prodigalité : il donnait à pleines mains même aux grands de la cour. Le roi leur permettait d'accepter ses présents, et lui en faisait de même de son côté. La courtoisie française obligeait Henri IV à combler Charles-Emmanuel de bons traitements, et le désir qu'avait Charles-Emmanuel d'obtenir le marquisat, le portait aux plus extrêmes ménagements, et à chercher tous les moyens de se rendre agréable à la cour.

Le premier jour de l'an, à l'occasion des étrennes, il fit à toute la cour les présents les plus riches et surtout à Henriette d'Entraigues, qu'il ménageait alors comme il avait auparavant ménagé Gabrielle d'Estrées ; chacun reçut les marques de sa munificence, à l'exception du duc de Biron : ce général refusa deux beaux chevaux dont il avait voulu lui faire présent, disant qu'il ne

lui convenait pas de rien recevoir d'un prince qui était en différend avec le roi, soit qu'il en usât ainsi par délicatesse, ou pour cacher les intelligences, qu'au rapport de plusieurs contemporains il entretenait dès lors avec le duc de Savoie.

Ce prince dépensa, dit-on, des sommes immenses en toutes sortes de largesses; mais rien ne lui donna plus de réputation de générosité que la manière dont il se comporta en jouant un jour avec le roi à la prime : il s'agissait de quatre mille pistoles. Le roi croyant avoir jeu sûr, le jeta sur la table; il se trompait. Le duc ayant montré son jeu au duc de Guise et à d'Aubigné qui rapporte ce fait dans ses mémoires, mêla ses cartes comme s'il eût perdu, et laissa gagner le roi.

Cependant la négociation n'avançait pas. Le duc se flattant d'obtenir la confiance du roi, se plaignait hautement des Espa-

gnols; il découvrait ou feignait de découvrir au roi ses plus secrètes pensées; il l'assurait que son projet était de les chasser d'Italie, et que si le roi voulait concourir à cette guerre, il en résulterait des acquisitions qui pourraient donner lieu à des échanges très-favorables pour la France. Le roi recevait ces politesses pour ce qu'elles valaient; mais un jour qu'il insistait davantage sur ces vaines espérances, le roi lui répondit assez brusquement : « Je suis d'avis que nous vidions premièrement les affaires que nous avons ensemble, puis nous parlerons du reste. » Le duc demanda enfin au roi que cette affaire fût discutée.

CHAPITRE XXII.

Un traité d'échange pour le marquisat de Saluces est arrêté entre le roi et le duc de Savoie. Le duc de Savoie refuse de le signer.

Des commissaires furent nommés de part et d'autre ; le connétable de Montmorency, le chancelier de Bellièvre, le maréchal de Biron, le duc de Sully et le secrétaire-d'état Villeroi, de la part du roi; le marquis de Lullins, le commandeur de Berton, le chancelier de Savoie, Dominique Belly, et le secrétaire d'état Roncas par le duc de Savoie. Le général des franciscains Catalagirone, devenu patriarche de Constantinople, assista aux conférences en qualité de médiateur au nom du pape.

On produisit (1) en faveur du duc de Savoie quelques hommages prêtés par les anciens marquis de Saluces aux souverains de Savoie, avant qu'ils eussent le titre de ducs qui ne leur fut donné qu'en 1416 par l'empereur Sigismond. Les commissaires français repoussaient ce titre en présentant d'autres hommages prêtés pour ce marquisat aux anciens dauphins de Viennois. Ils produisaient encore trois investitures données par François Ier. aux marquis de Saluces, et observaient que le dernier de ces trois marquis étant mort sans postérité, le marquisat avait été réuni à la couronne. Ils ajoutaient que, dans le traité de Cateau-Cambresis, en vertu duquel le duc de Savoie fut rétabli dans la plus grande

(1) Guichenon, Hist. de la maison de Savoie.—Mathieu, liv. 2. — Mém. de Sully.

partie de ses états, le duc ne fit pas la moindre mention du marquisat de Saluces; que Henri II l'avait possédé paisiblement; que ses trois enfants en avaient joui de même jusqu'à l'invasion du duc actuel.

Après de longues discussions qui ressemblaient à un procès ordinaire, il fut question de trouver des moyens de conciliation. Les commissaires du duc offraient de tenir Saluces à foi et hommage comme un fief mouvant de la couronne de France. Le duc avait refusé cette condition à Lyon en 1595; la cour de France la rejetait à son tour. Les commissaires savoisiens offrirent en échange le fort de Demont au pied du col de l'Argentière; le fort Saint-Jean dans la vallée de Pragelas, le Château-Dauphin, et quelques cantons dans les hautes Alpes.

Sur les représentations du patriarche de Constantinople, le

duc ajouta Coni et la vallée de Stura jusqu'au col de l'Argentière ; ces offres ne furent pas acceptées. Le roi répondait à tous ces projets d'échange, qu'il n'avait pas l'ambition du bien d'autrui, et qu'il voulait recouvrer le sien.

Les choses tournant d'une autre manière que le duc ne l'avait espéré, il offrait de céder provisoirement le marquisat de Saluces au roi, à condition que le roi nommerait à ce gouvernement une personne qui lui serait agréable ; qu'il mettrait dans les places des garnisons suisses, levées dans les cantons catholiques ; que le gouverneur ferait serment de remettre le marquisat à celui auquel il serait adjugé par le pape ; qu'il ne s'y ferait d'autre changement que celui des garnisons, et que le roi rendrait au duc les places dont il s'était emparé dans la Bresse.

Ce projet fut présenté au roi

par le patriarche de Constantinople. Ce prince en accepta plusieurs articles ; mais il déclara qu'il voulait mettre dans les places du marquisat un gouverneur et des garnisons à son choix, et qu'il exigeait que, si le pape n'avait pas prononcé dans deux ans, la possession provisionnelle qui lui était accordée, devînt définitive.

Cette réponse n'ayant pas satisfait le duc de Savoie, le roi proposa lui-même au patriarche, nonce du pape, que le duc de Savoie gardât le marquisat en toute souveraineté, et qu'il lui cédât en échange la Bresse, la vallée de Barcelonnette, jusqu'au col de l'Argentière, la vallée de Stura, celle de Pérouse et la ville de Pignerol. Ces articles furent dressés ; mais avant que de les signer, le duc de Savoie ayant observé qu'il avait besoin du consentement des grands de son état, se disposait de retourner à Turin.

Plusieurs personnes conseillaient au roi de faire arrêter le duc ; ils l'assuraient que c'était le seul moyen d'éviter une guerre dispendieuse, et que d'ailleurs l'usurpation du marquisat de Saluces, faite par ce prince en pleine paix, justifiant la conduite qu'on tiendrait à son égard, la présenterait comme une représaille. « A Dieu ne plaise, répondit le monarque, la parole d'un roi de France est inviolable. J'ai appris de ceux qui dirigèrent mes premières années, que l'observation de la foi donnée est plus utile à un prince que tout ce que la perfidie promet. J'ai sous les yeux l'exemple de François Ier., qui pouvait acquérir le duché de Milan en retenant Charles Quint prisonnier, et qui ne le fit pas.»

Ayant su (1) que le duc n'était

(1) Daniel, Hist. de France, tom. 7. —Dugour, Hist. de Henri IV.

pas sans inquiétudes, il lui fit dire que pour se trouver entre ses mains, il n'était pas plus en danger qu'au cœur de ses états. « J'aimerais mieux, ajouta-t-il, perdre la vie que de violer la foi publique. »

Charles-Emmanuel rassuré par cette promesse, abandonnant le projet qu'il avait formé de s'évader furtivement, prit congé du roi dans les premiers jours de mars, laissant à Paris Berliet-Chiloup, archevêque de Tarentaise, en qualité d'ambassadeur ordinaire. Le roi, suivi de toute sa cour, l'accompagna jusqu'au pont de Charenton, et chargea le baron de Luc de le conduire jusqu'à la frontière.

Il arriva le 14 mars à Bourg-en-Bresse, et passa à Chambery, où il séjourna jusqu'au 20 mai. Le patriarche de Constantinople et Brulard de Berny, frère de Brulard de Sillery, vinrent le trouver dans cette ville, pour lui déclarer que

le roi attendait qu'il enverrait la signature du traité avant le premier juin comme il l'avait promis. Il répondit, « qu'il ferait connaître sa résolution à son arrivée à Turin, et envoya le conseiller Roncas à Paris pour obtenir un délai. C'était pour donner le temps à son chancelier de Belly d'exécuter les ordres qu'il lui avait donnés, d'aller à Madrid, et de connaître les secours qu'il pouvait attendre du roi d'Espagne, s'il était contraint à défendre le marquisat de Saluces par les armes.

Belly fut d'abord mal reçu à Madrid. On y était instruit que Charles-Emmanuel, pour obtenir le marquisat de Saluces, avait offert à Henri IV de lui aider à conquérir la Lombardie. Belly dévoila avec tant d'art les véritables intentions de son maître, que Philippe III promit qu'en cas de guerre, le duc de Savoie serait secouru de toutes les

forces de la monarchie espagnole. On sut bientôt à Paris que le comte de Fuentès, gouverneur du Milanais, avait reçu les ordres les plus précis à tenir à la disposition du duc de Savoie l'argent et les troupes dont il aurait besoin.

Cependant le roi consentit aux délais demandés par Roncas; mais, prévoyant ce qui arriverait de toutes les irrésolutions affectées du duc, il s'avança vers Lyon, conduisant avec lui presque tous les membres de son conseil. Il se flattait d'intimider le duc de Savoie en s'approchant de ses états; mais le contraire arriva. Le marquis de Lullins vint trouver le roi à Lyon, et lui déclara de la part du duc, que les grands de la Savoie et du Piémont, convoqués dans Turin, avaient refusé d'adopter un traité regardé par eux comme trop désavantageux.

FIN DU TOME SEPTIÈME



TABLE

DES CHAPITRES.

LIVRE SEIZIÈME.



LIVRE DIX-SEPTIÈME.

LIVRE DIX-HUITIÈME.

FIN DE LA TABLE.





